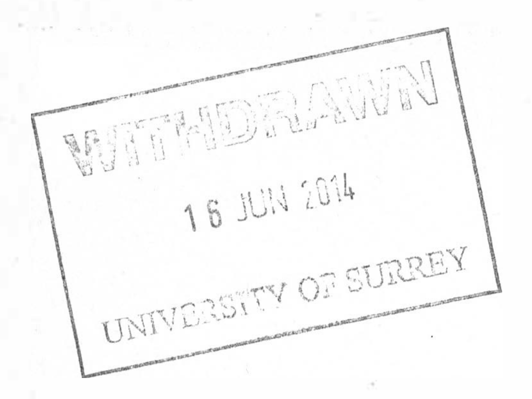


Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962 - 1965)

Monique LAKS

EDI
paris



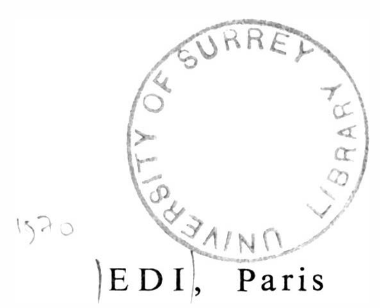
Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie

(1962 - 1965)

Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie (1962 - 1965)

par

Monique LAKS



EDI, Paris

ÉTUDES ET DOCUMENTATION INTERNATIONALES

29, rue Descartes, Paris-Ve



SOMMAIRE

TROISIÈME PARTIE

PROBLÉMATIQUE DE L'AUTOGESTION

TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

SIGLES ET TERMES USITÉS DANS LA TERMINOLOGIE FRANÇAISE EN ALGÉRIE

AGCA : Amicale Générale des Commerçants Algériens (en France).

AGTA : Amicale Générale des Travailleurs Algériens (en France).

ALN : Armée de Libération Nationale. Armée, pendant la guerre de libération.

ANP : Armée Nationale Populaire. Armée de l'Etat algérien.

BCA : Banque Centrale d'Algérie, institut d'émission.

BNASS : Bureau National d'animation du Secteur Socialiste, près la Présidence du Conseil.

CAD : Caisse Algérienne de Développement, chargée de la gestion du budget d'équipement.

CRUA : Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, initiateur de la guerre de libération.

Djounoud : Membres de l'ALN ou de l'ANP, soldats.

ENA : Etoile Nord-Africaine, parti inter-maghrébin fondé en 1926 en France, devenu exclusivement algérien en 1927.

Fellah : Paysan.

FLN : Front de Libération Nationale, parti unique depuis 1963.

JORA : Journal Officiel de la République Algérienne.

Kasma : Echelon communal du FLN (et de l'ALN).

MTLD : Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocra-

tiques, parti fondé en Algérie en 1946 prenant la suite du PPA.

Moudjahid : Littéralement, combattant de la Foi.

ONACO : Office National de Commercialisation (de la production des fermes et entreprises autogérées, hors d'Algérie).

ONRA : Office National de la Réforme Agraire.

PCA : Parti Communiste Algérien, interdit en Algérie depuis 1963.

PRS : Parti de la Révolution Socialiste, interdit en Algérie depuis 1963.

RADP : République Algérienne Démocratique et Populaire, nom constitutionnel de la République Algérienne.

SIS : Secteur Industriel Socialiste (autogéré et étatisé).

UGCA : Union Générale du Commerce Algérien.

UGEMA : Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens, devenue Union Nationale des Etudiants Algériens en août 1963.

UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens.

UNIMES : Union Nationale des Industries Métallurgiques et Electriques Socialistes, union de branche.

Willaya : Subdivision militaire du territoire algérien pendant et depuis la guerre de libération.

INTRODUCTION

1 — Problématique

Au lendemain même de son indépendance politique, l'Algérie devient le foyer d'une expérience d'autogestion : des ouvriers, agricoles et urbains, prennent la responsabilité de gérer, seuls, les fermes et usines où ils travaillent. Trois mois plus tard, le premier gouvernement algérien, sitôt constitué, affirme s'y rallier puis entérine cette option. Par là même, il paraît, et déclare s'engager vers le socialisme par l'une de ses voies d'accès, l'autogestion ouvrière.

Aux effets d'une longue colonisation de peuplement s'ajoutent ceux d'une guerre à peine terminée : la situation de la société algérienne est, dans toutes ses dimensions, extrêmement critique. C'est cette situation que des ouvriers algériens, eux que leur histoire n'a pourtant pas préparés à de telles responsabilités, s'apprêtent à redresser. L'opinion publique, surtout internationale, est, avant tout, surprise. Incrédules ou inquiets, amis et adversaires d'une Algérie socialiste supputent ses chances d'instauration à partir de celles de la réussite de l'autogestion. Mais le caractère déterminant de l'indice politique que représente l'autogestion n'est, le plus généralement, pas mis en cause : par l'autogestion, l'Algérie se veut socialiste[1]. C'est pourtant d'abord sur la valeur de cet indice qu'il y a lieu de s'interroger.

1. Si le prolétariat des villes et des campagnes algériennes a constitué le gros des troupes de l'Armée de Libération Nationale,

1. Même si, comme nous le verrons, certains observateurs étrangers pensent plutôt, et malgré les caractères propres à l'autogestion, à un futur socialisme d'Etat.

il n'a jamais paru constituer, tout au long des sept années de guerre, la force politique dirigeante du mouvement de libération. Il n'en parut pas même l'une des forces à ce niveau politique. Il ne possède pas non plus le pouvoir dans l'Algérie indépendante : les déclarations des responsables qui lui promettent ce pouvoir suffisent à fonder cette affirmation. Enfin, le prolétariat d'industrie ou agricole n'a jamais été organisé en parti ouvrier indépendant.

2. Pourtant, l'autogestion est une forme d'organisation qui avait toujours, jusqu'alors, accompagné le seul pouvoir prolétarien, disparaissant avec lui en cas d'échec. Ainsi, l'histoire des démocraties bourgeoises est-elle émaillée d'expériences d'autogestion qui, si elles n'accompagnèrent pas toujours le pouvoir ouvrier, n'existèrent qu'avec la mise en cause du pouvoir bourgeois : ce fut le cas lors de la Commune de Paris ou dans le Barcelone de 1936. Le problème central y était la maîtrise du pouvoir, enjeu d'une lutte ouverte. L'autogestion n'était qu'une des composantes du pouvoir pour les forces anti-bourgeoises.

Dans les cas d'implantation durable du pouvoir prolétarien, l'autogestion représente une option de développement de certaines de ces sociétés transitoires au socialisme : le développement décentralisé en alternative au développement centralisé. Comme ce fut le cas de la Yougoslavie, ce choix est motivé par l'insatisfaction ressentie par un parti ouvrier nourri de traditions et d'une éducation prolétariennes vis-à-vis de la forme centralisée de la société. Le pouvoir prolétarien assis, il s'agissait de choisir un instrument capable de développer la société de façon optimale.

Le développement par l'autogestion s'articule alors sur les trois principes de base qui en fondent la théorie.

— le mode de production est collectiviste. La propriété privée est supprimée au profit de la propriété collective, restreinte ou nationale, mais non étatique ;

— la forme d'organisation de ce développement est décentralisée. La société se développe par chacun des développements autonomes de chacun des centres d'activité qui la constituent ;

— ce développement est conçu dans ses trois dimensions, économique, politique et mentale. L'objectif en est donc le développement optimal des hommes dans leurs activités.

A période historique autre correspondent donc des objectifs autres : si dans le premier cas, l'autogestion cristallise une aspiration politique, la prise du pouvoir par la classe ouvrière, elle représente dans le second cas, un modèle de développement pour la classe au pouvoir.

En Algérie, quelle est la fonction de l'autogestion au sein d'une société qui n'appartient à aucun de ces deux types ?

C'est ce paradoxe politique du choix algérien de l'autogestion par un pouvoir non prolétarien qui suscita notre recherche. Une enquête devait mesurer les termes de cette contradiction apparente pour en vérifier le bien fondé. Confirmé ou infirmé, ce paradoxe nous apparaissait, de toutes façons, riche de révélations sur de nouveaux rapports entre l'autogestion et son environnement social. Encore plus particulièrement devait-il être significatif de l'apprécier par l'analyse dans l'autogestion du terme le plus radicalement opposé au pouvoir non prolétarien : l'autogestion ouvrière industrielle plutôt que l'autogestion ouvrière agricole.

Mais déjà les problèmes soulevés par la préparation de cette enquête vont fournir de précieux indices sur la teneur de ce paradoxe.

Cette préparation débute au mois de décembre 1963, soit un an et demi après la naissance de l'autogestion, plus d'un an après la constitution du premier gouvernement algérien. A ce moment, le secteur autogéré représente :

— en agriculture, 2 700 000 ha sur les 6 500 000 cultivés en Algérie. Mais il s'agit des terres riches du secteur moderne cultivé par les anciens colons ;

— en industrie, les données sont plus incertaines à cette époque précise : la naissance des collectifs ouvriers y est moins regroupée dans le temps que celle des collectifs ouvriers agricoles. Cependant, on estimait le secteur industriel autogéré à 180 entreprises à la fin de l'année 1963. Après la période des mises en autogestion, close de fait au printemps 1964, ce secteur comptera seulement quelque 430 entreprises occupant environ 12 000 ouvriers, soit moins de 10 % de l'effectif total travaillant dans l'industrie et le bâtiment ;

— dans les services, quelques commerces en quantité impondérable.

Ces premières données globales font apparaître un secteur agricole autogéré relativement consistant tandis que le secteur industriel autogéré semble ne devoir être qu'un appendice de l'industrie implantée en Algérie. Pourquoi cette différence ? Comment le secteur industriel autogéré surmontera-t-il le handicap de sa situation par rapport aux autres secteurs de l'industrie ? Telles sont les premières questions concrètes qui se posent, nous confirmant notamment dans notre choix du secteur industriel autogéré comme terrain d'investigation.

Pour saisir la structure du secteur industriel autogéré, nous rencontrons, de la part des organisations intéressées à cette expérience et censées lui fournir une aide optimale, une curieuse ignorance de la vie des collectifs ouvriers en autogestion. Cette ignorance, ou tout au moins ce que nous prenons d'abord pour telle, ne sera pas un des moindres indices à partir desquels nous articulerons notre recherche.

De l'organisme de Tutelle, c'est-à-dire du service affecté par le Ministère de l'Economie Nationale au secteur autogéré industriel, il s'avère impossible d'obtenir une liste à la fois exhaustive et exacte des comités de gestion existant dans ce secteur. Celles que nous parvenons à obtenir sont très partielles : nous connaissons le nom de certaines entreprises en autogestion qui n'y figurent pas. Elles sont, de plus, erronées : la même entreprise figure, par contre, plusieurs fois. Quant aux procès-verbaux d'Assemblée Générale des Travailleurs, que l'article 20 du Décret du 22 mars 1963 fait obligation au directeur de l'entreprise de dresser et de déposer auprès de l'organisme de Tutelle, ils sont, eux aussi, inexistants.

La Commission Economique du Front de Libération Nationale ne se révélera pas une source plus riche.

Au siège du syndicat ouvrier, l'Union Générale des Travailleurs Algériens, aucun des responsables rencontrés ne se déclare au fait de l'activité syndicale dans ce secteur, ni ne sait dire qui peut l'être. Nous ne trouverons pas, dans les communes de la grande banlieue d'Alger, de manifestation concrète, hommes

ou bureaux, du Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion, organe prévu par les Décrets de mars 1963.

Seul, un membre du Bureau National d'Animation du Secteur Socialiste (BNASS) près la Présidence du Conseil, saura jeter quelque clarté sur cette carence en nous exposant les difficultés d'implantation des comités de gestion et en évoquant l'attitude qu'ils rencontrent dans leurs relations avec les organisations nationales.

Du coup, l'attitude décelée lors de ces infructueuses visites prend un relief nouveau.

Nous nous présentons à tous ces responsables administratifs, politiques et syndicaux en qualité de chercheur universitaire isolé. C'est-à-dire que nous ne pouvons arguer d'appui officiel d'aucune sorte : revue, groupe de recherche ou commission d'enquête universitaire étrangère.

L'accueil reçu correspondra à cet isolement : ici distant, là franchement hostile. Mais partout, la question préalable sera de savoir de qui nous nous recommandons. Ce que nous avons précédemment nommé ignorance, l'est donc moins qu'il n'y paraissait. Moins, c'est-à-dire que si elle est flagrante, elle se double d'une volonté de ne divulguer les informations qu'à travers une discrimination préalable du demandeur.

Mais il y a plus. On nous annonce bientôt, dans les services de la Tutelle et au FLN, qu'il nous sera nécessaire d'obtenir une autorisation préalable pour mener une enquête dans des entreprises autogérées. Suivront, pour l'obtenir, des démarches égalant sans doute en détours et délicates tractations celles que connaissent les chercheurs intéressés aux groupes de pression européens les plus fermés. Nous devons promettre de soumettre aux responsables qui nous délivreront cette autorisation plus de deux mois plus tard, l'objet de la recherche, son plan, le questionnaire, enfin le manuscrit avant toute utilisation.

Etrange attitude que celle-là, se rapportant au plus beau fleuron de l'Algérie indépendante, à en croire les discours de ses responsables. Ce pourrait être encore pudeur à exposer les incertitudes inhérentes à toute édification nouvelle afin de la protéger de critiques éventuelles. L'informateur du BNASS avait déjà, par son témoignage autorisé et circonstancié, démontré

la vanité d'un tel souci. Deux nouvelles données vont confirmer ses indications.

Le dépouillement systématique de la presse algérienne, quotidienne ou non, révèle, lui aussi, d'intéressants indices.

Les informations qui rendent compte des activités et déclarations gouvernementales le font, le plus souvent, sans commentaire. C'est ainsi que, lors du mouvement des nationalisations[2]*, lors de l'anniversaire des Décrets de mars 1963 ou à l'occasion de discours évoquant l'autogestion, on peut lire d'optimistes bulletins de santé : si des difficultés sont par hasard évoquées, elles le sont tellement incidemment qu'elles invitent le lecteur à les négliger. La cohésion des forces attentives à la protection de l'autogestion en triomphera.*

Pourtant, deux éléments incitent à modérer un éventuel enthousiasme. D'abord, deux congrès eurent lieu, le premier en octobre 1963, qui rassembla les présidents des comités de gestion agricoles, le second en mars 1964, qui réunit des représentants des entreprises autogérées industrielles. La différence dans la qualité des congressistes, là uniquement présidents, ici, mandatés par le collectif ouvrier sans considération de fonction à l'intérieur de l'entreprise, laisse entrevoir un problème au niveau des relations internes dans l'entreprise. Ce problème sera explicité lors du plus indicatif des deux congrès, celui de l'autogestion industrielle. Mais avec ce problème, en seront évoqués bien d'autres relatifs aux relations entre les ouvriers autogestionnaires et la société environnante. Ensuite, un autre élément s'inscrit dans le même sens que le premier : c'est le contenu des analyses consacrées à l'autogestion par les différents hebdomadaires et revues. Lorsqu'elles existent, ces analyses laissent entrevoir ce même sourd affrontement entre les autogestionnaires et certaines forces sociales.

Car, parmi les événements suscitant l'information, la presse quotidienne, de parti surtout, mais aussi la presse syndicale, se montre, non pas désintéressée mais si secondairement soucieuse de l'autogestion, que sa désinvolte propagande éveille l'attention.

---

2. Voir pp. 212 à 214.

D'autant plus que s'y ajoute le mutisme total sur ce sujet de la presse parlée, depuis la suppression, en été 1963, des émissions du BNASS, suppression déjà intrigante en elle-même.

Force est donc de rechercher des indications inscrites en filigrane dans la presse. Là encore, certaines lettres de lecteurs, certains communiqués, l'observation de certaines photographies donnent à réfléchir : dans ce dernier cas, on peut voir notamment que l'élection d'organes de gestion s'effectue à main levée. Les Décrets de mars 1963 les prévoyaient à bulletin secret. Cet indice parmi d'autres ajouté à l'absence de procès-verbaux et surtout à l'absence d'informations relatives à l'activité propre des collectifs ouvriers, ancrera notre attention sur l'application effective des décrets, et sur la vie concrète de l'autogestion.

Enfin, on pouvait penser que la société algérienne issue d'un si considérable bouleversement social, enrichie de l'adoption d'un mode de gestion si rare, provoquerait une concentration de sociologues, de jeunes chercheurs algériens notamment, désireux de comprendre un phénomène historique apparemment spécifique. Il n'en fut rien. L'autogestion, dont il est tellement fait état sur place et à l'extérieur ne suscite que bien peu de recherches. Encore sont-elles, pour la plupart, entreprises par des chercheurs étrangers.

Tous ces indices cumulés contribuent à stabiliser notre recherche sur l'axe premier : celui de l'approfondissement de l'analyse des rapports entre l'autogestion et la société qui l'enserre pour comprendre la situation paradoxale d'abord pressentie. Et nous tirerons enseignement de cette première approche du sujet pour conduire la recherche à la fois au niveau des techniques d'investigation[3] *et à celui de la méthode.*

2 — Une société de transition d'un type nouveau

Ainsi, la problématique centrale de la recherche est : par quels facteurs politiques l'autogestion trouve-t-elle place en Algérie ? Pourquoi ce mode d'organisation collectiviste trans-

3. Par une enquête, notamment, dont les résultats nourrissent largement l'analyse. Pour cette enquête, voir annexes I, II et III.

formant les rapports sociaux au profit de la classe ouvrière, est-il admis, mieux, officiellement prôné dans une société où le prolétariat ne détient pas le pouvoir ? Dans cette perspective, l'analyse du droit et du fait de l'autogestion en Algérie ne sera significative que pour autant qu'elle dégage les rapports entre l'autogestion et la société algérienne, et surtout les lignes de force par lesquelles elles évoluent l'une par l'autre. Droit et pratique de l'autogestion ne sont-ils pas façonnés par un environnement, à son tour modifié par eux ?

Quel est le jeu de ces forces, dont les indices fournis par l'enquête, corroborés par d'autres indications, laissent entrevoir la nature conflictuelle ? Au sein de ces forces, jusqu'où l'instrument de progression vers une société socialiste que représente l'autogestion peut-il se développer en développant la société qui l'environne ? En d'autres termes, quels sont les rapports dynamiques entre les différentes formations sociales et la classe ouvrière algérienne dont une partie est organisée en autogestion ?

La question implique que soit examiné un facteur essentiel : la valeur pratique que représente cette forme d'organisation sociale qu'est l'autogestion pour la progression de la classe ouvrière algérienne vers le pouvoir politique. En effet, la théorie de l'autogestion permet-elle qu'on prête à l'autogestion algérienne la capacité de forger des instruments tels qu'elle force les contraintes environnantes ? L'expérience de l'autogestion telle que concrètement définie de droit et pratiquée de fait, peut-elle atteindre les objectifs qui lui sont théoriquement tracés ?

A travers cette problématique de l'autogestion dans la progression d'une société transitoire au socialisme, se profile une nouvelle perspective, qui ne sera, dans le cadre de cette recherche, que tracée : comment caractériser la société algérienne qui, par l'autogestion qui y existe légalement, ne ressortit à aucun type social historiquement défini ?

En effet, on ne connaissait jusqu'à présent de sociétés transitoires au socialisme que celles qui, par une révolution sociale que dirigent le ou les partis du prolétariat, quel que soit le degré de substitution entre le prolétariat et son ou ses partis, s'orientent vers la phase socialiste de leur développement. A ces « dictatures du prolétariat » s'oppose l'autre grand type social contemporain, qui ne se veut nullement transitoire au socialisme, celui des

« démocraties bourgeoises », ainsi nommées du fait de la maîtrise du pouvoir par la classe bourgeoise.

Or, depuis quelques décennies, apparaissent des sociétés aux composantes originales : les anciennes colonies redevenues indépendantes en raison directe ou indirecte d'une lutte armée de masses paysannes dans certaines d'entre elles, à direction prolétarienne ou non. Ce passé, la paralysie dans la croissance qu'il suppose, suscitent des structures sociales particulières, entraînent un niveau de conscience et des aspirations sociales encore très mal compris.

A cet égard, les sociétés qui, parmi elles, ne se réclament pas du socialisme, sont exceptionnelles. Mais, seule, l'Algérie connaît l'autogestion, structure d'une société transitoire au socialisme[4]*. Quelle est cette société ? Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau développement social tel que l'autogestion lui est choisie pour vecteur ? Ainsi, à travers la recherche de la problématique de l'autogestion au sein de cette société, se profile une autre analyse, dont nous ne fournirons que les éléments dégagés par l'autogestion qui demeure notre préoccupation centrale : la recherche d'une typologie rendant compte des sociétés prises dans le processus mondial, mais inégal, de décolonisation. Les relations internationales ménagent de telles articulations qu'à travers les formes spécifiques de développement prises par chacune d'elles, il est bon de dégager les constantes.*

Si supérieure que soit, en termes historiques, l'Autogestion Ouvrière, les problèmes que pose l'autogestion et qui se posent à elle dans le cadre de la transformation de la société algérienne n'en demeurent pas moins marqués par l'histoire de la déformation de cette société, l'histoire de la domination subie.

Mais, nous semble-t-il, nous ne pouvons plus nous en tenir à caractériser chacune de ces sociétés produites par l'intrusion séculaire de la puissance économique, militaire et idéologique des sociétés capitalistes industrielles, de société sous-développée ou de société arriérée économiquement, socialement et culturel-

---

4. Nous ne préjugeons pas ici du fait qu'elle soit aussi, ou non, structure opportune d'une société parvenue au socialisme.

lement. Car cette intrusion a signifié, non pas l'arrêt dans la croissance des variables de développement, mais la déformation de ces variables. Le produit de cette déformation est une société vraiment nouvelle, avec un rythme organique nouveau.

Les sept années de guerre, les premiers moments d'indépendance qui suivirent, ont profondément marqué cette société de transition. Vide créé par la fuite de la totalité ou presque des détenteurs des richesses agricoles dans un pays à domination paysanne, et des détenteurs des administrations et des services publics dans un pays comptant un nombre infime d'administrateurs nationaux ; abandon des petites et de certaines moyennes industries dans un pays à prolétariat de grande industrie, déjà ancien et nombreux, mais émigré ; renouvellement d'une ampleur exceptionnelle, en l'espace d'une année, de la population des centres urbains intérieurs et des quelques grandes villes de la côte par le déplacement d'une fraction de la petite et moyenne bourgeoisie et surtout par afflux de paysans déracinés de l'intérieur ou des frontières, privés de leurs villages, voilà bien des commotions sociales.

Sur cette période — nous avons situé notre recherche entre juillet 1962 et juin 1965[5] *— n'existent que fort peu de témoignages, encore sont-ils fragmentaires. Mais il y a plus grave : les recherches qui s'y attachent sont, à notre connaissance, exceptionnelles. Or, l'une des caractéristiques de cette période est d'user à un rythme accéléré les témoins, les acteurs des événements qui s'y déroulent. Il nous a donc paru utile d'apporter ce que nous avions pu recueillir d'éléments concrets sur ces premiers moments de la société algérienne nouvelle. Ainsi se profilent, cernés dans leurs grandes lignes, les structures sociales, le niveau de conscience des différentes classes sociales en Algérie à un moment fondamental de son développement ; autant d'indices qui serviront peut-être de matériau de base pour des recherches ultérieures sur cette société transitoire d'un type nouveau.*

5. Tout ce qui sera dit se situe, par conséquent, exclusivement au sein de cette période. Si, depuis, la situation des unités en autogestion s'est modifiée, la *nature* des rapports entre l'autogestion et le pouvoir, elle, demeure : nous pensons même que la tendance majeure à l'étatisation que nous dégageons ici, s'est nettement affirmée.

PREMIÈRE PARTIE

L'AUTOGESTION EN ALGÉRIE, UN PHÉNOMÈNE SPÉCIFIQUE

CHAPITRE I

OCCUPANTS OU GESTIONNAIRES ?

SECTION I

LE SECTEUR INDUSTRIEL AUTOGÉRÉ

Son indépendance politique acquise, l'Algérie opte officiellement pour la voie socialiste. Et le socialisme algérien, c'est l'autogestion. En Algérie, comme aux yeux du monde, l'autogestion est autant le symbole que l'instrument de l'accès au socialisme.

Forme d'organisation économique officiellement choisie comme vecteur de développement en une période définie comme transitoire au socialisme, l'autogestion apparaît comme le symbole d'une double libération : c'est que dans cette ancienne colonie de peuplement, celui qui fuit est à la fois le colonisateur et le patron. Il abandonne les terres, les usines qu'il occupait non pas seulement aux Algériens mais plus précisément aux travailleurs algériens. Ce retour de domaines aux ouvriers agricoles, d'usines aux ouvriers est la preuve concrète de la décision irréversible de l'Algérie d'adhérer au socialisme. « Nous sommes socialistes, voilà notre tort », dira plus tard le Président Ben Bella à ses adversaires de l'intérieur.

Jamais plus ces parcelles de territoire doublement libéré ne seront ouvertement remises en cause. Elles feront, au contraire, l'objet de nombreuses pétitions de principe de la part de responsables de tous les horizons politiques algériens.

Jamais non plus, pourtant, la place de l'autogestion ne s'étendra notablement, ni en unités ni en pouvoir, qu'il s'agisse du vaste secteur des meilleures terres aussi bien que de la portion congrue industrielle. Jamais très bien portante, l'autogestion, cette enfant préférée du pouvoir, à en croire ses tuteurs officiels, ne trouvera, dans la société, nourriture pour une saine croissance.

« A partir de maintenant, c'est l'expansion du secteur socialiste qui assurera la réussite de la Révolution », déclare le Président de la République algérienne lorsque, le 29 mars 1963, il annonce la promulgation des décrets sur l'autogestion.

Mais comment s'étendre ? Et avant, comment survivre alors que jouent des freins internes : incompétence en matière de comptabilité, bureaucratisation des cadres de gestion ; alors surtout que jouent et de façon beaucoup plus déterminante, des freins externes, ceux qui ferment le marché, les crédits, l'approvisionnement et l'écoulement aux entreprises du fait de l'ambiguïté de la politique étatique.

Déjà, cette ambiguïté, ce confusionnisme, vont contribuer à interdire de dresser un état précis de la situation des entreprises, et avant, de la population statistique qu'elles représentent : les limites du secteur industriel autogéré sont confuses.

1. — Un secteur mal défini

Il eut été nécessaire, en effet, de recueillir et d'examiner les données quantitatives susceptibles de rendre compte de cette situation interne des entreprises et de leurs activités gestionnaires : courbe de production, calcul de rentabilité, coûts comparés permettant un calcul des prix, analyse de la structure du marché et courbe d'emploi.

Ce projet dut être abandonné, faute d'éléments existants.

Certes, la signification de telles données eût été considérablement restreinte par l'impossibilité de les rapporter à de quelconques normes. Quelle année de base serait, en effet, statistiquement acceptable dans la période antérieure à l'autogestion ? La guerre, le marché de consommation que représentait l'armée française, la réanimation artificielle tentée par le Plan de Constantine sont autant de causes de distorsion.

En outre, une appréciation de la valeur de l'autogestion en tant que forme d'organisation du travail à travers le bilan de son activité économique n'aurait pas un grand sens pour la double raison que l'autogestion est plus qu'une structure économique et que trois années d'une telle expérience est une période bien courte, s'agissant de transformations structurelles, pour dresser un bilan.

Mais, de plus, les informations *générales* relatives au contexte du secteur autogéré, sous forme de statistiques relatives à la population active, au secteur industriel, n'existent que sous forme d'évaluations. C'est dire que les plus récentes diffèrent entre elles et que les plus anciennes — *Tableaux de l'Economie Algérienne,* 1961 — rendent compte de l'année 1959 et sont peu utilisables. La seule source demeure le *Bulletin Mensuel de Statistiques générales* mais qui publie des renseignements très partiels.

Quant aux données relatives à l'autogestion industrielle, les sources officielles ne peuvent en aucun cas être admises sans réserve.

Rares et hétérogènes, ces données sont contradictoires selon les administrations — même sur un point aussi élémentaire que le recensement des entreprises et de leurs effectifs[1]. Une enquête a été menée par la Direction de l'Industrialisation auprès de cinquante entreprises : la technique retenue — questionnaire à distance dans une population analphabète à 90 % chez les ouvriers — laissait prévoir l'échec. Rien ne fut plus tenté sur d'autres bases. Le 16 juin 1964, un rapport confidentiel de l'organisme de Tutelle reconnaissait que « sur 220 entreprises autogérées de la région d'Alger » elle ignorait tout de 123 d'entre

1. La liste établie par l'Institut de Gestion et de Planification en relève 385, dans toute l'Algérie ; la Direction de l'Industrialisation, division du secteur socialiste, avance le chiffre de 480, la brochure publiée par le Ministère de l'Economie Nationale, après élimination des entreprises qui figurent plusieurs fois, en compte 370 ; il fut question, au Congrès du Secteur Industriel Socialiste — SIS — de 450, 500, voire même 550 dans certains discours. Ceci sans qu'aucune concentration, disparition ou création n'explique la disparité. Même imprécision quant au nombre d'ouvriers, plus rarement dénombrés et qui seraient, tantôt 10 000, 12 000 ou 17 000.

elles. Et, en juillet 1965, il était reconnu que 80 entreprises sur 500 avaient fourni leur comptabilité « en état complet »[2].

Mais le temps nécessaire à la formation d'une génération de statisticiens, le manque de recul vis-à-vis de l'autogestion — ne justifiant, d'ailleurs, l'absence que des seules informations élaborées — ne sont pas seuls en cause.

Ce sont surtout l'imprécision et le confusionisme dont fait preuve le langage officiel qui doivent être soulignés — pour les mobiles qu'ils sous-entendent.

D'abord, la démarcation entre l'artisanat d'une part, les prestations de service de l'autre, et l'industrie est malaisée. En effet, de nombreuses entreprises comptent moins de 5 ouvriers et sont effectivement des ateliers artisanaux ; par contre, les boulangeries, dont toute une partie de l'activité est productive, ne sont pas incluses dans le secteur industriel alors que les garages, autre cas litigieux, le sont.

Ensuite, sous le générique de « Secteur Socialiste », sont tantôt groupées aussi bien les entreprises autogérées, que coopératives[3], ou sous gestion étatique ; tantôt, par contre, un seul ou deux de ces secteurs sera évoqué sous ce même terme. De telle sorte que, apprenant qu' « en 1965 le secteur socialiste sera majoritaire », lors d'un discours du Président de la République, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un programme d'action en faveur de l'autogestion très précisément, ou de la volonté de favoriser les aspirations étatiques.

---

2. *Révolution Africaine*, 17 juillet 1965, n° 129, p. 5.

3. Ainsi telle « Coopérative d'Etat », « Révolution de Novembre », est convoquée à un stage d'information sur les problèmes de l'autogestion (presse quotidienne du 16 mai 1964) ainsi d'ailleurs que les ouvriers des Tabacs, ex-Bastos, Job, Mélia. Ainsi cette coopérative de gestion des hôtels et restaurants — COGEHORE — dont il est dit que « la gestion et l'administration de cette coopérative se font suivant les principes de l'autogestion ouvrière » (*Révolution Africaine*, n° 105, 3 janvier, p. 10).

Les coopératives de pêcheurs, pour leur part, sont sous l'autorité de l'Office National des Pêches, dont la mission est de les gérer « conformément à la réglementation de l'autogestion ou sous forme de coopérative » *Alger Républicain*, 14 novembre 1964.

Quant aux « coopératives multifonctionnelles de l'ANP », elles refusent tout classement, tant sur un clivage sectoriel que sur celui de la forme de propriété.

Ainsi, la commission économique du FLN définit-elle, dans une brochure[4] préparatoire au premier congrès du « Secteur Socialiste Industriel », le secteur socialiste comme celui où « la gestion est assurée par les travailleurs sous tutelle de l'Etat ou directement par l'Etat » — c'est-à-dire, entreprises étatiques et autogérées — mais en estime par contre les effectifs à 450 entreprises et 10 000 travailleurs, soit le seul secteur industriel autogéré. Ainsi, à ce Congrès du « Secteur Industriel Socialiste » — mais qui sera unanimement considéré à la fois dans son contenu et dans les discours officiels, comme celui du Secteur Industriel autogéré —, s'exprimeront aussi bien que les comités de gestion, les délégations d'entreprises, un temps autogérées, puis étatisées, telles les minoteries algéroises, celles des « Tabacs et Allumettes », dont les représentants viendront essentiellement réclamer un statut qui leur soit soumis et leur accorde plus que deux représentants pour 4 000 travailleurs au Conseil d'Administration.

Cette confusion, quelque peu imputable à l'incompétence, et beaucoup à une volonté délibérée, confusion remarquable à tous les niveaux de l'information — presse, discours, notes administratives — germe facilement dans l'opinion publique, qui va se montrer peu concernée par l'autogestion, qui identifie nationalisation, étatisation, gestion étatique et ouvrière, coopératives et comités de gestion[5].

2 — De graves contraintes

Néanmoins, le secteur industriel autogéré, tel que nous l'avons délimité — soit une unité dans tous les cas d'entreprises à activité industrielle où il existe un comité de gestion, quelle que

4. FLN, Bureau Politique, *programme proposé aux travailleurs au Premier Congrès du Secteur Industriel Socialiste,* brochure ronéotée, 28 p., p. 5.

5. Il nous fut donné de constater la confusion dans l'esprit du public lorsque, devant une affiche où le personnel des grands magasins Galeries de France expliquait pourquoi il était en grève, se fit l'échange suivant : « Ce sont les gens de l'autogestion qui font grève » — « Contre qui, puisque c'est à eux ? ». Il n'était alors question que de mettre le magasin sous contrôle de l'Etat algérien.

soit par ailleurs son appellation — apparaît composé de 432 entreprises[6] ainsi réparties :

TABLEAU I

Répartition des entreprises

BRANCHES	Algérois	Constantinois	Oranais	Total
Bâtiments-Construction	61	42	31	134
Alimentation	40	24	47	111
Bois	16	14	46	76
Métallurgie	54	4	5	63
Cuirs, peaux divers	11	2	4	17
Chimie	8	—	9	17
Textiles	9	1	4	14
Total	199	87	146	432

Aussi, les 432 entreprises industrielles en autogestion sont-elles surtout groupées dans l'Algérois[7] — 46 % — et relativement nombreuses dans l'Oranais — 34 % — tandis que le Constantinois n'en compte que 20 %.

Les branches d'activité de ces entreprises — bâtiments et construction 31 %, alimentation, près de 26 %, puis bois et métallurgie qui représentent respectivement 17,5 % et 14,5 %, tandis que l'on compte moins de 5 % pour les cuirs, peaux, papier et chimie (moins de 4 %) et textiles (3 %) — font pressentir la faible diversification du secteur. L'assez grand nombre d'industries métallurgiques ne doit pas tromper. Il est essentiellement composé d'ateliers de petite mécanique ou de chaudronnerie.

En l'absence d'industrie de pointe à haute technicité et faible effectif, le nombre d'ouvriers occupés dans ces unités autogérées est significatif de leur ampleur. La moyenne de l'effectif par entreprise est, en effet, de 15.

6. Sur 1 000 entreprises vacantes.

7. Pour le détail concernant et le Grand Alger et les entreprises visitées, voir Annexe I.

Ainsi, la concentration dans l'Algérois, de près de 7 000 (6 850) des 10 000 travailleurs de l'autogestion industrielle, indique l'étroitesse des entreprises du secteur implantées dans l'Oranais et le Constantinois.

La répartition des unités de production selon le nombre d'ouvriers, non seulement le confirme, mais fait apparaître que même dans l'Algérois, les entreprises d'une certaine importance sont l'exception. Voici cette répartition dans l'Algérois[8] :

TABLEAU II

Répartition des entreprises par nombre d'ouvriers

Entreprises :		
de 4 ouvriers	20	70 entreprises, soit 36 %
5 —	22	
6 —	14	
7 —	1	
8 —	3	
9 —	—	
10 —	10	
de 11 à 20 ouvriers	47	99 entreprises, soit 49 %
21 à 30 —	26	
31 à 40 —	15	
41 à 50 —	11	
de 51 à 60 ouvriers	5	16 entreprises, soit 8 %
61 à 70 —	4	
71 à 80 —	—	
81 à 90 —	4	
91 à 100 —	3	
de 101 à 120 ouvriers	6	10 entreprises, soit 5 %
121 à 140 —	1	
141 à 180 —	3	
de 200 ouvriers	1	4 entreprises, soit 2 %
240 —	1	
400 —	1	
700 —	1	

8. Cette répartition ayant fait l'objet de recherches personnelles, souvent sur place, il n'a pas été possible de l'établir pour les autres départements. On peut néanmoins avancer que les ordres de grandeur y sont semblables, avec peut-être un groupement encore plus grand dans les tranches de petites unités.

Il apparaît donc que les entreprises industrielles autogérées n'occupent qu'entre 10 à 20 ouvriers le plus fréquemment, et que 85 % d'entre elles en occupent moins de 51.

Corollairement à la caractéristique précédente, la répartition des ouvriers par branche d'activité accuse une concentration dans les industries du bâtiment, des matériaux de construction et de l'alimentation, tandis que des branches comme la métallurgie ou la chimie n'en occupent respectivement qu'un millier et un peu plus de 500. Voici la répartition de la main-d'œuvre et la moyenne d'emploi par branche :

TABLEAU III

Main-d'œuvre et moyenne d'emploi par branche

	Ouvriers	Moyenne d'emploi
Bâtiment	2 300	37
Alimentation	1 300	32
Bois	900	56
Métallurgie	1 000	19
Cuirs, peaux, papier	450	41
Chimie	550	68
Textiles	350	35

Ce secteur qui est une fraction marginale de l'industrie algérienne déjà faible et inarticulée[9], se caractérise donc par la faiblesse des unités qui le composent : elles sont pour moitié artisanales ou plus proches de l'atelier que de l'usine.

Ce secteur, ainsi délimité et caractérisé dans ses traits les plus saillants devait révéler sa situation interne à travers sa comptabilité.

Dans ce domaine, les ouvriers n'ayant pu tenir leurs comptes d'entreprises, aucun organe d'encadrement ne l'ayant fait jusqu'en automne 1964, seule la recherche empirique était possible.

9. Voir page 111.

L'ignorance des organismes de Tutelle étant absolue quant à la situation comptable des entreprises, force fut d'accepter sans vérifications les quelques éléments fournis par les entreprises elles-mêmes.

Ici, il ne peut s'agir que d'indications permettant de cerner une réalité qualitative, mais certainement pas de données quantitatives statistiquement utilisables.

Dans ces entreprises, en effet, mais aussi dans les autres, non couvertes par l'enquête, mais connues ou évoquées ailleurs, les conditions de réouverture furent telles que les ouvriers ne dressèrent aucun compte de situation de l'entreprise : eurent-ils été initiés à le faire, aurait-on seulement attiré leur attention sur l'importance d'une telle opération, que les difficultés auraient commencé avec la disparition des archives, fichiers de clients et livres de compte. Trop souvent aussi, le vide et la détérioration des entreprises rendaient superflu tout inventaire au moment de la réouverture. Ignorant alors ce qu'est, entre autres, l'amortissement, n'ayant reçu, depuis, aucune formation à la gestion, ces ouvriers sont toujours aussi incapables de dresser un bilan de leurs entreprises, uniquement occupés qu'ils sont à les maintenir ouvertes.

Cette carence est, certes, regrettable sur le plan des informations quantitatives. Il eût été, en effet, utile de fournir quelques éléments de comptes économiques d'entreprise, susceptibles de servir de base à de futures recherches plus favorisées sur ce plan.

Elle ne gêne cependant pas outre mesure notre propos. Situant notre effort dans la perspective d'une mise en relation de l'unité autogérée avec son environnement plutôt que dans celle d'une analyse exhaustive de cette structure en tant que telle, il nous importe essentiellement de prendre la mesure qualitative de ces relations[10].

---

10. C'est pourquoi nous avons peut-être un peu longuement insisté sur ce qui peut n'apparaître que comme un constat de carence mais qui révèle une très significative incurie, voire hostilité des responsables gouvernementaux vis-à-vis de l'autogestion.

Et sur ce plan, les renseignements abondent. Tant l'enquête sur les précongrès et Congrès du SIS, tant les articles consacrés à la vie concrète des entreprises en autogestion que des témoignages recueillis au fil de la recherche, vont permettre de dégager ces types de relations, et surtout la racine des problèmes.

Le premier caractère, extrêmement frappant, des entreprises de ce secteur est la similitude mais aussi l'homogénéité de leurs problèmes. Au-delà des particularités inhérentes à une branche, ou conjoncturelles, toutes connaissent le même type de difficultés et doivent résoudre des problèmes liés les uns aux autres : difficultés d'insertion dans la société — équipement, approvisionnement et écoulement, financement, encadrement, rémunération, bureaucratisation interne, relations avec les organismes de Tutelle ; enfin, facteur et produit de tous ces éléments, acquisition d'une situation concurrentielle sur le marché. Tout ce qui, au demeurant, fait du maintien en activité de l'entreprise, un phénomène d'une infiniment grande signification quant aux capacités ouvrières.

C'est que joue sur ces entreprises un facteur externe, commun, la structure de la société environnante[11]. Une nouvelle fois apparaît l'empreinte du double caractère historique de la société algérienne — la domination subie qui en façonne la structure, et la phase dans laquelle elle se trouve sur la voie du socialisme qui en commande la dynamique.

A partir de ces deux facteurs, s'expliquent, en dernière analyse, à la fois les problèmes internes à l'autogestion — impossibilité de sortir de son initiale précarité[12] économique et bureau-

---

11. Nous verrons d'ailleurs plus tard que les quelques exceptions — les rares entreprises ne connaissant pas une situation économique cruciale — confirment cette thèse du caractère déterminant des structures externes sur le cours interne de l'autogestion.

12. La contre-épreuve est d'ailleurs fournie par le secteur agricole autogéré qui, bien que bénéficiaire lorsque la production quitte la ferme, se trouve déficitaire lors des bilans effectués par l'ONRA. Rappelons que les colons tiraient de ce secteur un revenu net de plus de 1 Milliard de F. Même dans l'hypothèse de la pire incurie, et la gestion d'une ferme pose des problèmes moins complexes que ceux d'une usine, il est difficile d'ajouter foi aux déficits annoncés dans ce secteur. C'est aussi la position défendue par les ouvriers agricoles.

cratisation interne —, et les structures de la société dominante, à savoir la contradiction entre l'inflation verbale et les mesures gouvernementales.

3 — Une production asphyxiée

C'est avec un passif que les ouvriers commencèrent leur expérience d'autogestion.

Ils n'avaient pas besoin de savoir dresser un bilan pour se rendre à l'évidence du dénuement des ateliers abandonnés : machines disparues, amputées de leurs principaux rouages lorsqu'intransportables elles étaient encore là[13].

« Nous avons récupéré dans ce fossé les boulons des machines sabotées » explique le président d'une serrurerie qui, ici comme dans douze autres des 24 entreprises visitées, n'avait trouvé aucune machine utilisable[14].

Tous trouvent les caisses vides, naturellement. « Monsieur Tamzali avait laissé 1 500 F (anciens) ! » titre *Révolution Africaine*[15] qui trouvera même écho dans les témoignages recueillis lors de l'enquête.

Bien souvent, il a non seulement laissé deux briques dans son coffre-fort, comme le fit M. Tamzali, mais des dettes. Dettes envers les ouvriers, qui n'étaient pas payés depuis plusieurs mois, et attendront en vain avec le salaire dû, leurs allocations familiales et congés payés, mais aussi envers l'Etat — téléphone, eau, électricité — et les fournisseurs : « Astral a refusé de

---

13. « Chez Tamzali, nous avons nationalisé les murs, car il avait fait fuir ses capitaux et vendu la majorité de son matériel et presque tous ses stocks » dira, le 12 octobre 1963, le Ministre de l'Economie Nationale.

14. Quelle que soit la date de départ du propriétaire : « en janvier 1964, quand on a pu enfin entrer dans l'usine, tout avait été saccagé comme par une bombe » explique un chalumiste d'une entreprise de ferrailles. Les membres d'une usine de matériel agricole feront le même récit au reporter de *Révolution Africaine*, n° 112, 20 mars 1965, p. 11.

Toutes les citations figurant dans notre texte sans référence spécifique sont des propos prononcés lors de l'enquête par nos interlocuteurs.

15. *Révolution Africaine*, 9 novembre 1963, n° 41, pp. 8-9.

travailler avec nous, réclamant les 2 millions que l'ancien patron lui devait », dit le président d'une entreprise mécanique. Or, selon les décrets, les collectifs ouvriers sont responsables du passif de l'ancien propriétaire[16]. Beaucoup vont tenter de résoudre ce problème en donnant un nouveau nom à l'entreprise.

Que, dans d'autres cas, la méfiance soit le seul mobile du refus de crédit, le résultat est identique : sauf dans six entreprises où les ouvriers sont parvenus à obtenir un crédit de leur fournisseur, dans les autres, la première tâche est de trouver des fonds.

Des collectes sont faites parmi les ouvriers et dans le quartier. Le dénuement est pourtant grand. Non seulement les dernières payes n'ont pas été versées, mais depuis six mois, voire un an, le patron, dans la perspective de son départ, a réduit les semaines de travail jusqu'à trois jours — ce qui va parfois pousser les ouvriers à agir et à arracher la mise en autogestion[17]. Malgré cela, ces collectes seront l'unique solution pour neuf entreprises.

Huit autres n'ont disposé de quelques liquidités qu'après avoir vendu les premières pièces fabriquées grâce à de la matière première oubliée dans l'entreprise. « Le premier travail rapporte 10 F. On achète une serviette de 9 F et on y range le franc de reste. Voilà comment on a commencé »[18]. Ailleurs, dans cette briqueterie, le fruit de la collecte sera consacré à l'achat de charbon, de terre et de silice pour maintenir les fours allumés. La vente de la première fournée assurera un achat moins sommaire des matières premières. Là où étaient demeurés quelques stocks, leur vente assurera les premières liquidités.

Mais ce handicap pouvait être surmonté dans une société où prédomineraient les forces susceptibles d'agir dans le sens d'une libération économique. Il devient, par contre, décisif dès lors que sont maintenues les structures antérieures.

---

16. Le problème devait resurgir en 1966, à propos des dettes des comités de gestion envers l'Etat.

17. Voir page 137.

18. Cette conduite, qu'on peut penser inconséquente, révèle le besoin d'attacher à un objet symbole — la serviette — les responsabilités toutes neuves, de la part d'individus qui en furent toujours frustrés.

Plus précisément, imposer la croissance dans le cadre concurrentiel du système libéral à des entreprises qui, désavantagées au départ[19], ne jouissent d'aucun appui — régime préférentiel, protectionnisme, crédit — revient à condamner cette croissance.

Ces remarquables efforts viennent, en effet, se heurter à l'organisation du secteur privé, auquel se soumettent encore les forces dominantes de la société algérienne.

Une serrurerie importe l'acier de ses pènes de France et d'Italie, et la matrice des clefs, de France. Un essai d'approvisionnement dans un comité de gestion a été rapidement abandonné : le coût est supérieur de 0,20 F aux fournitures étrangères parvenues à quai d'Alger.

Dans une tannerie, les fournisseurs, tous étrangers, ont accepté de maintenir les échanges avec le comité de gestion, mais en augmentant leurs prix. La presse confirme ce fait : « Il a été prouvé que les importateurs exigeaient des prix plus élevés des menuiseries en autogestion que des menuiseries du secteur privé »[20]. Et encore : « D'une manière générale, le prix des conserves est aussi fonction du prix de leurs boîtes. Celles de La Fakia lui sont fournies par un particulier qui les lui vend très cher. Mais en refusant sa marchandise, La Fakia priverait 500 ouvriers algériens (les employés de ce particulier) de travail. Et elle ne veut pas le faire »[21]. Ailleurs, les fournisseurs de matériel, qui ont une créance de 10 000 F dans une fabrique autogérée de sommiers, n'acceptent de l'approvisionner qu'en majorant chaque facture de 10 à 15 %[22].

La recherche de nouveaux fournisseurs est exclue dans la mesure où le comité, faute de fonds de roulement, est contraint de s'adresser là où lui est consenti du crédit. De plus, certains

---

19. Un rapport ultérieur de l'organisme de Tutelle estimera à 12 ans la moyenne d'âge des machines abandonnées, certaines atteignent 30 ans. La moitié est irréparable, conclura le rapport.

20. *Atlas*, 23 août 1963.

21. *Révolution Africaine*, 5 juin 1964, n° 123.

22. *Révolution et Travail*, 5 février 1965, n° 75.

facteurs contingents à la branche d'activité peuvent jouer : ainsi la peausserie perd des clients qui achètent plus volontiers en France où existe une saison de soldes des peaux. Ce que ne peut naturellement se permettre l'entreprise en autogestion.

Une papeterie doit se contenter de produire un papier de qualité médiocre faute d'obtenir les pièces de rechange indispensables. « On est mis en échec par la qualité du papier étranger importé » dira le président.

En effet, l'étroite dépendance en amont, imposée par le nécessaire achat à l'étranger tant de pièces détachées pour des machines toutes de fabrication étrangère, que de matières premières, est renforcée en aval par les problèmes de commercialisation. Et la concurrence privée, locale, y est paralysante.

Ainsi les 18 ouvriers d'une cimenterie autogérée fabriquent-ils 3 000 parpaings par jour tandis que sa concurrente privée en fabrique 5 000 avec 5 ouvriers. La situation est, de plus, aggravée par les exigences du fournisseur de fer, concessionnaire unique qui les oblige à acheter le fer par grosses quantités. De ce fait, le comité consacre à cet achat toutes ses liquidités.

Ailleurs, une briqueterie se heurte dans la vente de sa production à la remise de 15 % que consent son concurrent privé à tous ses clients.

Tandis qu'aux Halles, 19 carreaux sur 95 sont réservés au secteur agricole autogéré, une entreprise de menuiserie se présente sur le marché avec des disponibilités de 700 millions, alors que celles de ses concurrents s'élèvent à 4 milliards.

Un complexe métallurgique est confronté à une entreprise privée installée à Alger, et qui « fabrique elle-même ses vérins hydrauliques que la COMAF achète en France. D'ores et déjà, l'on voit que la concurrence qui existe entre ces deux entreprises ne se fait qu'au détriment de l'unité de production autogérée. En outre, les services commerciaux de Berliet-Algérie, intéressés par des commissions de l'entreprise privée, donnent une certaine préférence à celle-ci[23]. Le Polyestère fabriqué par un comité

23. *Révolution Africaine*, 5 juin 1965, n° 123, p. 9.

de gestion, reste souvent en stock, les importateurs privés dominant le marché de ce produit[24] ».

Comment l'Etat intervient-il dans cette lutte du secteur autogéré ? Ici, les récits se font plus amers : les concurrents sont, eux au moins, étrangers.

Au niveau de l'approvisionnement, lorsqu'un comité de gestion est parvenu à lever les divers obstacles et obtient une livraison, reste celui de la douane. Ici, le fer français et le bois rouge norvégien, que l'UGTA avait réclamé à une entreprise de bâtiment pour son siège, La Maison du Peuple, seront retenus à quai par les « paperasses réclamées par ces Messieurs socialistes de la douane ». Là, une tannerie attendra le dédouanement d'une livraison de pigment, une première fois deux mois, une seconde, trois, pour réceptionner, alors, des bouteilles cassées. La tannerie, paralysée dans son travail, ne put honorer les traites de 90 jours consenties par son fournisseur, et le perdit.

« Le patron n'a pu emporter six machines à traiter le plastique. Elles représentent une valeur de 300 000 F et sont toujours bloquées au port. « Ils » la gardent comme la prunelle de nos yeux »[25]. Quant aux commandes de contingentement de certaines importations — le cuir notamment — elles demeurent lettre morte.

A l'autre extrémité, les difficultés d'écoulement ne sont pas moindres. Les marchés d'Etat sont quasi inexistants.

D'abord, les administrations passent volontiers commande de gré à gré aux entrepreneurs privés. « L'ONRA préfère acheter son matériel agricole sur le marché étranger et nous devons nous

24. Mais pas seulement de celui-là. Ils vendaient en 1963 aux comités de gestion le bois à 540 F le mètre cube, alors qu'il coûtait à quai 270 F et que de larges ristournes étaient consenties aux entreprises privées.

25. Allusion à une phrase prononcée par le Président Ben Bella s'adressant aux collectifs ouvriers. « Les directeurs sont la prunelle de vos yeux », puis reprise en plusieurs occasions pour évoquer l'autogestion elle-même, prunelle des yeux du pays.

contenter des travaux de réparation »[26] dit le président d'un comité de gestion fabricant ce matériel.

De plus, et l'on touche ici à l'objet des plus vives dénonciations, les adjudications sont toujours favorables au secteur privé. C'est peut-être à travers elles que les comités de gestion mesurent le plus pleinement l'attitude des administrations à l'égard de l'autogestion. Que l'on puisse ajouter à leurs déjà innombrables difficultés, une procédure inchangée, à laquelle ils ne peuvent bien évidemment pas satisfaire — les certificats de non-faillite et « d'homme de l'art » étant un mystère encore épaissi par l'absence d'archives, emportées ou brûlées, d'entreprises ayant, qui plus est, changé de nom —, ne leur apparaît pas seulement comme une injustice, mais comme une marque de mépris. « Que devons-nous prouver ? Nous savons aussi bien travailler qu'un autre »[27], lancera quelqu'un au congrès du SIS. Mais le mépris est réciproque. Les devis sont protégés par le secret professionnel, mais « si on fouillait dans ces affaires, on aurait honte pour eux ».

Dans plusieurs cas, pourtant, le marché est obtenu. Mais nul ne peut, alors, prévoir quand l'Administration payera ses dettes au comité. « Certes », nous dit le président d'une menuiserie, « une avance de 25 % sur le travail est consentie par l'Etat. Mais 15 % du devis sont immobilisés en caution ».

Les témoignages se multiplient. C'est une entreprise de bâtiment qui a touché 14 millions sur les 25 dus par le

26. A un communiqué de l'ONRA (Office National de la Réforme Agraire) récusant (*Alger Républicain* du 2 avril 1964) le bien fondé de cette accusation des deux cadres ouvriers qui l'avaient formulée, ces derniers devaient riposter (*Le Peuple,* 8 avril 1964) en mettant en cause, non seulement les appels d'offre, mais trois responsables qui, ayant passé un marché après cette dénonciation, « veulent se venger en nous fixant un délai de livraison très court », et concluent en réclamant l'ouverture d'une enquête.

27. Ce sentiment d'agression, dès que leur paraît mise en cause leur compétence, révèle chez les ouvriers un complexe d'infériorité souvent décelable.

Ministère du Tourisme pour un travail terminé depuis quatre mois ; c'est une entreprise de chauffage central, qui s'est vue offrir un forfait de 10 millions pour une dette de plus de 25, contractée par ce même ministère ; c'est une briqueterie qui attend le règlement de 12 millions pour ses livraisons au Ministère de la Reconstruction.

Si l'on ajoute que, dans de nombreux cas, les entreprises qui travaillaient avec l'ancien patron ont été fermées et pas toujours réouvertes ; que le marché, essentiellement orienté vers le besoin de la population européenne, s'est, avec son départ, réduit d'autant[28] ; que pris dans ce réseau de difficultés, les comités doivent en outre essuyer la méfiance quant à la qualité de leur travail, ne peuvent être toujours fidèles à leurs engagements lorsqu'intervient une rupture de stocks et sont à tout coup perdants à une recherche des moindres coûts de la part du client, on finira par s'étonner de l'âpreté au travail de certains collectifs ouvriers.

Et l'extension du marché entre comités de gestion ne sera certes pas la solution avant longtemps. « Ce n'est pas en mettant vos haillons en commun que vous ferez un pardessus » leur jettera le Ministre de l'Economie, Bachir Boumaza, au Congrès du Secteur Industriel Socialiste. Et, en effet, dans la mesure où les comités ne sont pas complémentaires, n'apprennent à connaître leurs besoins ni leurs possibilités par

---

28. « L'usine d'Oran de la Société des Verreries de l'Afrique du Nord, spécialisée dans la fabrication des produits de verre creux, devait cesser toute activité, et ne connaître aucune remise en marche, que le ralentissement de l'activité économique en Algérie n'aurait par ailleurs, aucunement justifié. En effet, le marché du verre creux s'est considérablement amenuisé à la suite du départ des Européens et aussi de certaines mesures telles que l'interdiction pour la population algérienne de consommer des boissons alcoolisées ». *Les Echos,* 25 mars 1963.

Une entreprise, spécialisée dans la production de flacons en plastique pour produits de « décrêpage des cheveux des noirs » avait, elle aussi, des problèmes de réorientation de sa production.

Le même type de problème se posait à une biscuiterie dont les anciens moules ou étiquettes portaient des images de bey ou de jeux de hasard, et qui en commandaient de nouveaux, frappés d'images d'écoliers, de lettres en arabe et d'arbres.

aucune organisation, sont tous aussi marginaux sur le marché, il est difficile d'envisager cette hypothèse en l'absence de tout aménagement de structures plus larges. Alors, ils agissent comme cette cimenterie dont un comité de gestion « qui ne marche pas » remplace l'ancien fournisseur et qui envisage l'achat d'un camion pour transporter ses matières premières depuis Annaba (Bône). Elle a, dans la perspective de cet achat, augmenté ses prix de vente de 10 %.

Reste le problème du financement.

Certes, les projets successifs ne manqueront pas, qui échoueront successivement en l'absence de fonds disponibles pour ce secteur[29].

Ainsi, le projet de « Fonds spécial de soutien », créé en janvier 1963 et destiné à soutenir les entreprises industrielles en autogestion devait, faute de moyens financiers accordés à ce fonds, demeurer en l'état.

Le BNASS (Bureau National d'Animation du Secteur Socialiste), espérant un temps le soutien des banques de crédit municipal, se heurta, dès qu'il en émit l'idée, à de telles difficultés qu'il dut abandonner ce projet, qui n'eut pas d'autres suites.

Tandis que la promulgation des Décrets ne s'accompagnait d'aucune mesure relative au financement des entreprises, tandis que parallèlement passaient en autogestion des entreprises de services, on eut recours à un expédient. Les préfets furent invités à prêter — sans taux ni terme — des fonds aux collectifs ouvriers.

Amorcée pour 10 millions de francs, sans doute prêtés par l'ONACO (Office National de Commercialisation), l'application de cette décision devait prendre fin avec l'épuisement de la source.

Pression fut faite auprès des banques de crédit populaire — organismes privés — pour qu'elles consentent au secteur

---

29. A la différence du secteur agricole autogéré, qui put disposer relativement aisément des caisses des anciennes Sociétés Agricoles de Prévoyance, et de Crédit Agricole Mutuel.

autogéré des prêts à court terme, aux conditions du marché, sur aval de l'Etat, puis de la CAD[30]. En janvier 1964, ces banques, qui ne se prêtèrent jamais volontiers à l'opération, arguaient du gel des capitaux prêtés à des branches industrielles dont la plupart connaissent une faible rotation de capital, et refusèrent de collaborer plus avant.

Enfin, les Décrets de juin 1964 organisent ce financement[31].

Force est bien, jusqu'à cette date, de recourir aux prêts bancaires.

La structure des banques, l'étroitesse des avances sur marchés publics font que, lorsque des crédits sont accordés, ce qui est très rare comme le prouveront les congressistes du Secteur Industriel Socialiste, ils le sont à court terme — une année au maximum, et à 6 %. Ce sera du moins les normes de la Banque Population Algérienne jusqu'aux Décrets de juin 1964[32].

Encore ces prêts ne sont-ils consentis que sur devis d'un travail déjà commandé. Le cercle est refermé : sans crédit, pas d'approvisionnement, sous-production donc pas d'accumulation ; pas de compression des coûts, par conséquent, et augmentation des prix (comme dans la cimenterie) ; situation non concurrentielle sur le marché ; fuite des commandes et refus de crédits.

Les entreprises travaillent en moyenne au tiers[33] de leurs capacités productives, ou moins encore, comme dans cette minoterie de Guelma « qui peut traiter 500 quintaux de semoule par 24 heures, soit près de 15 tonnes par mois, ne traite

30. Caisse Algérienne de Développement.

31. Voir p. 181.

32. Quant aux banques privées, voici ce qu'annonçait *Algérie Presse Service* le 19 juillet 1963, soit un an après les débuts de l'autogestion :
« La succursale d'Alger de la Barclays Bank a accordé un prêt au Comité de gestion du domaine Ben Aïda, à Rouïba.
C'est la *première* marque de confiance du monde financier occidental envers l'expérience socialiste qui se déroule en Algérie ». (Souligné par nous).

33. Voire à 20 % comme il l'a été avancé au congrès du SIS. Mais cette estimation paraît faible.

actuellement que 3 500 quintaux, le quart, nous a dit un membre du comité de gestion, de notre production normale »[34].

Le président d'un autre comité de gestion le confirme un an après :

« Nos usines ont une grande capacité en machines et main-d'œuvre spécialisée, nous avons pour plus de 40 millions de tours, fraiseuses, rectifieuses, etc. Notre matériel en très bon état, nous permettrait de produire en un mois : 120 poudreuses, 90 pulvérisateurs et 2 installations de conditionnement de fruits, le tout d'une valeur approximative de 90 600 000 AF ».

« Mais la production mensuelle actuelle atteint difficilement 4 machines et du petit matériel pour une valeur d'environ 3 000 000 AF. Pour les travailleurs de cette entreprise, se constituer un marché reste la plus grosse difficulté. Ils vendent leurs machines 10 % plus cher que les importateurs de mêmes machines »[35].

Et les choix individuels se portent naturellement sur des concurrents moins coûteux. Il n'en demeure pas moins que c'est aussi le choix gouvernemental, et qu'il constitue un indice fort significatif de l'option réelle.

Il n'est sans doute pas sans intérêt de signaler les efforts de certains comités pour baser leur activité sur des calculs, comme celui-ci qui décomposa le prix de vente fixé par l'ancien propriétaire, le considéra comme un plafond, fut par conséquent amené à analyser les autres postes, découvrit par là même l'amortissement et décida de ne pouvoir réduire que les salaires, enlevant ainsi quelques commandes grâce à ses prix concurrentiels.

Mais, relativement à la nature des difficultés, ces calculs paraissent bien secondaires à l'analyse des rapports entre l'autogestion et le système environnant.

---

34. *Alger Républicain*, 18 avril 1963.

35. *Révolution Africaine*, 7 mars 1964, n° 58.

SECTION II

PROBLÈMES DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE RÉMUNÉRATION

Un second type de problème pèse sur les entreprises autogérées : celui, contradictoire, de la main-d'œuvre. A la carence de main-d'œuvre qualifiée, technique et comptable s'ajoute une surcharge de main-d'œuvre non qualifiée.

1 — Carence et surcharge de main-d'œuvre

Il est admis, et vrai, qu'avec le départ des Européens, est partie la main-d'œuvre qualifiée[36]. Il est également vrai que, dans l'industrie surtout, ce fut un grave problème. Pourtant, à la faveur de l'enquête, cette contrainte ne s'est pas avérée majeure. Là où d'autres freins n'existaient pas — là où notamment la bureaucratisation n'était relativement pas sensible — les capacités de réponse à une situation de travail furent grandes. C'est que, d'une part, l'acquis, fut-il celui d'un manœuvre, fournit les bases à cette capacité. C'est ainsi qu'il nous fut donné de voir un tour totalement remonté par les seuls ouvriers à partir de pièces détachées[37].

Il convient, de plus, de souligner que les branches et les entreprises qui furent mises en autogestion ne sont pas, et de loin, parmi les industries hautement mécanisées. Ce défaut de main-d'œuvre spécialisée eut sans doute pris d'autres dimensions, si le secteur autogéré n'avait pas compté 30 % d'entreprises du bâtiment, 25 % d'industries alimentaires et 5 % d'unités

---

36. Voir tableau p. 114.

37. On se plaît à citer, en Algérie, l'exploit de cheminots constantinois qui, ignorants du fonctionnement d'une locomotive, auraient réussi à comprendre son mécanisme en le démontant et en le remontant.

industrielles réellement équipées — encore s'agit-il d'Acilor et des Verreries d'Afrique du Nord.

Par contre, l'insuffisance de cadres techniques, dessinateurs, ingénieurs, est plus difficile à pallier. Il est douteux qu'une quantité suffisante d'un tel personnel d'encadrement fut parvenue à améliorer la production en l'état des entreprises et du marché. Mais au moins auraient-ils pu éviter la perte d'énergie et d'argent. « On a embauché un ingénieur à la demi-journée. Il voulait 1 500 F par mois. Il a accepté 1 250, c'est un socialiste libéral », devait nous dire un président.

Mais c'est l'absence de comptable qui entraîne les conséquences les plus lourdes.

Faute d'un nombre suffisant de comptables, faute d'une formation satisfaisante[38] de ceux qui en font office, les entreprises autogérées ne connaissent pas le bilan exact de leurs activités. Ici, ni acquis antérieur, ni réponses intelligentes aux stimuli de la situation ne peuvent suffire. Sans apprentissage, les ouvriers ne sauront pas tenir la comptabilité de l'entreprise.

Cette rareté procure à ceux qui, dans les comités de gestion font office de comptables, une sorte de rente qui se traduit par des salaires de beaucoup supérieurs à ceux des ouvriers. Tous sont mensualisés et très peu gagnent moins de 800 F. Dans certaines entreprises, ils atteignent le salaire de 1 000 F.

Quant aux entreprises comptables privées, qui, profitant de la carence gouvernementale en la matière, ont obtenu sans peine la clientèle des comités de gestion conscients de l'importance de la comptabilité, elles imposent des tarifs dont voici trois exemples : une société, qui travaille pour de nombreuses entre-

---

38. Quelques séminaires ont été consacrés à leur formation. Mais trop rares, trop peu formateurs d'aides comptables — surtout destinés à l'agriculture —, ils ne réglaient pas le problème d'une comptabilité économique nouvelle, spécifique à la gestion collective. Un essai fut tenté, un projet connu sous le nom de « Plan LUNG ». Il devait être rejeté par les plus influents des comptables semble-t-il. Parmi les étudiants de l'école supérieure de comptabilité, bien peu de la déjà faible promotion — 10 par an, selon *Révolution Africaine* du 7 mars 1964 (n° 58, p. 8) — refusent les très hauts salaires que leur offre un secteur privé lui-même demandeur de comptables, pour se consacrer à l'autogestion.

prises, demandait 200 F par mois à chaque comité en 1963, et 350 F en 1964. Un expert comptable se fait payer 160 F, le travail d'une après-midi. Un autre, envoyé par la Préfecture, demande 300 F pour trois jours[39].

A cette carence d'une certaine main-d'œuvre compétente se superpose une surcharge de main-d'œuvre peu productive.

L'article 14 du décret du 22 mars 1963[40] prévoyait l'admission préférentielle des anciens combattants ou victimes de la répression dans les entreprises autogérées. L'application de cette clause se traduisit par un accroissement de main-d'œuvre compte tenu ni de la capacité productive des entreprises, ni de celle, professionnelle, des intéressés, mais bien seulement des relations de ces derniers avec le Ministère des Anciens Moudjahidine[41].

Deux types de situation apparaissent alors : ou bien les effectifs ont considérablement diminué par rapport à ceux qu'employait le patron. Ainsi une scierie n'emploie-t-elle plus que 44 ouvriers au lieu de 150, une entreprise de chauffage, 18 au lieu de 120, une de bâtiment, 150 au lieu de 300.

Dans ce cas, la liaison est claire entre l'aisance passée et les difficultés présentes.

Mais à l'inverse — second type de situation, tout aussi fréquente, l'augmentation des effectifs par rapport à l'époque précédente, n'est pas signe d'expansion.

Car si, ici ou là, on relève le même accroissement que dans cette entreprise où « le nombre d'ouvriers est passé de 30 au

---

39. Il est préférable de ne pas rapporter ces sommes à celles qui sont versées aux comptables des pays occidentaux, mais aux salaires des ouvriers qui seront bientôt examinés, ou mieux, au niveau de vie du prolétariat algérien.

40. Voir l'analyse des Décrets sur l'autogestion, pp. 152 et suivantes.

41. Jean TEILLAC évoque, dans son ouvrage *Autogestion en Algérie*, la même « inflation de personnel » dans le secteur agricole. « Le chiffre de 150 000 représente une augmentation globale d'un quart par rapport au personnel, déjà suffisant, qui travaille chez les colons » (Publication du Centre des Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Paris 1965, p. 63).

temps du colonialisme à 50 aujourd'hui »[42], on n'a fait que déguiser le chômage, que temporiser avec le mécontentement de la population, non seulement des chômeurs moins protégés, mais aussi des travailleurs hostiles à cette main-d'œuvre peu efficace qui leur est imposée en surnombre, et de surcroît, par l'appareil. « On m'a imposé deux anciens moudjahidine. Les ouvriers étaient mécontents : il n'y a pas de travail. J'ai fait le sourd », dit un président qui expliquera qu' « ils ont fini par partir ». Un autre, ouvrier au four à brique, estime qu' « avant, on travaillait beaucoup plus avec beaucoup moins d'ouvriers ». Et c'est un délégué au Congrès du SIS qui ouvrira son intervention critique par ces mots : « Il y avait 80 ouvriers, il y en a maintenant 163. Seulement notre production est toujours la même »[43].

Cette conception du chômage, ainsi dissimulé, ne fait qu'accroître le handicap des entreprises en créant une source de revenu, sans contrepartie productive.

2 — La rémunération

La conception théorique du salariat en système autogéré, son maniement dans les textes et, avant tout, sa réalité pour le collectif ouvrier, sont autant de confusions, autant de contradictions, qui évoquent celles relatives à la propriété de l'entreprise.

Mais les répercussions en sont autrement déterminantes sur l'avenir de l'autogestion. On pourra en effet, noter le relatif

42. *Le Peuple,* 14 juillet 1964.

43. Les comptes rendus du Congrès du SIS, notamment les reproductions d'interventions, sont extraits de nos notes personnelles prises pendant les débats, corroborées par la presse algéroise des 29-30 mars 1964 et 1er avril 1964 dans la mesure où elle publia les interventions, et par l'article que lui consacra Daniel GUERIN, d'une part, dans *Révolution Africaine* du 4 avril 1964, n° 62, pp. 6-7, d'autre part, dans *La Révolution Prolétarienne,* n° 494, mai 1964, où il annonce rendre compte de ce qu'il ne put publier dans l'hebdomadaire algérien.

détachement des ouvriers d'industrie à la propriété de l'unité de production — pourvu qu'elle ne soit pas privée.

Par contre, c'est dans le retour des fruits de la production entre leurs mains qu'est, pour les producteurs, la plus évidente preuve de l'existence d'un mode de production nouveau à travers un mode de répartition nouveau.

A cette phase du développement de la société algérienne, il apparaît clairement que, plus que la gestion, c'est en dernière analyse cette répartition devenue fonction de la quantité de travail effectué qui trace le modèle social que représente l'autogestion dans les consciences.

Qu'une distorsion apparaisse à ce niveau, et s'engage un processus qui peut compromettre l'expérience toute entière aux yeux des ouvriers eux-mêmes.

En effet, ceux-ci ne se sentent concernés ni par un revenu qualitativement autre, c'est-à-dire calculé sur d'autres bases, même si la quantité demeure pour un temps la même, ni par une participation à la recherche de solutions aux problèmes de l'entreprise ; ils entérinent ce qui est pour eux un ***statut quo ante*** en s'installant dans un absentéisme d'autant plus total qu'est grande la distorsion entre le modèle perçu et l'expérience vécue.

Or, cette expérience s'avère, dans bien des cas, doublement négative : le salariat demeure, ainsi que demeure l'inégalité interne à l'entreprise, fondée non sur les différences de qualification mais de hiérarchie.

Les Décrets de mars utilisent, pour les travailleurs permanents, la notion de « rémunération de base », de primes et de part du reliquat, tandis que la notion de « salaire » est gardée pour les travailleurs non permanents. On a, par ailleurs, pu parler du salaire comme d'une avance en attendant l'apurement annuel lors de la fixation du montant de l'éventuel reliquat. Néanmoins, la pratique de la rémunération, les normes de sa fixation, la polémique, dont on retracera les phases, sur le reliquat, ne permettent pas d'écarter cette catégorie de « salaire ».

C'est donc ainsi que nous continuerons à nommer le revenu des ouvriers.

« Je ne sais combien gagne le président » — « C'est le

comité de gestion qui décide des salaires de chaque membre de l'entreprise ».

Ces deux réponses successives d'un membre d'un comité de gestion donnent la mesure des difficultés pour obtenir des informations dignes de foi en la matière. D'une part, la fixation des salaires est telle que, dans certains cas, seul le président en connaît le montant pour chacun. D'autre part, et dans les cas où les membres des comités n'ignorent pas ces salaires, ils ne les indiquent pas volontiers.

Quant aux ouvriers, si dans certains cas, également, ils marquent une certaine réticence à révéler le salaire des membres du comité, il s'en trouve toujours pour prendre la responsabilité de le faire. S'agissant de leurs propres salaires, ils l'indiquent par contre très volontiers, feuilles de paie à l'appui bien souvent.

Cette réticence des uns, les chiffres avancés par les autres, les recoupements entre membres d'une même entreprise font apparaître d'une façon très accusée une première caractéristique, à savoir l'inégalité arbitraire de rémunération dans les entreprises, et, avec elle, une première coupure entre le collectif de base et les organes de gestion.

Le revenu moyen des membres de l'Assemblée Générale se situe aux alentours de 400 F par mois, celui du comité de gestion, autour de 850 F.

Loin de reposer sur un critère de qualification — comme c'est le cas pour les ouvriers — cette discrimination, qui ménage généralement aux membres des organes de gestion un salaire double de celui des collectifs de base, ne répond qu'à une hiérarchisation des titres attachés aux fonctions dans l'entreprise.

Ainsi s'avère-t-il que par exemple un membre du comité de gestion s'est, parce que trésorier, attribué 550 F mensuels, maintenant ce salaire malgré les protestations des ouvriers, rétorquant qu' « il est nécessaire ». Ailleurs, c'est le président qui s'attribue 850 F dans une entreprise où les salaires sont les suivants : manœuvre ordinaire, 1,30 F de l'heure, manœuvre spécialisé, 1,45, ouvrier, 1,80, tôlier hors catégorie, 2,35 — tous travaillant 8 heures par jour et cinq jours par semaine.

Dans cette entreprise, mais dans d'autres aussi, les heures supplémentaires et quelques primes les plus importantes qui constituaient une large fraction de l'ancien revenu, ne sont plus payées.

Si tous les ouvriers sont payés à l'heure — ou à la tâche, comme ceux occupés à peindre les motifs des dalles pour le revêtement des sols — la plupart des membres du comité de gestion se sont mensualisés.

Avantage extrêmement appréciable que celui-ci, dans un contexte économique de travail incertain, où bien souvent la semaine active n'est que de cinq jours et les périodes de chômage, lors des ruptures de stock de matières premières, ou d'arrêt d'un poste par défaut de pièce de rechange pour assurer la réparation d'un matériel vétuste, fréquentes et de longueur indéterminée.

Ainsi se manifeste le premier signe de bureaucratisation interne, la renforçant d'emblée en lui donnant une base d'intérêts spécifiques à défendre.

Fonder sur des différences fonctionnelles dans l'entreprise une distribution inégale des revenus est bien évidemment non seulement justifiable, mais tout à fait nécessaire à ce stade de développement de la production sociale. Mais associer, *a priori,* à un titre — président, trésorier, contremaître — le droit à des prérogatives, se les accorder malgré l'opposition du collectif de base, engage, outre une déformation des principes élémentaires de l'autogestion, un processus conflictuel au sein de l'unité, processus dont les conséquences vont aller de l'absentéisme à l'opposition ouverte[44].

Sitôt la gestion collective, les salaires ont été, dans leur ensemble, augmentés.

Ainsi, un manœuvre dans une cimenterie est passé de 1,42 F/h à 1,66 ; un enfourneur de briques, de 1,60 à 2 F ; un ouvrier plombier, de 1,35 à 1,55 F ; un ouvrier menuisier, de

44. Voir pp. 81, 237, 251.

1,60 à 2,50 F ; un ouvrier au chalumeau, de 2,10 à 2,30 F ; un mécanicien de 2,60 à 3,12 F ; un pétrisseur de pâte à biscuit, de 2,60 à 3 F ; un trieur de chiffons, de 1,40 à 1,50 F ; un forgeron, de 1,25 à 1,45 F ; un ouvrier au concassage d'une sablière, de 12 F par jour à 13 F.

Les entreprises ayant décidé le maintien des anciens salaires jusqu'au redressement de la situation économique de l'entreprise sont exceptionnelles : nous en avons rencontré deux.

Dans tous les cas d'augmentation, les nouveaux salaires — qui ne représentent pas pour autant une augmentation du revenu, le nombre d'heures de travail étant généralement inférieur à celui de l'entreprise sous propriété privée — ont été arbitrairement fixés.

Le fait que certaines entreprises répondent avoir fixé un pourcentage d'augmentation, uniforme et non proportionnel d'ailleurs, à tous les anciens salaires, ne peut être considéré comme un calcul[45].

La marge bénéficiaire, antérieurement ménagée par l'entrepreneur, devait certes permettre une augmentation des rémunérations sans augmentation des prix. Théoriquement, du moins, car, de fait, le changement de situation des entreprises sur le marché devait les conduire à rechercher, comme on l'a vu, dans une augmentation des prix, le contrepoids aux augmentations de la masse des salaires, mais aussi à l'augmentation relative des coûts fixes de production.

D'autant plus qu'avec la gestion collective, les bases nouvelles de rémunération — répartition annuelle du reliquat — commandent à la fois les plus fins calculs en matière de comptabilité, et la plus grande cohésion interne à l'unité de production.

Mais, sans qu'il soit nécessaire d'autrement souligner que cette hausse répond à une situation antérieure singulièrement précaire en même temps qu'elle s'inscrit dans une expérience neuve de gestion ouvrière, on peut supposer conjoncturelle cette

---

45. Seul un pourcentage à la fois inversement proportionnel et dégressif aurait pu être considéré comme égalitaire.

hausse inconsidérée. Quoi qu'il en soit, elle prend relativement aux autres problèmes, des proportions réduites.

Beaucoup plus grave déjà est l'aveu de la quasi-totalité des membres des comités de gestion, corroboré par les ouvriers, de la fixation des salaires sans débat collectif.

Certes, le Décret du 28 mars 1963 ne prévoit pas une telle ouverture et stipule, en son article 4 que « la rémunération de base des travailleurs permanents est fixée par l'autorité de Tutelle, par poste et sur la base de normes minima de productivité ». Mais, dans la mesure où ladite autorité de Tutelle n'a fixé aucune de ces normes, les comités ont dû pallier cette défaillance et, par là, ignorer les décrets.

Qu'ils l'aient fait dans le sens d'une mise à l'écart du collectif de base, le seul comité de gestion, voire le seul président ou directeur prenant une décision sur un point aussi fondamental de la vie du travail, déforme une nouvelle fois les relations internes de l'entreprise.

Ainsi, tel chargé de gestion d'un complexe de teinturerie peut-il déclarer : « *j'ai mis* les ouvriers du pressing au mois car ils doivent effectuer le travail promis, et ceux de l'usine à l'heure, car ils ne se pressent pas ». C'est ainsi que des ouvriers peintres sur carreaux de faïence sont payés à la pièce non cassée jusqu'à la vente — leur quota de production n'est comptabilisé qu'à ce moment. « Tous les autres n'ont qu'à faire attention aussi » dira le président. Le résultat est une animosité permanente entre peintres et manipulateurs, et non une émulation qui n'était d'ailleurs pas l'objectif visé.

Interrogés sur ce point, les responsables se sont justifiés en affirmant que les revendications ouvrières en matière de salaires n'auraient pas connu de limite. C'est sans doute d'autant plus exact qu'aucune explication ne venait redresser les croyances plus ou moins erronées en matière de propriété de l'unité de production.

Pourtant, dans les rares entreprises où nous avons pu constater, sinon une gestion, du moins une prise en charge collective des problèmes, dans celles-là où la fixation des salaires a été discutée par l'ensemble des travailleurs, ceux-ci ne sont pas supérieurs à

ceux arbitrairement fixés dans les autres entreprises. C'est l'écart entre la rémunération des uns et des autres qui est réduit.

Là est l'objet essentiel du litige. « Ils ont décidé eux-mêmes de leur salaire !... Si on était tous égaux, on ne protesterait pas. Mais il y a trop de différence et on ne voit plus les membres du comité. Ils se promènent et nous on travaille »[46].

Ainsi ce n'est pas tant une différence de salaires qu'une différence non fondée sur un apport plus efficace à la collectivité de travail qui heurte les ouvriers. Lorsque la différence est justifiée par une qualification supérieure réelle, ils l'acceptent fort bien, comme ils ont su le dire lors de l'enquête à propos d'un président : « Il sait tout faire. Il n'a pas peur de se salir. C'est juste qu'il gagne plus parce qu'il part après nous. On en connaît qui gagnent plus que lui parce qu'ils connaissent bien le chemin de la daïra. Mais ils ont oublié celui de l'usine... » (« daïra » désigne l'échelon d'arrondissement du FLN).

Attrait du secteur privé

Le secteur privé ne fait pas sentir sa concurrence seulement en amont et en aval de la production. Il est, de plus, un pôle d'attraction pour l'ouvrier quelque peu qualifié qui y trouvera plus grande sécurité de l'emploi ainsi que salaire régulièrement versé et, surtout, supérieur[47].

Pour rendre compte de l'insécurité de l'emploi, nous choisirons deux cas indiquant les deux origines différentes de cette instabilité.

Dans le premier cas, une entreprise de gigogne et de ramassage de ferraille, les ouvriers ne travaillent qu'un jour sur deux

---

46. Cité par Juliette MINCES « Les nouveaux patrons », *Révolution Africaine*, 20 avril 1963, n° 12, pp. 12-13.

47. Car les augmentations de salaire ne sont pas spécifiques au secteur autogéré : elles ont été générales dans tous les secteurs d'activité à l'indépendance. D'abord a eu lieu une augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti. Ensuite les entreprises du secteur privé étranger ont augmenté les salaires versés à leurs ouvriers. De ce fait, la disparité entre les salaires versés respectivement dans les secteurs autogéré et privé, demeure.

depuis que le gouvernement a suspendu l'exportation de la ferraille. De plus l'entreprise textile autogérée voisine a refusé d'absorber celle-ci en un complexe, les machines étant petites et anciennes.

Dans le second cas, une entreprise de traitement du caoutchouc et matières plastiques a fermé pendant trois semaines dans l'attente de matières premières bloquées au port. Lors du congrès du SIS de nombreux cas semblables seront évoqués.

Les retards dans le versement des salaires ont fait l'objet d'un assez grand nombre de dénonciations publiques pour qu'il paraisse superflu d'insister sur ce point. Soulignons seulement que le changement du nom de l'entreprise, le temps et les démarches nécessaires pour que soit reconnue la personne morale du comité de gestion, par conséquent l'absence de statut précis pendant ce temps, les périodes de chômage ont accumulé, aussi, les retards, les litiges quant au versement des allocations familiales. Lorsque le retard dans le versement des salaires accuse trois, voire cinq mois — « On n'a pas touché un sou depuis cinq mois » déclare lors du congrès du SIS, un orateur à un auditoire dont les réactions prouvent qu'il ne lui apprend rien —, on voit toute l'importance de cette seule source de liquidités pour l'ouvrier.

Les salaires sont, enfin, plus élevés dans le secteur privé. Et pour toute suite à la revendication d'intervention étatique unifiant les salaires dans tous les secteurs et pour une même qualification, la promesse reçue restera lettre morte.

Pourtant, diront les délégués, le danger est grand.

Dans une entreprise de papiers et cartons, le comptable, un chef d'équipe et deux contremaîtres sont partis dans des entreprises privées. « Tout le monde ira, si le gouvernement ne fait rien » constate le président.

Mais le secteur étatique n'est pas moins attractif. « Les entreprises d'Etat détachent les ouvriers lettrés de l'autogestion par l'appât des salaires. Il faut que tous les ouvriers de même qualification gagnent le même salaire partout. Sinon, tout le monde s'en ira ».

Et ce n'est pas le partage du reliquat qui est susceptible de les retenir au sein des collectifs ouvriers.

3 — **Le reliquat**

Contrairement à ce que prévoyaient les Décrets, le salaire et les primes éventuelles sont les seules sources de revenu : le partage du produit net de leur travail, le reliquat, reste un mirage aussi longtemps que l'entreprise n'a pas dépassé le minimum d'activité lui permettant, non plus d'éviter la fermeture grâce à des expédients quotidiens, mais d'accumuler des fonds suffisants à renouveler l'équipement et à investir pour s'assurer une production accrue et de meilleure qualité. Alors seulement l'entreprise peut s'imposer sur le marché et entrer dans une phase d'expansion.

Alors seulement existe ce reliquat sur la destination et l'utilisation duquel peuvent s'opérer des choix.

Car, une alternative au partage a en effet été suggérée à ces collectifs, à ceux d'entre eux, du moins qui, échappant quelque peu à la situation telle qu'elle vient d'apparaître, avaient pu dégager un reliquat. Il leur fut suggéré de réinvestir ce reliquat. Encore cet investissement n'est-il lui-même pas consacré à l'entreprise, mais à la collectivité par le canal du gouvernement[48].

Et c'est, curieusement, de la direction syndicale que semble émaner cette suggestion.

Dans son éditorial du 6 février 1964, *Révolution et Travail* constatant l'ampleur du chômage en Algérie, félicitant une entreprise d'avoir abandonné volontairement[49] le reliquat de ses bénéfices pour aider à le résorber, poursuit :

« Ce geste librement consenti, ne doit pas être érigé en principe permanent. Les travailleurs veulent seulement montrer leur désir d'agir en responsables. Pour eux, l'autogestion n'est pas seulement le partage des bénéfices à la fin de l'année, mais aussi un moyen de participer activement à l'édification de notre économie sur des bases saines, en un mot, l'autogestion c'est la possibilité d'accéder à la responsabilité et d'influer sur la politique de notre pays, afin d'assurer à jamais le socialisme ».

---

48. Voir p. 221 ce que les ouvriers pensent de ce point précis.

49. Or, la résolution prise par l'entreprise le 19 janvier précise agir ainsi « *Conformément* aux options de la commission exécutive de l'UGTA », *Alger Républicain*, 7 janvier 1964. (Souligné par nous).

La riposte est immédiate ; chez les ouvriers de l'autogestion, d'abord, y compris ceux qui furent censés avoir volontairement décidé cet abandon et « dont les explications qui leur ont été fournies au cours de la réunion se sont révélées sans doute insuffisamment convaincantes »[50]. Jusqu'au congrès de l'autogestion, ils prendront la défense de la répartition : « Il n'est pas à démontrer l'accroissement de la productivité que peut apporter l'intéressement »[51]. Et cet autre : « C'est, quoi que l'on dise, la possibilité de gagner plus pour vivre mieux, s'assurer plus de confort chez soi, manger mieux, pouvoir se cultiver plus en s'achetant plus de livres — qui coûtent bien cher —, se payer des voyages instructifs, qui poussent les hommes à gagner plus. C'est ce qu'on appelle souvent « l'intéressement matériel »[52].

C'est, ensuite *Révolution Africaine*[53], où Mohamed Harbi, avertit les syndicats de la rupture qu'ils provoquent avec la base ouvrière :

« Cette rupture serait inévitable s'il advenait que les travailleurs assimilent leur direction à un appareil commandé de l'extérieur, destiné à les discipliner et à leur extraire le maximum de travail possible sans souci aucun de leur condition quotidienne.

« La campagne visant à convaincre les travailleurs du secteur autogéré de dédier la totalité des bénéfices au fonds d'investissements, ne profitera ni aux syndicats ni à l'autogestion. Plus, elle peut être interprétée, à juste titre, comme une conséquence de la pression de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie antisocialiste visant à présenter les travailleurs de l'autogestion comme une classe privilégiée ; et chacun sait de quel côté de la barrière se trouvent aujourd'hui les privilégiés... »

Les ouvriers « n'hésitent pas à consacrer leurs avoirs au progrès de l'entreprise s'ils acquièrent la conviction que sa gestion leur appartient réellement et qu'ils ne sont pas réduits à la condition de simples salariés de l'Etat ».

---

50. *Alger Républicain*, 7 février 1964.
51. *Alger Républicain*, lettre de lecteur, 3 mars 1964.
52. *Alger Républicain*, lettre de lecteur, 22 mai 1964.
53. Editorial, « Le rôle des syndicats » du 8 février 1964.

Quant au chômage, « Les ressources qui permettent le développement de la base matérielle de la société et de résorber le chômage existent :

« Une étude scientifique et approfondie de la répartition du revenu national permettrait de démontrer qui sont aujourd'hui les privilégiés dans notre pays. Elle conclurait certainement que ce ne sont pas les travailleurs du secteur autogéré ».

Le Président de la République, intéressé à comprendre que « les masses algériennes désirent plus que jamais cueillir les fruits de la Révolution. Personne n'a mené la lutte contre le colonialisme français à leur place »[54], décide de verser, dans le seul secteur agricole, une prime de 230 F aux domaines bénéficiaires, et de 110 F aux déficitaires.

Cette prise de position, on ne peut plus démagogique, énonce, de plus, un principe aberrant ; en effet, ce qui distingue l'autogestion d'autres modes de gestion est la couverture des pertes comme des bénéfices au niveau de chaque unité. Cette déclaration ne peut avoir été faite qu'en raison de l'insincérité notoire des comptes décrivant les résultats d'exploitation des entreprises et des domaines autogérés et dressés par la Tutelle.

Dès lors, l'UGTA entérine :

« Toute la conduite de l'UGTA est conforme à la déclaration du frère Ben Bella, qui *confirme la justesse des positions du parti et du gouvernement qui ont, contre vents et marées, décidé de faire confiance aux travailleurs, en leur remettant la gestion des moyens de production* »[55].

Ainsi, le reliquat, tout au moins celui distribué dans l'agriculture, apparaît-il comme une prime attribuée, et non plus comme un revenu de droit. Fixe et simplement fonction d'un seuil de déficit ou de bénéfice, cette distribution perd toute liaison avec la production. Or, elle devrait être proportionnelle aux fruits dès lors qu'existe un reliquat.

54. *Révolution Africaine*, Editorial du 14 mars 1964.

55. *Révolution et Travail*, 13 février 1964. En capitales dans l'article.

Cette frustration accentue l'attirance des ouvriers vers d'autres secteurs, et pas seulement dans l'industrie. « Bien que de nombreuses explications leur soient données sur la conception de l'autogestion et de son caractère d'avant-garde dans le militantisme et le sacrifice, les délégués unanimes ont demandé une rémunération plus élevée pour effacer tout malaise, et surtout contrecarrer les propositions alléchantes du secteur privé »[56].

Mais alors, l'attachement des ouvriers à l'autogestion, la conscience collective d'un changement à leur profit dans les rapports de production seraient-ils aussi faibles que tendraient à l'indiquer ces départs vers le secteur privé ?

Ce problème mérite plus qu'une remarque incidente. Et l'attitude des ouvriers ne se laisse pas enfermer dans ce schéma apparemment logique.

Certes, leur situation est difficile dans ces unités isolées, marginales, archaïques, n'ayant fait l'objet que de bien faibles investissements antérieurs, malhabiles à la gestion, confrontées à ces appareils parfaitement organisés que sont les banques, le commerce extérieur et intérieur, mis au service du secteur privé qui continue de dominer la société.

Mais ces difficultés là, pourtant objectivement majeures, les ouvriers sont prêts à les affronter. On a déjà pu donner quelques exemples de ce dont ils sont capables.

Par contre, lorsqu'ils constatent que l'autogestion telle qu'ils la vivent met encore l'égalité au futur, lorsqu'ils font de très amères confrontations entre elle et l'image qu'ils s'en faisaient, ils se prennent à comparer l'ancien et le nouveau. Alors, beaucoup ralentissent le travail — « si j'en fais plus, « ils » s'augmenteront encore », nous dira-t-on.

Il est évident qu'en plus des difficultés objectives dues à la structure du marché, des facteurs subjectifs interviennent tels que cette réponse à la bureaucratisation, dans l'analyse des capacités productives de l'unité comparées à sa production

56. Congrès de l'autogestion agricole des 25, 26 et 27 octobre 1963, *Révolution Africaine*, 15 février 1964, n° 55.

réelle[57]. Voici ce que dit à ce sujet un ouvrier d'une ferme autogérée : « Les complications s'amoncellent. Les ouvriers sont découragés et perdent confiance, le travail s'en ressent. Un exemple frappant : l'ouvrier taillait au début en moyenne 800 pieds par jour ; maintenant, il en taille 500 au grand maximum »[58].

D'autres s'en vont. Entre un patron qui paye et un bureaucrate qui promet de le faire, il leur paraît préférable d'opter pour la sécurité — d'autant que ce n'est pas l'expérience qui leur a rendu évidente une différence dans l'exploitation à laquelle ils savent être, de toutes façons, soumis.

Cette leçon, ils la reçoivent de la bureaucratisation de leurs organes.

---

57. Alain MARILL, « L'expérience algérienne d'autogestion industrielle » in *Essais sur l'Economie de l'Algérie nouvelle*, Presses Universitaires de France, Paris 1965, p. 219. L'auteur indique que « les taux d'utilisation de l'équipement industriel » étaient de 50 % dans les industries chimiques, pour descendre à 25 % dans la métallurgie. Ces chiffres sont peu différents de ceux indicatifs de *l'ensemble* du secteur industriel, en avril 1963, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de la Société Centrale d'Expansion du Territoire — SCET — qui porte sur 1 700 entreprises industrielles.

58. *Alger Républicain* du 7 mars 1964 — Lettre de lecteur.

CHAPITRE II

QUELLE GESTION ?

Section I

UNE DIFFÉRENCIATION SOCIALE INTERNE LE DIRECTEUR

1 — Un corps étranger coûteux et incompétent

« On nous a envoyé un chargé de gestion. Il arrive à 9 h au lieu de 7, avec cravate, costume et tout. Il refuse de mettre la blouse pour réparer les machines. Bien sûr, il ne savait pas le faire — « Monsieur, les mains noires mangent le pain blanc. Partez. On n'a pas besoin de facteur — il se promenait tout le temps ».

Ces doléances — non d'un membre du collectif de base, mais d'un président de comité de gestion — cristallisent le rejet de la plupart des autogestionnaires amenés à travailler avec un chargé de gestion.

On verra[1] la fonction et le statut, ou plutôt l'embryon de statut, d'ailleurs demeuré en l'état jusqu'en juin 1964, impartis à ces représentants de l'Etat dans l'entreprise autogérée. Sur la petite quarantaine qui fut effectivement envoyée dans l'industrie — malgré l'abaissement du niveau par rapport à celui qui était

1. Voir pp. 156 et 184.

initialement prévu, les candidats pour le secteur autogéré étaient rares — bien peu se montrent capables de mener à bien leur tâche. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

C'est qu'ils ne sont pas affectés dans les entreprises en fonction de leurs compétences et de leur passé professionnels. Ainsi, dans une entreprise de construction mécanique, le chargé de gestion est un ancien aide pharmacien, retour de France. Celui d'une entreprise de bâtiment était agent des postes. C'est un ancien tourneur, ayant quitté la production depuis de longues années puisque permanent de l'UGTA en Europe pendant la guerre de libération algérienne, qui dirigera les destinées de toutes les minoteries de l'Algérois[2]. Dans le meilleur des cas, le chargé de gestion est supposé avoir quelques notions de son travail — tel ce directeur d'un vaste complexe teinturier, qui était repasseur à Lyon. A mi-chemin, un stage technique l'aura rapidement initié : c'est le cas du jeune chargé de gestion d'une tannerie qui traite en même temps le liège et le plastique.

Il suffira d'évoquer la très grande réserve ouvrière envers tout élément extérieur au travail productif, qu'il soit intellectuel ou administratif ; il suffira d'évoquer l'expérience que vit dans le même temps le collectif autogéré dans ses relations avec les fonctionnaires, pour prendre toute la mesure de cette double cause d'opposition décisive au chargé de gestion. Ni ouvrier, ni compétent, il est rejeté de l'entreprise, rejeté, c'est-à-dire, quelquefois, expulsé au sens propre[3].

Si ce corps étranger, imposé de l'extérieur, coûte à l'entreprise sans participer à son développement, il devient un parasite.

Aucun texte n'ayant précisé avant 1965 à qui, de l'organisme de Tutelle ou de l'entreprise, incomberait la charge que sa rémunération représente, la plus grande confusion règne sur ce problème : les comités de gestion, à qui elle incombe de fait, la considèrent comme une avance — et en espèrent le remboursement. Certains chargés de gestion ne considèrent cette

2. Voir, à son sujet, *Révolution et Travail*, n° 47, 16-7-1964, pp. 8-9.

3. C'est ainsi qu'on nous a parlé lors de l'enquête, de l'éphémère passage de un, deux, voire quatre chargés de gestion successivement rejetés par l'entreprise.

rémunération que comme la quote-part de l'entreprise, et attendent le complément de leur organisme directeur. Quant à ce dernier, nous ne pûmes en obtenir aucune précision. Il faut donc en conclure qu'aucune politique précise n'y était conçue à l'époque sur cette question. L'arrêté du 29 mai 1965, fixant le statut des directeurs d'entreprise du Secteur Industriel Socialiste — JORA du 9 juillet 1965, p. 664 — tranchera en précisant, à l'article 7, que « les directeurs sont rémunérés par l'entreprise ou l'établissement où ils exercent leurs fonctions. Toutefois, l'autorité de Tutelle fixe le taux de cette rémunération en fonction de l'importance de l'entreprise ou de l'établissement »[4].

Que le directeur ait toujours coûté à l'entreprise, c'est indéniable. Combien coûte-t-il ? Jamais moins de 1 500 F par mois, et, dans certains cas, plus de 2 000 F. Soit un revenu très supérieur à celui des membres du comité de gestion.

Mais là n'est pas le seul coût du chargé de gestion pour l'entreprise. Des menus avantages — « le travail du directeur ? il use notre voiture et notre essence » nous lancera un ouvrier —, aux détournements, au sujet desquels il suffira d'évoquer l'affaire d'Acilor[5] sans même faire appel aux accusations formulées lors

---

4. Un projet de statut des chargés de gestion de l'industrie, transmis sous bordereau n° 64.0211 du 14 janvier 1964, et qui servira de base à la partie des décrets de juin sur ce sujet (voir p. 180) estime pourtant évident « que la conception du rôle de directeur, telle que définie par le décret, serait entièrement détruite, *sa position* devenant *intenable, si le chargé de gestion* était *rémunéré par l'entreprise, sur proposition du Comité de gestion*, soumise à l'approbation de l'autorité de Tutelle. Ceci serait la négation même de la conception algérienne de l'autogestion, car la dualité voulue des pouvoirs du Président et du Directeur serait abolie ». Souligné dans le texte.

5. Le 16 novembre 1963, sous le titre « Acilor : fallait-il le dire ?... », *Révolution Africaine*, révélait les pratiques frauduleuses du directeur, fraudes estimées à 13 millions de « dépenses inconnues » et entraînant 79 millions de déficit pour Acilor. Le Ministre de l'Economie, M. Bachir Boumaza, répondait, le 23 novembre dans le même journal, « oui, il fallait le dire ». « Nous nous apprêtions à le dire à l'Economie Nationale. Vous nous avez devancés. Ce directeur [nouveau] qui semble faire quelque chose, nous l'avons nommé ; nous avions révoqué l'ancien ». De fait, il devait se rendre dans l'usine le 24 novembre et procéder publiquement à son arrestation, ainsi qu'à celle de ses complices, au rang desquels figurait le président du comité de gestion.

de l'enquête, les possibilités sont nombreuses. « Si dans tous les cas semblables, on attendait que le Gouvernement intervienne, notre édification socialiste pourrait être compromise », soulignait *Révolution et Travail.* En effet, les cas sont nombreux, comme en témoignent notamment les interventions lors du Congrès du Secteur Industriel Socialiste, comme en témoignent très concrètement les multiples liens de nombreux chargés de gestion avec les milieux spéculatifs. Et c'est là l'aspect capital du problème.

Issus de l'appareil d'Etat, promus, des postes subalternes qu'ils y occupaient, à un poste à la fois plus honorifique et plus lucratif, ces chargés de gestion — disons la plupart, par respect pour les quelques rares exceptions — n'en ont pas pour autant rompu avec lui, bien au contraire. C'est dans ce lien, dans la protection qu'il procure, qu'ils puisent la force de se maintenir au sein d'un comité de gestion hostile.

Or, cet appareil d'Etat ne peut sécréter que des liens eux-mêmes spéculatifs : on verra comment il fut investi par la petite bourgeoisie spéculative et quelles imbrications politiques et administratives en résultèrent. Les manipulations à l'insu et au détriment des entreprises — rappelons combien novices sont les comités de gestion en matière de comptabilité et dès lors combien formel est leur pouvoir de contrôle — fournissent des liquidités qui vont nourrir le courant spéculatif[6] — appartements, villas, commerces, essentiellement. « Notre directeur a vendu pour 8 millions de matériel. Nous n'avons plus de nouvelles de lui » déclare un ouvrier au Congrès de l'autogestion industrielle.

Dans cette société où les problèmes se posent encore en termes de lutte de classe, comme le souligne la *Chartre d'Alger*, à qui les chargés de gestion sont-ils, en dernière analyse, le plus liés ? A la petite-bourgeoisie et à ses éléments bureaucratisés — ou en voie de l'être — dans l'appareil d'Etat, ou au collectif ouvrier des entreprises autogérées ?

---

6. Et vice-versa : l'appartenance à ce groupe de pression garantit le maintien dans la fonction. Ce qui explique qu'un chargé de gestion chassé d'une ou de successives entreprises soit malgré son indubitable incompétence, envoyé dans une autre.

On a beaucoup parlé de la bureaucratisation interne des entreprises autogérées. C'est aussi notre avis, fondé sur la constatation du phénomène. Mais une distinction s'impose, au niveau de la nature du phénomène, entre le processus de bureaucratisation *ouvrière* de certains membres du comité de gestion et celle, *petite-bourgeoise,* des chargés de gestion.

Ces derniers sont, en effet, non seulement liés à l'appareil d'Etat, mais à ses destinées. C'est tel qu'il est qu'il les nourrit ; renversé, soit par la bourgeoisie — hypothèse insoutenable —, soit par la classe ouvrière, il les entraîne avec lui. Par contre, dans la perspective d'une gestion étatique instaurée par ce même appareil, de grandes possibilités leur sont offertes. C'est pourquoi un si grand nombre d'entre eux est hostile à l'autogestion. « Ce n'est pas vivable. Ils sont arriérés et parlent de leurs droits. Alors, j'ai annulé les réunions », déclarera le directeur d'une entreprise de teinturerie, en ajoutant « l'autogestion, ça ne fait pas sérieux, j'ai fait graver mon (*sic*) cachet, coopérative... ». Celui — français — d'une entreprise de ferraille, ira plus loin. Expliquant la création de la « Minière Nationale de Ferraille », entreprise d'Etat, il conclue : « Il est normal que les comités de gestion cèdent la place. Il reste la question protocolaire de leur « liquidation » officielle »[7].

En effet, dans cette optique, les organes de l'autogestion sont, pour ce type de directeur — le plus fréquent, répétons-le, le seul frein à l'enrichissement personnel, donc l'adversaire.

Son organisme de Tutelle reconnaît[8] la distorsion que fait subir le directeur à sa fonction et s'il ne prononce pas le mot de

---

7. Expliquant les origines de la Société et son ancien essor en Afrique, en même temps que les problèmes économiques particuliers à cette branche, il dira aussi : « les meilleures sources de ferraille, ce sont les guerres ».

8. Projet de Programme de la Commission Economique du Bureau Politique du FLN, p. 2. Il est à souligner que les intitulés différencient : a) « la bureaucratisation des organismes ouvriers de l'Autogestion » ; b) « le chargé de gestion », n'identifiant pas les directeurs à des ouvriers. Pourtant on peut lire plus loin que « le chargé de gestion est un *travailleur* qui fait partie comme tous les autres travailleurs de l'Assemblée Générale — ce qui ne correspond d'ailleurs pas aux Décrets. C'est cette dernière conception qui prévaudra lorsque les directeurs recevront un statut, un an plus tard (voir p. 185).

bureaucratisation, il n'en constate pas moins que « Le chargé de gestion, au lieu d'être avant tout un travailleur, se transforme en autorité de décision. Il prend l'habitude de se passer du comité de gestion, et, plus grave encore, en ressent l'existence comme une gêne. Pour éviter les complications qu'entraîne l'avis du comité de gestion il tranche les problèmes de sa propre initiative.

« De telles pratiques engendrent la passivité chez les travailleurs. Ils sont amenés à abandonner leurs responsabilités au chargé de gestion, à perdre tout esprit d'initiative. Il se constitue en une autorité indépendante, qui s'accapare de la gestion à leur détriment ».

Quelles sont les méthodes aptes à supprimer ces déviations ? « Elles vont de soi » (p. 3). « Elles se fondent toutes sur une connaissance et une compréhension parfaites des Décrets de mars qui doivent être pour tous les travailleurs les inspirateurs de leur conduite et de leur action à l'intérieur des entreprises ».

C'est pourtant une autre solution que suggérera un délégué, au Congrès du Secteur Industriel Socialiste (SIS), reprochant à ce projet de programme « d'avoir été muet sur les comptes que doit rendre le directeur, non seulement au comité de gestion, mais à l'Assemblée Générale des travailleurs. Nous avons compris avec la Cobiscal[9]. Sans contrôle, la porte est ouverte à tous les aventuriers ».

Tandis que les uns revendiquent un pouvoir de contrôle — « La vérité est qu'ils supportent mal la présence du comité et les droits donnés aux ouvriers » — les autres, mécontents des limites apportées à ces pouvoirs, refusent de devoir les partager, même théoriquement, avec le comité de gestion. C'en est devenu leur préoccupation essentielle.

2 — Les préoccupations dominantes du directeur

Le 8 mars 1964, l'Institut de Gestion des Entreprises et de Planification du Développement organisait une journée des

9. Complexe de biscuiterie autogérée où éclata un scandale semblable à celui d'Acilor, mais qui fut moins spectaculairement dénoncé.

chargés de gestion de l'industrie pour faire le point avec trente d'entre eux dans la perspective d'un futur stage. A travers leurs interventions, se lit clairement la substance de leurs préoccupations.

— Ils ne rencontrent qu'embûches dans l'entreprise : « Doit-on gérer ou se faire gérer ? On nous dit, quand on arrive, on a travaillé comme ça, on travaillera comme ça », et notre travail c'est la paperasse et la comptabilité sous l'autorité du président qui ne demande jamais notre avis » — « Le président ne connaît même pas les décrets. Il n'a pas compris son rôle et se prend pour un chef d'entreprise » — « Il a tous les avantages, voiture, autorité, et les autres ne sont que des manœuvres qui ne comprennent rien à la gestion » — « Si on élève la voix, on a tout le comité contre nous, et rien n'est prévu pour notre démission » — « Le danger vient des comptables qui ont l'influence financière ».

— Ils y réclament donc un pouvoir accru :

« Il y a une grave contradiction dans les décrets qui disent qu'on représente l'Etat sous l'autorité du président. Où a-t-on vu deux capitaines sur le même navire ? » — « On représente l'Etat et on va demander des avances[10] : comment avoir de l'autorité avec cela ? » — « Le directeur devrait être aussi président avec un statut bien défini » — « On nous dit que nous sommes des contrôleurs de l'Etat. Comme les ouvriers sont contre l'Etat, ils sont contre nous ».

Malgré les efforts de l'animateur pour inviter les chargés de gestion à poser les problèmes techniques qu'ils ont pu rencontrer dans les entreprises, par le biais de l'établissement en commun du programme du prochain stage, les interventions se cantonneront dans l'expression de ce seul besoin de pouvoir. Une proposition de stage en commun avec des présidents et ouvriers désignés par l'assemblée des travailleurs et en son sein, soulèvera un tollé — « Ce sont des illettrés, on ne peut rien en tirer. Ils n'ont pas eu la chance d'être président, alors ils perturbent ». Le seul chargé de gestion favorable à cette proposition, parce que

10. Allusion à la rémunération du directeur par l'entreprise, ce qui est ressenti comme une atteinte au prestige du premier sur la seconde.

partisan convaincu de l'autogestion et menant un travail positif en collaboration avec le comité de gestion de l'entreprise de papiers et cartons où il fut nommé, s'attirera, tout au long de la journée, l'animosité générale.

Finalement, le projet de stage échouera[11].

3 — Les types de directeurs rencontrés

Le rôle des chargés de gestion — non pas la fonction théorique anonyme, mais le rôle concret joué par les individus précis tels qu'ils viennent d'apparaître — n'est-il que cela ? N'y a-t-il pas de résultats au plan du développement de l'entreprise auxquels la présence d'un chargé de gestion aurait contribué ?

On peut, de ce point de vue, dégager trois types de chargés de gestion.

Le premier type, le plus fréquent, est celui des chargés de gestion incapables, qui sont une charge sans aucune contrepartie positive pour les entreprises qui en sont flanquées. Ce sont ces directeurs que le Congrès de l'autogestion industrielle soumettra au feu roulant de ses accusations.

Un deuxième type, exceptionnel celui-là, est représenté par les quelques chargés de gestion partisans de la gestion collective. Leur compétence devient alors ici une stricte affaire technique d'apprentissage, et son importance s'en relativise d'autant. Ainsi, ce directeur d'une tannerie fort peu averti des problèmes du cuir, du liège et du polyestère, la triple production de l'entreprise, assume-t-il sérieusement ses nouvelles tâches. Capable de rendre compte de l'ensemble des problèmes de la production, à l'aise devant les machines lors de la visite des ateliers, il a su élargir le marché extérieur du liège, tailler à

11. Faut-il le regretter ? Un premier stage avait eu lieu durant l'été 1963, destiné aux chargés de gestion des transports. L'homogénéité entre les stagiaires lorsqu'ils furent en poste et les autres chargés de gestion permet de poser la question. Une initiation à l'économie politique, à la technologie, à la comptabilité, une explication des décrets ne valent qu'en fonction de l'option politique. Il est clair ici que ce nouveau stage n'aurait servi l'autogestion qu'à travers le seul directeur attaché à sa réussite. C'est le choix des stagiaires, chargés de gestion exclusivement, qu'il eût sans doute fallu réexaminer.

l'entreprise une place dans les abattoirs pour la collection des peaux[12], prendre des initiatives pour organiser au mieux le travail dans les entreprises : « Nous changeons les ouvriers selon les besoins du liège ou du cuir, mais ils manquent là où on les a pris... Nous avons organisé des cours pour former des ouvriers polyvalents pour égaliser les fluctuations, les inconvénients de chaque secteur[13], et éviter de faire appel aux saisonniers ».

S'alignant d'abord sur les anciens prix, il a effectué un calcul des prix de revient pour traiter, à partir de là, des problèmes de salaires en Assemblée Générale — ce qui nous sera confirmé lors des entretiens avec les ouvriers.

Les réunions du comité de gestion ont lieu de deux à trois fois par mois, celles du conseil des travailleurs une fois par mois. Il rend des comptes mensuels à l'Assemblée Générale — faute de comptable il en assure la charge — et en provoque la réunion lorsqu'un problème se pose. Y a-t-il des problèmes au sein du comité de gestion ? Un silence, puis « le problème essentiel est que la production ne soit pas contraire à l'intérêt des travailleurs. C'est la même chose pour le comité de gestion ». En effet, de lourds reproches seront formulés à ses membres par les ouvriers qui, dans ce cas précis, soutiendront le chargé de gestion.

Un autre exemple de ce type est fourni par le chargé de gestion d'une importante entreprise de construction mécanique. Un fâcheux précédent existait avec le passage de l'ancien employé, pharmacien, évincé par l'entreprise de son poste de

12. Depuis l'indépendance de l'Algérie, la collecte des peaux dans les abattoirs n'est plus l'exclusivité du syndicat des collecteurs de peaux, mais ouverte à tous.

13. Le travail du liège, bouchons, agglomérés, plaques brutes, réclame le maniement des scies et couteaux contre lesquels aucune protection n'est prévue. Les poussières de liège aggravent encore ces conditions de travail. La manipulation des plaques à l'entrée et à la sortie du four se fait dans une chaleur intense. Le travail du polyestère est au contraire propre et peu fatigant, mais les ouvriers sont soumis à des différences de températures très dangereuses et à des vapeurs insupportables. Le cuir, enfin, est travaillé dans des conditions extrêmement archaïques : dans un sous-sol insalubre, les ouvriers sont soumis à une atmosphère nauséabonde.

chargé de gestion. Ici, le climat est totalement différent de celui de la tannerie. Avant tout préoccupé de régler les problèmes de gestion d'un point de vue de technicien, cet ancien cadre du FLN ne se soucie pas de réduire la distance entre lui et les membres de l'entreprise. Capable de nous fournir les procès-verbaux des réunions, qu'il provoque très régulièrement, il y inscrit les problèmes afférant à sa fonction : comptabilité, production, achat de matériel, sans jamais s'en écarter : il laisse au comité de gestion le soin de rechercher les solutions aux problèmes quotidiens du travail ; « Il ne discute jamais avec nous, mais avec lui, on a du travail », juge un ouvrier. « Au moins, il est honnête », sera l'appréciation générale. Administratif, mais soucieux d'efficacité, distant mais respectueux du fonctionnement de l'autogestion et honnête, ce directeur a su, sinon être adopté, du moins apprécié par les travailleurs qui reconnaissent volontiers un mieux-aller du fait de sa présence.

Avec le troisième et dernier type de directeur, nous sommes très proches de l'entreprise d'Etat. Placés à la tête d'entreprises précédemment regroupées — les complexes — ces fonctionnaires les administrent sans tenir aucunement compte des comités de gestion. « Il reste à les liquider officiellement » disait l'un d'eux : ce qui fut fait officiellement dans les minoteries, implicitement dans l'aciérie et les Verreries d'Oran[14] et les entreprises rentables[15].

Les trois représentants de ce type que révéla l'enquête nous ont fait pénétrer dans des entreprises — biscuiterie, teinturerie et ferraille — où l'autogestion se trouvait à un stade plus ou moins avancé de disparition.

A la tête du complexe de teinturerie, évolue un directeur n'ayant pas encore assimilé sa spectaculaire ascension depuis

14. Acilor et les Verreries d'Afrique du Nord ont un statut extrêmement confus, et d'une confusion volontairement entretenue. De fait, la gestion de ces deux unités qui comptent parmi les plus grandes du secteur industriel algérien, est totalement confisquée par les services étatiques.

15. Le complexe de la teinturerie, celui de la biscuiterie notamment.

qu'il était repasseur dans un pressing lyonnais. Transférant son incompétence sur un comportement autoritaire, il réussit mal. Des usines aux pressings, les ouvriers le tolèrent mal, et le diront au Congrès du SIS. Pourtant, lié à la Fédération du Grand Alger du FLN, il obtient les marchés de certaines collectivités publiques — hôpitaux, casernes. Fort de ce succès, il obtient d'abord que les pressings, qu'il a privés de comités de gestion, soient sous sa dépendance directe et unique. Puis, s'attaquant aux comités des usines, il provoque d'abord la démission du président le plus dynamique, puis le remplacement de tous les comités de gestion de chaque usine. Les nouveaux comités s'avérant moins inconditionnellement à ses ordres qu'il ne le prévoyait, il était parvenu, peu avant l'enquête, à enlever la décision de création d'un comité de gestion et d'un conseil des travailleurs unique pour l'ensemble du complexe — trois usines réparties dans Alger, 300 personnes. Déjà coupés les uns des autres, les travailleurs le seront à présent du comité de gestion. Désireux d'annexer au complexe une teinturerie autogérée de Maison Carrée, il avait à l'époque entrepris d'en démenteler auparavant le comité de gestion, par une mise en accusation systématique de chacun de ses membres auprès de l'appareil. Une tension extrême règne dans ce complexe, allant parfois jusqu'à l'affrontement direct[16].

Avec le complexe de la biscuiterie, le style de gestion est tout à fait différent. Les bâtiments neufs, immenses, la façade éclairée de puissants projecteurs ; le nombreux personnel administratif, les organigrammes, pointeuses et notes de service tapissant les murs ; l'impressionnant mobilier directorial, le directeur lui-même, enfin, qui ne se départira à aucun moment de sa politesse glacée pour fournir des renseignements exclusivement techniques et éluder les autres — « vous trouverez la comptabilité et les procès-verbaux de réunion à la Tutelle »[17] — tout évoque l'entreprise prospère, organisée de longue date, parfaitement maîtrisée par sa direction.

16. Voir p. 236.

17. Laquelle déclara ne pas en posséder.

Certes, l'autogestion existe : un « comité des sages » composé des 8 présidents des entreprises membres du complexe, entoure le directeur en des « tables rondes ». A eux tous, ils arbitrent la commission technique composée des huit contremaîtres de ces entreprises. Mais, s'agissant des quelque 550 ouvriers du complexe — qui fait travailler 700 personnes au total, dont 150 à la direction centrale sont ouvertement exclues de l'autogestion car extérieures à la production — ils n'ont en aucune façon part à la gestion. Les entretiens avec quelques-uns d'entre eux, et dans des fabriques différentes, se révélèrent un long aveu d'ignorance non seulement sur la gestion du complexe, mais sur l'autogestion elle-même.

Dans le troisième complexe, le processus de suppression de l'autogestion était beaucoup plus avancé puisque, depuis mai 1964, les deux entreprises composant le complexe étaient passées clandestinement sous contrôle étatique. Clandestinement, car les intéressés n'avaient appris la nouvelle qu'officieusement. Lors de l'enquête, ils se préparaient à résister tandis que le directeur songeait, rappelons-le, à leur liquidation officielle. Ce directeur avait préalablement joué une entreprise contre l'autre, dès la mise en complexe. A partir d'une asphyxie économique et d'une manipulation de la comptabilité de la plus faible des unités il était parvenu à dresser les ouvriers des deux entreprises les uns contre les autres.

Ce cas, qui dès lors n'entre plus dans le cadre de l'autogestion du fait de sa mutation de statut est extrêmement significatif de la menace que font peser certains chargés de gestion sur l'avenir de la gestion collective. Il n'est pas question de rejeter l'étatisation en tant que forme d'organisation du travail, mais seulement de souligner combien réel est le danger de disparition qui pèse sur l'autogestion soumise à des chargés de gestion de ce type, que la disparition soit organique comme dans le dernier cas, ou effective malgré son maintien formel comme dans celui de la biscuiterie.

Ces trois exemples illustrent fort bien, croyons-nous, les divergences d'intérêt précédemment évoquées entre chargé de gestion et comité de gestion. Que ce dernier se soit bureaucratisé ou non n'empêche, en effet, dans aucun des trois cas, qu'il disparaisse dès lors que l'exigent les intérêts spécifiques du

directeur. C'est la dynamique propre à ces deux processus différents, bureaucratisation de la petite-bourgeoisie et bureaucratisation ouvrière, qui commande l'absorption de l'une par l'autre, selon la nature de la société environnante. Qu'est-ce, en effet, que la bureaucratisation des organes de gestion ?

SECTION II

BUREAUCRATISATION OUVRIÈRE

C'est, d'abord, un phénomène contre lequel ne sont, *a priori,* protégés aucun des cadres ouvriers de l'autogestion.

Quelle que soit leur adhésion idéologique à l'autogestion, quelle que soit leur vigueur à défendre la gestion ouvrière face à ses ennemis *extérieurs,* leur situation objective de cadre à l'*intérieur* de l'unité de production les expose à cette bureaucratisation.

1 — L'avant-garde ouvrière

Lorsque, deux mois après le Congrès du SIS, nous entreprenions l'enquête dans les entreprises autogérées du Grand Alger, notre hypothèse était qu'une différenciation se dégagerait, coïncidant avec celle qui avait marqué le Congrès : se détachant d'un ensemble quelque peu fragile — « on vous dit blanc, vous applaudissez, on vous dit noir, vous applaudissez », avait jeté un délégué irrité à cette masse trop facile à manœuvrer — l'avant-garde qui avait dynamisé le Congrès, qui avait déployé une si remarquable vigilance envers son acquis[18], devait, pensions-nous, avoir entraîné, là où elle travaillait, l'ensemble des ouvriers à vivre l'autogestion le plus activement.

Il n'en fut rien.

Ici comme là, nous devions découvrir une vie collective à travers la gestion de l'unité de production, souffrant des mêmes carences, des mêmes distorsions. Ici comme là, les ouvriers de l'Assemblée Générale affirmeront tout ignorer du Congrès, se plaindront de n'avoir pas été invités à désigner leurs délégués, de n'avoir été informés ensuite, ni des débats ni des résolutions. Ainsi les interventions, y compris les meilleures, celles qui

18. Voir pp. 222 et suivantes.

devaient donner le ton aux débats, s'avéraient n'être le produit que de réflexion individuelle, ou tout au moins excluant le collectif de base des entreprises.

Certes, des entreprises existent, où l'autogestion est une expérience collectivement vécue. Elles étaient l'exception lors de l'enquête où nous ne pûmes en compter que deux. Mais leurs délégués ne furent justement pas parmi les plus remarquables au Congrès.

Cette contradiction entre une attitude d'avant-garde capable de défendre l'autogestion à l'extérieur, et le refus de partager ce combat avec l'ensemble des travailleurs, par une action collective à l'intérieur, cette coupure entre l'avant-garde et la base sont assez frappantes pour retenir un instant l'attention.

Le passé et l'imbroglio social présent de l'Algérie pèsent sur la classe ouvrière et déforment profondément ses attitudes tandis qu'ils rétrécissent ses possibilités d'action.

Ainsi s'expliquent carence d'organisation et bureaucratisation qui sous-tendent cette attitude de l'avant-garde ouvrière. Modelés par une guerre nationaliste, dépourvus de toute expérience au sein d'une organisation de la classe ouvrière algérienne, ces cadres ouvriers négligent de favoriser le mûrissement de la conscience du collectif de base à travers leurs propres efforts. Sans confiance envers lui, le méprisant un peu aussi, ils préfèrent combattre en solitaires les ennemis de l'autogestion plutôt que d'en susciter la défense collective. « Ils (les ouvriers) sont trop arriérés et nos ennemis trop puissants. Nous les éduquerons quand nous serons plus solides » dira l'un d'eux, et non des moins ardents lors du Congrès, oubliant par cette remarque qu'il n'a de voix que celle que lui confèrent les ouvriers pour être leur expression et non leur substitut.

Se révèlent du même coup, non seulement une certaine surestimation des forces individuelles, mais aussi une conception précise du combat par les voies d'un dialogue avec le pouvoir, dialogue vigoureux certes, dangereux sans nul doute, mais *exclusif des masses*. Il s'agit, dès lors, d'une conception bureaucratique, mais dont on voit déjà qu'elle diffère totalement de celle des chargés de gestion.

Ces aspects bureaucratiques dans la conception des problèmes

engendrent certaines conduites de ces cadres ouvriers. A la recherche de solutions individuelles pour résoudre les problèmes de l'entreprise, ils utilisent leurs relations personnelles, profitent d'expédients conjoncturels. Par là, ils deviennent indispensables à l'entreprise. De cette utilité à l'attribution de prérogatives qui les conduisent à défendre des intérêts personnels différents, voire divergents de ceux de la collectivité de travail, et finalement à la substitution au collectif travailleur, on voit le cheminement. De ce dernier, nous avons rencontré un exemple impensable : le président d'une entreprise de bâtiment — extrêmement populaire dès le précongrès du SIS où il devait donner le ton aux débats — fut pris dans une étrange contradiction. Refusant de s'expliquer sur un retard dans le paiement des salaires — il n'avait pas utilisé la somme à des fins personnelles mais considérait que les ouvriers devaient lui faire confiance sans explications — il dut faire appel à la police pour enrayer une grève qui émoussait son autorité. Faisant alors l'amère constatation que sa riposte ébranlait plus encore celle-ci, il se montrait de plus en plus convaincu qu'il ne devait pas compter sur les ouvriers pour faire leur bonheur. « Ils n'ont même pas compris que la grève, en autogestion, c'est le suicide » devait-il conclure, parfaitement convaincu qu'il avait sauvé l'entreprise en arrêtant la grève.

Le processus dans lequel des représentants ouvriers, élus par leurs camarades de travail et jouissant de leur confiance s'en détachent en endormant chez ces derniers la pratique de leur nouveau pouvoir, est un processus de bureaucratisation ouvrière : ces responsables font de l'indispensabilité reconnue de leur fonction une raison de leur distanciation par rapport au collectif de base, maintenu sous la contrainte de cette indispensabilité. Ce processus, sur lequel nous reviendrons[19], n'épargne pas, on le voit, les meilleurs des cadres ouvriers.

A fortiori, ce phénomène est-il plus rapide, plus profond aussi, parmi les membres moins dynamiques des comités de gestion, et ceux, plus nombreux encore, parvenus à s'imposer au collectif de base.

---

19. Voir p. 294.

2 — Les autres cadres ouvriers

« Les anciens ouvriers (ils étaient 60 avant et 113 maintenant dont un Européen, Jésus Rios, très content de son sort) ont demandé que l'usine soit rouverte, explique un des frères responsables, mais comme ils n'étaient pas capables de se diriger eux-mêmes, Si Omar de la willaya IV a fait appel à nous... » « Nous », ce sont les quatre frères qui forment le comité de gestion et qui semblent surmenés mais ravis : Ben Haddad qui, avant d'être emprisonné en 1958, était commerçant en gros de denrées coloniales, Ould Hadj Mahmoud, industriel à Oran avant de travailler à l'Organisation en Willaya V, Amrani Rachid de l'EGA et Hadanou dit Tewfik qui milite depuis 17 ans »[20].

La campagne de réélections démocratiques des comités de gestion, lancée en avril 1963 par le président Ben Bella au lendemain de la promulgation des décrets relatifs à l'autogestion évite de plus insister sur le caractère douteux de la formation de certains des premiers comités, comme en témoigne l'extrait de ce reportage.

« Nous ne les avons pas nommés. Ils ont profité de l'absence de la moitié des ouvriers pour constituer le comité. Et puis ils ont fait circuler la liste parmi les ouvriers présents en les menaçant de les faire renvoyer s'ils ne signaient pas. Quand on est revenu, c'était fait ».

C'est sur la similitude entre ce dernier témoignage extrait d'un reportage de *Révolution Africaine* en date du 20 avril 1963[21], et ceux, recueillis postérieurement, qu'il est plus utile d'insister. L'analyse de la société algérienne en cette année 1963 ne permet d'ailleurs pas d'imaginer une quelconque amélioration par le seul fait d'une campagne de rélections démocratiques des comités suivants.

Comme précédemment, les organisations nationales — Parti, UGTA, ANP, Préfecture qui leur est assimilée — orientent

---

20. *El Moudjahid* (Hebdomadaire) du 19 janvier 1963, n° 111, p. 4.
21. « Les nouveaux patrons », article cité.

les choix : « En juin 1963, l'UGTA est venue pour les élections : « Le président a toujours dirigé, voulez-vous le garder ? » Bien sûr, on a dit oui ». Un autre : « Le Gouvernement est venu, il a dit aux ouvriers : celui-là, il est bon. Qui n'est pas d'accord ? » La démagogie n'y est quelquefois pas étrangère, comme dans le cas de cette femme, membre d'un comité de gestion : « Le syndicat et la préfecture sont venus. Ils ont fait la liste et m'ont mise dessus. On ne les a jamais revus : je ne sais pas ce qu'on attend de moi ». Ailleurs, les mobiles sont transparents : « le parti a pris trois militants et trois cadres qualifiés — deux ont refusé pour ne pas perdre leur place si le patron revient — et on nous a dit que c'était le comité de gestion ».

Ailleurs encore, le comité de gestion sera le fruit d'une coalition interne : « Il n'y a jamais eu d'élections, ils se sont tous désignés entre eux ». « On n'a jamais voté ni pour le conseil, ni pour le comité » confirme un ouvrier. Le vote peut être faussé : « Il y avait un point de plus pour Mohand, mais comme il nous lit le journal et nous explique notre intérêt, ils ont triché pour l'éliminer », nous dira-t-on avec colère dans une tannerie.

Il y a plus grave. Non seulement le comité de gestion n'est pas toujours l'authentique émanation du collectif ouvrier, mais le président est un inconnu : « La seule erreur du contremaître, c'est d'avoir appelé un président à l'extérieur de l'usine ». Devant notre étonnement on ajoutera : « personne ne sait lire, ici ». Même problème et même procédure dans cette sablière, dirigée par deux anciens militaires jusqu'en juin 1963, « puis on a embauché un ancien sergent comme président ».

Même dans les entreprises s'efforçant de pratiquer au mieux la gestion collective, le mécanisme des élections et désignations de la base au sommet des organes de gestion est détourné. C'est ainsi que les ouvriers d'une entreprise d'appareils de chauffage, tous illettrés, votent, à main levée, pour le président, puis : « Tu as le certificat d'études, choisis ceux qui t'aideront ».

Avec l'analphabétisme, nous touchons à l'un des facteurs facilitant le plus la distorsion des élections. Non seulement, les ouvriers sont acculés à s'incliner devant ces distorsions, incapables, du moins ils le croient, d'opposer leurs propres représentants, trop peu lettrés — « si un autre savait bien lire,

le président ne serait plus là ». C'est pour cela qu'ils laisseront éliminer l'ouvrier tanneur lisant l'arabe mais pas le français, par un président qu'ils ne reconnaissent pas des leurs mais dont ils attendent qu'il leur trouve des marchés. Non seulement dans les cas où ils peuvent s'exprimer, ils ne choisissent pas le meilleur d'entre eux, le plus attentif à défendre leurs intérêts communs mais le plus lettré, celui aussi qui, dans un pays sous-développé, a le plus d'entregent : « Il faut un malin contre nos concurrents ». Mais encore, et peut-être surtout, cet analphabétisme paralysera objectivement tout moyen de contrôle de la base de l'entreprise sur les organes de gestion.

Dès lors, le processus est engagé. Poussant ses avantages, le comité de gestion, définitivement coupé et incontrôlé, vivra en coûteux épiphénomène, quelquefois en parasite.

3 — **Vive réaction ouvrière**

Du seul fait de leur appartenance au comité de gestion, ses membres ont, bien souvent, abandonné le travail productif[22] — « il y en a qui ont trouvé le chemin des bureaux »...

Théoriquement, le déplacement de la fonction directement productive à celle de gestion ne saurait être considéré *a priori* comme une déviation. Bien que la plupart des entreprises autogérées industrielles soient de petite taille, on peut penser que les tâches nouvelles de gestion sont susceptibles d'absorber l'activité permanente d'un individu. Ce serait alors, avec la gestion collective, une nouvelle distribution technique des tâches. Encore faut-il que cette gestion soit collective — conçue dans ses objectifs majeurs, et contrôlée par l'ensemble des membres permanents de l'entreprise — et qu'elle soit effective. Or, en l'occurrence, à quelques exceptions près, la gestion n'est pas collective, mais bureaucratiquement menée. Dans quelques cas

22. Ce n'est pas une donnée extrapolable à coup sûr à l'ensemble des entreprises industrielles d'Algérie, mais en tout cas une indication exemplaire de l'ensemble des entreprises de l'Algérois : nous n'avons rencontré, lors de l'enquête, qu'un unique président occupé à une machine lors de notre arrivée. Trois autres seulement surent guider notre visite à travers les ateliers en se montrant capables d'expliquer à la fois le processus de production et le fonctionnement de chacune des machines.

extrêmes, cette gestion n'est même pas assurée : n'existent alors que le titre et les avantages qui y sont attachés.

Les réunions n'existent pas — certains comités n'en ont pas provoqué depuis leur installation — ou sont, tous les deux ou trois mois, de pures formalités.

« On ne nous donne pas des comptes. On travaille beaucoup, on fait des choses comme cela n'a jamais été fait. Mais on ne sait rien des comptes...

« Tiens, lui, il est du comité de gestion, demande-lui s'il sait... » « Non, je ne sais pas beaucoup ». Il n'y a pas eu de réunions ? Pas d'assemblées de travailleurs, de réunions générales d'informations ? »

« Il y a eu quatre réunions, mais jamais on ne nous a fait de « conférences » et nous, nous ne pouvons jamais placer un mot. Certains frères du comité de gestion n'ont pas gagné leur place. Il faudrait les changer »[23].

S'il n'y a pas lieu de s'étonner de tels propos dans le cadre des relations telles qu'elles sont apparues entre le comité et le collectif de base, il est intéressant de chercher à dégager les motivations révélées par le comité, ou qui lui sont prêtées par les ouvriers.

Dans certains cas — nous en avons rencontré cinq lors de l'enquête —, le comité de gestion ne voit pas la nécessité de telles mises en commun des problèmes de l'entreprise. « Tout le monde se connaît, il n'y a pas besoin de réunions », affirme le président d'un comité de gestion qui semble bien accepté par les ouvriers qui reconnaissent ses efforts. Cette conception d'un contrôle collectif plus que d'une gestion collective est assez fréquente, y compris chez les ouvriers qui conçoivent plus facilement leur rôle dans cette optique. Pourtant, plus précisément interrogés sur le lieu de dépôt des fonds de l'entreprise par exemple, ces derniers déclarent l'ignorer.

L'étroitesse de l'entreprise, le travail entre ces mêmes hommes depuis de nombreuses années facilitent cette distorsion relati-

23. *Alger Républicain*, 10 mars 1965.

vement mineure[24]. Du point de vue de la vie intérieure de l'entreprise, ces comités de gestion s'apparentent à ceux animés par des éléments de l'avant-garde ouvrière précédemment évoqués. Moins engagés que ces derniers dans la défense de l'autogestion à l'extérieur de l'entreprise, ils ne sont pas moins qu'eux soucieux de sa réussite à l'intérieur. Mais les uns et les autres en excluent la participation des ouvriers à un autre niveau qu'exécutif.

Leur coupure avec le collectif de base ne suscite pas, à ce stade tout au moins, d'opposition entre les uns et les autres : « j'ignore combien gagne le président, mais il est honnête ». On retrouve ici la même attitude qu'en face des chargés de gestion les mieux acceptés par l'entreprise.

Dans d'autres cas, le comportement est dicté par des mobiles plus obscurs et entraîne une vive opposition entre la base ouvrière et le comité de gestion. « Ils nous méprisent, alors ils ne nous disent rien », telle est la première constatation des ouvriers, qui ressentent très profondément cet affront. Le mépris du comité pour l'inculture ouvrière transparaîtra plus d'une fois lors des entretiens. « Ils ne comprendraient pas », « il faut tout expliquer et ils oublient ». Voici ce que rapporte *Révolution et Travail* d'un entretien avec les membres d'un comité de gestion : « Ils disent que la participation réelle des ouvriers à la gestion de l'usine est pratiquement nulle car le niveau politique est assez bas... En général, ils ne savent pas bien ce qu'est un comité de gestion. Ils croient que lorsque le frère Ben Bella dit « tout ceci est maintenant au peuple » cela veut dire : partageons tous les bénéfices tous les mois. Ici nous payons jusqu'à 300 F de l'heure, mais au début les ouvriers ont fait une grève surprise pour demander le partage des bénéfices »[25].

C'est qu'effectivement les ouvriers, ressentant ce mépris, le rapprochent d'un autre type de relations, bien connu d'eux :

---

24. Mais qui ne doit pas masquer un problème qui se pose à trois niveaux : gestion collective ou non du comité de gestion où le président peut gérer seul ou effectivement avec les autres membres du comité ; gestion exclusivement accaparée par le comité ; enfin, gestion contrôlée ou non par l'Assemblée Générale des travailleurs.

25. *Révolution et Travail.*

« Ils veulent jouer les patrons ». Conscients de la coupure entre le comité et eux, les ouvriers l'interprètent comme une volonté de pouvoir. Ce témoignage recueilli lors de l'enquête révèle une situation pour le moins impropre à dissiper la confusion : « On a voulu des réunions. On a dit que c'était notre droit depuis les décrets. Le président a appelé quelqu'un de la préfecture qui nous a dit que si les ouvriers demandent encore des explications, on les mettra en prison comme saboteurs de l'autogestion — « Vous n'êtes plus dans le privé pour perturber » — « On n'a pas osé faire grève ». Plus d'un lapsus d'ouvriers appelant le président « patron » lors des entretiens, est fort révélateur à cet égard. Si certains ouvriers ne sont pas dupes de cette similitude — « ils jouent au patron mais l'usine est à nous... » — cette confusion entre éléments bureaucratiques ouvriers et patronat est extrêmement grave. Nous reviendrons sur cet important problème[26].

L'autoritarisme du comité de gestion est compris, et c'est une nouvelle étape dans la réflexion ouvrière, comme une volonté de dissimuler ses activités. « Ils font silence devant nous parce qu'ils ne veulent pas avouer ce qu'ils font de leurs journées et montrer les comptes ». Dès lors, la méfiance se développe. De la mauvaise conscience — « Ils n'osent pas nous avouer qu'ils sont incapables de gérer » — aux détournements, les ouvriers prêtent au comité toute une gamme d'intérêts qui leur sont préjudiciables, sous-jacents à cette volonté de les confiner dans les seules tâches exécutives. Le danger est certes moindre — considérablement moindre que dans le cas de certains chargés de gestion. Cependant, les ouvriers, du fait même du comportement bureaucratique du comité, ont fort peu d'éléments pour juger des relativement faibles possibilités d'un comité de gestion en ce domaine puisqu'aucun compte ne leur est jamais rendu. Par contre, ils peuvent constater l'inégale situation entre eux et le comité.

4 — Dynamique de la bureaucratisation ouvrière

Ils constatent, en effet, que, sitôt soustrait au travail manuel, le comité de gestion leur devient un organe non seulement

26. Voir p. 237 la réponse concrète des ouvriers.

étranger, mais coûteux. Outre la différence dans le montant et la sécurité des salaires respectifs[27], les responsables bénéficient d'une série de prérogatives comme l'utilisation des véhicules de l'entreprise, les absences répétées — « on ne les voit jamais à l'atelier ni même dans l'entreprise » —, l'introduction arbitraire de membres de leur famille, jusqu'à dix dans un cas précis, souvent incompétents, — « Le président a embauché son neveu comme comptable. C'est un incapable qu'on ne voit pas plus souvent que son oncle » — qui sont autant d'inégalités vivement ressenties comme une injustice envers eux et une dilapidation des fonds de leur entreprise.

Si ces avantages se doublent d'une incapacité à gérer l'entreprise — cas extrême mais non unique, loin de là — la rancœur devient colère. La coupure est alors irrémédiable, et le mépris change de camp. C'est le cas dans cette entreprise de textiles, la plus importante en autogestion dans la branche, que le comité de gestion voulait fermer, faute disait-il, de capitaux et de matières premières. Les ouvriers ont alors décidé d'envoyer les chauffeurs prospecter les fournisseurs de leur propre chef « puisque le comité de gestion était incapable de le faire »[28]. Jugé incapable d'assurer à l'entreprise une marche normale, un autre comité est durement accusé de penser d'abord à lui : « le matin il se donne une augmentation, et le soir, il nous annonce qu'on ne travaille plus que par roulement. C'est çà l'autogestion ? » Et cet autre : « le concasseur perd de l'huile. Le comité de gestion ne s'occupe pas de changer la pièce. A 300 F le fût d'huile et à 700 F le mois du président, on aura un beau bilan ». Et encore : « Ils prennent des vacances, mais ils ont des accidents de voiture et comme ils n'ont pas de permis, ça coûte cher à la caisse : ce sont les voitures de l'entreprise... »

Enfin, une complicité entre le président du comité de gestion et le directeur de l'entreprise peut se nouer comme à Acilor. Dans ce cas, la manipulation des comptes, les détournements de

27. Voir p. 52 : « Nous n'avons pas assez fait la critique des salaires indécents des membres du comité de gestion qui ne sont même pas à leur poste de travail » dira-t-on au Congrès.

28. « Les nouveaux patrons », article cité.

fonds prendront d'autant plus d'ampleur que les prévaricateurs ont d'entregent.

Tranchant sur ces différentes formes, sur ces différents degrés de bureaucratisation, trois comités de gestion travaillent en relative liaison avec tous les membres de l'entreprise à en résoudre les problèmes — encore a-t-on déjà pu en indiquer les limites. Respectivement de 18 ouvriers dans la serrurerie, de 20 dans celle d'appareils de chauffage et de 50 dans celle de matériel agricole, les collectifs de base sont régulièrement réunis, informés non seulement des réalisations mais des projets qui sont, de ce fait, élaborés au sein du comité de gestion mais mis au point par l'ensemble des ouvriers. Dans deux de ces entreprises, des réunions ont lieu, consacrées à l'explication de l'autogestion, et dans l'une d'elles, le président a mis sur pieds des cours d'alphabétisation — en français et en arabe — assurés par lui-même et par deux ouvriers, l'un lettré en français, l'autre en arabe. Faute de manuel, le président s'est procuré des brochures de vulgarisation technique et les fait alterner avec les quotidiens et hebdomadaires algériens. La même activité était projetée dans l'entreprise de matériel agricole. Les ouvriers de chacune de ces trois entreprises ont entendu, de la part de leurs délégués au Congrès du SIS, un compte rendu suffisamment détaillé pour qu'ils aient pu en restituer l'essentiel lors des entretiens, et consacrer plusieurs réunions au problème du partage des bénéfices. L'essentiel des réunions porte sur le rattachement ou non de l'entreprise à un complexe, sur la ventilation de la production, des investissements, et tous autres problèmes réellement posés par la gestion d'une entreprise.

Ces trois entreprises connaissent néanmoins les mêmes difficultés économiques que les autres. C'est dire que là où elle existe, la bureaucratisation interne à l'autogestion, la bureaucratisation ouvrière lui est moins mortelle que la bureaucratisation environnante, de nature petite-bourgeoise, elle, et qui contient en germe la mort de l'autogestion.

Le processus de bureaucratisation ouvrière peut-il aller, chez ceux qui le véhiculent, jusqu'à un renversement de leurs intérêts au point d'en faire les fossoyeurs de l'autogestion, à l'instar de la plupart des chargés de gestion ? Certes pas, en cette période de développement que vit l'Algérie.

Il est exclu, en effet, que les intérêts des éléments ouvriers bureaucratisés de certains comités finissent par s'opposer à l'autogestion, pour la raison déterminante qu'ils ne sont rien sans elle et qu'ils n'ont, en dehors d'elle, aucune perspective de situation privilégiée dans la société algérienne actuelle, c'est-à-dire dominée par la petite-bourgeoisie.

Si les privilèges des membres du comité sont grands relativement à la situation du collectif de base, s'ils grèvent, lourdement parfois, le budget et presque toujours les relations de travail de la collectivité, ils ne sont néanmoins pas suffisants pour leur donner des ressources leur permettant de spéculer.

Plus riches que les ouvriers, ils demeurent cependant solidaires de ceux-ci par le seul fait de leur incapacité à s'intégrer aux éléments de l'appareil. Certes, ces derniers les utilisent en les poussant à des compromissions, choisissent parmi eux les futurs cadres syndicaux. Mais la coalition s'arrête bien vite : l'inégalité est manifeste, et en défaveur des cadres ouvriers, cette fois. Leur revenu, tout à l'heure élevé, ne peut soutenir la compétition avec celui dont disposent les aspirants petit-bourgeois à l'appareil.

Les mêmes raisons obligent ces ouvriers à s'opposer à l'étatisation. Ayant, moins encore que le chargé de gestion, intérêt à un retour à la propriété privée, ils n'ont, contrairement à lui, aucun intérêt à attendre de la gestion étatique. Peu cultivés, ne pouvant se prévaloir d'aucun passé dans l'appareil, trop nombreux de toute façon pour être tous admis à cette gestion — et les concentrations supprimant de nombreux comités leur en a déjà fait faire l'expérience — ils n'ont, dans cette prespective, que celle, personnelle, d'un retour au travail productif.

Par contre, dans l'hypothèse d'un développement autre de l'Algérie, à savoir celle du passage à une période transitoire au socialisme avec la domination du prolétariat sur la société, les intérêts de ces éléments bureaucratiques ouvriers pourraient diverger de ceux de l'autogestion — supposée toujours choisie comme vecteur au développement. Dans cette perspective, ils peuvent, en effet, nourrir leurs espoirs d'une confiscation des acquis ouvriers, en asseyant leur pouvoir gestionnaire, à leur seul profit, cette fois.

Un triple clivage s'opère donc au sein de l'entreprise autogérée, qui oppose les chargés de gestion, étroitement liés à la petite-bourgeoisie bureaucratique au sein de l'entreprise[29], au collectif ouvrier, lui-même scindé en une base et une couche bureaucratisée. Si des associations conjoncturelles peuvent se nouer entre les deux bureaucraties, la ligne de démarcation profonde, historique, passe entre les deux classes sociales.

29. Un examen qu'il nous fut donné de faire passer à des candidats au poste de chargés de gestion agricoles, appartenant manifestement à la paysannerie pauvre, incite à distinguer ceux-ci, que nous connaissons mal, de ceux de l'industrie, dont il fut question ici.

SECTION III

CARENCE DE LA DIRECTION SYNDICALE

Cette bureaucratisation interne est facilitée par celle qui frappe l'encadrement syndical des unités de production.

Les éléments de la direction syndicale, préoccupés on le verra à trouver vis-à-vis du Parti un impossible équilibre entre une indépendance espérée et une fonction lige imposée, vont, d'une part, chercher à définir le rôle du syndicat dans la période transitoire au socialisme, et, d'autre part persister dans leur absentéisme des premiers moments dans le secteur autogéré.

1 — **Un rôle insuffisant**

Entre le caporalisme et l'ouvriérisme[30], la direction de l'UGTA va donc tenter de justifier une ligne telle qu'elle puisse dissimuler son allégeance à l'appareil d'Etat.

Qu'elle n'y soit jamais parvenue, que lors des radicalisations dans la lutte — telles que les grèves[31], elle ait été amenée à dévoiler ses positions réelles, explique à la fois sa politique d'action dans le secteur autogéré, et son discrédit chez les ouvriers de ce secteur.

Rien moins qu'enthousiaste au début de l'expérience d'autogestion[32], étrangère aux initiatives de quelques cadres moyens de l'UGTA en faveur de ce secteur, la direction syndicale[33]

---

30. Mot du Président de la République qui avait déclaré, le 16 novembre 1964 : « Certains de nos amis ont parlé du danger du caporalisme, comme nous avons parlé ici du danger de l'ouvriérisme. Notre syndicalisme, majeur, a évité les deux dangers ».

31. Voir p. 253. La crise de juin 1965 rendra à son tour intenable la position de la direction syndicale, qui ne pourra esquiver ni la pression de la base, ni celle du pouvoir.

32. Voir pp. 119 et 168.

33. Une solution de continuité d'une direction à l'autre n'est pas nécessaire, leur différence n'étant pas qualitative, mais dans leur degré de détachement d'avec la base ouvrière.

qui ne peut, vis-à-vis de lui, compter à son actif qu'un stage d'aides-comptables, inauguré en février 1964, déclare apporter son soutien[34] au projet que le Bureau politique présentera au Congrès du SIS.

Or, quel rôle ce projet impartit-il à l'UGTA dans les entreprises industrielles autogérées ?

Tandis que le Parti animera la vie collective des entreprises, l'UGTA assurera « une information plus large du Parti sur la marche des entreprises et le respect des normes d'exploitation, et un travail d'explication mené avec une plus grande efficacité — explications de la politique du Parti et du Gouvernement, *qui exigent souvent qu'ils taisent des revendications justifiables par ailleurs*... Tenter de jouer un rôle plus grand, dans la marche de l'entreprise, que celui qu'exige sa vocation serait pour le syndicat se dénaturer et, à la longue, risquer de dégénérer au détriment des intérêts des travailleurs, dont justement sa mission est de les comprendre et d'en tenter l'harmonisation avec la situation actuelle de l'Economie »[35].

Par le soutien à une telle définition de ses tâches, cette direction syndicale va chercher à élaborer une politique d'aide à l'autogestion, mais sans sortir de cette orbite précise.

« Le premier problème est celui de l'organisation, qui consiste à éviter la bureaucratisation, en tenant compte du centralisme démocratique défini à travers les Décrets de mars. Les sections syndicales de l'UGTA se donnent comme tâche de résoudre ce problème par l'élaboration de règlements intérieurs à chaque usine »[36].

De plus, « Nous sommes persuadés que les syndicats doivent être l'organisme moteur dans le domaine de la formation et de l'éducation des travailleurs pour l'acquisition d'une conscience socialiste dans le secteur autogéré. Et, nous pensons ne pas nous arrêter là : *dès le mois de mars* 1964, nous organiserons des conférences, des meetings, nous éditerons des brochures

---

34. Presse quotidienne du 12 mars 1964.
35. Brochure citée, page c.
36. Presse quotidienne du 31 janvier 1964.

pour expliquer les Décrets de mars 1963 et les faire appliquer réellement dans les entreprises »[37].

Enfin, le programme du Parti constatant ailleurs[38] que « la législation du travail actuelle est dépassée : elle doit être repensée », ce projet sera, lui aussi, inscrit au programme d'action syndicale.

En opposition à ce bon vœu, il s'est révélé lors de l'enquête, donc plus d'une année après, que les règlements intérieurs, lorsqu'ils existaient, étaient ceux édictés par l'ancien patron.

Quant à la législation du travail, elle ne fera l'objet d'un décret qu'en août 1964. Jusqu'à cette date, les comités de gestion se plaindront de n'avoir à peu près jamais reçu la visite d'inspecteurs du travail.

Dans le seul cas rencontré lors de l'enquête, où un inspecteur du travail se présenta, ce fut pour exiger que soient remplacés tous les carreaux cassés de l'entreprise[39].

2 — Quelques témoignages

Mais combien insuffisant apparaît ce programme rapporté à l'absence totale de liens entre les cadres syndicaux et les collectifs ouvriers. L'enquête, le Congrès, des interviews publiées dans la presse quotidienne ou hebdomadaire soulignent cette coupure.

En admettant que les ouvriers aient hésité en un premier temps sur l'utilité du syndicat — « La section ne vivait plus. Les travailleurs jugeaient qu'il était inutile de verser un dinar de timbre pour adhérer à un syndicat qui n'avait plus contre qui se battre »[40] —, il est néanmoins évident que l'UGTA n'est pas

---

37. Presse quotidienne, 22 février 1964. Souligné par nous.

38. Première ébauche du projet de programme, qui sera légèrement remaniée avant d'être présentée au congrès du SIS — notamment à partir des critiques formulées par *Révolution Africaine* (voir p. 219).

39. Voici un autre témoignage sur les inspecteurs du travail extrait d'une motion votée par les ouvriers d'une entreprise privée lors d'une grève : « les travailleurs s'indignent que l'inspecteur du travail fasse pression pour que les ouvriers reprennent le travail sans qu'aucune revendication ne soit satisfaite ». *Le Peuple*, 13 janvier 1965.

40. *Alger Républicain*, 21 janvier 1965.

allé expliquer cette utilité : « personne, aucun responsable de la Centrale n'est venu nous expliquer ce rôle nouveau »[41].

En effet, confirmeront les ouvriers interrogés, « Nous n'avons jamais vu quelqu'un de l'UGTA, ni pour les élections, ni après — pas plus que quelqu'un du Parti, d'ailleurs » — « Ils ne sont venus que pour les timbres », dit quelqu'un, « alors on a tous refusé de cotiser quand ils sont revenus », et cet autre d'affirmer : « Ils ne savent même pas qu'on existe », ce que nous avons pu personnellement vérifier : deux Unions Locales du Grand Alger s'avoueront incapables de nous donner *l'adresse* des unités autogérées de la commune.

D'autres réponses introduisent d'intéressantes nuances. Ainsi cet ouvrier qui déclare ses camarades de travail et lui-même trop occupés pour militer au sein de l'organisation syndicale. Par là se révèle une conception unilatérale des relations entre les ouvriers et l'UGTA, conception selon laquelle l'ouvrier apportera plus au syndicat qu'il ne recevra de lui.

Mais la conception inverse, celle du syndicat-arbitre dont la fonction n'est que de faire aboutir des revendications, existe aussi : « Tous les ouvriers sont syndiqués. L'UGTA vient quand on a des histoires. Quand on est d'accord, on ne l'appelle pas. Alors on ne les voit que pour les timbres »[42].

Ici des interférences apparaissent entre cellule syndicale et responsable du comité de gestion : « Il y a une cellule syndicale dans l'entreprise, mais elle est composée des membres du comité de gestion ».

Là, un contentieux impardonnable sape pour longtemps la considération des ouvriers envers leur syndicat : « quand le patron a déménagé son matériel, les responsables de l'UGTA nous ont dit : « il a parfaitement raison, c'est à lui ». Depuis, ils ne mettent plus les pieds ici ».

Ailleurs, c'est toute l'action de l'UGTA qui est mise en cause. Et lorsqu'elle vient d'anciens militants syndicalistes, la rupture

---

41. *Alger Républicain*, 21 janvier 1965.

42. Cette insistance à relever que les visites des responsables syndicaux n'ont que la vente des timbres pour objet, est commune à un grand nombre d'ouvriers.

est encore plus significative. Ainsi cet ouvrier soudeur, ancien cadre syndicaliste pendant la guerre : « j'ai compris ce qu'ils étaient devenus, alors maintenant, je joue au football... » — « J'étais délégué syndical du temps du patron, dira un autre, mais les ouvriers ne veulent pas entendre parler du syndicat depuis qu'ils ont eu des histoires et ont vu de quel côté se mettait l'UGTA ».

Pour ce président, ancien cadre local de l'UGTA, les problèmes sont ceux du rôle du syndicat dans l'unité autogérée. « Avant, je savais tout de suite ce que j'avais à faire. Maintenant, on ne sait plus ce qui revient au comité, au directeur, au parti, au syndicat. « Ils » travaillent plus dur qu'avant et je ne peux même pas les augmenter »[43].

Nous empruntons la conclusion sur ce problème, d'une part, au lapsus échappé à 5 ouvriers, pour lesquels le syndicat, « c'est la CGT », d'autre part, à ce congressiste qui, allant se plaindre de la concurrence déloyale faite à l'entreprise qu'il représente par la coopérative de Blida, s'entendit répondre par les permanents du syndicat : « Ne te plains pas de Boudissa[44], c'est un ami... »

Il reste à expliquer pourquoi le secteur industriel autogéré se trouve ainsi, non seulement marginal mais paralysé dans sa croissance par des facteurs à la fois internes et externes, alors qu'il bénéficie de l'appui, effectif ou déclaré, de deux forces politiques essentielles : la classe ouvrière algérienne et la direction politique du Gouvernement.

Quel est, à cet égard, le poids de chacun des facteurs dominants qui caractérisent la période transitoire au socialisme sur laquelle s'ouvre l'indépendance de l'Algérie ?

---

43. On remarquera le vocabulaire utilisé par ce président, qui parle des ouvriers en utilisant des termes qui le distancient d'eux tout en le surélevant.

44. Boudissa, alors secrétaire national de l'UGTA, chargé du mouvement coopératif, plus tard Ministre du Travail, y établit un « trust », la coopérative Aissat Idir : fermes, cinémas, bazars, cafés, hôtels, etc. Menant une politique de boutiquier — transfert des fonds d'une coopérative à l'autre (Jean ZIEGLER, *La revue Syndicaliste Suisse*), il se dressera en concurrent des entreprises autogérées algéroises, comme en témoigneront de fréquentes plaintes lors des entretiens, et au Congrès de l'autogestion industrielle.

CHAPITRE III

FACTEUR DE TRANSFORMATION POLITIQUE, OU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ?

SECTION I

LA PÉRIODE DE TRANSITION EN ALGÉRIE

1 — De la « Révolution Nationale Populaire à la Révolution Socialiste »

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie est caractérisée comme parvenue à une période transitoire au socialisme. A travers discours et déclarations, ce devient une idée-force.

Idée-force dans la mesure où, à l'homme de la rue, les représentants du pouvoir politique — le concept d'État-Nation dont nous reparlerons, interdit d'y trop distinguer pouvoir d'État et pouvoir du Parti — affirment l'identité d'intérêts, d'aspirations entre eux et lui. Que l'instauration du socialisme soit aussi lente, voilà qui est dû au parasitage des rouages exécutifs par l'ennemi, petits bourgeois, bureaucrates ou les deux.

Qu'ils l'affirment à l'homme de la rue, tant ouvrier que commerçant ou cheikh, fonctionnaire, fellah ou intellectuel, éveille déjà le soupçon.

A l'examen de la conception de la période transitoire à travers les trois textes fondamentaux de l'Algérie contemporaine, « *Pro-*

gramme de Tripoli »[1] « *Charte d'Alger* »[2] et « *Charte syndicale* »[3] on découvre plus qu'une nuance.

Dans tous ces textes il apparaît que la société algérienne est certes une société de classe, où petite-bourgeoisie et bureaucratie sont l'une encore virulente l'autre en plein développement, où la domination étrangère est toujours contraignante, — « les accords d'Évian constituent une plate-forme néocolonialiste que la France s'apprête à utiliser pour asseoir et aménager sa nouvelle forme de domination »[4] —, où « de caste militaire et terrienne qu'elle était la féodalité algérienne est devenue progressivement administrative »[5].

Pourtant, le phénomène dominant, celui qui entraîne à poser l'existence d'une période transitoire, c'est la croissance de « l'objectif du nationalisme libérateur vers une perspective plus lointaine, celle de la Révolution »[6] chez les ouvriers et paysans algériens, artisans de la libération. Celle-ci obtenue, « la dynamique de la lutte globale telle qu'elle s'est manifestée au lendemain de la libération, agit en faveur d'une ouverture socialiste de la Révolution »[7]. Le principal moteur en est l'autogestion : « c'est dans l'autogestion que s'est manifesté et se manifestera le développement ininterrompu de la « révolution nationale populaire » en révolution socialiste, posant tous les problèmes économiques et politiques résultant de la transition en cours du colonialisme à l'émergence d'un État ouvrant la voie au socialisme »[8].

---

1. Programme de Front de Libération Nationale adopté à Tripoli par le Conseil National de la Révolution Algérienne — instance suprême du mouvement de libération algérien — en juin 1962 à Tripoli.

2. Thèses du Congrès du Front de Libération Nationale du 16 au 21 avril 1964 connues sous le nom de *Charte d'Alger*.

3. Ensemble des résolutions adoptées par le 2e Congrès de l'UGTA réuni du 23 au 28 mars 1965.

4. *Programme de Tripoli*, « L'Algérie à la veille de son indépendance », § VI.

5. *Programme de Tripoli*, « La Révolution Démocratique populaire » Chapitre I.

6. *Programme de Tripoli*, « La Révolution Démocratique populaire » Chapitre II.

7 *Charte d'Alger*, « Les caractéristiques de l'Algérie » § 14.

8. *Charte d'Alger*, « Les caractéristiques de l'Algérie » § 18.

Jusqu'ici, l'analyse est descriptive. Mais, s'agissant de l'aboutissement de la praxis des masses prolétariennes, sans lequel la période n'est pas de transition, à savoir la nature de l'État algérien, elle glisse de plan, ne constate plus et se fait programmatique. Mais son imprécision, sur ce point, est significative.

Si pour les rédacteurs du *Programme de Tripoli,* « à la lutte armée doit succéder le combat idéologique ; à la lutte pour l'indépendance nationale succédera la Révolution démocratique populaire »[9], si cette « Révolution démocratique populaire c'est l'édification consciente du pays dans le cadre des principes socialistes et d'un pouvoir aux mains du peuple », la nature de l'État qui le réalisera n'est pas précisée au-delà de son double caractère démocratique et populaire. L'époque et le climat dans lequel il fut rédigé ne le permettraient d'ailleurs pas[10].

Deux ans plus tard, la *Charte d'Alger* utilise une phraséologie tout aussi ambiguë quant à la nature de classe de cet État, support de la période de transition : cette période « implique la construction *d'un État populaire* qui exprime la volonté des masses de construire le socialisme, et qui organise la défense des conquêtes révolutionnaires en même temps qu'il anime une politique dynamique dans les relations *avec les autres pays et les autres peuples* »[11]. Ainsi, s'agit-il d'emblée des fonctions qui sont imparties à cet État indéfini et dont la vocation universaliste qui lui est assignée, achève de brouiller les contours.

Le capitalisme privé, plus précisément l'impérialisme sur lequel l'intelligentzia algérienne a eu tout loisir de réfléchir, est rejeté — « Le principe essentiel de la période de transition est que... on ne peut développer une société nouvelle à partir de méthodes et de structures qui font partie du développement capitaliste. Or, le principe de la scission de la société en sphères dirigeantes qui encadrent et les masses qui exécutent, est le principe même de la

9. *Programme de Tripoli,* « Les tâches principales de la révolution démocratique populaire ».

10. Voir pp. 102 et suivantes.

11. *Charte d'Alger,* « La période de transition » § 3, souligné par nous.

société capitaliste »[12]. Au-delà de cette certitude, on ne peut guère avancer sur terrain sûr. L'aspiration de la petite-bourgeoisie d'un pays sous-développé sublimant son incapacité à trouver place au sein du capitalisme n'est-elle pas justement d'installer une gestion étatique pour vivre d'elle ? De substituer au capitalisme privé, le capitalisme d'État ? Quelle s'y perde en tant que classe sociale en se bureaucratisant est un problème à examiner ultérieurement. La question est alors : n'utiliserait-elle pas, dans cette hypothèse les mêmes mots pour servir son programme ? La période de transition ne serait-elle pas désormais pour elle le temps de cette mue ?

Rien d'étonnant donc à ce que ce point fondamental demeuré obscur, la notion de période de transition s'affadisse pour devenir celle d'une période confuse, où les rapports des forces sociales sont encore incertains. Ainsi pour la première direction de l'UGTA[13], la période transitoire est-elle nécessitée par l'impossible « édification du socialisme dès la période initiale », ce qui est juste. De ce fait, « pendant une certaine période, le Pouvoir s'engagera dans une politique de compromis avec les possédants ; il sera amené par la force des choses, à s'appuyer sur toutes les couches sociales du pays et à adopter des méthodes de type capitaliste. Mais cela n'excluera pas la préparation des conditions nécessaires de la réalisation du socialisme... A cet effet, le Pouvoir prendra des mesures capables de restreindre la gestion du capital *privé,* ce qui supposera, entre autres, le contrôle de la répartition des profit ». Mais la nature de ce Pouvoir n'est toujours pas définie. Ce qui réduit considérablement le sens de cette analyse.

C'est pourquoi la définition élaborée lors du *deuxième* Congrès de l'UGTA en mars 1965, prend de singuliers accents dans sa volonté de poser le problème en termes de classes sociales. « ...la période que notre pays traverse actuellement est celle du passage... des rapports de productions capitalistes au socialisme »... « cette période de transition qui n'est pas encore le socialisme,

12. *Charte d'Alger,* « La période de transition » § 14.

13. Rapport présenté devant le premier Congrès de l'UGTA en janvier 1963.

est marquée de contradictions objectives dont la plus importante est celle qui oppose dans notre pays d'une part les forces de la révolution socialiste dont les travailleurs des villages et des campagnes ainsi que les intellectuels révolutionnaires représentent le noyau le plus ferme et d'autre part la bourgeoisie exploiteuse et la couche bureaucratique en voie de constitution, l'ensemble étant soutenu par le néo-colonialisme et l'impérialisme notre ennemi principal à l'heure actuelle ». L'Etat algérien de l'époque n'est toujours pas défini : qui eût osé le faire, eût encouru des risques, ce qui est déjà un indice de la nature de cet Etat. Mais du moins, les adversaires sont clairement nommés et la ligne de partage, tracée selon les divergences d'intérêts sociaux.

2 — Double fonction de l'autogestion en Algérie

Ainsi ne se dégage, dans ces différentes définitions, aucune caractérisation de la nature du pouvoir politique qui doit conduire la société de transition à une phase supérieure de son développement.

Ce pouvoir, cependant, doit, pour mener à bien cette tâche, lutter contre les « forces obscures » des ennemis du socialisme, ennemis non seulement anciens — « la bourgeoisie exploiteuse » — mais nouveaux : la « couche bureaucratique en voie de formation ».

Dans ce combat, pour l'instauration du socialisme, l'autogestion est le fer de lance : « L'autogestion exprime la volonté des couches laborieuses du pays à émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante ».

Cette perspective tracée par la *Charte d'Alger* est sans ambiguïté, d'un certain point de vue tout au moins. La société algérienne n'est pas transitoire au socialisme dans le sens où le sont les sociétés transitoires au socialisme connues jusqu'à présent[14] : la classe ouvrière n'a pas le pouvoir, puisqu'elle y aspire. C'est justement l'autogestion qui doit le lui donner.

Or l'autogestion signifie notamment[15] qu'un collectif ouvrier possède, en théorie au moins, le ou un pouvoir économique

14. Voir Introduction, p. 3.
15. Voir l'analyse de la théorie de l'autogestion, p. 259.

de décision quant à la marche de l'unité de production où il travaille : pouvoir économique, soulignons-le, alors qu'il s'agissait à l'instant du transfert du pouvoir politique au profit de la classe ouvrière.

D'emblée, donc, l'autogestion doit jouer le rôle de facteur de développement social dans ses deux dimensions, économique et politique : modèle économique de développement dans les unités qui la pratiquent, l'autogestion représente l'avant-garde du combat pour la prise du pouvoir politique non plus par quelques collectifs ouvriers, mais par la classe sociale dans son ensemble.

Ce pouvoir ou cette parcelle de pouvoir économique local, cet objectif de prise de pouvoir politique central, sont officiellement défendus et assumés par la direction politique actuelle du Gouvernement algérien. Ressortissant ainsi des expériences d'autogestion en société capitaliste par sa fonction politique, l'autogestion est, avec le pouvoir central algérien dans des rapports de partenaires, tels qu'ils existent en société transitoire au socialisme ainsi qu'elle se définissait jusqu'à présent.

C'est dans la domination coloniale, dans la nature du mouvement de libération qu'elle suscita, que doivent être cherchés des éléments explicatifs de la spécificité de la société de transition en Algérie.

SECTION II

RÉVOLUTION ET AUTOGESTION

1 — Pouvoir politique et pouvoir économique

Une révolution politique n'amène pas une nouvelle classe sociale au pouvoir : interne au système social dans lequel elle se produit, elle ne met pas en cause ce système, mais opère une nouvelle répartition des pouvoirs au sein de la classe politiquement et économiquement dominante.

Avec une révolution sociale, au contraire, c'est un nouveau système de production, de nouveaux rapports sociaux qui naissent du démantèlement du système ancien et des rapports de classe qu'il avait commandés. Dans ce cas c'est la prise du pouvoir politique qui permet celle du pouvoir économique. Le rapport de l'un et l'autre pouvoir n'est évidemment pas mécaniste : leurs interrelations sont suffisamment démontrées par la Commune de Paris ou celle de Barcelone ; mais le caractère déterminant du pouvoir politique sur l'ensemble de la société, c'est-à-dire au niveau central, apparaît à la lumière de ces expériences, par leur échec même.

Pour ce qui concerne l'autogestion, le problème fondamental est celui de ses rapports avec son environnement, en d'autres termes, avec la classe sociale qui détient le pouvoir politique central.

La question est d'importance : ou bien le pouvoir économique local que suppose l'autogestion ouvrière est un élément du pouvoir politique de la classe ouvrière sur l'ensemble de la société. Ou bien ce pouvoir économique s'appuie sur une force politique prolétarienne, ou qui assume les intérêts du prolétariat, en lutte ouverte contre la classe au pouvoir. Tout dépend de la nature de cette classe lorsque naît l'autogestion.

Si c'est, en effet, la bourgeoisie qui domine la société, c'est qu'elle détient, d'une part, le pouvoir politique et possède,

d'autre part, les unités économiques de production, ce qui lui assure la maîtrise des activités économiques. Si l'autogestion peut naître dans un tel contexte, ce ne peut être alors qu'à la faveur d'un affrontement social violent. Intégrée à la lutte de la classe prolétarienne pour le pouvoir, elle est l'expression de son succès : le pouvoir ouvrier, parvenu à arracher au pouvoir existant des unités sociales de plus ou moins grand diamètre, y organise son activité économique.

Dès lors que la liberté inscrite dans l'autogestion s'oppose au pouvoir dominant, il ne peut s'agir d'isoler le pouvoir économique qu'elle représente du pouvoir politique environnant : combinée à lui, elle en est si bien l'une des expressions que lorsqu'il s'effondre, l'autogestion disparaît avec lui. Instrument de la lutte pour le pouvoir ouvrier, l'occupation des usines, leur organisation en collectifs autonomes, est un phénomène social, c'est-à-dire autant politique qu'économique, et sa dynamique se développera dans le sens d'une extension et d'une consolidation du pouvoir ouvrier. L'aspiration au pouvoir économique s'insère dans l'aspiration au pouvoir social. Selon le degré de conscience ouvrière, l'accent sera mis sur l'un ou l'autre aspect des revendications. Pourtant, si c'est celle du pouvoir économique qui prédomine, traduite par des tentatives d'implantation d'îlots associationnistes, les difficultés de son exercice dans des sociétés de ce type conduisent tôt au tard à poser le problème de son assise sur un pouvoir politique. C'est du moins la thèse que nous chercherons à développer par l'analyse de la dynamique des rapports entre l'autogestion algérienne et la société qui l'environne.

Si, au contraire, la classe ouvrière détient le pouvoir, c'est que la révolution sociale à son profit est accomplie et de nouveaux rapports sociaux instaurés. L'autogestion éclôt alors dans un contexte favorable où le pouvoir n'est plus une aspiration prolétarienne puisqu'entre ses mains. L'autogestion serait alors une forme d'organisation économique choisie comme la meilleure pour entraîner une société sous-développée vers un stade supérieur. Et la dynamique de l'autogestion, ici facteur de développement économique et de désaliénation s'inscrit dans la progression d'une société du stade transitoire où elle se trouve, à un stade socialiste. Ce n'est plus à une classe mais à

une forme de Pouvoir central que s'oppose l'autonomie du collectif ouvrier d'une entreprise.

Il ressort de cette première approche que l'autogestion, expression de la radicalisation de la lutte des classes pour le pouvoir, est dans le premier cas un facteur de mûrissement de la révolution sociale ; que, cette révolution accomplie, elle est, dans le second cas, une forme de gestion économique non seulement au plan des entreprises, mais à celui de la conception du pouvoir économique central.

C'est donc que la signification de l'autogestion, son objectif, se colore différemment selon la société où elle s'insère, selon le stade de développement que connaît cette société.

C'est la période historique atteinte par une société donnée lorsque s'y développe l'autogestion, période qui met l'accent sur telle ou telle des fonctions de l'autogestion — prise du pouvoir par la classe ouvrière ou développement social d'un Etat Ouvrier — qui fixe les fonctions qui lui sont imparties.

Or, en Algérie, ces fonctions historiques sont précisément simultanément imparties à l'autogestion ouvrière, dans une société qui vient elle aussi d'accomplir une révolution.

Comment situer la révolution algérienne par rapport aux deux types de révolution précédemment distingués ? Au profit de quelle classe, de quelle couche, le pouvoir colonial a-t-il été arraché — et jusqu'à quel point l'a-t-il été ? En d'autres termes, d'entre quelles mains l'autogestion doit-elle à son tour prendre le pouvoir politique pour le transférer entre celles du prolétariat algérien ?

2 — Le mouvement national de libération en Algérie

Suscité par les structures imposées à une colonie de peuplement, le mouvement national de libération à l'issue duquel, l'indépendance obtenue, germera l'autogestion, est caractéristique. Cristallisant momentanément des aspirations sociales diverses, il est surtout nationaliste. Il le demeure jusqu'à la fin de la lutte armée, résistant même aux forces désireuses d'en élargir les objectifs en direction d'une révolution sociale ; néanmoins sur lui se greffera un phénomène tel que l'autogestion.

Nationaliste, ce mouvement ne peut que l'être, en tant qu'aspi-

ration dialectiquement inscrite dans le fait colonial. Qu'il le soit exclusivement s'explique aisément : l'aliénation du colonisé masque ses rapports internes de classe aussi longtemps que n'apparaît pas une direction pour assumer la transcroissance[16] du mouvement politique en révolution sociale.

Mais ce nationalisme a retrouvé, en Algérie, un caractère fondamental. Refermant la parenthèse de l'épisode nationaliste bourgeois aux aspirations intégrationnistes — l'UDMA, Union Démocratique du Manifeste Algérien, essentiellement[17] — le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques — MTLD — renoue avec le caractère populaire des mouvements insurrectionnels du siècle précédent. Prenant à L'Etoile Nord-Africaine son caractère de masse, au Parti du Peuple Algérien[18], sa combativité et ses méthodes de travail, une aile[19] du MTLD, rompant avec la majorité réformiste du Mouvement lance l'insurrection pour appuyer ses revendications nationalistes. Lorsqu'au lendemain de l'appel aux armes, naît le Front de Libération Nationale, s'y rallient les éléments les plus radicaux du PPA et de l'ENA. « Le FLN, issu du Comité révolutionnaire

---

16. C'est-à-dire le passage simultané de l'un à l'autre par la liaison dialectique entre révolution politique et sociale : l'autogestion ouvrière, structure de type collectiviste, implantée dès l'indépendance, grâce à elle mais déjà la dépassant, en serait une illustration.

17. Essentiellement, car si l'UDMA, qui groupait surtout la bourgeoisie algérienne autour de M. Ferhat Abbas offre le programme type d'une bourgeoisie nationale, les Oulemas, association de composition également bourgeoise, ne sauraient se laisser enfermer dans une caractérisation simpliste du fait de leur lutte, derrière le cheick Ben Badis, contre la fraction religieuse la plus rétrograde, les marabouts, vivant des « dons » de la paysannerie. Ceci explique que les Oulémas aient trouvé des partisans au sein de celle-ci (voir l'analyse de Mostefa LACHERAF — *Les Temps Modernes*, n[os] 125, 127-128, juin, septembre, octobre 1956 — notamment pp. 243 et suivantes). Ces deux partis, UDMA et Oulémas se rallieront au mouvement de libération, le premier fin 1955, le second début 1956.

18. Créée en 1923 à Paris, l'Etoile Nord Africaine, au nationalisme volontariste et confus, laissera la place, en 1937, au Parti du Peuple Algérien, noyau de militants nationalistes urbains implantés en Algérie cette fois.

19. L'Organisation Spéciale, aile clandestine qui prépara l'insurrection.

pour l'Unité et l'Action[20] et des événements insurrectionnels de l'automne 1954 a sauvé en quelque sorte du pourrissement et des chicanes l'essentiel de la doctrine nationaliste d'avant-garde, redonné vie au militantisme de base, accru les possibilités et le nombre de la « minorité agissante », réalisé, enfin, un véritable front algérien »[21].

La direction du mouvement est composée d'éléments d'origine petite-bourgeoise, surtout paysanne[22] et qui le demeurent dans leurs aspirations. Pourtant, en l'absence d'un Parti qui leur soit propre[23], les paysans sans terre et paysans pauvres surtout, mais aussi des ouvriers, que rejoignent bientôt des intellectuels, font leurs ces aspirations, et donnent au mouvement une ampleur et des objectifs imprévus.

En 1956, Mostefa Lacheraf considère que « le nationalisme, au stade actuel de son évolution, est parvenu à un maximum de puissance et d'efficacité, ce qui ne veut pas dire qu'il ne dépassera pas cette phase pour une autre, plus décisive encore »[24].

Mais ce dépassement ne se fera pas. Sans idéologie propre, beaucoup trop méfiante pour sceller une alliance profonde avec des masses qui n'ont pas encore démontré leur capacité de dominer la bourgeoisie, la direction petite-bourgeoise se montre bientôt impuissante, par ces limites mêmes, à maîtriser seule le mouvement.

Les représentants de la bourgeoisie investissent bientôt celui-ci, brisant délibérément dans l'œuf toute tentative de dépassement des aspirations strictement nationalistes. Leur victoire est complète lorsqu'ils parviennent à enserrer le mouvement dans les mailles du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne — GPRA.

---

20. Le CRUA, composé de Ahmed Ben Bella, Aït Ahmed, Larbi Ben M'Hidi, Mohammed Boudiaf, Ben Boulaïd, Rabah Bitat, Mourad Didouche, Mohammed Khider, Belkacem Krim.

21. Mostefa LACHERAF, article cité, p. 1825.

22. Seul Larbi Ben M'Hidi était ouvrier.

23. Le Parti Communiste Algérien, surtout composé d'Européens, n'a d'abord pas approuvé le déclenchement de la lutte pour lancer en 1956 le mot d'intégration individuelle de ses membres au sein du FLN.

24. Mostefa LACHERAF, p. 1837.

Dès lors sont éliminés tous ceux pour qui les combattants sont plus qu'une troupe à jeter sur le terrain, la guerre de libération, plus qu'un mouvement politique : pas de formation, pas de politisation des militants de la base, exception faite de quelques initiatives urbaines hors de l'influence du GPRA installé en Tunisie. Qui tente de donner chair aux mots d'ordre socialistes lancés par tous et par toutes les classes, le fait à ses risques et périls. Le premier programme idéologique, la *Plate-forme de la Soummam*[25], est mis sous le boisseau. Rien ne le remplace. On promet la terre aux paysans, mais aux « pieds noirs » le respect de leurs intérêts, de leurs biens : « Tous Algériens » leur affirme-t-on[26].

A la France on ne demande, dans de laborieux tête-à-tête — si incongrûment interrompus par l'intrusion des masses algériennes en décembre 1960 — que de reconnaître une Algérie politiquement indépendante.

Mais l'arrière-garde petite-bourgeoise, si elle a cédé la direction, n'en est pas éliminée pour autant. Elle a appris, au contact des masses, à exprimer ses propres aspirations, confuses et contradictoires par un vocabulaire emprunté aux revendications ouvrières et paysannes — une réforme agraire, mais à l'indienne ; la démocratie, mais sous sa direction.

Ainsi s'entremêlent de nombreux courants : aspirations bourgeoises nationalistes, confusionnisme petit-bourgeois déchiré entre des tendances contradictoires, élans authentiquement prolétariens, mais mal dégagés de leur gangue, tout élément travaillant à cette décantation se trouvant systématiquement écrasé. La convergence de tous ces courants en un Front — pourtant bien nommé — a troublé plus d'un observateur. La confusion entre sympathie pour des objectifs nationalistes et compréhension des forces véhiculant un tel mouvement, conduira à adopter sans

---

25. Le 20 août 1956, les cadres demeurés à l'intérieur réunissent, sans avertir ceux installés à l'extérieur, dans la vallée de la Soummam, le premier Congrès, depuis le lancement de la lutte armée. C'est lors de ce congrès que fut rédigée la *Plate-forme*.

26. Titre d'une plaquette éditée par le Ministère de l'Information du GPRA en septembre 1961.

objection l'image d'une Algérie engagée, par le choix de l'autogestion, sur la voie du socialisme : que d'un mouvement de cette nature puisse naître l'autogestion ne fera généralement pas problème.

Mais si l'histoire du mouvement de libération algérien est encore à écrire[27], qui se proposerait de le faire ne devra jamais perdre de vue que crises et courants, certes contradictoires, certes multipliés, s'inscrivent à l'intérieur et par référence à l'appareil directeur formé d'une coalition de bourgeois et petit-bourgeois nationalistes qui n'en transformeront par conséquent jamais la nature. Clans des « durs et des mous »[28], des civils et des militaires, rivalité d'appareils doublement bureaucratisés puisque coupés politiquement et géographiquement de leur base, ne sont que les manifestations des contradictions internes à cette coalition.

Alors, par quelle force sociale et quand et où s'est opérée cette mutation des aspirations nationalistes telle qu'elle engendra une option socialiste ?

En Algérie même, au sein des masses urbaines qui manifestent derrière quelques agitateurs politiques, à la fois contre la France et implicitement contre le GPRA, dont elles contestent la politique et qu'elles affolent en le débordant un moment ? Mais aucune organisation n'en naîtra, susceptible de contester la direction et l'effervescence de l'hiver 1960 tombera. A travers la jeune Union Générale des Travailleurs Algériens — UGTA — qui, depuis qu'elle est née en 1956 lutte à l'intérieur sur le double front syndical et politique ? Mais ses meilleurs cadres sont incarcérés ou morts. Et surtout, cette force là, non plus, ne se cristallise pas en une organisation distincte de la direction de l'UGTA qui, installée à l'extérieur, n'est qu'un instrument du

27. Mohammed HARBI en annonça le projet (*Révolution Africaine* du 4 avril 1964, Editorial). Lui seul sait combien d'ennemis il se fit ce jour-là.

28. L'éviction de Ferhat Abbas de la présidence du GPRA par le représentant de la petite-bourgeoisie, Ben Youssef Ben Khedda, fut saluée comme une victoire des « durs » et Ben Khedda, lui-même qualifié de « chinois »...

GPRA. Des masses paysannes, regroupées, quadrillées, sollicitées par l'Armée de Libération Nationale et pillée par l'occupant, ne recevant de formation politique ni des Commissaires Politiques du FLN, ni des cadres ouvriers, il ne peut être question.

C'est dans les maquis que se développa l'opposition la plus ouverte, la plus constante au GPRA ; mais elle fut le fait des chefs des Willayas[29] et uniquement sur la base d'affrontements de pouvoirs locaux et centraux, et de conception de la lutte armée. Des hommes de troupe, à peu près essentiellement paysans — des purges internes ayant éliminé les intellectuels —, rien moins que politisés, ne peut naître non plus cette force recherchée.

N'est-elle pas née à l'extérieur, parmi les militants qui, confrontés de plus près aux manœuvres de leur direction, auraient cherché à s'en démarquer, prenant appui sur la surenchère de mots d'ordre socialistes ? Un noyau de jeunes intellectuels se dégage en effet au sein du FLN. Mais, préoccupée d'infléchir le cours du mouvement par une action interne, cette aile gauche, concrétisant un temps son opposition par une rupture ouverte et un repli au Caire, ne cristallise autour d'elle aucun embryon d'organisation susceptible de contester le pouvoir, depuis l'extérieur de l'appareil.

C'est donc toujours sans direction propre que le prolétariat rural et urbain algérien libère de la domination étrangère à la fois lui-même et les classes bourgeoises algériennes qui, aspirant à cette libération, ont joué ce rôle de direction du mouvement. Payant par cette aliénation le prix fort de son dénûment politique pour réaliser ce qui n'est pour lui qu'une libération transitoire, ses survivants voient leurs aspirations fondamentales propres insatisfaites.

Or, à l'indépendance, les terres, les usines, ou plutôt des terres, des usines sont occupées par une partie du prolétariat algérien qui fait preuve par là de nouvelles capacités. Et c'est ce qui fait problème.

Qu'il clame spontanément ses aspirations fondamentales insa-

---

29. Nom donné aux six régions militaires qui découpent l'Algérie.

tisfaites — terres, usines —, que des initiatives spontanées tentent çà et là de les satisfaire, s'explique par de suffisamment ancestrales frustrations.

Mais que, face aux classes bourgeoises organisées, expérimentées, ce prolétariat parvienne à satisfaire systématiquement, durablement, ses propres revendications, qu'il mène donc victorieusement, l'existence de l'autogestion le prouve, une lutte de classe, cette fois, spontanément, sans direction qui le conduise à une prise de conscience des rapports de force objectifs défavorables à la bourgeoisie, menant à l'organisation d'une lutte émancipatrice, voilà qui ne laisse pas de surprendre.

D'autant plus que la colonisation a si profondément et durablement marqué les structures de la société algérienne que le seul fait de l'indépendance politique ne peut suffire à en effacer les effets. Au contraire, ceux-ci sont autant de contraintes qui pèsent sur l'Algérie et au premier chef, sur la situation objective et subjective dans laquelle se trouvent les collectifs ouvriers en autogestion.

Section III

LES CONTRAINTES D'UNE SOCIÉTÉ DOMINÉE

La société algérienne telle qu'elle se façonne au sortir du mouvement national de libération, est le produit direct du passé colonial de l'Algérie : pour neuve qu'elle soit, la société algérienne indépendante est, par le « sous-développement » de ses structures, marquée au coin de la domination économique politique et culturelle qu'elle a subie.

Une société dominée est une société qui, sous le poids d'une interférence externe, se trouve paralysée dans son processus de développement interne. Dans les sociétés non dominées, ce processus interne se caractérise par la formulation de réponses sociales successives à des besoins sociaux, chacune des réponses contribuant à porter la société à un stade supérieur, à la développer. La domination externe a pour effet d'obliger la société dominée à fournir des réponses à des besoins issus, non du stade de développement propre à cette société, mais à ceux issus d'une combinaison de stades de développement : celui de la société dominatrice et celui de la société dominée. Parce que prédomine le stade de développement de la société dominatrice, ce développement, inégal, déforme par là même les questions historiques auxquelles la société dominée est appelée à répondre : ces questions ne sont pas celles posées par son développement interne, celles-là mêmes auxquelles, à l'inverse, elle ne peut répondre. Des transistors importés, mais pas d'industrie, la production de vin destinée à l'exportation, mais l'utilisation de l'araire en bois, telles sont quelques-unes des expressions de ce phénomène de domination, de ce facteur de sous-développement[30].

---

30. Mais cette expression déforme le phénomène en le réduisant à un insuffisant développement « en soi » : son fondement, le rapport inégal entre deux forces, disparaît. Cette précision donnée et faute d'une meilleure expression, nous utiliserons néanmoins celle-là pour rendre compte des effets d'une domination externe.

1 — Contraintes économiques

L'aspect économique du sous-développement engendré dans cette colonie de peuplement que fut pendant 130 ans l'Algérie, est un phénomène trop connu pour réclamer de longs développements, d'autant qu'il n'est pas notre préoccupation essentielle. Par contre, ses caractères fondamentaux, les types de relation qu'il induit entre l'Algérie et l'extérieur, nous importent pour leur poids sur la dynamique des forces antagonistes que nous nous proposons de dégager.

Organisées pour servir des échanges du type « pacte colonial » — fourniture par la colonie de matières premières agricoles et industrielles, écoulement chez elle de produits finis — l'agriculture et l'industrie algériennes en gardent la structure.

Fonction exportatrice, éclatement en deux secteurs hermétiques l'un à l'autre, telles sont les caractéristiques de l'agriculture algérienne. Si elle est l'activité économique prépondérante du pays, elle lui rapporte moins qu'elle ne mobilise d'énergie[31].

La gamme réduite de ses produits — vin, céréales, tabac, agrumes — essentiellement destinée au marché extérieur est soumise à ses fluctuations et aux fixations arbitraires mais préférentielles de ses prix.

Le colonat exploitait les meilleures terres — le secteur « moderne » — et avait les moyens de le faire, disposant des trois-quarts des surfaces irriguées et un parc de matériel en constant développement[32].

Du secteur « traditionnel », ces terres ingrates abandonnées aux Algériens qui y vivent en quasi-autosubsistance, il suffira de dire qu'on y recensait en 1950-51, 300 000 araires[33]. Qui a récemment parcouru les lopins de ce secteur, ne doutera point de la validité actuelle de cet indice.

---

31. En 1957, l'agriculture européenne en Algérie rapportait 165 milliards de revenus bruts, dont 24 pour les matières et services utilisés, 4,5 d'impôts et 29 de salaires versés.

32. *Tableaux de l'Economie Algérienne,* 1960, Statistiques générales de l'Algérie. Imprimerie Baconnier, Alger, p. 130.

33. *Idem.*

Semblablement marquée par la dépendance, semblablement sous-développée, l'industrie, parce qu'intéressant moins le colon, est nettement moins importante.

Minerai de fer et phosphate, mais aussi tous autres objets d'industrie extractive, sont systématiquement destinés à l'exportation.

Si l'industrie de transformation n'est pas totalement inexistante et connaît un sort moins univoque, elle le doit à la conjoncture de la dernière guerre mondiale qui, rompant en un premier temps les échanges entre la France et l'Algérie conduisit celle-ci à subvenir à ses besoins en la matière, pour, en un second temps subvenir en partie à ceux de la France, alors privée de ses habituels échanges internationaux.

Marginale, propriété étrangère, cette industrie ne bénéficie que de faibles investissements. Loin d'être complémentaires, ses entreprises sont désarticulées — les liens de chacune avec l'étranger sont plus étroits qu'avec les autres entreprises. C'est dire combien elles sont tributaires de l'extérieur autant pour l'approvisionnement matériel, pièces détachées et matières premières que pour le marché d'écoulement — exception faite, naturellement des cas nombreux, où elles sont de simples succursales étrangères.

Fortement amoindri par la faiblesse du pouvoir d'achat agricole, le contact entre les deux secteurs est quasi nul — l'agriculture ne consommant que 8 % de la valeur de sa propre production, en biens industriels[34].

Ce phénomène, qui durera jusqu'à ce que la réforme agraire, dotant le fellah d'un pouvoir d'achat, lui donne accès au marché de consommation des biens de production industriels, explique l'étroitesse du marché intérieur que n'assainissent pas durablement des injections conjoncturelles : « boom économique » des années 1958-60 dû à la fois à la présence d'une armée d'occupation de près d'un million d'hommes, aux besoins de guerre, en infrastructure notamment, au Plan de Constantine et aux besoins d'infrastructure de l'industrie pétrolière naissante.

---

34. *Charte d'Alger*, Annexe I, paragraphe 9.

L'économie algérienne est donc tournée vers ses grands ports — ports autonomes encore aujourd'hui[35]. Dans leur orbite, toute une activité se déploie, de sociétés d'import-export, de transitaires et d'acconiers qui drainent d'autant plus facilement des capitaux vers la France qu'ils jouiront de l'alliance de puissantes banques étrangères et d'une liberté de transferts de capitaux jusqu'en octobre 1963.

2 — Des événements déterminants

A l'indépendance, l'élan du prolétariat algérien des villes et des campagnes est remarquable. Combattants des villes à peine sortis de leur dernier affrontement avec l'OAS, soldats des maquis intérieurs, paysans longuement « regroupés », arrivants, civils ou militaires, des frontières tunisienne et marocaine vont, mûris de ces expériences et formes de combat différentes, alimenter cet élan de courants proches sans pourtant le faire homogène. Seule, une action concentrée menée en ce sens, pourrait unifier ces niveaux différents de prise de conscience. Cette action, incombant à une avant-garde, n'aura pas lieu. Cette carence, limite interne à la dynamique des masses, comme la forme d'opposition des autres classes et couches de la société algérienne sont, une fois encore, marquées du sceau de la domination coloniale.

Conséquence imprévue de la dispute entre le pouvoir colonial et l'OAS, plus encore que suite logique à la proclamation de l'indépendance, un gigantesque mouvement contradictoire de

35. Jusqu'en 1962, les ports algériens étaient concédés par l'Etat français à la gestion autonome des Chambres de Commerce. Très tôt, le 13 mars 1962, l'Etat français enlève par décret cette concession aux trois grands ports d'Alger, Oran et son annexe Arzew et Annaba (Bône). L'Etat algérien, par arrêté du 10 juin 1963, les dote de l'autonomie administrative. Les Chambres de Commerce y sont représentées aux conseils d'administration concurrément à d'autres organismes ministériels. Les ports moins importants — Bougie, Skikda (Philippeville) par exemple — relèvent directement de la gestion administrative des Chambres de Commerce Régionales (Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alger, 1965, sans précision du mois).

population secoue l'Algérie : 600 000 partants, 4 millions d'arrivants et de migrants internes. Les premiers sont nantis ; des autres, on se demande comment ils survivent.

Cette transformation décisive, en l'espace de quelques semaines, de la structure de la population de l'Algérie, n'était prévue par aucun des partenaires d'Evian.

Certes, le Plan de Constantine, déjà, avait suscité des départs, des retraits de capitaux. La lenteur des négociations sur le cessez-le-feu a permi un départ sans hâte, sans perte, à tous ceux qui pouvaient se permettre une reconversion.

Avec le cessez-le-feu, la crise ouverte par l'OAS, l'indépendance de l'Algérie, enfin, le mouvement prend allure de fuite : 600 000 départs en huit mois[36], une pointe de près de 400 000 entre juin et juillet 1962. Oran, à elle seule, se vide de 70 % de sa colonie européenne.

Rares sont ceux qui peuvent vendre leurs biens ; moins rares sont ceux qui les confient à un homme de paille algérien. Le reste abandonne un million d'hectares, quelques entreprises, les commerces et immeubles — et naturellement toutes les fonctions dans l'ancien appareil. Tout ce qui est transportable est hâtivement démonté et quitte l'Algérie. Les capitaux fuient plus rapidement encore qu'à l'ordinaire[37].

La quasi-totalité des secteurs d'implantation européenne est vacante — ou sabotée.

Seuls demeurent les « petits blancs » trop pauvres pour fuir[38]

---

36. Janvier 1962 : 1 329 départs ; février : 9 727 ; mars : 27 500 ; avril : 29 750 ; mai : 82 360 ; juin : 328 434 ; juillet : 60 890 ; août : 40 258 (Service Statistique de la Direction du Plan).

37. Les transferts privés hors d'Algérie étaient évalués à 5 750 milliards de francs pour 1961 (*La Vie Française*, 22 décembre 1961). Ils étaient évalués à 2 milliards de francs pour le seul premier semestre de 1962 (*Le Monde*, 7-8 octobre 1962).

38. Le prolétariat européen ainsi nommé, diffère du prolétariat algérien par le fait de supporter une exploitation — de classe — et non deux, de classe et de colonisation. Beaucoup plus mystifié de ce fait, en se croyant du côté profitable il n'en paye pas moins le prix d'une discrimination sociale, inscrite à la dernière page de nombreuses histoires de la colonisation. La Tunisie, mutatis mutandis, en est un exemple.

et les grosses fortunes, les grandes sociétés[39] qui peuvent ne pas s'inquiéter de ces bouleversements.

Le tableau suivant rend compte de la signification de cet exode pour l'activité économique de l'Algérie au jour de son indépendance.

TABLEAU IV

Répartition socioprofessionnelle des européens[40]

Au 31-10-1954

Catégories	Population active		Dont « petits blancs »	
Exploitants agricoles	24 100		(ouvriers,	
Salariés agricoles	8 400		5 000 saisonniers jardiniers)	
TOTAL Agriculture		32 500		5 000
Industrie	6 400			
Commerce	30 200		?	
Artisanat	18 900		18 900	
TOTAL		55 500		18 900
Professions libérales	11 000			
Cultes	2 100			
TOTAL		13 100		
Cadres Supérieurs	16 700			
Techniciens, maîtrise	39 600			
Employés de bureau et Commerce	56 100			
TOTAL		112 400		
Manœuvres, Apprentis, OS	43 200			
Ouvriers professionnels ..	49 700			
TOTAL		92 900	110 200	
Domestiques, pers. de service	17 300			
Armée Police	16 700			
TOTAL		34 000		110 200
Chômeurs	14 100	14 100	14 100	14 100
TOTAL		354 500	DONT....	148 200

39. Tels notamment Neyrpic, Unilever, Lesieur, Durafour, Berliet, Pechiney, Carnaud et Forges de Basse-Indre Nobel-Bogel, Procter et Gamble, Lafarge ou L'Air Liquide.

40. D'après *Tableaux de l'Economie Algérienne*, p. 26-27.

Ce tableau cherche à distinguer les « petits blancs » de l'ensemble de la population active européenne pour permettre de cerner le phénomène de la vacance du point de vue des postes abandonnés. La population active européenne est le 1/3 de la population européenne totale — un million. « Petits blancs » exclus, elle est de 206 300 personnes, et représente donc une population totale trois fois plus grande, soit 618 000 personnes. On retrouve le chiffre approximatif des départs européens en 1962. Ce qui exclurait le départ de « petits blancs ». Ce n'est bien entendu pas le cas : la présence en France de certains d'entre eux le confirme. Mais nous avons travaillé sur des ordres de grandeur qui approchent sans doute le phénomène selon lequel la vacance est beaucoup plus sensible dans le secteur administratif qu'industriel où se trouvait la plus grande partie des « petits blancs ». Ce que confirme une estimation de la CFTC : « La SNCF-Algérie employait 7 300 européens ; 6 500 d'entre eux ont demandé à être rapatriés » (*Les Echos,* 31 août 1962).

Dans le même temps, rentrent les paysans algériens qu'attendent des situations différentes.

Le secteur traditionnel est ravagé de fermes et villages rasés, de terres brûlées, de forêts détruites. Il a subi de longues friches, dues à la guerre et du cheptel il ne reste pratiquement plus de bovins — et trois millions d'ovins sur 7. La Kabylie, la « Kabylie impatiente » où « sur les marchés les acheteurs ne sont pas nombreux »[41], Les Aurès, le Tlemcenois, les Hauts Plateaux, sont autant de foyers d'une misère dont en Occident, il est difficile de donner la mesure.

Par contre, le secteur moderne a non seulement été préservé des destructions de guerre dans la plupart des cas, mais une bonne partie se trouve sans maître. De plus, c'est l'été : les céréales attendent la moisson. De retour, les anciens ouvriers agricoles tout à fait incapables de puiser dans de quelconques réserves la patience d'attendre une lointaine solution à leur chômage, occupent les fermes. Retrouvant leurs anciens gestes,

---

41. *Révolution Africaine,* 23 mars 1963.

ils n'ont pour l'heure d'autre problème que celui du manque de machines, disparues ou détruites : aucune force coercitive en effet ne s'oppose à eux — l'ancienne a disparu, et pour la nouvelle, la partie se joue ailleurs.

Le FLN est en effet éclaté. Ce que l'objectif commun d'indépendance avait pu masquer de contradictions, la compétition acharnée d'aspirants à un pouvoir non partagé le souligne d'un trait plein.

Chacun veut le pouvoir mais personne n'est décisivement le plus fort. C'est l'armée qui tranchera après plusieurs rebonds en faveur du groupe qui saura se la rallier. Or, rien ne prédispose cette armée à une alliance avec le GPRA, surtout pas avec la fraction bourgeoise qui s'y est réfugiée : un conflit ouvert oppose son état-major au GPRA depuis que ce dernier a dégradé ses trois chefs ; de plus, et surtout, cet état-major, comme le gros des cadres moyens, issu de la petite-bourgeoisie paysanne, est parcouru de divers courants idéologiques qui, du collectivisme utopique masquant à peine une conception bureaucratique de la gestion, aux velléités de dictature militaire, ne trouvent certes pas leur compte dans l'idéologie d'une bourgeoisie urbaine sous-développée[42]. Dire cependant que, parce que la bourgeoisie fut la perdante de l'affrontement — d'autant plus perdante que, suite au départ des Européens qui enlevaient toute raison d'être à l'Exécutif Provisoire, la France l'abandonnait et commençait à s'intéresser à la petite-bourgeoisie — le clivage de l'été 1962 se fit sur cette base, serait outré.

D'abord parce que la démarcation n'était pas si facile au sein des clans qui se firent et se défirent, entre bourgeoisie et petite-bourgeoisie. Ensuite parce que l'idéologie petite-bourgeoise n'était pas non plus si claire et si cohérente que ses membres aient pu l'en démarquer de l'idéologie bourgeoise et lutter contre, consciemment.

Mais on peut dire qu'avec l'élimination du GPRA, la domination de la bourgeoisie, *en tant que classe,* était compromise. Si plusieurs de ses membres rallient la petite-bourgeoisie, c'est

42. C'est-à-dire incomplètement formée en tant que classe fondamentale du fait de ses relations avec les bourgeoisies des pays colonisateurs.

tout aussi *individuellement* que le feront, à l'inverse, des petits-bourgeois rompant avec leur classe et tentant de se lier à la bourgeoisie. Au début ce caractère est incertain, des éléments bourgeois tentant manifestement de jouer le jeu de leur classe au sein du premier gouvernement algérien, mais la tendance indiquée se manifestera de plus en plus clairement.

Enfin, on peut constater la victoire de la fraction paysanne de la petite-bourgeoisie, grande bénéficiaire de la crise, et bénéficiaire en tant que secteur d'une classe. C'est ce qui explique que les affrontements internes à la petite-bourgeoisie, ne passent par aucune différence de conceptions quant à la nature de la future Algérie, quant aux options politiques et économiques à y prendre — conceptions que ne possèdent aucun des protagonistes.

Il en découle que, des masses, il n'est jamais question pour aucun tout au long de la crise.

Cette coupure explique à son tour celle entre ces événements et ceux beaucoup plus fondamentaux qui transforment à la fois les campagnes et les villes algériennes. Si les données du problème y sont différentes, la situation des villes n'est guère plus enviable pour le prolétariat urbain que pour les paysans pauvres.

Ces villes qui ont globalement accueilli un million et demi de ruraux depuis le début de la guerre sont déjà incapables, et de loin, d'offrir du travail à tous. De plus, ceux d'entre les ouvriers qui en avaient trouvé, l'ont abandonné depuis que, cibles de l'OAS, ils ne pouvaient ni circuler en ville, ni y travailler en sécurité.

A l'indépendance, toute vie économique est paralysée. Départs, charges de plastic et passé colonial[43], l'expliquent aisément. Les

43. Le type de colonie de peuplement, interdisant à la fois tout accès des colonisés aux postes de conception — et au delà — et toute organisation légale autonome, le remplacement ex abrupto des uns par les autres était impossible. C'est ce qui contribue à expliquer la différence non pas d'ampleur mais de nature, des problèmes rencontrés lors de l'indépendance de la Tunisie par exemple, où le type de protectorat avait permis la construction du parti nationaliste, Destour, et la formation de cadres, en nombre insuffisant certes, mais de cadres prêts à la relève la plus urgente.

chômeurs sillonnent les rues. Alger, Oran, Blida, Constantine sont le théâtre de brèves mais multiples manifestations réclamant travail et pain.

Tandis qu'un fossé se creuse entre les rares ouvriers qui travaillent et les autres, quelques militants syndicalistes ouvriers rassemblent les anciens travailleurs et décident de rouvrir les entreprises abandonnées.

Mais si l'action est, ici, délibérée, d'une portée autre, par conséquent que dans l'agriculture, elle est aussi moins facile : ceux qui la mènent sont isolés. Pas plus que pendant le mouvement de libération ne se manifeste, à l'indépendance, de direction ouvrière qui aurait pu naître de forces déjà existantes mais invisibles. Les cadres ouvriers sortant des prisons et des camps sont physiquement et politiquement usés ; les ouvriers émigrés, c'est-à-dire les plus politisés, ne rentrent pas en Algérie.

A la racine de cette situation, c'est la position des organisations ouvrières qu'il faut dégager.

L'Union Générale des Travailleurs Algériens, parce que syndicat ouvrier, la Fédération de France, parce que regroupant à l'époque un prolétariat algérien de 100 000 membres, sont-elles conscientes de la triple chance que représentent les biens vacants, leur occupation productive par une partie de la classe ouvrière et la vacance du pouvoir bourgeois, pour prendre la tête d'un mouvement encore embryonnaire, déjà attaqué, et l'organiser ?

Sont-elles conscientes, rapidement mûries par l'accélération qu'imprime la conjoncture à tous les phénomènes sociaux, que la faiblesse politique du prolétariat, l'idéologie nationaliste qui anime la société toute entière, aussi bien que son passé colonial et sa dépendance présente maintenue par les accords d'Evian, ne peuvent résoudre la crise qu'au profit d'un groupe petit-bourgeois ? Qu'au moins, il leur faut travailler à renforcer le poids des masses pour infléchir cette direction dès son émergence ? En l'occurence, la pierre angulaire de ce renforcement existe déjà : l'autogestion.

- La Fédération de France n'a pas dépassé la fonction de guerre qui lui était impartie et qu'elle a, du reste, remplie. En

organisant les ouvriers dans la lutte de libération, elle n'en est pas devenue pour autant une organisation ouvrière.

Si l'évolution à côté d'un prolétariat étranger a permis à bon nombre de ses membres une certaine maturation politique, bien peu furent ceux qui acceptèrent de venir la transmettre au prolétariat algérien, troquant par là une situation relativement stable, sinon aisée, contre les aléas du chômage et les incertitudes de l'après indépendance. La direction, pour sa part, ne cherchera jamais à le leur expliquer.

Cette direction, qui n'est en fait qu'une fraction de l'appareil politico-administratif de guerre, en a toutes les caractéristiques : origine sociale, bureaucratisation, idéologie. L'origine ouvrière d'un certain nombre de ses cadres subalternes, ce qui teinte sa bureaucratie de bureaucratie ouvrière est, avec le poids particulier qu'elle acquit en collectant les fonds du mouvement, tout ce qui la distingue de l'organisation-mère.

Certes, le programme qu'elle présente au CNRA en 1962[44] a l'intérêt d'insister sur la nécessité d'une réforme agraire par la récupération totale des terres, simultanément à la collectivisation des moyens de production. Certes, elle déclare vouloir une révolution sociale en Algérie. Mais qui n'annonce pas ce programme ? Dans la mesure où la direction de la Fédération de France mène le dialogue au sommet sans intéresser les paysans et les ouvriers algériens demeurés en Algérie à son programme, cette organisation ne diffère, en dernière analyse, que fort peu des autres tendances, avec qui, d'ailleurs, elle jouera de son influence dans les affrontements pour le pouvoir ; ses interférences se situeront toujours à l'intérieur du mouvement.

• L'Union Générale des Travailleurs Algériens, pour sa part, se montre tout aussi incapable, à l'indépendance que pendant la guerre de servir de direction à la classe ouvrière algérienne. Pas plus sur la base de l'autogestion qu'auparavant à travers les objectifs nationalistes, elle n'organise les ouvriers algériens sur une base syndicale.

Créée le 2 mars 1956 par le FLN, bientôt suivie d'ailleurs

44. Programme publié par *Le Monde* du 9 août 1962.

de l'Union Générale des Commerçants Algériens le 20 septembre de la même année, immédiatement investie par des membres de l'UDMA, l'UGTA, dont il faut souligner que la naissance correspond à une aspiration réelle puisqu'elle recueille « plus de 50 000 adhérents en quelques jours »[45], ne coupera elle non plus, jamais le cordon ombilical d'avec l'appareil central.

Sa direction, presque entière à l'extérieur, cooptée à une exception près, n'a pas tiré parti de la pause forcée des travailleurs réfugiés pour un travail de formation syndicale. Elle se cantonna finalement dans les tâches pour lesquelles elle était tolérée (œuvres sociales) en échange de sa fonction d'instrument dans la diplomatie du FLN : par elle était atteinte la partie ouvrière de l'opinion publique mondiale à travers les organisations syndicales nationales et internationales. Au retour elle se dispersera et bien peu de ses membres demeureront syndicalistes[46]. Contrairement à celle-ci, d'origine petite-bourgeoise, c'est donc surtout après l'indépendance que la direction sera d'origine moins sensiblement non ouvrière, provenant des Fédérations des grands Services Publics.

A l'intérieur, les cadres syndicalistes moyens encore en liberté pendant la guerre assument leur rôle. Ils impulsent ensuite les luttes locales. A Alger, ils parviennent surtout à opposer à l'OAS une force organisée, à lui arracher le contrôle de certaines entreprises, à entraîner quelques ouvriers, après l'indépendance à poser les problèmes du chômage aux aspirants au pouvoir. Enfin, ils dirigent les actions locales de prise en main des entreprises vacantes. Mais ils ne parviennent pas à systématiser leur travail jusqu'à entraîner une mise en cause de la direction

45. Mostefa LACHERAF, article cité, p. 1843.

46. L'un sera chef du protocole, l'autre ministre du travail ; un troisième ex-député, retrouvera son siège à l'Assemblée ; un quatrième fera carrière dans la représentation diplomatique ; un autre participera à l'animation du secteur socialiste tandis que le dernier, dirigeant élu de l'intérieur, demeura syndicaliste : le coup de force sur le premier congrès de l'UGTA le rejettera, en janvier 1963, dans des tâches annexes. Le Secrétaire Général de la dernière Délégation à l'Extérieur, rejeté du Bureau formé à l'indépendance, deviendra député et rapporteur de la Commission du Budget de l'Assemblée puis sera nommé à la Commission de Contrôle d'une société publique d'études industrielles et enfin Ministre des Travaux Publics en juillet 1965.

de l'UGTA[47]. « Maintenant je fais du football » dira l'un d'eux lors d'un entretien.

La direction de l'UGTA, pour l'heure, et dès avant son retour, est surtout occupée à arbitrer les affrontements internes du Parti. Elle ne se souviendra de l'existence des masses que pour chercher à jeter des troupes dans la lutte d'influence où elle joue partie prenante ; sa véritable préoccupation est de rompre le joug sous lequel veut la maintenir le Parti. Nullement inconsciente du mouvement de gestion ouvrière, elle ne paraît pas en voir la portée. Elle n'a en tous cas pas cette hardiesse, qu'offre le bon droit, d'en assumer naturellement la direction, pour en obtenir des acquis irréversibles valables pour l'ensemble de la classe ouvrière.

C'est d'elle que, néanmoins, émane le premier texte pour une gestion certes timide, certes provisoire, mais ouvrière. Quelques jours plus tard, c'est l'ordonnance de l'Exécutif Provisoire. Ce texte paraît dans le premier numéro de son journal :

« Le pays ne vit pas sur la base d'un débit régulier et équilibré. Bien plus il rogne sa propre substance, ce qui, à terme, réduira ses possibilités d'existence si des mesures nécessitées par l'intérêt national ne sont pas prises immédiatement. Ces mesures doivent être inspirées par les trois impératifs suivants :

1. Sauvegarder, entretenir le capital productif de la nation déjà réduit par le transfert d'un certain volume d'outillage et de matériel.

2. Utiliser ce capital jusqu'à l'optimum afin d'obtenir une production maximum.

3. La recherche d'un équilibre économique ou d'un déficit productif par l'aménagement et le contrôle du commerce extérieur.

...Une fois réunies les conditions économiques de base et d'ordre public que les autorités compétentes doivent assurer, il

---

47. Avant le Congrès, la commission exécutive comprenait sur un total de 21 membres, 16 représentants du Syndicat Algérien de l'Enseignement.

faut rouvir toutes les entreprises afin de provoquer la reprise économique. *Les entrepreneurs doivent être invités à cette réouverture,* au besoin être mis en demeure de le faire.

...A défaut de réponse favorable de la part des entrepreneurs les pouvoir publics doivent instaurer un système de gestion par les travailleurs partout où il sera possible par ce moyen de remédier à la défaillance des employeurs. *Il s'agit là d'une mesure d'urgence imposée par les nécessités de l'heure plutôt qu'inspirée de principes doctrinaux.*

L'entreprise est avant tout une unité de production, une entité économico-sociale, assise de l'existence de la société. La notion de droit de propriété prend une importance secondaire dans une telle situation. Elle ne doit pas être un frein à la reprise, c'est-à-dire à la sauvegarde du minimum de vie, ni une cause de l'aggravation du chômage et de la misère. *D'autant que la mesure serait conservatoire, provisoire, ne mettant pas en cause ce droit de propriété* mais l'empêchant d'être un obstacle à la production.

...Le système de gestion d'urgence que nous préconisons sera un succès contre la carence et l'incertitude que d'aucuns croient difficiles sinon impossibles à vaincre ».

L'*Ouvrier algérien*[48]

Cette prise de position du premier numéro de l'organe syndical, le seul numéro avant le gouvernement Ben Bella, jouxte un éditorial dont voici quelques extraits :

« Pour nous travailleurs, (l'UGTA) n'est pas un moyen d'amélioration sociale mais un moyen de transformation sociale...

...L'UGTA participera à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle de la politique économique du pays. Elle préconise l'institution d'un Conseil Economique et Social et la création d'une Caisse Nationale d'Investissement où elle disposerait de pouvoirs effectifs de gestion et de contrôle.

...L'immense effort que nous avons à accomplir pour l'édification d'un Etat riche, socialiste, ne portera ses fruits qu'à la

48. *L'Ouvrier algérien*, 17 août 1962, N° 1, nouvelle édition.

condition que tous les habitants de ce pays y participent d'un même élan ».

Editorial « Le rôle de l'UGTA dans la nation ».

Aucune allusion pourtant n'est faite au rôle de l'UGTA dans le mouvement de gestion collective en cours, et ce, malgré le titre de l'éditorial.

Par contre, la préoccupation principale de la centrale d'être reconnue par le pouvoir politique comme organisation nationale est claire.

L'importance de l'occupation d'unités vacantes par des ouvriers agricoles et urbains est donc négligée, volontairement ou non ; ce qui est d'autant plus déterminant que les effets de la domination dans ses aspects culturels, imprègnent profondément la conscience de tous les algériens, et pèse, par conséquent sur leur action.

3 — La domination culturelle

Dans un article[49], illustré d'une photographie de foule portant des banderolles où se lit notamment « Vive l'autogestion », un psychiatre algérien, analyse les composantes de l'homme nouveau algérien « directement lié à sa condition de nouvellement libéré... Il est à la fois le maître et l'élève. Il doit faire face à des responsabilités très lourdes. Et très souvent il n'y a pas été préparé : il n'a pu suivre le cheminement qui fait ailleurs l'homme majeur. Dans le développement de sa mentalité il y a un hiatus. Ce hiatus sera ou ne sera pas comblé, mais toute la suite de son développement sera marquée de ce « blanc génétique ».

De l'état d'acculturé à celui d'autogestionnaire, la mutation est en effet d'un saisissant raccourci.

Mais, permet-elle ce raccourci, cette forme culturelle de

49. Khaled BEN MILOUD, « Culture et personnalité », *Révolution Africaine*, 1er février 1964, n° 53, p. 18-19.

sous-développement qu'est la domination culturelle[50], cette racine profonde que jette la domination, extrémisée dans sa forme de peuplement, au centre même de la pensée du colonisé, qu'elle atrophie ?

---

50. Nous appelons ainsi l'ensemble des effets produits dans le champ des superstructures d'une société dominée par une autre, et qui relève donc dans ses fondements de la définition de la domination. C'est pourquoi nous le préférons à celui d'acculturation.

En effet si le sociologue américain, Emilio WILLEMS, occupé de l'acculturation chez les groupes émigrés à Sao Paulo, désigne sous ce terme, dans son *Dictionnaire de Sociologie* (Librairie Marcel Rivière et Cie, Paris, 1961), « les transformations qui se produisent dans la civilisation de deux ou plusieurs groupes quand ils sont mis en contact direct et continu » (p. 17) c'est-à-dire dans une relation « qui produit généralement des conflits, chocs ou des changements plus ou moins accentués... » (p. 55), il situe ces conflits dans le processus passant de la « désintégration » — « la désarticulation des types d'une civilisation donnée par l'introduction d'éléments de civilisation nouveaux, incompatibles avec les modèles existants » (p. 68) — à une nouvelle intégration engendrant une « configuration nouvelle » (p. 8). Principalement causée par « l'invention et la diffusion » (p. 68), cette désintégration, qui « peut être considérée comme une modalité de la réorganisation sociale » (p. 68) se situe donc dans le cadre de la dialectique du progrès social. Que l'assimilation, terme préféré par l'auteur à acculturation, s'agissant du phénomène élargi à ses répercussions dans la personnalité, précise l'ampleur du déchirement en introduisant « l'oblitération, le remplacement et la modification des habitudes (façons de sentir, de penser et d'agir) antérieurement acquises » (p. 17) et que, fixant son attention au seul plan individuel il parle plutôt d'inculturation, « conditionnement conscient ou inconscient par lequel un individu est intégré dans une civilisation » (p. 128), se rapprochant par là de la notion d'apprentissage qu'analyse Jean STOEZEL pour qui « l'acculturation consiste en une « adaptation sociale » mesurant succès et échecs d'un individu (*La Psychologie sociale,* Flammarion, 1963, p. 63), ne fait que confirmer le type de phénomène, plus vaste, dans lequel s'inscrit l'acculturation : la décomposition déchirante pour mieux recomposer qui fait l'histoire des sociétés. De l'affrontement premier sortent une société, des hommes nouveaux, mieux adaptés l'un à l'autre, enrichis.

Autre est le caractère fondamental du phénomène qui nous préoccupe : ici, la désarticulation, la désintégration inféconde, la déviation des énergies au profit de besoins étrangers, laissent insatisfaites les aspirations propres essentielles, créant, au lieu de la synthèse, donc du progrès, le hiatus dont parle Khaled BEN MILOUD.

En dernière analyse, si l'acculturation recouvre tout le processus dialectique du développement social, elle n'est, en ce qui concerne les sociétés dominées, que la phase antithétique d'un développement dont la courbe sera par conséquent différente.

Ce phénomène[51] qui pèsera tant sur la société algérienne, qui colorera si particulièrement les rapports entre les ouvriers, les intellectuels et les petits-bourgeois algériens, s'articule autour des rapports précis entre colons et colonisés.

Ces derniers, trop longtemps maintenus dans un complexe d'infériorité absolue — ils entendaient leurs structures mentales encore plus que sociales constamment méprisées — ne peuvent, même lorsqu'ils tentent de le sublimer en complexe de supériorité, s'en défaire aisément. Si durs qu'aient été les rapports avec l'occupant, son côtoiement, la constatation de l'aisance de son train de vie, au moins de ses propos s'il est moins riche, l'espèce d'aura qui entoure sa personne, véhiculent une admiration inconsciente, refoulée ou exprimée, mais rarement absente. « Quand nous aurons agrandi l'usine, nous prendrons une photo qu'on enverra au patron pour lui montrer que les arabes savent quand même travailler », diront *deux ans* après l'indépendance, des ouvriers d'une usine en autogestion.

Simultanée à cette infériorisation, une double action fut menée pour stériliser la culture nationale et imposer des bribes incohérentes d'une culture étrangère.

L'interdit sur la langue arabe est connu[52]. Il suffira d'évoquer les troubles que les psychiatres nomment entre eux « bilinguisme — incapacité de plus *penser* en une langue qu'en l'autre — pour indiquer la profondeur des perturbations. L'ignorance des jeunes algériens envers leur propre culture[53] est à la mesure de

51. La domination culturelle, qui réclamerait une étude qui lui soit tout entière consacrée tant elle découvre à chaque approche de nouvelles profondeurs, n'a encore, après les bases d'analyse que Frantz Fanon en a jetées, fait l'objet que de peu nombreuses recherches systématiques. En matière de description Fadela M'RABET, dans son ouvrage consacré à *La femme algérienne* en révèle quelques traits (François Maspero, 1964).

52. Un écrivain comme Kateb YACINE sait, et a osé dire, combien il lui coûte de ne savoir écrire en arabe.

53. Comme le prouva un questionnaire qui, posé en 1963 puis en 1964 à des étudiants algérois, révéla une ignorance totale des écrivains maghrebins, en même temps que la renommée inattendue d'Anatole France ou Françoise Sagan. La différence entre les deux questionnaires ne résidait que dans la lecture d'un plus grand nombre d'auteurs français contemporains — Albert Camus et Jean-Paul Sartre.

la répression qui faisait du développement et de la diffusion de la culture arabe, une activité subversive.

A la place, la langue française ne véhicule pas une culture, mais sa caricature. Soigneusement émincés, encore affadis par un colonat inculte, isolés jusqu'à l'incompréhension totale aussi bien du contexte qui les a suscités que des différents courants qui les ont précédés, accompagnés, combattus, quelques thèmes, quelques idées, quelques-uns de ses éléments furent concédés. De tout ce qui fait la richesse d'une culture, le colonisé ne saura rien. Avide de cette culture, il croira savoir : aussi hermétique, *dans son sens occidental,* que peut l'être « la douceur angevine » à un esprit maghrebin, parce qu'inconnue de son œil, la démocratie deviendra pour lui, pour plus d'un membre des comités de gestion notamment, « les élections du comité en présence des représentants de chacune des organisations nationales ».

Quelle acculturation possible, dès lors, pour la société algérienne où quelques bonnes volontés étrangères, s'il en fut, ne pouvaient qu'échouer à enseigner les leçons d'une activité maturées ailleurs et sans rapport avec les problèmes vécus ici ? Pour 85 %, le maintien de l'analphabétisme tient lieu de réponse. Ce qui ne leur évitera pas, privés de leur culture, frustrés de l'accès à une autre, le bouleversement des anciens modèles sociaux par ceux que représente le colon. Profond dans les villes, ce bouleversement est encore sensible chez les ouvriers du secteur agricole colonisé. Plus isolés, les paysans du secteur traditionnel seront, eux. « déracinés[54] » par les regroupements.

Au sein de la petite et moyenne-bourgeoisie, la seule dont certains éléments soient alphabétisés en français, deux tendances se distinguent. L'une, imitatrice insatiable de l'image triviale de la culture française que lui transmettent les communications de masse et dont elle usera sans mesure quand elle aura le pouvoir, enrichie à l'indépendance comme on le verra, détournera avidement le produit des entreprises, en autogestion notamment — et c'est en cela qu'elle nous importe — pour entretenir un « effet de démonstration » si coûteux au pays, si dégradant pour elle.

54. P. BOURDIEU et A. SAYAD, *le déracinement,* Paris. Editions de Minuit, 1964.

L'autre tendance, l'intelligentzia, dynamique et désireuse d'une société nouvelle est ralentie par la double entrave de son origine sociale et de la domination culturelle subie, qui l'empêcheront de se totalement dégager du modèle de vie occidental. Mais surtout son idéologie confuse, mal maîtrisée parce que mal assimilée chez la plupart de ses membres consiste, dans le meilleur des cas, en une parfaite compréhension intellectuelle, mais marquée au coin de la domination en ce qu'elle est antérieure à toute pratique de laquelle elle aurait dû germer.

Alors, et sur la toile de fond de l'unique pratique nationaliste, s'explique sa méthode de lutte, pratiques politiques de dialogue, de polémique, d'affrontement même, seul à seul avec le pouvoir central, par des complots souvent, au nom des masses quelquefois, mais sans jamais les intéresser, leur expliquer, sans jamais les considérer comme autre chose qu'un instrument. On retrouve le schéma de la guerre d'indépendance, guerre dans laquelle sont tombés de nombreux cadres — ce qui n'est pas d'un léger poids dans ce problème.

Ni l'UGTA, ni même, comme on l'a vu, les éléments d'avant-garde de l'autogestion n'infirmeront cette analyse. Dans les quelques cas où la bureaucratisation des dirigeants ouvriers n'est pas en cause, ainsi s'explique la carence vis-à-vis de l'autogestion, à ses débuts notamment.

En l'absence de catalyseur, les limites de chacune des composantes du prolétariat algérien, vont donc s'imposer à plein effet.

L'écrasante majorité des paysans pauvres surtout occupés à survivre à leur famine, dégrisés dans leur élan de nouveaux indépendants par une crise chez leurs dirigeants qui les dépasse, mais les indigne, demeure indifférente à un mouvement d'occupation dans des secteurs qui ne la concernent pas, mouvement qu'elle ignore le plus généralement.

La classe ouvrière urbaine, étroite — 110 à 120 000 — dont l'avant-garde a été décimée ou aspirée par l'appareil, qui compte un secteur actif encore plus menu, ne soutient pas non plus les occupations d'usine. Affolée comme les petits commerçants et les artisans par la crise politique, dont elle ne voit pas en quoi elle la concerne, elle crie, de guerre lasse, « Sebaâ snin

barakat ! »[55] et « Unité » aux aspirants au pouvoir occupés à s'entr'éliminer, et couvre les pourtant nombreux cris : « Réforme Agraire » et « La parole au peuple ». D'autant plus que, pour quelques cadres qui confirment l'hypothèse d'une politisation acquise dans la captivité, la plupart sortent de prison épuisés, politiquement brisés et ne seront, malgré cette politisation, qu'inertie dans les luttes sociales.

Isolé, impulsé par une puissante motivation économique, enchâssé dans la vacance du Pouvoir, le mouvement d'occupation des unités de production connaîtra une dynamique marquée de ce contexte.

Elle n'est pas, cette dynamique, dans l'occupation *elle-même*. Comment penser, en effet, que tout paysan, dans la situation précaire de celui-ci qui plus est, pouvant sans coup férir occuper des terres, ne l'eût fait, et ce, quel que soit son degré de conscience de classe ? Seules, ont été occupées des fermes vacantes. Que le phénomène ne se soit pas transformé en mouvement d'occupation de toutes les terres — ce fut exceptionnel et rarement le fait d'ouvriers agricoles —, en lutte sociale contre la propriété privée agricole, qui que soit son propriétaire, limite incontestablement la signification politique du phénomène. D'autant, répétons-le, qu'aucun Pouvoir n'existe — on sait la faiblesse de l'Exécutif Provisoire.

Par contre, c'est ce que *firent* les ouvriers agricoles de cet acquis, qui est hautement significatif d'un degré de conscience d'autant plus remarquable quand on le rapporte à leur inorganisation, à leur inexpérience en la matière. C'est le fait de ne point partager ces terres, mais au contraire de les travailler collectivement qui doit être souligné. Même s'il s'explique en partie par la situation objective d'ouvriers agricoles inhabitués à la propriété[56], il garde toute sa signification subjective. S'agis-

55. « Sept ans, c'est assez ».

56. Qu'ils n'y aient pas aspiré en la circonstance prouve combien il est nécessaire à toute analyse sociologique de distinguer les ouvriers agricoles des autres paysans, et de se garder de les confondre en une hétéroclite « classe paysanne ».
La suite d'études que Emile SICARD a consacrées aux modes de

sant des usines, la coloration plus politique que donnèrent les ouvriers — certes encore plus étrangers à la cupidité privée —, à cette occupation, accentue la qualité de cette action.

Pourtant, si ces anciens djounoud redevenus fellahs ont payé pour savoir qu'ils furent les troupes de choc d'une « révolution pour le peuple et par le peuple », si quelques-uns peut-être, ont connu la *Plate-forme de la Soummam,* si aucun n'oublie combien souvent leur fut promise la réforme agraire, et promise simultanément à l'indépendance dans le cadre d'une Algérie sociale, démocratique et populaire, s'ils sont un peu mieux que joyeusement conscients de l'ampleur de leur revanche sur le million d'hectares du colon en fuite, ils connaissent l'apogée de la courbe ascendante de leur victoire.

Pourtant si la poignée d'ouvriers urbains parvient, sous l'impulsion de quelques militants syndicalistes, comme à Boufarik mais aussi ailleurs, à forcer la porte des quelques usines ; si elle acquiert, ce faisant, de plus larges bases de compréhension du milieu qui l'environne, confrontée qu'elle est d'emblée aux antagonismes d'intérêts au sein d'une société, hier conjoncturellement unie, où les représentants locaux du pouvoir protègent aujourd'hui des main-mises privées, s'opposent à des ouvertures d'entreprise, entrent en collusion ouverte avec des Européens pris par leurs ouvriers en flagrant délit de liquidation, elle souffre, elle aussi de la carence de toute organisation de cette prise en main qui, de ce fait, ne sortira jamais du marginalisme qui la caractérise à ses débuts — moins de 4 000 ouvriers dans une cinquantaine d'entreprises[57].

Carence, disons-nous, car se grouper pour travailler collectivement, faire face aux problèmes immédiats sans déprédations,

---

propriété, de vie et de travail communautaire en milieu paysan — « zadruga » sud-slave, « ayllu » amer-andin, « ejido » mexicain notamment — conduit à retenir le maintien de telles forces communautaires comme facteur de facilitation de l'implantation d'un système coopératif. Pour lui, de « la communauté dite de zadruga à la coopérative kolkhozienne », il est une continuité trop peu souvent mise à jour, voire admise. On trouvera dans la bibliographie les références des principaux travaux qu'il a consacrés à cette question.

57. Ils seront à la fin de la période d'extension de l'autogestion dix à douze mille dans quelque 430 « entreprises ».

remettre en activité des entreprises vidées, sabotées ici ; maîtriser des machines aux techniques inconnues, là ; collecter les fonds pour acheter les premiers litres d'essence ou les premiers sacs de ciment plutôt que de se partager le produit de la vente de l'entreprise au premier aspirant propriétaire venu, est un signe de maturité suffisamment digne de respect.

Point n'est besoin d'élever ce qui fut une contrainte, une limite historique imposée de l'extérieur, au rang de vertu ethnique ; de faire de cette spontanéité bouleversante, du spontanéisme ; du populisme des prémices populaires à une action de classe. « La chance de ce pays ç'a été d'avoir, à l'heure où son destin était encore fluide, osé improviser. Si l'autogestion avait été soupesée, passée au crible, travée sur épure... elle aurait sans doute été étouffée au stade fœtal... L'apolitisme du peuple algérien, s'il présente, sur d'autres plans, des inconvénients, a, ici, fait merveille... Dans l'empirique Algérie, le seuil du socialisme authentique, du socialisme de bas en haut, a été aisément franchi, la trouée a été faite »[58].

Reste à savoir si, dans cet heureux climat d'empirisme, l'autogestion s'est préservée du bureaucratisme — le socialisme de haut en bas — grâce à l'apolitisme du peuple algérien ; si, grâce aux dons d'improvisation de ce même peuple, elle a dépassé le stade fœtal que lui réservait, selon l'analyse précédemment citée, l'organisation délibérée de son implantation par une direction ouvrière. Reste à savoir si la trouée vers le socialisme, ouverte par le génie populaire, n'a pas été colmatée sitôt faite, faute justement d'une organisation défensive et offensive de l'autogestion... La situation critique du secteur industriel autogéré, telle qu'elle est apparue en été 1965, autorise à se poser la question.

Ni le mouvement de libération, ni le niveau d'organisation et d'aspiration de la classe ouvrière, rurale et urbaine, telle qu'elle apparaît lorsqu'elle se dégage d'une longue domination étrangère, ne permet d'expliquer, non pas le mouvement d'occupation des unités productives, mais sa transformation en structure d'auto-

58. Daniel GUERIN, *L'Algérie qui se cherche*, Paris, Présence Africaine, 1964, pp. 26-27.

gestion, mais le maintien de son existence malgré la puissance de ses ennemis, bourgeois et bureaucrates en puissance, infiltrés dans l'appareil d'Etat.

Infiltrés jusqu'où ? « L'autogestion, c'est la codification consciente de ce processus révolutionnaire spontané, né en août 1962 dans une période de crise sociale aiguë, dans la Mitidja et la plaine d'Orléansville, et passée au second plan au profit des déclarations des aspirants au pouvoir, des professionnels de la politique qui parlaient de réaliser toutes les révolutions, mais refusaient de voir la signification profonde de celle qui s'accomplissait sous leurs yeux »[59].

Qui Mohamed Harbi vise-t-il ? Seulement les ennemis du socialisme dénoncés partout et par tous à cette époque, ou de plus hautes sphères ?

Les difficultés rencontrées par les collectifs ouvriers en autogestion s'expliquent-elles par l'incapacité d'une trop novice direction politique à s'appuyer efficacement[60] sur le prolétariat, notamment sur son secteur d'avant-garde, l'autogestion, pour lutter contre les « forces obscures » de l'anti-socialisme ?[61].

Ne trouvent-elles pas plutôt leurs racines dans une coïncidence moins grande qu'il n'est dit entre les intérêts des « aspirants au pouvoir » et ceux des travailleurs, en autogestion notamment ?

---

59. Mohammed HARBI, Conférence faite à Paris le 28 mai 1965 et publiée in extenso dans *Jeunesse-Documents* N° 1.

60. Qu'elle le fasse volontiers ou non : elle peut être objectivement contrainte à cette alliance.

61. Etrange situation historique, alors, que le non-renversement d'un Pouvoir aussi faible, bien qu'appuyé sur les masses. Ce Pouvoir a été renversé le 19 juin 1965. S'il n'y a pas lieu ici d'en discuter le sens, on soulignera cependant que cette crise entre appareils bureaucratiques plus ou moins cristallisés n'a pas amené au pouvoir une équipe qui a démantelé l'autogestion plus décisivement que ne l'avait fait l'ancienne.

DEUXIÈME PARTIE

SECTEUR PILOTE OU STRUCTURE INTRUSE ?

CHAPITRE IV

LE CHOIX DE L'AUTOGESTION, DES MOBILES AMBIGUS

SECTION I

LA FORMATION DU SECTEUR AUTOGÉRÉ

1 — Des difficultés significatives

Sur les 24 entreprises visitées, 7 seulement étaient à la fois vacantes et en activité — régulière ou irrégulière — avant la constitution du premier gouvernement algérien, en septembre 1962. Quatre étaient effectivement abandonnées mais demeurées fermées à cette date. Treize ne furent abandonnées que tardivement, bien après l'installation de ce premier gouvernement. Elles connaîtront d'ailleurs, les mêmes types de difficultés.

— Dans une serrurerie, après un premier départ, le patron revient le 20 août 1962. Adhérant au Plan de Constantine, il ne pense pas ses intérêts en danger en Algérie. Cependant, ne voulant pas y demeurer lui-même il demande à un ouvrier de gérer l'entreprise pour son compte « comme ça s'est beaucoup fait à l'époque ». L'ouvrier, qui sera président du futur comité de gestion, cherche appui auprès des membres du Parti pour éliminer le patron. Celui-ci, comprenant qu'il a été joué, force la porte et déménage le matériel. Les ouvriers monteront alors la garde dans l'entreprise sans pouvoir y travailler pendant trois mois, faute de fonds.

— En août 1962, le patron d'une briqueterie la vend à un Algérien qui ne paiera d'ailleurs pas, faisant intervenir ses

relations. Celle-ci restera donc au privé jusqu'en *juillet* 1963, où, à la suite d'une grève les ouvriers gagnent là où ils avaient jusqu'alors échoué par des démarches : effrayé, le patron algérien disparaît. L'entreprise passera en autogestion à cette date.

— Dans une cimenterie, c'est un gérant algérien qui représente le patron à partir d'août 1962. Une année de démarches des ouvriers auprès des autorités préfectorales n'y changera rien. L'entreprise ne sera finalement mise en autogestion que parce que le gérant « trouve mieux et s'en va au Ministère du Tourisme », non sans intenter un procès aux ouvriers, procès encore en cours lors de l'enquête.

— L'ancien contremaître d'une menuiserie gère l'entreprise après le départ du patron, en juin 1962. Membre de la puissante Fédération du Grand Alger, du FLN, il n'abandonnera la place qu'un an après, lui aussi.

— Le patron d'une sablière part au début de 1962 en laissant un gérant espagnol, lequel quitte l'Algérie le 19 mars 1962. Les ouvriers *continuent seuls à faire marcher l'entreprise.* En août 1962, deux anciens membres de l'ALN s'imposent aux ouvriers et ce, jusqu'en juin 1963, laissant alors la place au premier comité de gestion.

— Le 26 juillet 1962, le patron d'une usine de caoutchouc s'en va. L'entreprise est fermée. Un matin de la fin août, les ouvriers, occupés à la faire mettre en autogestion, la trouvent occupée par un commandant du service du matériel de l'ANP. L'un d'entre eux, le futur président du comité de gestion, se plaint en vain à la préfecture : ce sont d'anciens militaires qui y travaillent. S'adressant alors à des membres d'une autre région militaire, il obtient finalement les papiers nécessaires.

— Au départ du patron d'une cimenterie, un ancien combattant prend la tête début août « d'un comité provisoire » dirigeant l'entreprise. Les ouvriers refusent de travailler : « Qu'est-ce qu'on peut faire avec l'armée ? ». Des responsables du Parti aident les ouvriers à éliminer l'usurpateur qui avait, entre temps, « embauché toute sa famille ».

Ces quelques épisodes des débuts de l'occupation ouvrière méritent l'attention.

D'abord deux points qui nous retiendront ultérieurement sont à relever ici : la force de la volonté ouvrière qui, dans plusieurs cas, mettra un an à arracher la propre gestion de son entreprise. Parallèlement, l'incapacité gouvernementale à régler ces conflits après un an de pouvoir, quatre à six mois après les décrets sur l'autogestion.

Quant aux phénomènes dont ces témoignages sont révélateurs, ils gravitent tous autour du caractère extrêmement difficile des mises en autogestion d'entreprises industrielles. Toutes sortes d'embûches, toutes sortes d'ennemis se sont dressés devant les ouvriers.

Les mises en gérance semblent avoir été une fréquente politique patronale, comme le souligne d'ailleurs un ouvrier. Combien de gérances, plus fermement tenues que dans les trois cas cités, sont toujours exercées sur biens « vacants », et par conséquent ignorées ?

Les ventes, par contre, semblent l'exception, mais le même problème des ventes maintenues, donc inconnues, se pose. Notons que dans le seul cas révélé à l'enquête, le nouveau patron ne poussera pas très loin l'expérience.

La pression coercitive est assez forte pour conduire les ouvriers à rechercher une situation légale. Pour le nombre de ceux qui évoqueront leurs démarches, un seul regrettera de ne pas avoir installé le comité sans autorisation « et on aurait bien vu ».

Ceci implique d'une part que les ouvriers ne pouvaient pas installer l'autogestion sans autorisation des pouvoirs locaux, et d'autre part, que ces autorisations pouvaient être systématiquement refusées. Le rôle respectif du Parti, de l'armée et de l'Administration est aussi confus que celui de leurs dirigeants.

D'anciens militaires forts de leurs appuis tentent une mainmise sur l'entreprise. Mais deux tentatives sur trois se heurtent d'une part à des responsables du Parti, de l'autre à d'autres autorités militaires.

Si des membres du Parti agissent en faveur des ouvriers dans deux circonstances, dans une troisième ils se lient au gérant.

Créatures de l'armée dans un cas, les autorités préfectorales

couvrent des intérêts privés, représentés par un gérant, dans l'autre.

Deux aspects de la conjoncture algérienne éclairent cette extrême confusion, aident à expliquer ces interférences.

D'abord, aucune direction, ni administration centrale, ni bureau politique, ni état-major incontestés ne contrôlent les initiatives privées qu'illustrent ces quelques cas. Le Parti a éclaté, les wilayas s'affrontent, respectivement alliées à des factions civiles différentes. Le seul pouvoir central existant, l'Exécutif Provisoire, est une caricature dont personne n'a cure.

Ensuite, et les deux phénomènes sont liés, un brassage se produit, qui mêle au gré des alliances, civils et militaires, Administration et Parti, Parti et armée. Les amalgames individuels ou de groupuscules sont d'autant plus aisés que, depuis le début de la guerre, le Parti est un cadre général auquel chacun appartient tout autant qu'à d'autres groupes d'intérêts, duquel tout le monde se réclame pour s'en mieux démarquer concrètement.

Au-delà de cette incohérence, pourtant, un phénomène émerge, qui l'englobe et la domine : la fulgurante consolidation du pouvoir de la petite-bourgeoisie, à qui déjà la guerre de libération nationale a donné vigueur et à laquelle elle participe. S'agissant de sa fraction militaire, ce renforcement prend un caractère particulier.

2 — Renforcement et mutation de la petite-bourgeoisie

L'Armée Nationale Populaire, l'ANP (ce sera le nom de l'ALN à partir du 4 septembre 1962) issue le plus généralement de la petite ou moyenne paysannerie, est un appareil complexe au sein duquel, outre les courants nés de la guerre — intérieur, extérieur, différentes wilayas, membres d'état-major formés en France, dans les Démocraties Populaires ou au Caire — il faut distinguer les individus qui jouissent d'appuis auprès d'elle de ses représentants qui agissent à son profit.

Les premiers, qui ne représentent que leurs propres intérêts, sont soit d'anciens cadres moyens des armées des frontières marocaine et tunisienne soit des « marsiens », ces éléments entrés

dans l'armée en mars 1962, d'où leur nom[1] et que la population algérienne méprise tant.

En poste dans un ministère ou gérants d'hôtel, dans les Douanes ou les entreprises, ils joueront de leurs anciennes liaisons pour mener à bien leurs propres affaires[2]. Ce sont eux que quelques ouvriers trouvèrent dans leurs entreprises et que trouveront sur leur route les ouvriers de l'autogestion amenés à pénétrer dans les administrations, ou confrontés au secteur privé et étatique.

L'autre courant assume les intérêts de l'armée en tant qu'organisation politico-économique autonome.

A ce titre, c'est aussi bien avec les fermes qu'avec les entreprises autogérées qu'ils lutteront à armes inégales[3]. Soucieuse de se garantir la propriété, l'ANP opte pour la forme coopérative. Surtout implantée à la campagne, elle compte pourtant aussi d'importants fiefs urbains. Blida est le plus vaste, le plus connu aussi[4].

Cette activité de l'ANP s'insère, disions-nous, dans un mouvement beaucoup plus vaste dont les villes sont le théâtre, et qui hypothèque sans doute de façon décisive l'avenir de l'Algérie : le mouvement de spéculation effectuée sur l'ensemble des biens vacants.

Appartements, immeubles, villas, commerces-échoppes, cinéma ou hôtel, véhicules, viennent enrichir toute une fraction d'Algériens, la petite-bourgeoisie urbaine, et lui donner un poids social qui la rendra maîtresse du pays.

---

1. Le phénomène est considérable. Il n'intéresse sans doute pas moins de 40 000 hommes.

2. Contrairement aux anciens maquisards, paysans pauvres ou jeunes urbains pour la plupart, qui eux retournent à la vie civile. S'ils restent dans l'armée, ce sont les uns comme hommes de troupe, les autres dans les services centraux militaires où ils se retrouvent bénéficier de leur appartenance au plus puissant groupe de pression en Algérie.

3. Comme à El Achour (Algérois) où l'argent du comité de gestion — 7 260 000 AF — est réquisitionné par l'ANP. Cité par *L'Ouvrier Algérien,* 19 octobre 1962, n° 2, p. 2.

4. Voir p. 93, note 44.

On ne possède pas de données chiffrées sur l'ampleur de ce phénomène. Mais il est à peine besoin d'apporter aux descriptions qu'on a pu en faire[5], l'appui de témoignages personnels. Tel cabinet dentaire revendu trois fois avant que l'acheteur ne soit un dentiste ; ici, tel standardiste d'un ministère du GPRA rencontré dans son établissement, un restaurant d'une des plages algéroises les plus fréquentées ; là, un confiseur, ancien fonctionnaire de ce même Gouvernement Provisoire ; rue Didouche-Mourad — l'un des deux axes commerçants d'Alger —, une chaîne de magasins de confection se trouve appartenir à d'anciens cadres, de l'organisation extérieure toujours. Quiconque fut à Alger, qui connut quelque peu l'origine de quelques-uns de ces nouveaux possédants, ne put qu'être frappé par les effets de cette spéculation.

C'est dans ce climat de bonne fortune que quelques usines, elles aussi, tentent des acquéreurs. Si on en compte plus que de candidats à la terre, effrayés à l'époque par le mot d'ordre de réforme agraire qui parcourt l'Algérie[6], ils ne sont pas pléthore. Les meilleures affaires demeurent, on l'a dit, dans de puissantes mains[7]. Briguer les autres, vacantes, est moins lucratif, implique d'affronter les ouvriers. Mais surtout, qui prendrait des risques en achetant une entreprise quand on ignore encore quelle Algérie sortira de la crise, quand surtout une telle masse de biens spéculatifs cherche preneur ? L'appropriation privée des industries ne sera effectivement qu'un domaine mineur dans le

---

5. Gérard CHALIAND, *L'Algérie est-elle socialiste ?*, Maspero, Paris, 1964, p. 21.

6. Ils sauront bientôt en apprécier la portée et, en 1964, achèteront des fermes autogérées dans le Bônois et la région du Bordj Bou Arreridj notamment.

7. Et ce sera l'une des caractéristiques de la petite-bourgeoisie nationale des anciennes colonies que de ne point récupérer l'ensemble des richesses d'entre les mains étrangères. C'est au contraire le seul secteur marginal à l'échelle de l'économie mondiale qui lui échoit. Ce qui contribue à expliquer ses prises de position anti-impérialistes (souvent comprises comme des positions socialistes) et sa paralysie quant à son propre développement.

lot impressionnant de ces enchères hâtives. De nombreuses entreprises n'étaient-elles pas toujours fermées en 1965 ?

Tout en élargissant de la sorte sa base matérielle la petite-bourgeoisie va pousser plus avant ses avantages politiques.

La bourgeoisie, à qui déjà l'époque coloniale n'avait pas laissé assez de sources de profit pour devenir une force sociale dominante — 50 000 personnes, selon la *Charte d'Alger* —, qui n'est pas parvenue à canaliser le mouvement de libération, qui s'est vu interdire tout renforcement foncier par l'occupation ouvrière des terres, dont l'Exécutif Provisoire ne peut sceller l'alliance avec le colon, faute de colons, cette frange bourgeoise dont les effets des activités « compradores » se feront néanmoins toujours sentir, ne peut aspirer à aucune domination sociale.

Le mouvement ouvrier algérien ne posant pas les problèmes en termes de pouvoir politique, la place est libre et la petite-bourgeoisie peut se couler sans frais dans l'ancien appareil colonial. En quelques semaines, une large fraction de ses membres va investir municipalités, préfectures, administrations, rouages du Parti. Ce faisant, c'est toute la classe qui accroît sa fortune, car, à cette époque, une fonction publique favorisant la spéculation, la spéculation entretenant des liens étroits avec l'Administration, quand elle n'y conduit pas, le ressort joue pleinement.

On a pu remarquer la nature des appuis, toujours les mêmes, dont jouit la plupart des bénéficiaires des biens vacants. Pour s'enrichir alors — et c'est une séquelle de la nature du mouvement de libération — il suffit, mais il faut appartenir à l'ancien appareil de guerre (le Parti, le GPRA ou l'armée), ou, à défaut, y connaître quelqu'un.

C'est donc essentiellement l'ancien appareil administratif du Gouvernement Provisoire qui, après comme pendant la guerre, va trouver dans l'appareil d'Etat comme dans celui du Parti, le cadre de sa bureaucratisation.

Mais ces nouveaux venus vont devoir partager la place avec d'une part les quelque 22 200 cadres algérois promus des écoles d'administration coloniale, plus connus sous le nom de « promotion Lacoste » et les 13 800 fonctionnaires français au titre de la Coopération c'est-à-dire des « instruments », eux, de la poli-

tique néocapitaliste. Mais, selon Gérard Chaliand à qui nous empruntons ces chiffres[8], le partage est fort inégal puisque les cadres du Parti vont devoir céder aux deux autres catégories près de la moitié des postes d'élaboration et de décision, et plus des trois-quarts des postes de gestion « qui commandent la réalisation ou le freinage des projets élaborés ». Il leur reste donc la quasi-totalité des postes subalternes[9].

Si l'on pense, en outre, qu'au sein de cette aile de la petite-bourgeoisie se trouvent des partisans de toutes les fractions militaires, de toutes les fractions civiles, de tous les clivages nés pendant la guerre, qu'ils viennent d'horizons paysans, urbains, voire ouvriers pour quelques-uns[10], on comprendra sans peine l'hétérogénéité d'un appareil qui ne constitue pas, de ce fait, un appareil bureaucratique mais rassemble des fractions bureaucratiques à qui les politiques, les alliances inattendues et sans lendemain serviront de programmes. Si les temps sont favorables à ces imbroglios aussi éphémères que lucratifs — pas de direction nationale, une crise politique ouverte —, les quelques trois années du premier pouvoir algérien ne les verront pas décroître.

Seule l'ANP joue, dans ces infiltrations de l'appareil d'Etat par des appareils, un jeu personnel déjà plus cohérent et, déjà sans doute plus conscient.

Sans direction, sans cohésion, sans programme — mais aura-t-elle jamais les uns et les autres ? — cette aile de la petite-bourgeoisie à évolution bureaucratique ne mène alors contre l'autogestion industrielle que des actions isolées (mais on en a vu la force) au hasard d'intérêts individuels, trop obtuse et

8. Gérard CHALIAND, *ouvrage cité*, p. 89. L'auteur se réfère à un recensement officieux, du 1er avril 1963.

9. C'est-à-dire qu'ils occupent 88 % des postes de la catégorie C, et 97 % de ceux de la catégorie D.

10. Soit d'anciens ouvriers à qui des fonctions politiques ou administratives pendant la guerre ont ouvert le chemin de l'appareil, soit des fils d'ouvriers, entrés dans la lutte avant d'avoir un métier et absorbés par ce même appareil. L'absorption est d'autant plus facile qu'un vide immense a été laissé par la France et que 80 % des Algériens sont analphabètes.

trop peureuse des masses tout à la fois pour voir de quelle force cet embryon de pouvoir prolétarien était porteur, et l'affronter systématiquement[11].

Pourtant, son avenir de gérant bureaucratique de l'Etat, où elle incarnera les pouvoirs administratif, économique et politique réunis face aux ouvriers de l'autogestion — encore plus directement, quotidiennement que face aux autres éléments de la société — elle l'inscrit ici, dans les prémices de sa formation, comme adversaire le plus redoutable des masses.

Quant à l'Exécutif Provisoire, sa nature sociale lui permet, pour sa part, de saisir la signification de la gestion ouvrière ; sans doute ses conseillers français ne sont-ils pas étrangers à ce qu'il la saisit en temps utile.

Et c'est la première atteinte, organisée, portée à l'autogestion.

3 — Première atteinte officielle : l'ordonnance de l'Exécutif Provisoire

Si l'agriculture ne représentait que les seuls intérêts du colonat, pour qui, d'ailleurs les accords d'Evian prévoyaient une indemnisation[12], si, s'agissant de l'agriculture, un repli des intérêts est sereinement envisagé[13], il en va tout autrement dans l'industrie.

Un noyau de gestion ouvrière, si petit soit-il, prendra valeur d'exemple pour l'ensemble du secteur. C'est du moins, à l'époque une hypothèse soutenable. Or, c'est une option libérale que l'ancienne métropole a suggérée à l'Algérie, à Evian notamment.

---

11. Là encore, les cadres de l'armée, déjà moins myopes, avaient su opposer des intérêts de caste aux initiatives paysannes, là où ils voulaient s'implanter. Il est vrai que l'armée représente la seule force organisée en Algérie.

12. « Le principe de l'indemnisation s'appliquera dans le cas particulier de la réforme agraire », accords d'Evian.

13. L'inquiétude des milieux économiques français est en effet toute relative : « ...un des premiers soucis du gouvernement définitif de l'Algérie sera d'entreprendre et, sans doute, de socialiser la réforme agraire. Des intérêts seront, bien sûr, lésés, mais il ne devrait pas en résulter de problème humain ou *social grave,* puisque le nombre des propriétaires touchés par la réforme sera relativement réduit ». *Les Echos,* 19-7-62.

L'Exécutif Provisoire[14] qui avait pour fonction essentielle de jeter les bases d'une future coopération avec la bourgeoisie libérale algérienne[15] se trouve vidé de toute signification avec le départ inattendu des représentants de l'un des deux partenaires.

Loin d'encourager cette hémorragie d'hommes et de biens[16] de laquelle risque de naître, par un mouvement de gestion ouvrière, une Algérie très différente du modèle projeté, il s'agit au contraire de susciter les retours[17] et, du même coup, paralyser l'initiative ouvrière.

C'est avant tout le double objectif de l'ordonnance du 24 août 1962[18].

Seront désormais considérés vacants tous les biens, meubles ou immeubles, abandonnés depuis deux mois. Toutefois le recensement n'en sera fait qu'à partir du 8 octobre[19]. A cette date, les préfets, qui assureront l'administration de ces biens sous contrôle de la délégation aux affaires économiques, pourront expulser tout occupant illégal[20].

A condition de ne pas les vendre, les expulsés pour occupation

14. Créé dans le cadre des accords d'Evian du 19 mars 1962, et chargé de la gestion des affaires publiques.

15. Si symboliquement représentée au Rocher Noir par A. Chentouf, Hadj Hamou, Abdesselam Bellaid, Abderhamane Farès, le Cheik Mohamed Bayoud et Chawki Mostefaï.

16. Evoquant les facilités que divers pays — Australie, Afrique du Sud, Iran notamment — ont offert aux anciens colons d'Algérie, un quotidien économique concluait : « ...Pour l'instant, le Gouvernement français persiste à n'accorder aucun encouragement ni aucun patronage à l'émigration de Français d'Algérie. Il laisse la responsabilité de cette affaire aux seuls intéressés, à savoir les pays d'immigration et les familles », *Les Echos,* 17 juillet 1962 L.'ultimatum lui-même n'est pas négligé : « Si les Européens ne veulent pas revenir, nous irons chercher ailleurs le personnel d'encadrement », lance le 11 août Djellouli, délégué économique de la préfecture d'Oran.

17. Ordonnance N° 62.020 — *Journal Officiel de l'Etat Algérien* — 1re année, vendredi 7 septembre 1962, N° 12, p. 138-139-140.

18. *Idem.*

19. L'échéance ne sera pas respectée.

20. A charge donc aux ouvriers agricoles et urbains de prouver la légalité de leurs occupations.

illégale, pourront user des biens garnissant les locaux vacants dont ils revendiquent la possession[21].

La gestion des biens vacants productifs sera assurée par des administrateurs gérants, nommés par les préfets et « choisis parmi les hommes de l'art, techniciens ou professionnels compétents ».

Le propriétaire ou le tiers auquel il aura confié la gestion de ses biens peut, s'il le veut être réintégré immédiatement dans l'ensemble de ses biens, charge à lui d'en poursuivre l'exploitation et de verser à l'Etat une taxe de 5 %.

Ainsi, s'il est vrai que l'histoire de l'autogestion commence avec la vacance des unités de production, il est par contre difficile de lui trouver un lien *autre qu'antinomique* avec cette ordonnance qui vise à réserver à leur propriétaire des biens qui, par surcroît, sont maintenus productifs en attendant leur retour.

Peut-on penser que c'est uniquement le mouvement de gestion ouvrière, les développements possibles, qu'il contient qui inquiètent la bourgeoisie ? Pas seulement, semble-t-il.

Le mouvement certes la préoccupe, ne serait-ce que dans la mesure où il pèse sur les décisions des Européens. Mais, dans l'hypothèse de non-retour, c'est avec une appréhension beaucoup plus vive qu'elle voit se profiler une forme étatique de gestion en Algérie. C'est moins le modèle yougoslave qu'elle lit dans l'occupation des biens vacants, que le nassérisme. Et ce danger est pour elle tout aussi menaçant. D'autant qu'elle assiste au renforcement inespéré que la petite-bourgeoisie trouve dans la spéculation en même temps qu'elle met la main sur l'appareil d'Etat.

Toutes les conditions sont aussi réunies pour justifier les craintes d'étatisation. C'est aussi contre cette petite-bourgeoisie qu'est dirigée l'ordonnance.

Mais d'une part, il est trop tard. Cette dernière, en pleine mûe bureaucratique, contrôle déjà le pays.

---

21. On voit l'intérêt de cette clause dans le cadre des spéculations sur les commerces et même sur les locaux d'habitation. On imagine mal, par contre un collectif de travailleurs pouvoir emporter et utiliser ailleurs le matériel du domaine ou de l'usine après son expulsion.

Jouant volontiers le rôle d'agent exécutif du Rocher Noir pour le secteur productif[22] elle n'envisage nullement, s'agissant des biens spéculatifs menacés par l'ordonnance, de s'auto-expulser.

D'autre part, le cœur n'y est pas. La démarcation entre les uns et les autres est trop floue. Trop de liens, une trop ancienne communauté d'intérêts, une trop grande incertitude en l'avenir aussi, maintiennent au delà des contradictions actuelles l'ancienne complicité entre l'Exécutif Provisoire sans clientèle bourgeoise et la classe nouvellement dominante dans le Pouvoir.

C'est pourquoi les dispositions relatives aux biens productifs resteront lettre morte. Non seulement l'ordonnance n'enraye en rien le mouvement d'enrichissement des biens vacants, mais grâce à cet instrument légal la liste va considérablement s'en allonger[23].

Les ouvriers algériens doivent par conséquent lutter sur un double front. Pourtant le moment leur est favorable. Des couches de la bourgeoisie, l'une, sans direction, fluctue au gré des initiatives personnelles[24] ; à l'autre, encore assez forte pour infléchir la vie du pays, un avenir de domination sur tout le pays, est cependant barré.

Ce moment devrait être d'autant plus favorable que le Pouvoir central se déclare le premier allié des collectifs ouvriers. Quelle est, au demeurant, la nature de ce Pouvoir ? On sait qu'il était, à l'indépendance, rien moins que prolétarien, puissamment investi de forces conservatrices, et cependant favorable, dans ses déclarations, à l'autogestion ouvrière.

---

22. « On découragea les travailleurs qui, ici et là, s'étaient emparés des moyens de production » CHALIAND, *ouvrage cité* p. 20.

23. « ...s'il peut être logique de remettre en activité les entreprises fermées qui contribuent à la vie économique de l'Algérie, on peut se demander si les mesures de réquisition en matière de logement ne sont pas abusives. De telles initiatives tendraient plutôt à accentuer le climat d'insécurité qui incite les Français d'Algérie à renoncer définitivement à leur retour dans ce territoire », *Les Echos*, 11 septembre 1962.

24. Dans ce cadre s'explique l'arrêté préfectoral régional pris le 25 juillet et « interdisant la sortie du territoire de la région d'Alger des matériels nécessaires au fonctionnement des entreprises ».

S'agit-il d'une mutation « à la cubaine » au cours de laquelle une direction nationale, comprenant bien ses intérêts propres, saurait traduire les aspirations ouvrières spontanément exprimées et extrêmement pressantes en ces premiers temps incertains de l'indépendance ?

Dans cette hypothèse s'expliquerait la situation critique que connaissent encore les collectifs ouvriers : encore peu expérimentée, la direction politique algérienne serait malhabile à se défendre contre les éléments antisocialistes infiltrés en son sein. Dans cette hypothèse toujours, elle se défendrait cependant, en défendant l'autogestion et, avant tout, en la dotant d'un droit qui la consolide.

SECTION II

LA FORMATION DU DROIT DE L'AUTOGESTION

Côtoyant la « Proclamation de la République Algérienne Démocratique et Populaire » et la composition du premier gouvernement enfin sorti de ses péripéties internes, le numéro 1 du *Journal Officiel*[25] publie deux décrets, le premier instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes, l'autre interdisant les transactions au bénéfice de particuliers sur les biens vacants mobiliers et immobiliers. Un mois plus tard, semblablement à l'agriculture, des comités de gestion sont institués dans les entreprises industrielles.

Le souci majeur du premier Gouvernement algérien, entériner et protéger l'autogestion, semble donc témoigner de la validité de l'hypothèse à l'instant avancée.

Pendant six mois, pourtant, et les six premiers mois décisifs de l'implantation des diverses forces sociales, l'autogestion va vivre sans organisation. C'est en effet en mars 1963 qu'elle aura définitivement existence légale : « désormais nous ne parlerons plus de « biens vacants », mais d'entreprises et exploitations d'autogestion » déclare le Président Ben Bella le 29 mars 1963.

Temps nécessaire à commencer de triompher des ennemis de l'autogestion en même temps qu'à faire l'apprentissage d'un pouvoir efficace ? Réticence, finalement surmontée, envers cet embryon de pouvoir ouvrier ? Ou hostilité que des facteurs exogènes empêchent d'ouvertement déclarer ?

---

25. *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, Première année, n° 1, 26 octobre 1962, p. 14.

1 — Les réticences d'octobre

Avec ce qu'on appellera « les Décrets d'octobre »[26], les ouvriers des entreprises agricoles, minières, industrielles ou artisanales vacantes continueront à en assurer collectivement la gestion.

Pour ce faire, ils mandateront là où ils seront plus de dix, un comité de gestion qui choisira en son sein un président. Celui-ci assurera les fonctions d'administrateur gérant prévues par l'ordonnance du 24 août 1962, après avoir déclaré la constitution du comité à l'autorité préfectorale et reçu d'elle agrément.

Le propriétaire, à son retour, devra partager la gestion avec le Comité, désormais inaliénable dans son existence et dans ses droits.

Outre le salaire perçu conformément à la qualification au sein de l'emploi, une répartition des bénéfices est envisagée, dans son principe, sinon dans ses modalités.

Ainsi est organisée, dans ses traits essentiels, une gestion intérimaire en attendant le retour des propriétaires momentanément défaillants. Le détail des aménagements, comme les différences entre les décrets relatifs l'un à l'agriculture, l'autre à l'industrie ne sont pas sans intérêt.

Seuls les ouvriers permanents, ainsi que les anciens combattants nouvellement placés dans l'entreprise par la préfecture, pourront élire le comité de gestion. L'exclusion des saisonniers de toutes les responsabilités et avantages attachés à l'autogestion — sans doute théoriquement justifiable — pose un problème aigu, en agriculture surtout, mais aussi dans les industries saisonnières, alimentaires et du bâtiment notamment, où se creuse un fossé entre ceux qui peuvent devenir les salariés les uns des autres.

---

26. Décret N° 62-2, du 22 octobre 1962, instituant des comités de gestion dans les entreprises agricoles vacantes — *JORA*, n° 1, p. 14 ; Décret n° 62-3 du 23 octobre 1962, portant réglementation des transactions, ventes, locations, affermages, amodiations de biens mobiliers et immobiliers — *JORA* n° 1, p. 15 ; Décret n° 62-38 du 23 novembre 1962 instituant des comités de gestion dans les entreprises industrielles, artisanales ou minières vacantes — *JORA* n° 5, vendredi 23 novembre 1962, p. 56.

Ce qui fut dit à la fois des autorités préfectorales et des anciens combattants liés à elles, donne une résonance particulière à l'introduction des uns par les autres dans les entreprises en autogestion, entreprises devant préalablement surmonter l'obstacle de l'agrément.

La gestion des entreprises est sous l'étroit contrôle des pouvoirs publics à travers celui des fonds de roulement — les seuls susceptibles d'exister dans quelques cas les plus favorables. Ainsi l'intégralité des recettes sera déposée en banque — toutes sont alors privées — et tout retrait, exclusivement destiné aux dépenses courantes, soumis à l'autorisation d'un agent comptable.

De ce point de vue, le décret relatif aux entreprises industrielles va beaucoup plus loin. Un contrôleur technique et un contrôleur financier, désignés par l'Etat, participent aux débats du comité avec voix consultative. Sera soumise à leur agrément toute mesure susceptible d'affecter le patrimoine de l'entreprise, directement ou indirectement[27].

Moins claire que ce renforcement du contrôle étatique d'un décret à l'autre, la première des trois autres modifications ne trouve un sens que dans l'application concrète : introduisant la distinction entre les attributs du comité de gestion — fonctionnement et développement de l'entreprise, licenciement ou engagement du personnel nécessaire — et ceux du président, toujours doté de la qualité d'administrateur-gérant, comme dans le précédent décret, elle peut indiquer une volonté d'éviter la bureaucratisation du président par une répartition collégiale des fonctions, aussi bien qu'une manœuvre d'atomisation des pouvoirs, pour les mieux paralyser tous.

La disparition des modalités de prélévements des fonds de roulement, et c'est la deuxième modification, s'explique par l'introduction de représentants du Gouvernement au sein du

27. Selon l'un des participants à l'élaboration des décrets, c'est plus l'importance majeure donnée à l'industrie par l'ensemble des cadres chargés de cette élaboration, que l'action consciente de la tendance favorable à la gestion étatique, pas encore cristallisée comme elle le sera en mars 1963, qui explique ce renforcement du contrôle sur les entreprises d'un décret à l'autre.

comité où ils assureront directement le contrôle financier. Le contrôle étatique est, là encore, plus étroit.

Si, enfin, les fonctions de président se situent dans un cadre moins transitoire — la limitation de ses fonctions à la période de « vacance de l'entreprise » a disparu — c'est que le départ des entrepreneurs apparaît encore plus irréversible en novembre qu'en octobre. C'est ainsi déjà que l'Etat, présent au comité de gestion, y contrôlera et le collectif ouvrier et le propriétaire, s'il rentre.

Et c'est, en effet, ce qui ressort le plus clairement de ces décrets.

Aux ouvriers, ils donnent incontestablement plus que l'ordonnance du 24 août ne le leur concédait : principe de la participation aux bénéfices de l'entreprise, et existence légalisée d'un comité de gestion irréversiblement reconnu, mais maintenu *dans les limites de la propriété privée qui n'est toujours pas mise en cause*.

Aux propriétaires, s'ils imposent cette cogestion, ils garantissent la préservation du patrimoine.

Mais surtout ils assurent à l'Etat, par sa présence au comité de gestion, un pouvoir de pression sur les propriétaires privés, qu'ils découragent par là même. Dans cette alternative, se trouvent jetées les bases d'organisation d'entreprises publiques à gestion mixte.

Dans ce cadre s'explique l'ambiguïté du décret portant interdiction des transactions sur les biens vacants, et ne pouvant protéger que la propriété privée puisque, s'agissant de ce secteur, elle seule existe à l'époque, tout en la limitant. Il s'agit, en effet, pour le moment, de ne pas décourager la propriété privée *étrangère* et de la protéger contre les transactions, mais aussi d'empêcher que s'élargisse trop la propriété privée *nationale* en l'écartant d'un secteur mobilier et immobilier profitable à un éventuel Etat-gérant. Ainsi sont justifiées les transactions réalisées « au profit des collectivités publiques ou des comités de gestion agréés par les pouvoirs publics » (Article 1er).

En dernière analyse, l'objet des transactions ne sera confié au collectif ouvrier que dans les limites consenties par l'Etat.

C'est un facteur exogène, le non-retour des propriétaires européens, qui tranchera, apparamment tout au moins, l'alternative en institutionnalisant l'autogestion.

2 — Les Décrets de mars

Le 18 mars 1963[28], les biens européens abandonnés sont définitivement transférés au patrimoine algérien[29]. Il n'est plus prévu de modalités de retour des anciens propriétaires.

Ces biens, toutes unités de production et tous locaux, d'habitation ou non, vacants, inactifs, sous-exploités ou qui le seront dans l'avenir, sont placés sous la tutelle administrative de la Présidence du Conseil, et dotés de la personnalité morale de plein droit ou, s'il y travaille moins de dix salariés, par arrêté préfectoral.

Passés les deux mois dont dispose le chef d'entreprise pour contester la déclaration de vacance, celle-ci est définitive.

Il reste alors à définir la gestion de ces biens publics. C'est l'objet du Décret du 22 mars 1963[30] qui passe pour définir le droit commun de la gestion des biens vacants : l'autogestion.

Or, l'article 1 du Titre I distingue un groupe particulier d'entreprises ou exploitations vacantes : les entreprises ou exploitations d'importance nationale. Elles peuvent être, par décision du Président du Conseil « intégrées dans le secteur public et être gérées par des organismes publics, semi-publics ou des Sociétés Nationales ». Autrement dit, l'autogestion est ainsi limitée aux entreprises d'intérêt local, ce qu'elles sont pour la plupart, comme l'a révélé leur structure. Mais, en ce qui concerne l'avenir du développement industriel de l'Algérie, cette

28. Décret n° 63-88 du 18 mars 1963 portant réglementation des biens vacants — *JORA* n° 15 du 22 mars 1963, p. 282 et rectificatif — *JORA* n° 16 du 26 mars 1963, p. 290 — remplaçant « Personne morale du décret du 9 mars 1963 » par « Personne morale du décret du 18 mars 1963 ».

29. Mais le mode de propriété n'en est pas précisé.

30. Décret n° 63-95 du 22 mars 1963 portant organisation et gestion des entreprises industrielles, minières et artisanales ainsi que des exploitations agricoles vacantes — *JORA* n° 17, 29 mars 1963, p. 298 à 300.

distinction restreint singulièrement la portée de la forme de gestion collective. Peut-on, en effet, supposer que le développement n'implique pas la construction de grandes et de très grandes entreprises ?

Cette importante réserve soulignée[31], il est vrai que les Décrets de mars 1963 définissent le cadre de l'autogestion.

Les organes

Il ne s'agit plus d'occuper les biens en intérimaires mais de gérer des biens définitivement acquis — même si aucune précision n'est toujours donnée quant à la propriété de ces biens.

L'autogestion s'articule autour d'organes internes : Assemblée Générale des travailleurs, Conseil des Travailleurs, Comité de gestion et Président du Comité de gestion, Directeur de l'entreprise. Ses organes externes sont le Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion et l'organisme de Tutelle.

Les organes internes se présentent comme une structure pyramidale dont la base, l'Assemblée Générale des travailleurs, regroupe tous les travailleurs permanents depuis plus de six mois dans l'entreprise[32], de nationalité algérienne, âgés de plus de 18 ans, en possession de leurs droits civils, physiquement aptes à un travail effectivement accompli, trouvant dans l'entreprise leur ressource principale.

Réunie ordinairement au moins tous les trois mois et extraordinairement sur la demande d'un tiers de ses membres, cette assemblée vote à scrutin secret, sous condition du quorum des deux tiers de ses membres.

Dans les entreprises de plus de trente travailleurs, le Conseil des Travailleurs se superpose à l'Assemblée Générale des

---

31. Un indice révèle son importance : le rejet gouvernemental des propositions faites à l'Assemblée Constituante lors de la discussion de la Constitution de la République dans le sens d'une constitutionnalisation de cette forme de gestion. On pourra voir, p. 181, comment cette réserve est reprise lors des Décrets de juin 1964.

32. Sauf pour départ motivé par un « fait découlant de la lutte libératrice ».

travailleurs. Composé de 10 à 100 membres — un pour quinze travailleurs — ce conseil est élu pour trois ans par l'Assemblée Générale. Renouvelable annuellement par tiers, il se réunit mensuellement sur décision du Comité de gestion, et extraordinairement sur demande des deux tiers de ses membres.

Le Comité de gestion — 3 à 11 membres —, élu au sein du Conseil des Travailleurs et par lui, est renouvelable annuellement par tiers.

Il se désigne, pour un an, un Président qui le convoque au moins une fois par mois, et qui, lors des votes, a voix prépondérante en cas de partage égal des voix. Toute délibération, pour être valable, doit réunir les deux tiers des membres du Comité de gestion, y compris le Directeur.

Ce dernier, représentant de l'Etat au sein de l'entreprise, est nommé par l'organisme de Tutelle, après agrément du Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion, et ne peut être rejeté que par eux.

Il incombe théoriquement à la base — Assemblée Générale des travailleurs — de contrôler l'activité des organes qu'elle s'est donné pour élaborer la politique économique de l'entreprise. Dans le détail des attributions, l'ensemble se révèle un peu plus confus.

Le plan de développement de l'entreprise, ses programmes annuels d'équipement, de production et de commercialisation, le plan d'organisation du travail et de répartition des tâches, sont élaborés par le Comité de gestion, et adoptés par l'Assemblée Générale des travailleurs.

Mais c'est le Comité de gestion qui « décide du mode d'achat des produits nécessaires à l'approvisionnement » dans le cadre du plan de production de l'entreprise.

Quant aux emprunts, à court terme, ils sont du ressort du Comité de gestion ; à moyen et long terme, de celui du Conseil des Travailleurs.

L'embauche, enfin, sera décidée par le Comité de gestion lorsqu'elle porte sur une main-d'œuvre saisonnière ; mais,

s'agissant des permanents, la décision relève du Conseil des Travailleurs[33].

Une logique apparaît donc — court terme confié au Comité de gestion, plus long terme au Conseil des Travailleurs — qui peut conduire à penser à une volonté d'élargir le centre de décision à mesure qu'est plus engagé l'avenir de l'entreprise. Mais cette conception d'une participation du plus grand nombre aux décisions les plus déterminantes tourne court aux décisions du Conseil des Travailleurs. En effet, l'Assemblée Générale ne décide pas, elle entérine. Or, il n'existe aucune procédure qui, tout en évitant de paralyser la marche quotidienne de l'entreprise, intègre les membres de l'Assemblée Générale, non seulement à la conception de ces décisions majeures, mais au contrôle de leurs chaînons intermédiaires : aucun contrôle de l'Assemblée Générale n'est prévu sur les mesures quotidiennes prises dans l'entreprise.

De fait, si le rôle de l'Assemblée Générale est considérable en ce qu'elle adopte[34] le plan d'entreprise élaboré par l'organisme qu'elle a élu, des variables essentielles de ce plan sont des données qui lui échappent : indexation du plan de « salaires » (avances périodiques, rémunération de base) sur les normes minimales de productivité, laquelle est fixée par l'organisme de Tutelle, ainsi que le plan d'emploi, fixé par le Directeur.

Au sommet, un partage des pouvoirs s'opère, entre Président et Directeur, que les observateurs qualifient couramment de dualité de pouvoir.

A un Président aux pouvoirs restreints[35] est, en effet, soumis un Directeur aux pouvoirs élargis.

---

33. Aucune modalité n'est prévue en cas de licenciement. L'exclusion de l'Assemblée Générale pour faute grave est prononcée par le Conseil des Travailleurs et entérinée ou rejetée par l'Assemblée.

34. En cas de rejet de la part de l'Assemblée, les modalités ne sont pas explicites.

35. « Le Président du Comité de gestion préside et dirige les débats du Comité de gestion, du Conseil et de l'Assemblée Générale des travailleurs, contresigne les procès-verbaux des réunions du Comité de gestion, du Conseil et de l'Assemblée Générale des travailleurs, contresigne les pièces d'engagements financiers et de paiements ; convoque, sur décision du Comité de gestion, le Conseil de l'Assemblée Générale des

Le statut particulier du Directeur

Le Directeur[36] n'est, en effet, pas un simple agent exécutif du Comité de gestion ou de son Président à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Il ne l'est que dans la marche quotidienne de l'entreprise dans laquelle il n'est d'autorité que celle du Président et de légalité que celle des organes de gestion, des lois et dispositions réglementaires : l'entreprise autogérée n'est, soulignons-le, à cette époque, responsable de droit devant personne.

Mais, dans la détermination du cadre de cette marche quotidienne de l'entreprise, tout un large domaine est réservé au Directeur :

— il peut rejeter les *plans d'exploitation et de développement* pour inconformité au plan national ;

— chargé d'empêcher le désinvestissement dans l'entreprise, il contrôle *l'achat et la vente* de matériel confié au Conseil des Travailleurs ;

— l'embauche de la main-d'œuvre permanente, du ressort du Conseil des Travailleurs, est soumise à son contrôle, dans la mesure où il lui incombe de fixer le quota annuel de travailleurs permanents. Et, chose exorbitante à la dualité de pouvoir, en cas de carence du Conseil, c'est *lui et non le Comité,* qui se substitue au Conseil (Art. 14, alinéa 5) ;

— c'est également lui qui dresse la liste des membres de l'Assemblée Générale des travailleurs. Il dispose du droit de veto sur ces deux points — embauche et liste des membres de l'Assemblée Générale —, s'il estime que ne sont pas respectées les qualités exigées des membres du collectif, ainsi que le statut de non-gestionnaire de la main-d'œuvre saisonnière ;

— il détient les *fonds de roulement* pour les paiements courants de l'entreprise, et toutes les pièces financières — ordres

---

travailleurs ; représente l'entreprise ou l'exploitation auprès des tiers et a pouvoir d'ester en justice après autorisation du Comité de gestion (article 19).

36. Faute de cadres, le Directeur sera recruté à un moindre niveau, prenant alors le nom de « Chargé de gestion ». Les deux noms seront bientôt employés indifféremment, aussi bien verbalement que dans les circulaires.

de paiement, engagements financiers établis par le Comité de gestion — sont soumises à son visa. Il est, en outre, chargé de la comptabilité de l'entreprise ;

— les décisions des *réunions du Comité de gestion,* dont il est membre de droit avec voix délibératrice, sont nulles si elles sont prises en son absence[37].

Dans ces conditions, même si ce Directeur, conformément à l'article 20 « assure, sous l'autorité du Président, la marche quotidienne de l'entreprise ou de l'exploitation en appliquant les décisions du Comité de Gestion et du Conseil des Travailleurs », on ne peut s'empêcher de noter qu'il détient les fonds courants nécessaires à cette marche quotidienne.

De plus, on l'a vu, nommé hors de l'entreprise, le Directeur ne peut être rejeté par l'entreprise qui doit en référer, motivant sa position, au Conseil Communal, lequel transmet la requête à l'organisme de Tutelle.

Enfin, les textes ne prévoient aucune modalité pour trancher un litige entre organes de gestion et notamment ici entre le Directeur et le Comité de gestion.

Le Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion

Organe extérieur, le Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion rassemble les présidents des comités de gestion de la commune, les représentants de chaque grande organisation nationale — Parti, Syndicat, armée —, et des autorités administratives de la commune pour coordonner et résoudre les problèmes de l'autogestion à l'échelle de la commune et former des ouvriers à leur nouvelle tâche. Il doit, en effet, aider à la création et à l'installation des organes de gestion, intéresser les travailleurs à l'autogestion, créer un lien entre les entreprises autogérées de la commune, entre elles et l'organisme de Tutelle.

Ce Conseil Communal, dont il est prévu une réunion trimestrielle au moins, représente donc théoriquement une ouverture

37. Est-ce trop solliciter le texte que d'interpréter en ce sens l'article 18 « Pour que le Comité de gestion puisse délibérer valablement, il faut que les 2/3 de ses membres, *y compris le Directeur, soient présents* » ?

des entreprises sur l'extérieur — de branche à branche, de secteur à secteur, notamment entre l'agriculture et l'industrie — et le noyau d'une possible école de l'autogestion sous l'impulsion du Parti et du Syndicat.

Paradoxe pour un organe d'animation, il a fonction accréditive de fonctionnaires auprès d'organes qui ne lui sont pas soumis : il « donne et retire son agrément au Directeur désigné par l'organisme de Tutelle ». Il a, de plus, voix consultative auprès de ce fonctionnaire : il donne son avis sur la liste des membres de l'Assemblée Générale dressée par le Directeur[38]. La procédure de l'agrément par le Conseil Communal ne sera précisée que deux ans plus tard[39].

Il est également prévu une participation du Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion à des sphères plus larges, mais qui demeurent néanmoins locales : un conseil intercommunal est prévu, qui devra regrouper un maximum de cinq Conseils Communaux.

La contradiction suivante est donc remarquable : cette organisation n'existe pas au niveau départemental ni national. La structure du Conseil d'Animation est locale ; par contre, la dimension correspondante de toute structure nationale (Parti, Syndicat, Administration) extérieure à l'autogestion est présente dans l'autogestion locale. Cette contradiction est instructive pour la résolution de notre problème : l'autogestion est-elle une structure intruse ou délibérée ?

---

38. C'est plus qu'un hasard si, parmi les collaborateurs qui ont rédigé ces décrets, comme la plupart des programmes du FLN, se retrouvent de nombreux diplomates. Se manifeste là une des orientations que la colonisation a donné à la formation de l'intelligenzia algérienne : vers les professions « libérales » et parmi elles les professions juridiques, et parmi elles les fonctions liées à l'étranger — la diplomatie dès qu'elle est ouverte à la colonie. Le penchant pour cette dernière carrière est en raison directe avec l'exterritorialité qu'elle permet comme moyen d'extraction de la condition coloniale.

39. Arrêté du 29 mai 1965 fixant le statut des directeurs d'entreprises du Secteur Industriel Socialiste — *JORA* du 9 juillet 1965, p. 663. Voir l'analyse de ce décret p. 185.

Nous retrouverons une autre forme — mais peut-être plus riche — de cette même contradiction dans la structure des organes de la planification du secteur autogéré[40].

Enfin, en plus d'être directement soumises à la tutelle administrative de la Présidence du Conseil, les entreprises autogérées sont dotées d'un corps de contrôleurs de gestion attachés au Bureau National à la Protection et à la Gestion des Biens Vacants[41] qui deviendra le Bureau National d'Animation du Secteur Socialiste. Ces contrôleurs, essentiellement destinés à l'agriculture, y seront de fait exclusivement envoyés.

Le revenu de l'entreprise

Le 28 mars[42] le dernier des « décrets historiques » répartit le revenu annuel des entreprises entre la collectivité nationale et l'entreprise, en même temps qu'il définit les modalités d'intéressement des travailleurs aux bénéfices réalisés.

Renvoyant les précisions à des règlements ultérieurs[43], le texte distingue, dans le revenu annuel de l'entreprise, la part consacrée aux prestations à la collectivité nationale[44] — fonds d'amortissement financier de l'exploitation, fonds national d'investissement, fonds national d'équilibre de l'emploi — et celle consacrée au revenu des travailleurs. A travers les prestations à la collectivité nationale, apparaît la double conception

40. Voir pp. 181 et suivantes.

41. Décret n° 62-165 du 31 décembre 1962 — *JORA* n° 8 du 22 février 1963, p. 179.

42. Décret n° 63-98 du 28 mars 1963 — *JORA* n° 17 du 29 mars 1963, p. 300.

43. Bien peu seront fixés.

44. A la différence des coopératives qui, impôts et taxes déduits, disposent de la totalité du revenu de leur propriété collective restreinte, les entreprises en autogestion payent, par là, l'usufruit de biens ne leur appartenant pas. Le propriétaire de ces biens — collectivité nationale ? Etat ? — ne sera jamais clairement défini.

de l'autogestion en tant que facteur d'accumulation de capitaux publics[45] et secteur d'absorption des chômeurs[46].

Le revenu des travailleurs comprend, outre les rémunérations des travailleurs saisonniers et permanents, et les primes de rendement des travailleurs permanents, un reliquat sur lequel le collectif peut décider de prélever pour le fonds d'investissement[47], pour le fonds social ou pour toute autre réserve de l'entreprise.

Le solde est partagé en fonction des rémunérations et primes de chacun des membres de l'Assemblée Générale. Sont par conséquent exclus du partage les ouvriers permanents présents depuis moins de six mois dans l'entreprise.

C'est l'autorité de Tutelle qui fixera les normes minima de productivité sur lesquelles seront calculées rémunération de base et primes. Elle devra aussi agréer les primes fixées par le Comité de gestion. En cas de difficultés de trésorerie, le Directeur pourra porter en compte les sommes dues à l'Assemblée

---

45. « Chaque exploitation et entreprise d'autogestion doit inscrire dans les chiffres de son budget sa solidarité effective avec le reste de la Nation, avec toute l'Algérie. C'est pour cela qu'une partie de son revenu doit aller pour le développement économique général du pays, pour la création de nouvelles fermes et usines, pour la création de routes et de transports couvrant tout le pays, en un mot, pour mettre en valeur toutes les ressources de la terre, du sous-sol, des eaux de la mer, et rendre l'Algérie un pays développé, moderne, riche.

« C'est le but du Fonds National d'Investissement dont parle le décret du 28 mars 1963 », *Voix de l'Algérie Socialiste*. Emission conçue par le BNASS, 24 mai 1963.

46. « Pour éviter qu'on assiste au développement des régions « riches » à côté des régions « pauvres », ainsi que d'exploitations agricoles et entreprises industrielles d'autogestion « riches » à côté d'autres « pauvres »; pour éviter également que certaines exploitations agricoles d'autogestion emploient peu de travailleurs permanents quand il y a à côté un grand nombre de travailleurs saisonniers ou sans emploi le décret du 28 mars 1963 sur la répartition du revenu des exploitations et entreprises d'autogestion a prévu le Fonds National d'Equilibre de l'Emploi.

« Ce fonds sera alimenté par une contribution de chaque emploi d'une région à l'autre pour faire absorber par les exploitants agricoles le plus grand nombre possible de travailleurs permanents », *Voix de l'Algérie Socialiste*, 30 mai 1963.

47. Voir, en effet, pp. 181 et suivantes, la signification des Décrets de juin 1964.

Générale et proposer toute mesure d'assainissement nécessaire. La source de rémunération du Directeur n'est pas précisée.

C'est ainsi armée de ce qui sera pour longtemps son unique instrument légal, que l'autogestion devra promouvoir vers le socialisme l'ensemble de la société algérienne dans un combat dont elle est « le fer de lance ».

Cette organisation de l'*exercice local du pouvoir économique* par le collectif ouvrier, ouvre-t-elle à celui-ci l'accès au *pouvoir politique national,* conformément à l'option socialiste officielle ? De l'unité de production au tout social, de l'économique au politique, la « volonté des couches laborieuses du pays à émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante »[48] est-elle respectée, concrètement soutenue ?

Et d'abord, peut-on affirmer, avec les commentaires officiels mais aussi avec la plupart des analystes que « la gestion est essentiellement confiée aux ouvriers qui y travaillent, par le jeu des organes collectifs »[49] ? Qu'elle n'est pas détournée au profit du Directeur nommé dans l'entreprise, celui-ci ayant « seulement le pouvoir de faire appliquer les décisions votées par l'Assemblée » ? Qu'il ne sera pas tenté d'abuser de ses droits, une telle tentation paraissant « a priori évitée puisqu'on a placé le Président du Comité hiérarchique au-dessus de son homologue, le Directeur, ce qui permet à l'autogestion de ne point demeurer un vain mot » ? Nous n'avons, quant à nous, pas trouvé dans les Décrets de parti aussi clairement pris en faveur du collectif ouvrier bien que des garanties importantes de fonctionnement et de représentativité des organes existent[50].

---

48. *Charte d'Alger.*

49. Alain Marill, *ouvrage cité,* pp. 187, 189, 191.

50. Article 6 :
Aucun membre de l'Assemblée Générale ne peut être représenté.
Article 7 :
Aucun membre de l'Assemblée Générale ne peut être exclu, sauf cas de faute grave.
Article 14, alinéa 4 :
Les membres, exclus par le Conseil des Travailleurs, peuvent faire appel devant l'Assemblée Générale.

A s'en tenir au strict contenu des Décrets, ils n'est pas non plus possible d'estimer le collectif de base muni d'un pouvoir de contrôle sur ses élus par la « capacité de révoquer à tout moment le Conseil des Travailleurs aussi bien que le Comité de gestion (de) son Directeur »[51]. Si ce droit a été effectivement évoqué, on n'en trouve nulle trace dans les Décrets. Et il n'est justement pas sans intérêt de souligner que ces analyses s'appuient sur des informations du BNASS dont la plus grande partie des membres cherchaient à impulser l'action des ouvriers *au delà des Décrets* dont ils n'avaient pu faire, lorsqu'ils participèrent à leur rédaction, l'arme souhaitée[52]. C'est *la Voix de l'Algérie Socialiste* qui, *deux mois plus tard,* interprétera quelques-uns des points omis par les Décrets dans le sens le plus favorable aux ouvriers[53]. Mais, par définition, cette interprétation n'aura pas force de loi et la nuance n'est pas sans importance.

De la stricte analyse de contenu, toujours, il ressort qu'avec la suppression de la propriété privée[54], le collectif ouvrier, *considéré dans son ensemble,* est doté de larges pouvoirs

51. Gérard CHALIAND, *ouvrage cité,* p. 59.

52. Qu'à la rédaction des Décrets aient participé à la fois partisans et adversaires de l'autogestion, que le BNASS, composé des mêmes éléments opposés, ait pu, trois mois durant, s'exprimer à la radio, illustre bien l'incertitude du pouvoir central envers l'autogestion, incertitude que reflètent d'ailleurs largement les décrets.

53. « C'est le Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion qui doit trancher et décider, y compris la révocation éventuelle d'un Directeur qui rejette le collectif du travail de la ferme ou de l'usine.

« Ces cas, il faut l'espérer, s'avéreront de plus en plus rares... » (*Voix de l'Algérie Socialiste,* émission du 24 mai 1963).

54. « Le capital initial, la terre, le bétail, les bâtiments, les machines appartiennent à la collectivité, à l'Etat, à la Commune, à l'Algérie toute entière et ne sont la propriété privée de personne.

« C'est la gestion et non la propriété qui est confiée aux travailleurs de la terre ou de l'industrie ».

« Il est donc du devoir des travailleurs de garder intacte la valeur du capital que la Société leur confie et de ne pas le gaspiller » (*Voix de l'Algérie Socialiste,* émission du 27 mai 1963).

« Les exploitations et entreprises d'autogestion sont créées par la collectivité nationale, l'Etat, la Commune, qui les dotent d'un capital initial pour fonctionner : la terre, le bétail, les bâtiments, les machines, les fonds de roulement... » Emission du 29 mai 1963.

économiques au sein de l'unité de production, dont une partie du produit lui revient ; que la participation au pouvoir communal, toute limitée qu'elle soit aux seuls problèmes des entreprises autogérées, représente, à travers le Conseil Communal d'Animation de l'Autogestion, un inestimable acquis ouvrier, une ouverture de l'entreprise vers les autres entreprises, vers les fermes autogérées, bientôt vers l'ensemble du monde du travail, donc de la société, tant toutes ses composantes sont liées. Si on ajoute le projet — dont les modalités sont confiées à des textes ultérieurs — de la participation des travailleurs à la gestion des Fonds nationaux d'investissement et d'équilibre de l'emploi, on aura résumé l'apport certain, indubitable, des Décrets aux ouvriers de l'autogestion — pouvoir économique local, embryon de pouvoir économique plus étendu.

Au delà, toute affirmation quant au contenu collectiviste des Décrets, doit s'appuyer sur des hypothèses.

Il apparaît, en effet, que les intérêts de l'Etat, doublement représentés par les pouvoirs étendus du Directeur et par les normes de répartition du revenu de l'entreprise, ne primeront pas ceux du collectif ouvrier seulement dans l'hypothèse de l'identité d'intérêts entre les représentants de l'Etat et le collectif ouvrier. On ne peut que constater que dans l'hypothèse contraire, les Décrets offrent de larges bases à cette primauté[55].

Considérant ensuite le collectif ouvrier non plus comme un tout, mais dans ses différents organes, il apparaît que ces entrelacs de contrôles et de centres de décisions au-dessus de l'Assemblée des Travailleurs ne s'entr'équilibrera sans l'étouffer[56] que si le collectif de base est supposé pouvoir se donner d'authentiques représentants. Dans cette hypothèse, la transfor-

55. La possibilité par le fait de décréter une entreprise « d'importance nationale », de la faire passer dans le secteur étatique — Décret du 22 mars, article 1er — est l'exemple d'une mesure économique justifiable qui peut, selon le contexte, ouvrir la porte à toutes les distorsions.

56. La question, non tranchée par les Décrets, du partage des prérogatives entre les différents organes n'est concrètement qu'un problème de pouvoirs respectifs, notamment de pouvoirs de contrôle. Selon que ces pouvoirs existent ou non, les organes seront mutuellement paralysants ou harmonieusement complémentaires.

mation des fonctions de gestion en sinécures pour permanents bureaucratisés sera effectivement évitée si le collectif de base dispose d'un effectif pouvoir de contrôle permanent sur ses élus. Là encore, si les textes prévoient le danger — obligation est faite à chacun des organes de gestion de compter les deux tiers de ses membres dans la production — ils n'en donnent pas pour autant de pouvoir de contrôle à l'Assemblée Générale pour pallier l'alternative d'organes de gestion non représentatifs.

Peut-on chercher un sens à des textes sans les rapporter aux lignes de force qui structurent la société qui les a conçus ? En l'occurence, peut-on raisonnablement poser ces hypothèses connaissant les dominantes de la société algérienne contemporaine aux Décrets ?

Avec Gérard Chaliand, on peut considérer que les Décrets de mars « représentaient incontestablement une donnée positive, une ouverture qui modifiait les données sociales internes »[57]. Avec lui encore, on ne peut qu'y voir « non seulement une mobilisation psychologique, mais une ouverture politique importante ». Certes, cette ouverture est *objectivement* grande et peut conduire à une transformation *systématique* de la société. Sauf si dans l'exercice du pouvoir de contrôle économique, l'incompétence conjoncturelle des uns renforçait l'autorité arbitraire et la gestion incontrôlée des autres ; autorité d'autant plus discrétionnaire que seraient intrus les représentants ouvriers dans les sphères du Pouvoir central et que serait radicale la carence d'un Parti et d'un syndicat ouvrier.

En la matière, les Décrets sont opaques. Insuffisants, par le seul pouvoir économique local qu'ils entérinent à permettre aux ouvriers de triompher d'ennemis dont, près d'un an avant, le *Programme de Tripoli* disait la puissance avant même qu'ils ne se renforcent, ces décrets sont également insuffisants, seuls, à caractériser le pouvoir qui en a permis la promulgation. Ils

57. Gérard CHALIAND, *ouvrage cité*, p. 28-29.

représentent trop ou trop peu de chemin vers les ouvriers, pour dispenser de l'analyse des mesures concomitantes, du contexte structurel et conjoncturel qui les expliquent et, partant, identifient ce pouvoir.

L'hypothèse primitive, apparemment confirmée par l'existence des Décrets, d'une direction conduite à s'appuyer sur les masses, demande un examen poursuivi.

SECTION III

SIX MOIS DE POUVOIR

Dès son discours d'investiture, le premier Gouvernement algérien donne le ton dont ne se départiront plus ses trois équipes successives[58], jusqu'à la crise de l'été 1965.

Le *Programme de Tripoli* « constitue la Charte provisoire (du) Gouvernement jusqu'au Congrès National du Front de Libération Nationale[59]... A la lutte pour l'indépendance — virtuellement terminée — succédera la Révolution Démocratique et Populaire[60]... La Réforme Agraire apparaît comme un objectif fondamental de la Révolution Algérienne... réforme agraire et industrialisation sont deux tâches fondamentales que le Gouvernement s'attachera à mener de front..., « étant bien entendu que « Le développement de l'Algérie... doit nécessairement être conçu dans une perspective socialiste, dans le cadre d'une collectivisation des grands moyens de production et d'une planification rationnelle... Ces tâches, ...seul le peuple, dans toutes ses couches sociales — la paysannerie en premier lieu — est en mesure de les mener à bien ».

Pour ce faire, les premières attaques sont pour les nantis. La bourgeoisie est promise au « hammam »[61], la bureaucratisation d'Etat mise au pilori, les saboteurs et parasites incrustés dans l'appareil menacés d'épuration, tous les ennemis de l'autogestion, dénoncés.

---

58. Deuxième gouvernement : 5 septembre 1963 ; nouveau remaniement ministériel : 3 décembre 1964.

59. Déclaration ministérielle du 28 septembre 1962 — *JORA* n° 1. pp. 7 à 12.

60. Dans le *Programme de Tripoli* il ne s'agissait pas de Révolution démocratique *et* populaire mais de Révolution démocratique populaire.

61. Bain maure considéré comme amaigrissant. En vouant la bourgeoisie au bain maure de l'Etat, Ben Bella leur promettait la fonte « de sa mauvaise graisse ».

« Il n'y a pas de place parmi nous pour des chiens comme Naïmi[62]. De ceux-là nous ne voulons pas. La terre appartient à ceux qui la cultivent, à ceux qui suent pour la faire produire. Il faut que l'on sache partout que le produit des fermes d'Etat est pour les comités de gestion et que l'Etat ne leur prendra pas un centime... Naïmi n'est plus rien. Cette ferme vous appartient, du moins ce que vous saurez en tirer. Voici cinq d'entre vous qui seront le nouveau comité de gestion. Au revoir, j'ai d'autres problèmes de cet ordre à régler dans la région. Bon travail »[63].

Ou encore, jouant sur le sens du nom d'un spéculateur d'Annaba nommé Laoued, ce qui signifie tordre : « Dieu l'a tordu. Il a voulu tordre notre pays, nous ne le permettrons pas... il faut dresser un barrage contre les tentatives qui se dessinent déjà à l'étranger pour venir en aide à cette bourgeoisie que nous voulons effacer de notre pays »[64].

De ce climat, de ce style, surgit une image de gouvernants proches du peuple, capables de « descendre de cheval pour regarder les fleurs »[65], plus préoccupés d'efficacité que de protocole, que saluent, fascinés, les amis de l'Algérie à travers le monde. Rejetés dans l'ombre, il est pourtant des faits troublants.

1 — Syndicat et Parti

Après la dissolution, le 22 novembre, de la Fédération de France[66] et l'interdiction, au début du mois, du *Cri du Peuple,*

62. L'un des saboteurs pris en flagrant délit.

63. Cette déclaration de Ben Bella le 25 décembre 1962 à des membres des comités de gestion de la région de Blida, reproduite par *l'Ouvrier Algérien* du 28 décembre 1962 (N° 6, p. 1 « Un patriote d'hier ») est un singulièrement significatif raccourci d'inflation verbale et de confusionnisme où fermes d'Etat et comités de gestion sont synonymes, où le chef du Gouvernement nomme, au pied levé, un nouveau comité de gestion, où promesse est faite de la disposition intégrale du produit créé par les ouvriers. Sans lui donner plus d'importance, soulignons le lieu de cette intervention : Blida.

64. 10 avril 1963 in *Atlas,* 12 avril 1963.

65. Mao Tsé-Tung.

66. Qui sera remplacée par l'AGTA (Association Générale des Travailleurs Algériens).

l'organe du Parti du Peuple Algérien, c'est huit jours plus tard, le tour du Parti Communiste Algérien. On peut préférer expliquer la première de ces mesures par la motivation de supprimer un organe de lutte armée, désormais inutile plutôt que par la sourde hostilité de cette puissante fédération à l'ancienne équipe de Tlemcen. On peut insérer les deux autres dans la logique de la conception d'un parti unique. D'autant plus que l'organe du PCA, *Al Houriya* venait d'écrire « il n'est ni sage ni réaliste de vouloir imposer arbitrairement un parti unique contraire aux réalités sociales présentes »[67].

Mais, s'agissant de l'UGTA, mobiles et effets ne se laissent pas aussi simplement enfermer. Tout aussi préoccupée qu'en été de sauvegarder son autonomie vis-à-vis du Parti, l'UGTA engage avec le Pouvoir central sitôt né, de délicates négociations[68]. Malgré d'apaisantes, mais significatives déclarations d'allégeance, « l'UGTA est classée à tort dans l'opposition », un éphémère accord conclu le 20 décembre sera rompu le 18 janvier et la direction syndicale éliminée lors du premier Congrès de l'UGTA, « dans des conditions que même Irwin Brown, délégué de la CISL jugea « peu démocratiques »[69].

Serait-ce parce que l'UGTA avait réclamé « la participation des travailleurs algériens à la gestion de l'économie, au contrôle et à l'exécution du Plan » ? qu'elle avait préconisé la gestion ouvrière immédiate pour les biens vacants « qui absorberaient des matières premières algériennes et fourniraient des produits consommables pour la grande masse », et à terme pour les autres, « qui nécessiteraient des crédits importants et qui trouveraient difficilement preneur » ? Qu'elle avait dénoncé « la bourgeoisie, algérienne cette fois, [qui] commence à s'implanter sous des dehors religieux et patriotiques. Un patriotisme de fraîche date, d'ailleurs »[70] ? Mais alors, s'agissant du seul domaine des mots, on saisit mal la différence avec le Pouvoir central.

---

67. *Al Houriya* (*Liberté*) du 2 octobre 1962.

68. Voir *l'Ouvrier Algérien* du 19 octobre, précédé d'un communiqué du 2 octobre et suivi d'un éditorial du 1er novembre, tous deux dans ce sens, *L'Ouvrier Algérien* du 9 novembre sera saisi, puis remis en vente.

69. Gérard Chaliand, *ouvrage cité*, p. 25.

70. Articles de *L'Ouvrier Algérien*.

La nuance révélatrice serait-elle dans la distinction qu'établit le syndicalisme algérien « entre l'étatisation des fonctions économiques et la socialisation de ces dernières, l'étatisation [faisant] que l'esprit petit-bourgeois persistera et, à ce titre, les exploitants profiteront de la situation pour renforcer leurs privilèges et, partout, pour consolider leurs positions politiques. La socialisation, qui détruit les ferments mêmes de la pensée bourgeoise, se caractérise par la limitation des privilèges et ensuite par leur suppression » ? Mais n'est-ce pas ce choix de la socialisation plutôt que de l'étatisation que fera — verbalement, toujours — le Gouvernement deux mois plus tard lorsqu'il présentera les Décrets[71] ?

Faut-il, à l'opposé, chercher l'explication dans la carence de l'UGTA à conduire un mouvement d'autogestion approuvé par le Pouvoir central ? La direction syndicale s'avère en effet toujours aussi incapable de systématiser l'action des comités de gestion. Si elle relate, dans sa presse, les difficultés rencontrées par tel ou tel collectif ouvrier, elle n'en conçoit pas pour autant une ligne d'action immédiate susceptible de faire sortir le secteur autogéré de son isolement. « Le syndicalisme algérien ne peut engager » estime la direction sortante de la centrale[72], « une action en vue de la gestion complète et immédiate de toutes les entreprises industrielles et agricoles par la classe ouvrière, aussi longtemps que les bases de la nouvelle société ne seront pas édifiées ». Sans l'étape préalable de la formation technique et économique de cadres, la gestion ouvrière généralisée est donc impossible, conclue-t-elle, se satisfaisant d'une remarque juste, mais qui devrait déboucher sur un programme précis, pour justifier sa carence tant à préparer l'avenir qu'à soutenir le mouvement en cours.

---

71. « Deux solutions se présentaient : fallait-il confier la gestion à l'Etat ? Fallait-il la confier aux travailleurs ? En fait, il n'y avait aucune hésitation possible. Le principe de l'autogestion... était déjà inscrit dans la réalité... » Ben Bella le 29 mars 1963. « L'Etat n'a pas pris la place de Bugeaud et autres Ben Gana » Ben Bella le 10 avril 1963.

72. Rapport présenté par la direction de l'UGTA devant le premier Congrès national et publié in extenso dans l'ouvrage de Gérard CHALIAND, *ouvrage cité*, pp. 123 à 140. *L'Ouvrier Algérien* en avait publié de larges passages dans son n° 3 du 1er novembre 1962 sous le titre « Socialisme algérien », p. 6.

Du point de vue de ces insuffisances, son élimination témoigne-t-elle du souci gouvernemental de donner aux ouvriers une direction syndicale « authentiquement révolutionnaire » selon l'expression de l'époque ? Pourquoi, alors, avoir utilisé le sous-prolétariat pour investir le Congrès de l'UGTA ? Une dénonciation précise, une explication auprès des ouvriers leur aurait permis de désigner en connaissance de cause, une direction représentative à la place de celle-ci, cooptée. L'orientation de celle qui sortira de ce coup de main suffira, d'ailleurs, à infirmer cette dernière hypothèse.

Force alors est de supposer que l'élimination de cette direction syndicale est suscitée partie par la volonté d'autonomie dont elle a fait preuve, partie par sa tentative de *préciser* les mots d'ordre gouvernementaux, de les situer au sein des rapports sociaux, d'en développer la signification ; socialisation, mais pas étatisation, cogestion ouvrière au niveau national, gestion ouvrière généralisée à toutes les unités de production. Toute limitée qu'elle soit, toute théorique encore, ne naissant que peu de l'action, cette tentative n'a pourtant pu être supportée. C'est qu'un noyau dur, sinon encore organisé, apparaissait avec elle.

Il est d'autres faits pour corroborer cette conclusion provisoire.

2 — Quelques indicateurs d'une politique économique

Dans le domaine de la politique économique, ces premiers six mois sont, en effet, marqués des mêmes options contradictoires, du même bilan, en dernière analyse défavorable aux acquis ouvriers.

Les Ministres des Affaires Etrangères et des Finances, Mohamed Khemisti et Ahmed Francis, jettent, à Paris, les bases d'accords de coopération franco-algérienne qui donneront à 1963 son slogan d' « année de la coopération ».

Le Président Ben Bella, lors de l'installation du conseil d'administration de la Banque Centrale d'Algérie définit en ces termes les perspectives de l'économie algérienne[73] :

---

73. *Révolution Africaine,* 15 juin 1963, n° 20.

« La politique économique du Gouvernement, c'est aussi, et par priorité, la protection et la consolidation du secteur des entreprises d'autogestion auxquelles l'Etat entend voir apporter toute l'aide, technique et financière, nécessaire à leur expansion »[74].

« Ainsi notre économie est appelée à évoluer par le jeu combiné et complémentaire de deux secteurs : le secteur socialiste et le secteur privé, entre lesquels prendra place un secteur semi-public. L'Etat se doit d'asseoir le secteur socialiste sur des bases économiques et financières saines et, pour ce faire, les circuits financiers et commerciaux existants doivent être adaptés à la situation nouvelle créée par la naissance de ce secteur. Mais, comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, l'Etat entend également encourager et aider par tous les moyens qui sont en son pouvoir les entreprises industrielles nouvelles. Nous souhaitons, à cet effet, que les chefs d'entreprises acceptent de jouer honnêtement le jeu, en associant leurs efforts à ceux des pouvoirs publics, afin que notre économie puisse connaître rapidement un redressement et un nouveau développement ».

L'autogestion, donc, recevra « aussi et par priorité » toute l'aide de l'Etat. Mais elle n'est qu'un élément du secteur socialiste, lui-même appelé à coexister avec les secteurs semi-étatique et privé. De cette coexistence basée sur la complémentarité, et non point imposée pour un temps dont est fixé le terme, est attendu l'évolution — peut-on dire le développement ? — de l'économie algérienne.

Mais ce sont encore les premiers budgets de l'Algérie[75] qui fournissent le meilleur indicateur quant à l'action gouvernementale rapportée à son option socialiste.

Ce ne sont pas des documents définissant les instruments financiers d'un programme nouveau de développement économique et social en fonction de la construction d'une administration adéquate à sa réalisation.

---

74. Il nous sera donné de vérifier l'application de cette volonté.

75. 30 décembre 1962, 14 mars 1963 et 10 août 1963.

Le programme d'équipement n'est ni plus ni moins que la cinquième tranche du Plan de Constantine infléchie à 30 %.

Le budget de fonctionnement est celui d'une administration demeurée intacte dans sa structure à cette seule différence que de nouveaux domaines entrent dans la souveraineté de l'Algérie. Il faut donc que le budget en prévoie les moyens alors que jusque là ils étaient à la charge du budget français (Défense, Affaires Etrangères).

Dans le cadre d'un plafond de dépenses indexé sur les recettes 1962, a été opérée une ventilation par administration permettant de faire face aux dépenses obligatoires de la souveraineté, notamment de maintien de l'ordre. L'Education Nationale en a été la grande victime[76].

Si ces budgets apparaissent donc comme des budgets empiriques d' « affaires courantes », parmi celles-ci ne viennent qu'en second lieu, par rapport à la restauration de l'appareil administratif, les grandes affaires courantes issues de la colonisation, de la guerre, de la crise économique : éducation nationale, anciens combattants et réfugiés, santé, travail ; car malgré le grand mot d'ordre d'austérité[77] et la limitation des hauts traitements de l'Administration, le remplissage de celle-ci selon les organigrammes et les indices de l'administration coloniale[78] en font tout autre chose qu'une administration bon-marché. Tant et si bien que l'indexation sur les recettes 1962 des dépenses 1963 s'est avérée en cours d'année une procédure d'estimation bien trop optimiste (le déficit avéré du 1er semestre 1963 s'élève au 1/4 des prévisions de recettes : il ne put être couvert qu'à concurrence de moitié par des compressions de dépenses prévues : il fallut recourir à des impôts directs et indirects

76. Traitements de la fonction publique : Professeur licencié dans l'Enseignement Secondaire : 650 DA ; Agent de police : 720 DA ; Assistant agrégé de mathématiques : 900 DA (Commission des Finances du Budget et du Plan de l'Assemblée Constituante, décembre 1962). 1 DA = 1 NF.

77. Par rapport aux premières prévisions globales de dépenses fournies pour les départements ministériels, il avait fallu procéder à un abattement de 61 % !

78. Chargé de Mission : 650 ; ingénieur débutant : 587.

nouveaux). En effet, les moyens de ressources restent les mêmes que du temps de la colonisation. Les taux des impôts cédulaires sur les bénéfices industriels et commerciaux et des professions libérales et celui des impôts sur les hauts traitements et salaires sont relevés. Mais l'impôt sur les bénéfices agricoles favorisant de façon exorbitante la colonisation agraire n'est relevé que de 1 %. L'impôt sur le capital est rejeté. Si les moyens demeurent, le nombre des assujettis et l'assiette se sont, bien entendu, considérablement rétrécis (exode, crise économique). Pour compenser le manque à percevoir le Gouvernement choisit le renforcement de la pression fiscale indirecte.

Pour ce qui concerne l'équipement, l'orientation du programme était certes prédéterminée en ce qu'il aurait été aberrant de ne pas achever les chantiers ouverts avant l'indépendance par des autorisations de programme antérieures. Mais, de plus, il se trouvait qu'il s'agissait de très gros investissements d'infrastructure, d'une utilité du reste pas toujours immédiate pour le nouvel Etat indépendant, ainsi les ports, les routes, aérodromes, dont la réalisation s'étalait sur plusieurs années. En somme une très grande partie des ressources s'est trouvée gelée par la continuation de ces travaux. Néanmoins, l'absence de toute orientation nouvelle par rapport au Plan de Constantine ne peut être expliquée par la contrainte que nous avons énoncée car l'Etat algérien pouvait compter sur des ressources extrêmement importantes, autres que celles permises par les accords de coopération avec la France à Evian. Il est notoire, à ce sujet, que l'utilisation de ressources non négligeables n'a pas été prise en considération. Les possibilités offertes par plusieurs accords de paiements n'ont pas été intégrées dans le budget d'équipement[79]. Elles le seront à peine davantage dans le budget suivant *par défaut de projets* : ce sera notamment le cas pour les prêts de l'URSS et de la République de Chine s'élevant à 750 millions de Francs.

Encore plus grave est l'absence de remaniement d'un programme fidèle à des imputations anciennes, en dépit des

79. *Revue de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Alger*, « Bilan économique d'une année d'indépendance », non datée.

conditions économiques, techniques et administratives de réalisations qui, elles, ont changé. La sanction en est l'absence de réalisation des crédits ouverts, ou leur faible réalisation. Ce fut effectivement le cas. A la fin de l'année 1963, à peine 21 % des crédits ouverts avaient été réalisés. Le solde à payer pour les années 1962-1963 s'élève à l'équivalent d'un budget annuel complet : 2,5 milliards de Francs[80]. La liquidation de projets anciens qui permettait la maîtrise d'une optique de développement économique propre à l'Algérie s'en trouve retardée.

Difficultés inhérentes à la prise en main d'une situation où le lourd handicap ne se laisse pas circonscrire en quelques mois ? Nécessité, par conséquent, de rouler dans les anciennes ornières pendant la mise en chantier de nouvelles voies ? Travail, en ce domaine, selon un plan d'urgence dicté par les premières nécessités ?

Des mesures de première urgence sont prises. Lancées en octobre 1962, l' « opération Labours » permet d'emblaver 3 162 194 hectares[81]. L' « opération Reconstruction » qui la suit enregistre un moindre succès. Il est vrai qu'elle réclamait d'importants crédits, 10 milliards de Francs — l'équivalent de quatre budgets annuels algériens. Des chantiers sont ouverts, qui occupent momentanément 430 000 chômeurs.

Mais, s'agissant d'implanter de nouvelles structures — ces mesures, qui utilisent la main-d'œuvre inoccupée, sur la base d'une mobilisation momentanée, ne sont, en effet, que des solutions conjoncturelles dans la mesure où elles laissent intactes les anciennes structures — l'autogestion demeure l'acquis quasi exclusif du prolétariat algérien.

Certes, on relèvera d'opportunes mesures, pour lesquelles mieux vaut parler d'initiatives heureuses — à condition d'être soutenues — que de réformes fondamentales.

---

80. *Rapport d'activité* de la Caisse Algérienne de Développement, 1963.

81. *Révolution Africaine*, 5 octobre 1963, n° 36, p. 8.

En octobre, un million d'enfants a été scolarisé. Mais dans les programmes, la base d'aucune conception nouvelle de l'enseignement ne sera jetée pour les années suivantes. Sur la promesse d'une intégration sociale, et d'abord d'une formation professionnelle, les petits cireurs d'Alger sont invités, le 17 février, à jeter leurs boîtes au feu[82]. Mais ce problème ne peut trouver de solution qu'induite par celles de la création d'emplois. Les mêmes limites s'imposent à l'effort des étudiants dont certains organisent, sous l'égide de leur Union — l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens — un séminaire sur les problèmes d'industrialisation au Maghreb.

Une mesure, touchant à l'organisation des rapports de travail, concerne l'Electricité et Gaz d'Algérie, compagnie d'Etat, qui est dotée d'un comité de gestion — terme utilisé pour nommer l'équivalent d'un comité d'entreprise française[83]. Mais rapporté à l'ampleur des problèmes que pose cette période de crise, cet ensemble est bien léger[84].

Reste le domaine des mesures fondamentales, celui des grandes options agricole et industrielle qu'exige l'économie de transition officiellement choisie.

La création de l'Office National de la Réforme Agraire — ONRA[85] —, l'obtention à Paris par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, Amar Ouzegane, de l'accord de principe français sur la réforme agraire, accord traduit par la création d'un comité mixte pour les biens vacants agricoles, font de l'agriculture le principal foyer de l'activité gouvernementale — le seul à vrai dire. En matière d'industrie, on relèvera bien l'annonce de Bachir Boumaza, alors Ministre du Travail,

---

82. Un an plus tard, on trouvera, à la porte d'un magasin de la grande artère de passage des piétons d'Alger, une machine à sous à cirer les chaussures, évidemment importée.

83. Pour la confusion des termes, voir p. 30.

84. Ce bilan est dressé à partir de l'utilisation quasi exhaustive des rétrospectives publiées par la presse algérienne des 1er janvier 1963 et 1964, et par la Chronologie publiée par l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962.

85. Décret n° 63-90 du 18 mars 1963 — *JORA* n° 15 du 22 mars 1963, p. 286.

de la prochaine ouverture de 500 usines qui seront « remises entre les mains des comités de gestion » ; la réunion de Laroussi Khelifa, Ministre de l'Industrialisation et de l'Energie, avec des industriels pour étudier la relance de l'économie, et notamment par la participation des ouvriers à la gestion des entreprises, par la participation et le contrôle de l'Etat à cette gestion, par la création, enfin, de coopératives à tous les niveaux. Mais dans la mesure où le secteur autogéré industriel compte toujours moins de 150 unités de production et où la participation des ouvriers à la gestion d'entreprises privées ne sera toujours que l'exceptionnel résultat d'âpres luttes, il est difficile de créditer les acquis de ces déclarations.

Quant à la dernière série de résultats — Air Algérie devient Compagnie Nationale, la Banque d'Algérie laisse la place à la Banque Centrale d'Algérie, la délégation algérienne s'accroît au Conseil d'administration de l'Organisme Algérien —, on peut se demander à son sujet si elle représente un acquis profitant essentiellement aux masses. Il nous faudra examiner s'il ne s'agit pas surtout, et en l'absence de toute mesure servant fondamentalement le prolétariat algérien, des tentatives d'une petite-bourgeoisie nationale désireuse d'obtenir son indépendance économique.

Alors pourquoi l'autogestion — acquis quasi unique de la classe ouvrière, refusée par la petite-bourgeoisie maîtresse de l'appareil d'Etat, mal comprise, donc mal défendue et par l'infime minorité prolétarienne qu'elle concerne, tandis qu'elle est ignorée du reste, et par une organisation syndicale en pleine crise, entérinée enfin, par un Gouvernement qui ne la renforce d'aucune mesure concrète, quand il ne l'affaiblit pas par de classiques mesures économiques libérales — pourquoi l'autogestion n'est-elle pas brisée dès cette époque ? Pourquoi est-elle, au contraire, institutionnalisée ?

CHAPITRE V

L'AUTOGESTION ET L'ÉTAT

SECTION I

RENFORCEMENT DU POUVOIR GESTIONNAIRE DE L'ÉTAT

1 — Restructuration du secteur industriel autogéré

Après le Congrès du Secteur Industriel Socialiste la « restructuration » de l'autogestion, déjà amorcée dans le projet de programme du Bureau Politique, est entreprise.

Le double objectif en est de regrouper le plus grand nombre d'unités autogérées en complexes, et de placer l'ensemble du secteur sous un étroit contrôle tutellaire.

Ainsi, au moment où sont enfin prises des mesures économiques susceptibles, sinon de permettre au secteur autogéré de renverser à son profit les rapports du marché, du moins de coordonner ses capacités existantes, l'ingérance de l'Etat devient telle que l'autonomie de gestion des unités se trouve réduite à sa plus simple expression théorique.

Complexes

Le 26 février 1964, une conférence de presse était donnée au siège du Bureau Politique où des représentants du Parti, de plusieurs Ministères et de l'UGTA devaient faire le point des problèmes posés à et par l'autogestion.

Après constatation que les Décrets de mars, toujours valables, étaient à renforcer et à appliquer, ils envisageaient l'organisation du secteur par regroupement des entreprises, coordination au niveau communal par les Conseils Communaux d'Animation du secteur socialiste et celle de sa commercialisation par la création de centrales d'approvisionnement et d'écoulement, ainsi que d'Unions nationales fonctionnelles. La domination du marché par le secteur autogéré était également projetée.

Le financement serait assuré par la centralisation et le contrôle étatique du crédit, crédit remboursé progressivement, et par les dépôts du secteur socialiste destinés à financer exclusivement ce secteur. Les prêts du secteur privé y seraient « aussi les bienvenus ».

La consolidation des entreprises par regroupement de petites unités aboutit effectivement à la création de complexes.

Ce sont les entreprises métallurgiques et électriques, d'une part, celles du bois de l'autre qui devaient connaître l'organisation la plus poussée. D'autres entreprises étaient, lors de l'enquête, elles aussi en voie de consolidation : briqueteries, sablières, entreprises mécaniques et de bâtiments.

Mais les positions des différents membres des comités, celles des ouvriers interrogés ne devaient pas refléter un accord unanime sur cette mesure.

Des craintes de devoir supporter la charge d'entreprises plus faibles sont formulées — « Ailleurs, ça ne marche pas et les ouvriers ne veulent pas partager »[1] —, une méfiance s'exprime face à ce qui n'était pas toujours initiative des comités, mais préfectorale — « C'est comme si on allait avoir un directeur. En ce moment, chacun se débrouille, ça vaut mieux ».

Des objections sont émises quant au bien-fondé de certains projets de consolidation de productions différentes comme la

---

1. Ce sera l'attitude d'une entreprise de textile dont certains membres responsables du comité de gestion venant voir l'état du matériel d'une petite unité de chiffons, rejettera son absorption en en constatant la faible capacité et la vétusté. Or, celle-ci, que nous avions eu peine à découvrir au fond d'un hangar, qui travaillait un jour sur deux avec des moyens effectivement archaïques, ne croyait pouvoir échapper à la fermeture définitive qu'en s'intégrant au complexe, dont elle attendait tout.

serrurerie et la métallurgie : « Ça n'est pas du tout le même travail » explique le président de la serrurerie, qui n'est pourtant pas hostile aux consolidations : « Nous pourrions aller avec la quincaillerie, mais on ne nous l'a pas proposé »[2]. D'autres objections se fondent à la fois sur la dispersion géographique des unités, dont les ouvriers se demandent si les plus nombreuses commandes ainsi espérées compenseront leurs dépenses individuelles, de transport notamment. Avec cette crainte, réapparaît la coupure dans l'esprit des ouvriers entre l'intérêt de la collectivité de travail et l'intérêt personnel, coupure creusée par la répartition inégalitaire des fruits de ce travail collectif.

Des adhésions pourtant sont formulées. Sinon enthousiastes, elles sont, du moins, raisonnées. Ainsi une entreprise de chauffage, dont l'équipe est apparue comme une des plus cohérentes, fait-elle taire ses craintes devant l'espoir « de devenir prioritaire sur le marché en obtenant plus de crédits » par la consolidation. Ainsi ce président d'une entreprise de construction de matériel agricole, joue-t-il de toute son influence sur les ouvriers pour accepter la consolidation avec des entreprises métallurgiques : « Si on n'entre pas, c'est le chômage. L'UNIMES — l'Union des entreprises métallurgiques qui regroupera ces entreprises — aura des contacts de gré à gré avec l'Administration. On restera isolés et on n'aura plus de travail ». Pour leur part, les ouvriers soutiennent que les cotisations demandées par l'Union, 200 F par mois et par usine, amèneront, puisqu'elles sont fixes et non fonction de la taille et du chiffre d'affaires de chacune des entreprises, les unités importantes à bénéficier de la péréquation des cotisations versées par les plus petites — dont ils ont conscience de faire partie — tout en réclamant de plus grands services.

Enfin, dans les entreprises dont l'ampleur permet de dominer la branche, l'opération permet clairement aux plus grosses des entreprises d'absorber les plus petites, ou les moins bien équipées. Ce fut déjà le cas pour la ferraille. Ce va l'être pour le bois et la métallurgie.

---

2. Mais les plus grosses quincailleries étaient encore propriété privée.

Et c'est la crainte d'une telle absorption qui alimente la méfiance des collectifs ouvriers à la tête de petites entreprises. En leur sein, cette méfiance est encore renforcée chez les membres du collectif de base que l'attitude de la plupart des présidents a placés, sans information, *a fortiori* sans discussion, devant le fait accompli. C'est, avec la consolidation, le peu d'autonomie dont ils disposaient que les ouvriers ont conscience de perdre.

Car, malgré l'intérêt *économique* évident que représente cette mesure technique — réduction des coûts par concentration du capital fixe et du capital variable, des phases d'approvisionnement et de commercialisation, donc renforcement des positions sur le marché[3] — celui, *sociologique,* va dépendre de la place laissée à l'autogestion au sein de ces complexes, puis des Unions.
Or, on a déjà pu voir la disparition de la gestion ouvrière par disparition des comités de gestion, juridiquement et de fait dans la teinturerie, de fait dans la biscuiterie.

C'est que, dans les faits et en l'absence de toute doctrine en la matière, chacun des comités de gestion disparaît ne laissant place qu'à un comité unique, lequel est généralement constitué par le comité de l'entreprise bénéficiaire de la consolidation quelquefois entouré de la présence purement formelle de quelques membres des anciens comités. Si cette entreprise avait un directeur, il est coopté à la direction du complexe.

Voici comment s'est effectuée l'opération dans le secteur de la menuiserie, selon les dires mêmes du président de la plus grande des unités.

Le premier projet, celui d'un regroupement vertical de toutes les entreprises appartenant au bâtiment, devait échouer devant l'existence d'importantes unités autogérées peu décidées à se laisser absorber. Il fallut donc envisager une concentration,

3. Auquel s'ajoute l'économie de devises escomptées : en cherchant à s'approvisionner en Algérie « le secteur socialiste permet donc d'importantes économies de devises. Aussi ce secteur qui bouleverse les anciennes structures où notre industrie était dominée par l'étranger devient l'expression de notre indépendance économique ». *Révolution Africaine,* 6 février 1965, n° 106, p. 9.

horizontale cette fois, de toutes les quatorze petites scieries autogérées du Grand Alger. L'opération ayant apporté le matériel et la main-d'œuvre de ces unités, désormais fermées[4], à son entreprise, le comité devenu complexe de menuiserie générale, obtenait le même succès en suscitant la concentration dans quatre autres branches : le mobilier des collectivités, l'ameublement, l'emballage et les miroiteries. Et souvent, la fermeture des entreprises accompagne, comme pour la menuiserie, la consolidation de la plus forte d'entre elles par l'équipement et la production. C'est souvent celle aussi où le président est, de plus, ambitieux.

Le problème du respect des droits ouvriers à l'autogestion devait être réglé de la façon la plus difficilement admissible par les ouvriers : sans que décision soit prise au niveau des Assemblées Générales, ils furent mis devant le fait accompli de la réduction des organes ouvriers aux seuls comités de gestion de chacun des complexes pour représenter 1 200 ouvriers.

Se regroupant à leur tour, ces complexes devaient désigner le président de la plus grande menuiserie, entouré des présidents de chaque complexe, à la tête de l'Union Départementale d'Entreprise, l'UDIBA[5].

2 — Les Décrets de juin

Selon les Décrets de juin 1964[6] organisant le Secteur Industriel Socialiste et en réglementant le financement et les prestations

---

4. Interrogé, l'un de ces ouvriers déplacés devait amèrement témoigner, d'une part, de la totale ignorance dans laquelle lui et ses compagnons furent maintenus jusqu'au jour où « on nous a dit d'aller demain matin à Birmandreis et plus à Sidi Moussa », d'autre part, de l'exploitation dont ils sont victimes de la part de leur nouveau contremaître : balayage, manutention. « Mais, conclue-t-il, les salaires sont un peu plus élevés ».

5. Formée le 1er août 1964, cette Union, d'abord régionale sous le sigle d'URIBA (Union Régionale des Industries du Bois de l'Algérois), s'élevait d'emblée à l'échelle départementale, devenant désormais l'UDIBA, en vertu des Décrets de juin 1964.

6. Décret n° 64-175 du 8 juin 1965 fixant l'organisation du SIS — *JORA* du 19 juin 1964, p. 690 ; Décret n° 64-176 du 8 juin 1964 réglementant l'intervention de la BCA et de la CAD dans le financement

à la collectivité nationale, « les entreprises industrielles autogérées d'intérêt local » — entreprises d'importance locale — « exerçant leur activité dans la même branche se groupent à l'échelon du département en « Union départementale » ayant le caractère de société coopérative ». Ces Unions se regrouperont par branche en « Unions nationales ».

Les Unions départementales coopératives donc, dont il est précisé qu'elles sont « administrées par un Conseil d'Administration désigné par l'ensemble des entreprises adhérentes », ont pour vocation de coordonner l'approvisionnement et la vente des entreprises de la branche, de contribuer à la planification de l'activité de celle-ci, d'y élever le niveau technique et professionnel et d'y organiser une caisse d'assurance contre les risques commerciaux.

Quant aux Unions nationales, dont font partie les entreprises d'intérêt national de la branche, elles sont, en outre, agréées par le Ministre de l'Economie Nationale qui en détermine le montant des biens à gérer et le mode de gestion notamment. Mais alors que la seule différence entre Unions départementales et Unions nationales d'entreprises réside dans le fait que celles-ci comprennent les entreprises d'intérêt national certes, mais autogérées et non d'Etat, en plus de la réunion de toutes les Unions de branche des départements de l'Algérie, leur administration n'est plus une administration mixte : non seulement l'Etat est, en effet, présent dans leur Conseil d'Administration,

---

des entreprises industrielles autogérées — *JORA* du 19 juin, p. 698 ; Décret n° 64-177 du 8 juin 1964 instituant une inspection nationale de l'autogestion industrielle — *JORA* du 19 juin 1964, p. 698.

Malgré le pressant besoin d'organisation du secteur, la publication de ces décrets a pris quatre mois puisque dans sa conférence de presse du 12 février, B. Boumaza disait que cet ensemble de textes allait être signé prochainement par le Président de la République « qui les a d'ailleurs déjà approuvés ». Il donne, au cours de cette même conférence, la matière de ces décrets. Un si long délai ne peut être révélateur que de l'absence d'orientation unique en la matière, reflétant la contradiction des intérêts des composantes du pouvoir. C'est sur la question des pouvoirs de délibération, sur les projets remaniés à l'échelon local, ainsi que sur la question de l'accumulation dans ou en dehors du secteur (paiement d'intérêts), que l'adoption de ces décrets a achoppé.

mais leurs services administratifs sont placés sous l'autorité d'un représentant de l'Etat.

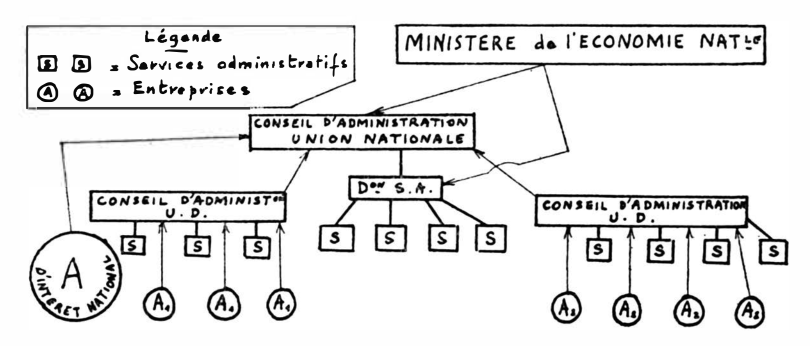


Schéma de l'administration des Unions Départementales et de l'Union Nationale correspondante

C'est ainsi que l'Union Nationale des Industries Métallurgiques et Electriques socialistes — UNIMES — regroupe, selon le même principe de concentration à deux degrés, la construction mécanique, électrique, hydraulique, des charpentes métalliques, la menuiserie métallique — mais le mobilier métallique des collectivités appartient à l'UDIBA à laquelle elle va bientôt s'opposer, chacune cherchant à imposer, dans la construction, des charpentes qui métalliques, qui en bois et du mobilier métallique ou non, dans l'ameublement.

L'UNIMES devait, selon son directeur[7] aider les entreprises à résoudre les problèmes rencontrés en amont et en aval de la production, dans l'obtention des crédits, et la formation à la gestion. Pour ce faire et grâce aux cotisations des entreprises adhérentes, elle créait trois sections d'études des problèmes

7. L'UNIMES, d'abord tentative de certains des cadres ouvriers les plus dynamiques qui émergèrent lors du Congrès du SIS, avait élu un responsable que la Tutelle devait remplacer par un directeur lorsqu'elle prit en main l'Union.

techniques et d'approvisionnement, elle embauchait plusieurs ingénieurs et dessinateurs dans l'intention de les envoyer dans les entreprises, et projetait la création d'un bureau comptable, d'une centrale d'approvisionnement et de personnel ambulant, enfin, d'un institut technique populaire destiné à parfaire la formation de la main-d'œuvre déjà qualifiée.

Poids de l'organisme de Tutelle

Jusqu'alors les conflits d'influence entre les divers organismes censés tenir lieu de Tutelle au secteur industriel autogéré — Préfecture, organisations nationales, éventuels Conseils Communaux, BNASS, Ministère de l'Economie, Présidence du Conseil — s'entr'annulaient.

Avec le Décret de janvier 1964, l'autorité de Tutelle est unifiée par la reconnaissance de celle du seul Ministère de l'Economie. Avec ceux de juin 1964, elle est centrale ou régionale selon les catégories d'entreprises : dans les entreprises d'intérêt national — les entreprises d'importance nationale mentionnées dans les Décrets de mars 1963 —, entreprises décrétées telles par arrêté ministériel, cette tutelle du ministère de l'Economie Nationale s'exerce directement.

Dans toutes, cette tutelle — « le mot « tutelle » a pour origine le mot latin « tutela » qui signifie protection » précisait un journaliste[8] — s'exerce par l'intermédiaire du directeur dont les pouvoirs sont, dès lors, considérablement accrus.

Ainsi est institutionnalisée la dualité du pouvoir, entre les représentants de l'une et l'autre classe, dans la marche quotidienne des entreprises, qui existait de fait mais qui n'en était pas moins exorbitante au regard des Décrets de mars 1963.

A l'échelle départementale, un nouveau venu, le directeur départemental de l'industrie — à la tête des services extérieurs de la direction de la protection industrielle au ministère de l'Economie, qui remplace le BNASS sans en avoir épousé les options — fait office, à titre exceptionnel, de directeur de toute entreprise d'intérêt local partout où un chargé de gestion

---

8. Mohamed BENCHARIF, *Alger Républicain*, 20 août 1964.

n'a pas été nommé. « Ainsi toute entreprise a automatiquement un directeur, il n'y a jamais vacance de la direction »[9].

Ainsi est taillée en brèche la garantie tout à fait intéressante qu'offrait aux comités de gestion la disposition générale des Décrets de mars sur la nécessité de l'assentiment préalable du Conseil Communal. Le caractère exceptionnel de cette entorse-ci sera définitivement levé un an plus tard du fait de la définition dans un sens limitatif des conditions communes[10] de l'exercice de cet assentiment.

L'agrément du Conseil Communal est nécessaire pour l'établissement, par une commission de recrutement mixte (Parti, Syndicat, Administration, représentants de comités de gestion) de la liste des *candidats aux postes de directeurs* proposés à la *fonction* de directeur ou de chargé de gestion du Ministère de l'Economie Nationale (Article 6). Mais, une fois en fonction, les directeurs et chargés de gestion peuvent être mutés de poste par le Ministre dans les diverses entreprises, Unions nationales ou départementales (Article 14). Les Conseils Communaux intéressés par la mutation d'un directeur n'ont, dès lors, pas à l'agréer.

Quant au retrait de l'agrément, il ne s'agit, en fait, que de *l'agrément de la révocation par le Ministre* d'un directeur ou chargé de gestion pour faute disciplinaire grave dont la preuve incombe à l'autorité de Tutelle et non au Conseil Communal (Articles 11 et 12).

Ces dispositions réduisent donc sérieusement la portée de l'accréditation et défont ce « paradoxe de mars »[11] auquel, du reste, la pratique n'avait jamais donné vie.

Cette réduction des pouvoirs anciens dans l'entreprise se précise lorsque sont définis les deux axes de la gestion, l'élaboration du plan de l'entreprise et son financement.

S'agissant de la « planification dans le Secteur Industriel Socialiste, telle qu'elle est définie au Titre II du Décret de juin

9. Mohamed BENCHARIF, *Article cité.*

10. Définies par arrêté du 29 mai 1965 — *JORA* du 9 juillet 1965.

11. Voir p. 158.

1964, le collectif des entreprises autogérées, d'intérêt national comme local, n'en élabore qu'un projet de programme annuel de production, de commercialisation, d'approvisionnement, d'équipement et de financement. Le simple comité de gestion est en effet exclu de la phase délibératoire des organes de planification. Seul le Conseil d'Administration de sa branche au niveau du département[12] y sera associé (il n'est pas prévu d'organe local, communal de planification) et le Conseil d'Administration de son union nationale au niveau national. La même procédure prévaut — avec un décalage de niveau — pour les comités de gestion d'entreprises d'intérêt national, si bien que leurs plans échappent à toute délibération départementale.

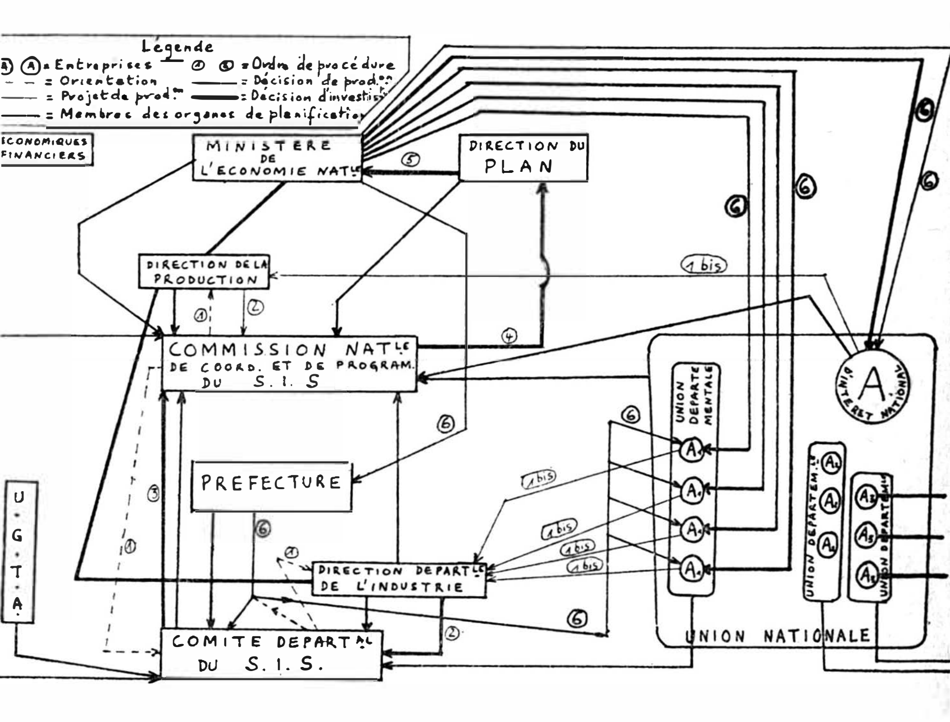
Il recevra un arrêté préfectoral exécutoire de sa part de réalisation du plan arrêté pour chaque branche dans chaque département par l'organe général de la planification du secteur autogéré. Les comités de gestion ne délibèrent pas de la répartition de ce plan de branche. Ils ne seront associés à cette délibération que par l'intermédiaire du Conseil d'Administration de leur Union départementale.

En matière d'équipement, d'investissements nouveaux et de renouvellement, de créations, la procédure est plus linéaire : les plans en sont arrêtés pour chaque unité de production au niveau le plus élevé.

Mais c'est avec la partie des Décrets consacrée à l'aspect financier de la production que les progrès sont les plus grands dans le sens du renforcement des pouvoirs gestionnaires de l'Etat au sein des entreprises autogérées :

12. Le comité départemental est, en effet, composé du directeur départemental, d'un représentant de chaque Union départementale, d'un représentant du Parti et d'un représentant de l'UGTA. La présidence en revient au préfet.

Quant à la Commission nationale, elle comprend un représentant de la Présidence de la République, un autre du Ministère de l'Intérieur, les directeurs généraux du Plan et de la production industrielle, les directeurs départementaux, celui du commerce intérieur, le directeur du Trésor et du crédit, un représentant de chaque comité départemental, ceux respectivement de la CAD, du BERIM (Bureau d'étude et de réalisation industrielle et minière), de la BCA, de chaque entreprise d'intérêt national, et de l'Union nationale de chaque branche.



13. A — La Commission Nationale de coordination et de programmation du Secteur Industriel Socialiste, créée par ce même décret définit les objectifs annuels globaux à la fois des entreprises d'intérêt national et des branches industrielles par département. B — De ces objectifs, la direction de la production industrielle au Ministère de l'Economie élabore, avec les directeurs départementaux, « des projets d'investissement nouveaux et des renouvellements ». C — Des comités départementaux de l'industrie socialiste, organismes également nouveaux, délibèrent sur les projets soumis par les directions départementales. D — La Commission Nationale de programmation en déduit un projet de programme général. E — Celui-ci. transmis à la direction générale du Plan est intégré « éventuellement » au plan national. Les programmes — création par l'Etat d'industries nouvelles, plans de production, de commercialisation, d'approvisionnement, et de plan financier de chaque branche industrielle dans chaque département, enfin plan d'équipement de chaque entreprise d'intérêt local sont transmis aux préfectures. F — Des arrêtés préfectoraux « pris sur l'avis des comités départementaux, répartissent entre les entreprises d'intérêt local d'une branche, ces programmes de fonctionnement des entreprises. Le directeur, représentant l'organisme de Tutelle, en surveille l'application par le collectif ouvrier.

— l'intégralité des disponibilités des entreprises est bloquée dans le compte d'un organisme financier agréé unique[14], qui ne paye du reste pas d'intérêt, et duquel elles obtiendront la totalité de leurs crédits à court terme pour lesquels elles payent un intérêt !

— cet organisme financier exécute toutes les opérations créditrices et débitrices des entreprises par jeu d'écritures ; les seuls versements d'espèces qu'il effectue sont celles du fonds de caisse et du fonds de rémunération ;

— mais l'un et l'autre de ces fonds sont déterminés par la Tutelle et l'organisme financier. Donc la gestion de la caisse ne se pose plus. Mais ce sont les pouvoirs de l'organisme financier sur le deuxième fonds qui illustrent l'étatisation qui ne veut pas dire son nom : alors que les Décrets de mars impartissaient à l'autorité de Tutelle de fixer les rémunérations de base (avances) seulement sur le principe des normes minimales de productivité pour un poste donné, c'est-à-dire qu'ils laissent au comité de gestion le soin de régler le mouvement de « salaires » selon le mouvement de la productivité au-dessus de ces normes minimales — et en cela il pouvait gérer véritablement selon la politique de prix qu'il adoptait — maintenant l'organisme financier a l'initiative d'élever ou de diminuer le fonds de rémunération des permanents et des saisonniers de telle entreprise, suivant l'exécution de son plan de production. Autrement dit, les comités de gestion n'ont plus la disposition d'établir les relations entre « fonds de salaires », autres éléments du coût, prix, et reliquat selon les indications qui leur sont données par l'examen d'un exercice de gestion. Il est par ailleurs indicatif de noter l'omission, parmi les fonds faisant l'objet de versement *en espèces,* des primes de rendement ainsi que du reliquat. En résumé, sur ce point, le comité de gestion qui n'avait déjà pas le pouvoir de définir sa politique de l'emploi n'a plus celui de définir sa politique de « salaires ».

---

14. Voir p. 190.

Enfin, un plan comptable[15] unique est rendu obligatoire dès l'exercice 1964. Les comptes de l'exercice 1965 doivent être soumis à l'autorité fiscale avant que soient fixés les montants de ces deux fonds notamment, mais aussi avant qu'intervienne la BCA dans l'une quelconque de ses fonctions. Le montant du fonds de base lui-même — valeurs immobilisées et stocks outils —, propriété de l'Etat, et qui n'engage celui-ci qu'à concurrence de ce montant, est fixé postérieurement à cet apurement fiscal. Il peut d'ailleurs être augmenté ou diminué par arrêté ministériel.

S'il est concevable qu'une banque centrale, qui considère son rôle essentiel ailleurs, ait besoin, pour jouer le rôle qui lui est dévolu, de bases comptables précises, on ne peut que relever la portée concrète de ce préalable pour des entreprises dont on a vu la situation en 1963, et qui ne savent, en ce mois de juin 1964, comment obtenir, et s'ils obtiendront, l'apurement financier des administrations dont le retard dans le paiement des marchés accuse à présent jusqu'à un an[16].

Les modalités de prestation à la collectivité annoncées depuis les Décrets de mars 1963 sont fixées selon le même principe de centralisation. Les fonds — nationaux dans les Décrets de mars, centraux avec ceux de juin — d'amortissement et d'investissement sont utilisés aux investissements des entreprises nouvelles, à ceux d'entreprises en fonctionnement, selon les décisions prises à l'échelon central pour toutes les catégories d'entreprises.

Rôle de la Banque Centrale

On se souvient[17] de la carence dans le financement des entreprises autogérées jusqu'alors. Avec le renforcement étatique sur ce secteur, il devient utile d'y pallier.

---

15. L'unification de la comptabilité pour tout le secteur comblait ainsi une longue carence. Son apport est, en dernière analyse, supérieur à la consternation dans laquelle sa lecture devait jeter les ouvriers, toujours aussi incapables d'évaluer leurs capitaux permanents ou leurs bâtiments par exemple.

16. « Non paiement des marchés », *Bulletin de l'Autogestion,* juillet 1965, n° 5.

17. Voir p. 44.

Avec le second des Décrets de juin 1964 — n° 64-176 — le financement du secteur industriel autogéré est assuré par deux organismes, la Banque Centrale d'Algérie et la Caisse Algérienne de Développement.

Banque primaire des entreprises autogérées, la BCA attribue des crédits d'exploitation à court terme, contrôle la gestion des entreprises, participe à l'élaboration des plans et programmes par l'intermédiaire de son représentant à la commission nationale. Quant à la CAD, elle est chargée des crédits à long terme et de ceux nécessaires à la constitution de fonds de roulement « représentant la valeur du stock outils ».

Associée aux appels d'offre et à leur dépouillement, elle a pouvoir sur les marchés de travaux et fournitures. Elle avalise aussi « le règlement des fournisseurs sur présentation de certificats de réception délivrés par l'autorité de Tutelle ».

Mais une période transitoire est prévue, pendant laquelle c'est la CAD qui doit jouer le rôle attribué à la BCA, période où la Caisse « interviendra dans le financement des entreprises par avances *ou* avals de crédits bancaires ». Ce qui revient à imposer, pour une période indéterminée, le rôle de banque primaire à une banque de développement.

En principe, ces crédits ne sont plus assortis d'aucune garantie, sinon celle de l'Union pour ceux de ses adhérents à qui est consenti un crédit à long terme — mais la non-application des Décrets de juin perpétuera l'aval demandé par les banques populaires, privées, on s'en souvient, à la CAD.

Dans les faits, difficultés et polémiques vont surgir à propos de l'application des Décrets relatifs à l'organisation bancaire.

N'ayant pas consenti d'avances directes aux entreprises, la CAD devait s'en expliquer[18] en arguant que ni ses statuts ni le Ministère de l'Economie ne l'autorisaient à le faire.

Plus tard, obligée par décret du 4 septembre 1964 d'octroyer aux entreprises ayant passé marché d'Etat, des avances jusqu'à

---

18. Réponse du directeur de la CAD à l'exposé qu'un étudiant de l'Institut de Gestion et de Planification, Yves MATHIEU, consacrait à ce problème sur lequel il rédigea une brochure *Evolution du financement des entreprises du Secteur Industriel Socialiste en Algérie*, février 1965.

concurrence de 25 % de ce marché, la CAD, toujours, arguera de ses difficultés de trésorerie la contraignant à avaliser, comme par le passé, ces entreprises auprès des mêmes banques populaires — lesquelles continueront à retarder le versement de cette « avance » jusqu'à ce que soient exécutés les travaux.

Pour sa part, la BCA, qui ne jouera pas le nouveau rôle que lui assignent les décrets, rétorquera à l'accusation qui lui en sera faite[19], et sous la signature de son gouverneur que les mesures envisagées par les Décrets de juin 1964 avaient été « prévues par les textes comme un préalable à l'intervention de la Banque Centrale d'Algérie », insistant tout particulièrement sur les obligations incombant aux entreprises : « ...les exigences élémentaires d'une répartition rationnelle des tâches paraissent échapper à beaucoup. Comme nous l'avons déjà dit, la procédure de financement des entreprises industrielles socialistes met à la charge de chacun des partenaires un ensemble d'obligations ».
En effet, des obligations sont faites aux entreprises industrielles autogérées qui ont pour double effet de compléter le contrôle exercé sur le collectif ouvrier et de centraliser les capitaux en en amorçant l'accumulation.

On a vu la BCA, associée à l'élaboration du programme de production et au contrôle[20] de son exécution par les entreprises. Son pouvoir de contrôle sur cette gestion consiste en la possibilité d'élever le taux d'intérêt — non fixé par décret — de ses prêts en cas de mauvaise gestion, et sans préjuger des mesures de réorganisation que pourrait prendre l'organisme de Tutelle dans ce cas.

Son second instrument de pouvoir tutellaire est la concentration en ses caisses de toutes les liquidités des entreprises, y compris les fonds d'équipement et dotations. Habilitée à prélever d'office sur ces comptes les prestations à la collectivité dues par chaque entreprise, la banque, qui exécute tous leurs paiements est ainsi au fait de toutes les activités de l'unité de production.

---

19. *Bulletin de l'Autogestion*, janvier et mars 1965, n°s 3 et 4. Sur ce bulletin, voir p. 242.

20. Mais les entreprises d'Etat ne sont pas astreintes au contrôle de leur gestion par la BCA.

Ainsi, les seuls fonds dont dispose l'entreprise sont le fonds de caisse et le fonds de rémunération. Encore font-ils l'objet d'une réglementation.

Leur montant respectif sera fixé par l'autorité de Tutelle, le fonds de rémunération pouvant être, « à l'initiative de l'organisme financier », augmenté ou diminué selon, d'une part, l'exécution du plan, de l'autre, la rémunération basée sur les normes de productivité et le nombre des travailleurs jugé optimum par le directeur pour cette exécution.

Quelle est la signification d'une telle conception centralisatrice, appliquée à l'organisation d'un secteur autogéré, donc fondé sur un principe décentralisateur ? Si un banquier, si un tuteur central sont donnés à ces unités dispersées, le projet de mesurer la contradiction entre deux formes opposées de gestion, disparaît avec la disparition même des pouvoirs de gestion locale. Des représentants ouvriers des unités ne sont pas même présents dans les différents organismes ainsi mis en place[21]. Cependant, l'Etat se trouve en mesure de faire fructifier les capitaux, désormais centralisés, de chaque collectif ouvrier.

Est-il besoin de poser, alors, le problème de la distribution du reliquat entre les ouvriers permanents d'une entreprise ?

Le Ministre de l'Economie, Bachir Boumaza, va donner un point de vue éclairant sur le problème[22] :

« Nous voulons qu'on dise et que l'on publie quels sont les comités de gestion qui ont satisfait à leurs obligations, nous fixerons pour ceux-là le niveau des participations aux différents fonds prévus par les Décrets de mars et nous leur donnerons pour la première fois le pouvoir de délibérer sur les reliquats, sur tous les reliquats. »

---

21. Il est cependant prévu une liaison inverse entre le contrôle central et l'exécution locale : l'inspection nationale de l'autogestion industrielle, dont le corps de contrôleurs est chargé de vérifier l'application de la politique d'autogestion dans l'industrie. Ce corps de contrôleurs dispose de « tout pouvoir d'investigation sur pièce et sur place ».

22. *Révolution Africaine*, 6 février 1965, n° 106, p. 9.

Rappelant qu'en cas de diminution du patrimoine, il ne peut être question, non de reliquat, mais de sanction, et que les diverses prestations et obligations fiscales se calculent avant qu'il soit question du reliquat, on en vient aux cas où il s'en dégagerait un. Les ouvriers peuvent le consacrer à des investissements économiques et sociaux, ou « s'ils veulent le répartir aussi, ils le répartiront ». Mais « conformément aux dispositions des Décrets de mars, le directeur, au nom de l'Etat, pourra suspendre toute répartition qui se ferait au détriment de la trésorerie de l'entreprise, suspendre et non supprimer ».

« Il n'est donc plus question à partir d'aujourd'hui de primes accordées sans résultats vérifiés et publiés, plus de primes à la facilité, que les meilleurs se comptent et qu'enfin l'émulation socialiste donne un nouveau souffle révolutionnaire à l'autogestion ».

Il suffira de préciser que le prélèvement pour le seul fonds central d'investissement — le taux des autres fonds n'ayant pas été évalué à cette date — calculé par la Direction régionale de l'industrie d'Alger[23] dans 44 entreprises, provoque un déficit dans quinze d'entre elles, comme le montre le tableau qu'on trouvera en Annexe.

Enfin, confirmant, si besoin était, la signification des Décrets de juin, ce même rapport, après avoir constaté les difficultés des « problèmes d'animation » demande notamment d'assurer aux chargés de gestion la responsabilité effective de la gestion administrative quotidienne de l'entreprise en exigeant le retour du président à son poste de production.

L'extension du secteur industriel autogéré cependant, seule formule susceptible de lui apporter une réelle viabilité, ne figure pas parmi cet ensemble de décisions.

Au contraire, les mises en autogestion sont exceptionnelles tant dans les unités existantes — « lorsque par exception [le Ministère de l'Economie] applique la formule de l'auto-

23. Rapport général d'activité, n° 65-064, 45, du 4 mai 1965, de la Direction régionale de l'industrie d'Alger, qui recouvre les départements d'Alger, El Asnam (Orléansville), Médéa et Tizi Ouzou. Ce prélèvement, de 10 ou 15 %, est calculé sur le revenu annuel et non sur le résultat d'exploitation.

gestion il l'entoure de garanties »[24] — que dans les usines nouvelles.

La série d'entreprises abandonnées par leurs propriétaires au début de 1964, alors qu'une vague de grèves[25] secouait tous les secteurs, n'ira pas, elle non plus, dans sa grande majorité grossir l'autogestion industrielle.

Le bilan de ce secteur, à la veille de la crise politique de l'été 1965, reflète fidèlement cette situation.

Au printemps 1965, le tiers des entreprises abandonnées n'est toujours pas en activité. Le chiffre d'affaires de celles qui le sont est estimé à 20 % de celui de l'ensemble de l'industrie implantée en Algérie.

Durant trois ans, constatait-on[26], leur rôle, plus envisagé sous l'angle de « sauvegarde du patrimoine » que de rentabilité, ne fut que « social en assurant des salaires à un effectif gonflé de travailleurs ».

La conclusion de trois ans de relations entre l'Etat et le secteur industriel autogéré, ce sont deux bilans qui la fourniront.

Un recensement effectué en septembre 1964, dénombre 15 345 ouvriers travaillant dans 413 entreprises, soit, compte tenu du gonflement artificiel des effectifs[27] et des concentrations d'entreprises, la même situation que lors du Congrès du SIS.

Quant à la direction régionale de l'Algérois, elle constate, dans son rapport de mai 1965, et pour les entreprises dépendant d'elle — départements d'Alger, El Asnam, Médea et Tizi Ouzou —, la situation suivante :

24. TEILLAC, *ouvrage cité*, p. 29.

25. Voir p. 253.

26. *Révolution Africaine*, 5-11 mars 1965, n° 162.

27. L'obligation d'embaucher des Anciens Combattants a été renforcée par le décret 64.238 du 13 août 1964 — *JORA* du 25 août 1964, n° 69, p. 946, et la circulaire d'application — *JORA* du 10 novembre 1964, p. 1204. Par ces deux textes, « l'effectif total d'une unité autogérée ne pourra comporter moins de 10 % d'anciens combattants, et sans débauchage du personnel existant. Le non-respect de cette obligation expose à une amende égale au salaire journalier de chaque bénéficiaire qui aurait dû être employé, multiplié par le nombre de jours de défaillance et le nombre de bénéficiaires non employés ».

TABLEAU V

Valeur de la production et effectifs des entreprises industrielles autogérées algéroises par branche en 1964

Branche	Production annuelle DA/1 000	Effectifs	Entreprises et complexes
Métallurgie, mécanique et électricité	68 535	2 100	42
Alimentation	56 312	1 179	11
Textiles, cuirs, peaux, papier	16 820	561	9
Matériaux de Construction ..	58 148	2 215	36
Industries chimiques et divers	61 600	1 190	3
Bois	28 900	1 160	5
TOTAL	290 315	8 405	116

Mais, le coordinateur de la Fédération Oranaise du Parti n'avait-il pas déclaré aux ouvriers[28] « ...dans un pays socialiste, le capital ne réside pas dans l'argent, mais dans le savoir » ?

28. *La République,* quotidien d'Oran, 15-16 mars 1964 — L'allocution fut prononcée au pré-congrès du SIS d'Oran.

SECTION II

LES VRAIES PRÉOCCUPATIONS

1 — Secteur privé étranger et national

Est-il nécessaire de préciser que, parallèlement à cette supression sans phrases de l'autogestion, le secteur national ou privé étranger, le secteur privé national, sont l'objet de mesures contradictoires, tour à tour investis et appelés à collaborer, tandis que s'étend le secteur étatique algérien[29].

La France, dont l'aide sera, pour 1964, de 950 millions de Francs — dont 150 destinés au remboursement des colons, 400 sont sous forme d'aide liée, et 400 seulement d'aide libre — n'est pas attaquée de front.

Même les entrepreneurs privés, trop visiblement en liquidation, trop violemment dénoncés par leurs ouvriers, partiront-ils d'eux-mêmes sans y être poussés. Bien au contraire, ce deviendra une opération rentable que de provoquer la nationalisation d'une entreprise par son propriétaire ainsi indemnisé, donnant du coup prétexte au Gouvernement algérien pour refuser des nationalisations instamment réclamées.

La seule opération tentée est celle de l'entrée de l'Etat algérien dans de grandes sociétés françaises[30]. C'est, dans les

---

29. Les rapports des différents secteurs seront lisibles dans l'espace qui leur est respectivement aménagé lors de la foire d'Alger. Le quotidien *Alger Républicain* reproduira ce plan — où le secteur autogéré occupe la portion congrue de la place impartie à l'Algérie — au-dessus de l'annonce publicitaire suivante : « Enfin... une société privée au service du socialisme — Société Algérienne de matériel automobile et agricole ».

30. Il est à remarquer que lors de telles réalisations, le pouvoir attache une énorme importance à devancer d'éventuelles accusations de brader les intérêts de l'Algérie aux capitalistes étrangers. Pour l'éviter, il attribue régulièrement à ces capitalistes un certificat de bonne moralité. Ainsi lors de la prise de participation de l'Etat algérien dans le capital

premiers mois de l'indépendance, l'Union Industrielle Africaine, puis Air Algérie et Berliet Algérie en avril 1964 ; la société de montage Renault (40 %) ; la Camel, inaugurée en septembre 1964, où l'Etat algérien compte 20 % des actions et en octobre de la même année, le rachat aux actionnaires français de leurs parts dans la Bônoise de sidérurgie, la Société des Phosphates du Djebel Onk (33 %) ; la Simack à Mostaganem au début 1964. Dans le domaine du pétrole, l'Algérie participe pour 40,5 % à la SN Repal. Elle est majoritaire — 51 % — à l'EGA et à la SNCFA.

Ces exemples de l'affirmation du rôle producteur de l'Etat algérien sont, pour la plupart, la concrétisation tardive des prérogatives qu'il s'était dévolues un an auparavant face aux capitalistes étrangers et nationaux et avait portées à leur connaissance par le Code des Investissements.

Le Code des Investissements

Il ne s'agit pas d'un texte codifiant des limitations à la liberté d'opération des investisseurs étrangers dans un pays qui a choisi la voie socialiste de développement. Ce texte codifie une série de garanties et d'avantages qui leur sont attribués :

— minimisation de l'effet de nationalisation éventuelle dans le temps et dans les pertes. La nationalisation ne peut, en effet, intervenir que dans un délai tel que les bénéfices d'exploitation aient atteint le montant du capital investi, et une indemnisation est prévue ;

— atténuation des effets de la législation des transferts de droit commun : quels que soient les changements de la législation, 50 % des bénéfices nets et la totalité du produit de la vente ou de liquidation éventuelles pourront être transférés ;

— avantages fiscaux ;

---

de Berliet, le Ministre de l'Economie déclarait-il, en juin 1964 : « Je voudrais souligner que Paul Berliet est l'un de ceux qui ont joué carrément la confiance en notre pays. Un seul fait le prouvera. Durant la révolution, les camions Berliet, en surplus ici, étaient revendus à la maison en France ; ce qui a permis de maintenir, sans réduire l'activité, certains ouvriers à leur poste ».

— protection douanière par tarifs et contingentements ;

— facilités de crédit auprès des établissements financiers publics ou parapublics ;

— accès aux marchés de l'Etat.

Ces quatre derniers avantages sont plus ou moins étendus selon que l'investissement projeté répond aux exigences de dimension, de localisation géographique et économique définies par le Plan de Développement. Mais les garanties sont générales sans qu'aucune condition ne soit imposée à leur bénéficiaire, ni qu'aucune faute grave ne puisse les annuler.

Aucune disposition particulière en matière de législation du travail, de représentation syndicale, de contrat d'entreprise, de partage ou de contrôle de la gestion ne vient limiter cette exploitation qui constitue une véritable rente par rapport aux capitalistes étrangers déjà installés, ou aux capitalistes algériens.

Grâce à ces avantages et garanties, une dizaine seulement des demandes ont été agréées entre la promulgation du Code et le début de l'année 1965[31], créant au maximum un millier d'emplois. Encore s'agit-il généralement d'extensions d'entreprises déjà installées depuis le début du Plan de Constantine...

D'ailleurs, le Ministre du Travail, Safi Boudissa[32] ne déclara-t-il pas que[33] « La *Charte d'Alger* n'a pas complètement éliminé l'existence de la libre entreprise en Algérie... Il est évident que mon rôle, au ministère, est de créer les conditions les meilleures pour les représentants de la libre entreprise chez nous, de façon à ce qu'ils puissent travailler dans des conditions normales... il y a des perspectives de développement de la libre entreprise... je ne pense pas qu'en Algérie il faille lui faire la guerre... Nous essaierons d'aider les libres entreprises parce

31. *Révolution Africaine,* 30 janvier 1965, n° 105.

32. Voir p. 93.

33. Reproduit par le *Bulletin de l'Autogestion*, juillet 1965, n° 5, p. 2 — qui plaçait, en regard de cette déclaration, les extraits les plus significatifs de la *Charte d'Alger* relatifs à la lutte contre le secteur privé. C'est le sens de la déclaration du député Saad Absi à l'hebdomadaire de l'Amicale des Algériens en France.

qu'elles distribuent des salaires et qu'elles contribuent à créer des conditions sociales plus favorables... »

Quant aux capitaux privés algériens, en dépit des protestations réitérées de la part du Gouvernement, du Parti, du Syndicat ouvrier même, contre ceux qui font courir des rumeurs alarmistes, en dépit des *assurances* données aux capitalistes[34] dès juillet 1963, à la Chambre de Commerce d'Alger, en ce qui concerne l'avenir du secteur privé par rapport au développement du secteur socialiste et garantissant que les nationalisations ne s'opéreraient plus sans décision ministérielle, ces capitaux restent inertes[35], plutôt que de s'orienter dans des secteurs où la rotation de capital est bien plus lente que dans le commerce, c'est-à-dire dans l'industrie.

Ils demeurent inertes en dépit des *actes* du Gouvernement : restitution, fin 1964, des biens autogérés « indûment nationalisés » (essentiellement des commerces), libération des transactions immobilières, début 1964 ; retard dans l'application de la loi sur les biens mal acquis — de juillet 1963 à octobre 1964 ; adoption de formules stimulant les investissements dans le secteur industriel.

34. B. Boumaza dira des capitalistes en Algérie qu'ils sont des « amis avec qui j'ai de bonnes relations en tant que Ministre de l'Economie Nationale » lors de l'inauguration de la première Foire d'Alger en octobre 1964 (*Bulletin de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Alger*, Spécial Foire, octobre 1964).

35. L'opération de change des billets français en monnaie algérienne d'avril 1964 a révélé l'existence d'une thésaurisation considérable : 4,5 milliards de DA ont été échangés, alors que la monnaie en circulation, malgré son élévation par rapport à 1963, n'atteignait à la même époque que 2,22 milliards de DA.

36. Les marges autorisées par arrêté ne sont pas faites pour décourager les capitalistes d'investir dans le commerce. Par exemple, pour les tissus, la bonneterie, la mercerie, la confection, les chaussures — produits de consommation — celles des grossistes sont de 8 à 12 % du prix d'achat usine ou à l'importation, celle des détaillants, de 22 à 25 % du prix d'achat de gros. Pour le thé, elle est de 10 % pour le grossiste et de 18 % pour le détaillant ; pour les dattes, elles sont respectivement de 12 et 20 % ; de 80 % pour les eaux minérales, boissons gazeuses et vins de consommation courante dans les restaurants.

Sociétés d'Économie Mixte

La première de ces formules est la Société d'Economie Mixte associant les capitaux de l'Etat à ceux des commerçants.

La Société d'Economie Mixte de production associe l'Etat et les commerçants algériens : le premier apporte en général les bâtiments et les installations d'entreprises vacantes nationalisées et les commerçants des capitaux frais. Elle assure une rémunération des capitaux garantie par l'Etat de 5 % (ou 6) à 8 % et une durée de 99 ans. Malgré ces dispositions encourageantes, les réalisations dans un tel cadre furent minimes : elles peuvent se compter sur les doigts de la main au cours de la période qui nous occupe. Examinons-en une : l'usine de tissus-éponge de Hussein-Dey (banlieue d'Alger). Onze commerçants de France se sont associés pour faire l'apport de 0,37 millions de Francs ; elle emploie 50 ouvriers et son développement permettrait l'emploi de 100 autres en un an[37].

Le premier projet de Société d'Economie Mixte annoncé dès la fin 1963 consistait en la formation de Sociétés Nationales d'importation par produit ou groupe de produits, avec les apports de l'Etat (51 %), des grossistes (39 %) et de coopératives (10 %). A la suite de contacts pris avec les professionnels, le Gouvernement devra renoncer à ce projet et le transformer. Ce sera la deuxième formule examinée ci-après.

Elle consiste en la constitution de groupements d'achats à l'importation. L'intention première du Gouvernement était d'utiliser les moyens financiers de l'Etat pour dominer, par l'intermédiaire des capitalistes importateurs, des secteurs vitaux des importations de marchandises de grande consommation. Devant la résistance des grossistes et détaillants importateurs, il a dû se résoudre à abandonner le contrôle de ces importations par des capitaux d'Etat et à se limiter à un contrôle, un pouvoir d'investigation et de co-direction par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, en échange de l'attribution aux importateurs regroupés par branche de produits, d'une position cartellière

37. Environ 15 000 commerçants algériens sont installés en France. La valeur de leurs fonds est estimée, en 1965, entre 2 et 2,5 milliards de Francs.

sur le marché algérien. Ainsi l'avantage principal contenu dans la réalisation souhaitée au point de départ, à savoir la possibilité de déplacer l'accumulation réalisable au niveau des échanges extérieurs du secteur capitaliste vers le secteur d'Etat, disparaît. Il n'en demeure que le second : celui qui permet d'avoir une action sur l'orientation des échanges et de tendre ainsi à un meilleur équilibre des finances extérieures par zones monétaires et par pays et enfin de pouvoir contrôler le mouvement des stocks et parer à des rétentions dans la distribution au stade du marché de gros.

La tutelle de l'Etat est tellement pesante, le contrôle et l'investigation sont tellement dirigistes, la règle de l'extension de la responsabilité des apporteurs de capitaux au delà de leur apport est un tel sujet de méfiance pour les commerçants[38] que cette formule intéressera peu ces derniers, malgré la position de membre de cartel qu'elle leur accorde dans leur branche.

Un petit nombre de professions sera organisé de la sorte d'août à décembre 1964 : bois, chaussures, lait de conserve, certains textiles. Les groupements de la viande et des matériaux de construction, pourtant projetés, n'ont pas vu le jour. La formule intéressera particulièrement les professionnels des branches déjà concentrées et dominées par des sociétés de distribution étrangères, le lait de conserve, par exemple, comme Nestlé, Gloria, Guigoz.

Une troisième formule offerte aux capitalistes algériens fut la Société d'Investissement dite Société d'Expansion Industrielle destinée à regrouper l'épargne et à la diriger vers la création de petites entreprises industrielles, lancée sous l'égide de la Fédération d'Alger du FLN, couramment nommée « Fédération de commerçants ». On n'en connut qu'une réalisation.

2 — Secteur public

Parallèlement, des sociétés nationalisées sont étatisées.

La Société Nationale de constructions mécaniques et aéro-

38. En Algérie, la forme de Société Anonyme est peu développée. Les capitalistes lui préfèrent la Société à Responsabilité Limitée ou encore la Société familiale, ex : Textile Zyad et Cie (El Eulma).

nautiques d'Alger, la SOMEA, succède à la société française Ateliers Industriels de l'Air en juillet 1964 ; six entreprises de construction de routes, abandonnées par les anciens sociétaires, passent à la même époque, sous gestion étatique. Pourtant, dans la plus importante, la SETBA, les ouvriers ne sont pas payés. Le commissaire du Gouvernement s'en explique :

« Chaque fois qu'il y a une rentrée d'argent, la taxe unique, les contributions ou les charges sociales mettent la main dessus pour récupérer les sommes impayées par les anciens patrons »[39].

En avril 1967, les biens de trois sociétés pharmaceutiques sont transférés à la Pharmacie Centrale algérienne, tandis que, après la mise sous gestion étatique des mines de fer de Beni Saf, une soixantaine d'autres concessions minières le sont à leur tour le 30 mai 1965.

Si l'industrialisation effective est jugée satisfaisante[40] de nombreux projets de création d'entreprises n'en sont pas moins lancés, dont quelques-uns seront réalisés.

Ainsi une chemiserie, la SONAC, est inaugurée à El Asnam le 28 novembre 1964. Employant 150 ouvriers, surtout des femmes, elle confectionne 800 chemises par jour.

Deux chantiers de futures usines, une tannerie à Rouiba et une filature à Dra Ben Kedda (Mirabeau) faisaient l'objet, en février 1965, de la visite du Ministre de l'Economie.

Des Sociétés Nationales d'exploitation sont créées — Société Nationale de Transports et de Commercialisation des Hydrocarbures (SONATRACH), Société Nationale de Sidérurgie, Cie Nationale Algérienne de Navigation, Société Nationale de Confection. Les dotations qu'elles reçoivent de l'Etat sont considérables par rapport aux fonds sociaux des entreprises autogérées : de 7 à 40 millions de Dinars. Ces Sociétés Nationales, à capitaux exclusivement d'Etat, ont des gestions diverses. Dans un cas,

---

39. *Alger Républicain*, 27 avril 1965.

40. « Avons-nous progressé aussi rapidement dans ce domaine (l'industrie) au cours des deux dernières années autant que dans le secteur agricole ? Notre réponse est que nous avons accompli de grands pas car nous possédons en Algérie 28 ateliers de confection et 11 fabriques de textiles ». BEN BELLA — discours du 1er novembre 1964.

la gestion est assurée par un Conseil d'Administration entièrement nommé par *décret*. Son président agit sous la responsabilité du Ministre de l'Economie Nationale. Dans d'autres, elle est assumée par un directeur, assisté d'un comité consultatif tripartie (Tutelle, organisme financier agréé, personnel de l'entreprise). Dans ces entreprises, placées sous le contrôle d'une commission à très faible représentation ouvrière (2 sur 9), existe cependant un conseil des travailleurs élu, émanation des comités de travailleurs d'établissement. Ces conseils ont un rôle consultatif sur le règlement intérieur de l'entreprise, le statut du personnel et la marche générale de la société, mais non sur les programmes de production et de commercialisation qui sont élaborés par le directeur[41] et arrêtés par le Ministre de l'Economie.

Mais il est clair pour chacune que toutes les fois que les entreprises sont d'importance économique fondamentale et qu'il s'agit de créations, l'Etat retient un type de gestion qui écarte toute interférence, sans parler de pouvoir, du collectif ouvrier sur la liberté d'action d'un directeur ou d'un Conseil d'Administration. On peut même établir la relation directe suivante : plus l'entreprise est vitale pour l'économie nationale, plus les producteurs sont exclus de sa gestion et de son administration.

C'est ainsi que les projets de futures entreprises dans les branches du textile, de la tannerie, des chaussures, ont été lancés sans que soient consultées les entreprises en autogestion dans ces branches.

Les relations sont étroites, les effets réciproques entre cette stérilisation de l'autogestion et une certaine conscience que prennent quelques-uns de ses membres à la fois de l'autogestion et de la nature de ses ennemis.

---

41. L'élaboration des programmes d'investissements bruts et nets lui échappe.

Section III

MOBILES DU CHOIX

1 — Faiblesse de la direction politique

Contesté par ses rivaux qui, dès lors, ne désarmeront plus, prisonnier des alliances civiles et militaires qui lui ont permis de triompher, le Gouvernement algérien, que compte tenu des conditions de son émergence lors de la crise du FLN, et du passé de la plupart de ses membres[42], les masses algériennes n'ont aucune raison particulière de soutenir, se trouve isolé — dans le meilleur des cas, objet d'une distante expectative —, lorsqu'il est d'emblée affronté à une opposition ouverte.

Le Parti de la Révolution Socialiste[43] s'organise en Kabylie. Là, les frustrés du pouvoir trouvent un terrain d'autant plus favorable que ces montagnards démunis, uniquement éduqués à cultiver les ressentiments d'une minorité ethnique et pour qui l'indépendance ne signifie encore aucune amélioration, témoins de la situation privilégiée des fermes autogérées des plaines sur les céréales desquelles la faim les pousse à quelques razzias, sont prêts à donner chair à n'importe quelle opposition, si étrangère soit-elle à leurs intérêts de classe[44].

---

42. Voir note 45, p. 205.

43. Le Parti de la Révolution Socialiste, qui annonce sa création le 22 septembre 1962, avait publié, un mois avant, une brochure, *Le Révolutionnaire* sous le nom de Comité de Liaison de Défense de la Révolution. Il est, en septembre, conduit par l'inattendu tandem Boudiaf-Krim Belkacem. Le colonel Mohand Ou El Hadj va, s'agissant d'un problème Kabyle, naturellement les rallier.

44. La Tunisie a connu un phénomène analogue avec l'attachement des paysans pauvres du sud tunisien au féodal Ben Youssef. Ici comme là le gauchisme verbal, masquant les intérêts de féodaux, de bourgeois (ou de mécontents sans programme s'agissant de M. Boudiaf) suffit à capitaliser le mécontentement paysan qui leur fournit des troupes lorsque manque une organisation ouvrière.

Moins spectaculaire, pourtant plus dangereuse par les moyens dont elle dispose, une opposition parlementaire s'organise, dont les leaders sont Aït Ahmed et Krim Belkacem. Rapidement, Aït Ahmed l'extériorise. Par des conférences de presse à Michelet, il entretient le régionalisme et jette la base du « Front des Forces Socialistes » qu'il créera l'été suivant.

Cependant, l'agitation reprend chez les cadres de l'armée — les wilayas avaient été reconverties en janvier — et après une crise ouverte dans le Constantinois, le Commandant Si Larbi est relevé de ses fonctions.

La coalition gouvernementale[45] elle-même, isolée sur sa droite — toutes ces oppositions sont claniques ou clairement bourgeoises, Mohammed Boudiaf, représentant un cas exceptionnel — mais comptant en son sein des représentants de ces mêmes intérêts, éclate déjà.

De l'alliance forcée de septembre 1962 — mais chacune des parties n'avait-elle pas besoin de l'autre ? — les éléments petit-bourgeois parviendront, au cours d'annuels remaniements ministériels et à la faveur de crises, à éliminer les éléments bourgeois les plus représentatifs, sans jamais se défaire tout à fait d'autres ; sans jamais non plus parvenir à rapprocher leurs propres tendances centrifuges. Petits paysans, commerçants urbains, membres de professions libérales et intellectuels s'entre-déchirent à l'incohérence de leurs programmes, signant eux-mêmes leur propre éclatement sans même avoir jamais pu se souder, jusqu'à ce que leur noyau le plus organisé, se refusant à subir le même démantèlement, s'impose.

Pour l'heure, c'est le secrétaire général du Parti, Mohammed Khider, et le Chef du Gouvernement, Ben Bella, qui s'affrontent ouvertement. Le prétexte — la conception du Parti —, s'il cache mal les ambitions personnelles, vrais mobiles de la polé-

45. Sans entrer dans plus de détails, on voit figurer d'anciens membres de l'UDMA, un représentant des intérêts des gros commerçants, d'anciens membres du GPRA, et l'ancien secrétaire général du PCA dans le premier gouvernement algérien constitué le 27 septembre 1962.

mique, révèle la conception du Parti-Nation qui prévaudra dès lors[46].

Pourtant ce Parti, épine dorsale de cette conception de l'Etat, n'est encore, à présent, et malgré les campagnes d'épuration et de « restructuration », qu'une juxtaposition d'ambitions personnelles, donc contradictoires, qu'un cadre sans substance ; les masses l'ont, très tôt, fui, quand elles y ont jamais adhéré un temps[47].

Sans instrument, donc, pour répondre aux assauts de l'adversaire, ces éléments, qui composent la direction du pays, sont la proie de bien nombreuses contradictions.

2 — Idéologie confuse

Un besoin objectif d'accumulation au service exclusif de ses dépenses de consommation en même temps qu'une peur historique des masses, telles sont les deux pôles, radicalement opposés dans la situation de la petite-bourgeoisie, qui vont susciter d'inextricables contradictions.

Comment, en effet, tirer le maximum d'un pays où l'impérialisme n'a laissé aucune source de profit, sans heurter ce puissant allié duquel on a toujours triomphé par la seule mobilisation des masses ? Pourtant, l'appropriation des profits issus du pétrole, des grosses entreprises restées en Algérie, la main-mise sur ces profitables courroies de transmission que sont les transitaires et les banques seraient de fort abondantes sources. Mais le danger d'un débordement par la classe ouvrière, forcément mobilisée pour les obtenir, est encore plus grand que le profit escompté.

Comment, pas conséquent, dégager des sources de revenu déjà algériennes sans prendre de risques ni économiques ni

---

46. C'est sur le Parti que repose toute la structure de l'Etat. Il dirige le pays, présente les candidats à l'Assemblée Nationale, prononce leur déchéance, propose le Président de la République. Celui-ci est « tout par le Parti. S'il domine le Parti, c'est le pouvoir personnel » — Jacques ROBERT « La République Algérienne, démocratique et populaire », *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'étranger*, n° 2, mars-avril 1964, pp. 293 à 388.

47. La conception de la cellule de quartier prévalant sur celle d'entreprise ne contribue pas à les y attirer.

politiques ? Comment, précisément, empêcher la bourgeoisie de se trop manifester, en parant à l'extension de ses biens — ce qui représenterait des sources de profit en moins et un danger politique accru —, sans toutefois mécontenter ce pesant mais familier tuteur ? Là encore, la nécessaire alliance avec les masses ne peut être envisagée.

Comment, enfin, profiter alors au maximum du travail des producteurs sans mécontenter les couches prolétariennes ? Comment, en l'occurence, endormir leur méfiance tout en les muselant, tout en parant au présent danger des initiatives ouvrières en matière de gestion ? En suivant, à courte vue, les sinueuses voies des contraintes sans jamais chercher à s'en libérer.

Les biens étrangers sont nationalisés, mais dans le cadre étroit permis par l'impérialisme. L'agriculture étrangère — la réforme agraire est, rappelons-le, prévue par un pays peu touché par les intérêts agricoles de ses colons[48] —, est, jusqu'aux décrets, le seul domaine touché par les nationalisations.

La bourgeoisie nationale se voit freinée dans ses possibilités d'extension — Décrets d'octobre sur les transactions et les comités de gestion — mais, à l'exception d'éléments trop compromis pendant la guerre pour être dangereux, elle gardera l'intégralité de ses biens antérieurement acquis.

Mais c'est dans ses rapports avec les couches prolétariennes que la petite bourgeoisie va le mieux se révéler et du même coup engager son avenir.

Pour dominer sans conflit, c'est-à-dire profiter sans danger du produit du travail des masses, elle va opérer sur trois fronts — politique, économique, démagogique — cristallisant le tout dans ses rapports avec l'autogestion.

Attentive à décapiter le prolétariat de toute direction possible, trop faible pour supporter la moindre vélléité d'autonomie d'une organisation ouvrière, aussi indécise soit-elle, mais non moins craintive d'un conflit ouvert, elle va désigner une direction

---

48. Voir p. 143.

syndicale tampon entre elle et les masses. Cette direction, d'origine ouvrière, mais qui ne peut rien refuser au Pouvoir qui l'a faite, va commencer à défendre vis-à-vis des uns et des autres les intérêts particuliers de sa situation instable, c'est-à-dire se bureaucratiser.

Dès lors, la petite bourgeoisie peut se consacrer à la recherche d'un profit maximum. Elle le trouve en se faisant gérante des biens qu'elle peut nationaliser. Les manœuvres de l'ONRA, parvenant à détourner le produit des fermes autogérées pour le convertir en biens de consommation de luxe, les scandales attachés à l'Office National du Commerce, l'ONACO, suffiront, tant ils sont connus, à caractériser le mécanisme et les résultats de cette gestion bureaucratique.

Qu'importe si, suivant cette voie, elle entre en contradiction avec ses propres tendances à la propriété privée, si avec les Décrets d'octobre, c'est aussi ses appétits qu'elle freine. Pour l'heure, la solution étatique paraît bonne.

Il ne reste plus, alors, qu'à masquer de propos démagogiques toute l'opération. L'avantage est double, car l'aval des masses sur sa politique permet au Pouvoir de les utiliser, tout au moins de tenter un moment de le faire, contre ses opposants bourgeois et petits-bourgeois. C'est ainsi que des tentatives pour résoudre les propres problèmes du Pouvoir sont présentées, en temps opportun, comme des solutions à ceux du prolétariat.

C'est ainsi que les « journées », « campagnes » et autres « Fonds de Solidarité », essentiellement destinés à masquer le refus de toutes réponses efficaces mais coûteuses aux problèmes cruciaux dont la solution n'est pas immédiatement profitable au Pouvoir[49], sont présentés comme le souci de répondre à l'ardeur infatigable des masses. Que des éléments populistes,

---

49. Le refus d'investir en même temps que celui de toucher aux anciennes structures expliquent à la fois l'échec et le recours pourtant constant à ces exutoires que sont les mobilisations sur un thème ou les chantiers de chômage. Sur ce problème, nous nous permettons de renvoyer à l'un de nos précédents travaux, « Les travailleurs des Chantiers de lutte contre le sous-développement ». Enquête à El Djem et à Moknine, août et novembre 1962. Institut de Science Economique Appliquée, Centre d'Afrique du Nord, 1964.

encore tout imprégnés de leurs origines paysannes, se soient pris à ce jeu en pensant quelquefois aux masses, contribue peut-être à expliquer combien le climat de cette époque en trompa beaucoup, et profondément. Mais cela ne pondère en rien le caractère fondamental des mesures qui ont marqué ce premier semestre du Pouvoir. Présentées comme des initiatives favorables aux couches prolétariennes ou arrachées par elles, elles furent immédiatement suivies d'autres, destinées à les en frustrer : ainsi les nationalisations, ainsi de l'autogestion.

« Ce n'est pas nous qui avons chassé les anciens exploitants qui sont partis », déclare clairement le Président Ben Bella, au moment même où il annonce les Décrets de mars, allant jusqu'à préciser : « Les Décrets des 22 octobre et 23 novembre 1962 avaient-ils fermé la porte au nez de ceux qui étaient partis ?... En aucune façon, l'Algérie révolutionnaire a des traditions de générosité. Les Décrets... leur avait laissé la possibilité de revenir et même de réintégrer leurs entreprises et exploitations... »

Mais, avec le temps, simultanée à l'évidence d'un départ irréversible des Européens, une autre évidence s'impose : l'existence des comités de gestion, sinon de l'autogestion. A cette contrainte, comme aux autres, la coalition gouvernementale va donner des réponses à court terme.

3 — **Un choix raisonné**

Isolé comme il l'est, sous la menace d'oppositions croissantes, le Gouvernement ne peut se permettre de transformer, alors que le danger est à sa droite, ce qui n'est à l'époque qu'expectative en mécontentement populaire. Il est donc exclu pour lui de prononcer ouvertement la suppression des comités de gestion.

Tourner la difficulté en instaurant d'emblée une gestion étatique, appelant alors comités de gestion des comités d'entreprises par exemple — comme dans le cas de l'EGA —, n'était pas possible pour de nombreuses raisons dont la désorganisation, l'absence de trésorerie, de cadres, l'incertitude encore quant à l'option étatique, ne sont pas les moindres.

D'autant que les comités de gestion représentent, à tout prendre, une solution au problème imprévu de la vacance.

Ces petites unités industrielles, voire semi-artisanales, souvent vides, qui ne tentent que d'exceptionnels intérêts privés, d'une part, des domaines abandonnés où la récolte attend, d'autre part, sont remis en exploitation sans qu'il n'en coûte rien à l'Etat. Non seulement les ouvriers n'y sont pas payés, mais ils collectent entre eux — et s'endettent souvent auprès de petits artisans qui se feront payer par leur nomination à la présidence du comité — les premiers fonds d'urgence, et assument les réparations essentielles. Elles seront même une source de revenu puisque l'Etat, qui a déjà une option sur les bénéfices de l'unité, y ajoutera une taxe frappant tous les occupants de biens vacants[50]. Avec la crise économique et la vague de chômage de l'ampleur de celle que l'Algérie connaît, l'exploitation d'un secteur économique, si petit soit-il, n'est pas négligeable.

Dès lors, mieux vaut renverser la situation, et faire d'une structure intruse un instrument démagogique du pouvoir, lequel fait d'une pierre deux coups.

Brandie par le Pouvoir toutes les fois qu'il est menacé par ses pairs[51], l'autogestion est dans le même temps l'alibi d'une option socialiste vis-à-vis d'un prolétariat qu'il est nécessaire de se rallier et de faire patienter en attendant les réformes fondamentales promises.

Dans l'instant, l'autogestion permet donc au Pouvoir de résoudre trois problèmes : disposer d'une base contre ses adversaires, masquer son immobilisme en donnant le change sur ses options socialistes, se ménager, enfin, la source financière au développement bureaucratique de son appareil.

A condition de circonscrire le secteur autogéré à ses dimensions premières, le secteur industriel surtout, de le priver de tout pouvoir réel en ne lui donnant qu'un pouvoir économique local, de le maintenir dans son isolement en maintenant la

---

50. Décret n° 63-64 du 18 février 1963 — *JORA* n° 9, 1er mars 1963, p. 211. Ce décret fixe une indemnité d'occupation des locaux vacants d'habitation et à usage professionnel. Dans ce dernier cas, la taxe est augmentée de 10 %. La taxe de base est fixée, selon l'état des locaux, de 60 à 25 F par mois et par pièce. Les frais incombant généralement au locataire seront réglés par l'occupant.

51. Voir Chronologie comparée, pp. 212 et 213.

classe ouvrière elle-même désorganisée et en empêchant les Conseils Communaux de devenir réalité, de laisser, enfin, l'autogestion affronter sans moyens les secteurs privé et étatique dans une société telle qu'elle apparût, les risques sont réduits pour le Pouvoir de se voir débordé par le développement de cet embryon de pouvoir ouvrier.

La longue hésitation d'octobre à mars, l'absence de mesures étayant l'option socialiste proclamée, l'autogestion entérinée pourtant, en même temps que les limites où la confinent les Décrets, l'ambuguïté du Pouvoir à travers ses actes, à travers ses rapports avec l'autogestion, s'expliquent alors. Combien loin nous trouvons-nous de cette interprétation elliptique selon laquelle le pouvoir apparaît, en un processus linéaire, comme l'expression consciente et organisatrice des aspirations spontanément écloses dans la classe ouvrière.

L'année qui suit, « l'année des nationalisations », ouvrant à la fois sur ce que le Président Ben Bella nommera la « NEP »[52] et sur les Congrès du Secteur Socialiste et du Parti va confirmer cette thèse. Il suffira, sans plus en passer au crible tous les instants, dès lors que les lignes de force sont dégagées, de rapidement analyser à partir de deux critères — la nature et le moment des mesures prises, celles qui seront encore à prendre.

De la chronologie comparée qui suit, il ressort une corrélation étroite entre les mesures prises, essentiellement des nationalisations, mais aussi des mobilisations démagogiques, et le contexte politique. « Chaque fois qu'il y aura danger, nous accélérerons le processus révolutionnaire », dira le Président Ben Bella. On sait à présent donner un contenu à ce processus[53].

---

52. Dans l'interview accordée au journal *Le Monde*, le 28 novembre 1963.

53. On peut examiner l'hypothèse contraire, selon laquelle c'est l'impulsion de telles mesures qui suscite l'opposition. « Voilà notre tort : l'autogestion, la nationalisation de tous les établissements colonialistes. Telles sont les seules et véritables causes de l'agression ». Il est vrai que ces mesures ont dialectiquement radicalisé chacun des camps — comme il apparaîtra plus loin (p. 244). Mais on n'explique toujours pas, alors, l'inconsistance de ces mesures de la part d'un gouvernement trop faible pour en prendre de plus fondamentales, mais cependant assez fort pour se maintenir.

CHRONOLOGIE COMPARÉE

	ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT	ACTIVITÉS DES OPPOSITIONS
Septembre 1962	— Constitution du Gouvernement algérien.	— le PRS annonce sa création. — Belkacem Krim et Aït Ahmed : opposition parlementaire. — Manifestations de chômeurs.
Octobre-novembre	— Décrets sur l'autogestion. — Opération « Labours ».	— le PCA est interdit. — Aït Ahmed démissionne de la Commission Parlementaire des Finances et du Plan. — Boudiaf démissionne de l'Assemblée Nationale. — Négociations UGTA-Gouvernement.
Janvier-février 1963	— Meeting gouvernemental à Tizi Ouzou.	— 1er Congrès de l'UGTA — La direction est renversée. — Crise militaire dans le Constantinois. — Divergences aiguës Khider-Ben Bella.
Mars	— Décrets sur l'autogestion. — Création de l'Office National de la Réforme Agraire. — Nationalisations : Borgeaud-Germain-Averseng.	
Avril	— 69 hôtels nationalisés à Alger. — Opération « Reboisement ». — Ouverture de la « Campagne Solidarité ».	— Khider démissionne du Secrétariat Général du Parti. — Campagne publique du PRS. — Démissions de plusieurs ministres. — Forte autorité de l'opposition parlementaire.
Mai	— Opération « Moissons ». — Campagne d' « Elections démocratiques des Comités de Gestion ».	— Rabah Bitat quitte son poste de responsable du Parti.

— Houari Boumedienne, Vice-Président du Conseil.

Juin

— Création des « Brigades de Volontaires ».

Juillet-août

— Campagne d'explication du *Programme de Tripoli*.
— Les biens spoliés aux collaborateurs de la France sont décrétés biens d'Etat. Le Décret sera appliqué fin 1964.
— La Constitution est adoptée par l'Assemblée Nationale.

Septembre

— Remaniement ministériel : création d'un Ministère de l'Economie confié à Bachir Boumaza.
— Nationalisation des grands hôtels et cafés d'Alger.
— Nationalisation des « Autocars blidéens », de l'entreprise Tamzali et de nouveaux hôtels.
— Vote de la Constitution.

Octobre

— Nationalisation des terres des colons.
— Plusieurs entreprises de transport nationalisées.
— Ben Bella : « Pas de nationalisation des pétroles ».
— Précongrès et Congrès de l'autogestion agricole.
— Campagne « Labours ».
— Mobilisation générale. Pleins pouvoirs au Gouvernement.

Novembre-décembre

— Nationalisation des Tabacs et Allumettes.
— Nationalisation d'entreprises de transport à Oran.
— Commission préparatoire du Congrès du FLN.
— Ben Bella : « Une loi agraire limitera bientôt la propriété ».
— « Affaire Acilor ».
— La Grande Kabylie est déclarée : « Département pilote ».

— Mohamed Boudiaf exprime son opposition.
— Il est arrêté.
— Coups de feu à Constantine.

— Ferhat Abbas déclare son hostilité et démissionne de la Présidence de l'Assemblée. Il est exclu du FLN.
— Krim et Aït Ahmed démissionnent de leurs fonctions de députés.
— Affaire du « Maquis de Dra El Mizan ».
— PRS : dissolution par décret.
— Congrès houleux de l'UGEMA.

— Meeting du FFS à Tizi-Ouzou.
— Aït Ahmed poursuit ses attaques contre le Gouvernement.
— Mohand Ou El Hadj relevé de ses fonctions.
— Les troupes marocaines se regroupent à la frontière.

— Affrontement armé avec le Maroc.
— Affrontement armé en Kabylie avec les adversaires du Gouvernement.
— Cessez-le-feu à la frontière marocaine.
— Accord Ben Bella - Mohand Ou El Hadj.
— Boudiaf est libéré.

Quant aux nationalisations, elles s'inscrivent dans le double cadre précédemment tracé des actions possibles sans conflit et de la recherche de sources de profit immédiat.

En effet, précédée d'essais sur les terres d'hommes liges du colonat, l'ampleur de la nationalisation, prononcée sur l'ensemble des propriétés agricoles étrangères n'en modifie pas le caractère licite dans le cadre des accords d'Evian.

S'ajoute à ce secteur, celui des services qui connaissent la rotation de capital la plus rapide — hôtels, cafés, cinémas, transports routiers, certains commerces, souffrant d'autant moins du marasme économique que leur clientèle est la petite-bourgeoisie urbaine — et qui représente, lui aussi, un secteur tout à fait secondaire des intérêts impérialistes. Ceux-ci, par contre, le Président Ben Bella les rassurera sans retard « Nous ne nationaliserons par les pétroles ».

Du coup s'agrandit le secteur autogéré, agricole essentiellement. Car, pour ce qui concerne l'industrie, les quelques entreprises industrielles rentables passeront très vite sous le contrôle direct de l'Etat, un commissaire du Gouvernement réduisant le comité de gestion à un rôle purement représentatif comme à Acilor et aux Verreries d'Afrique du Nord ; quelquefois, le comité de gestion, même symbolique, disparaît comme dans le cas des minoteries. Ou encore ses entreprises reçoivent d'emblée le statut étatique — Ets Veuve Cote, par exemple. Quant à l'autogestion dans certains grands hôtels, elle les marque si peu que s'y maintiennent les anciens services tels qu'ils sont censés satisfaire une clientèle inchangée[54].

Qu'un million et demi d'hectares vienne élargir l'autogestion agricole, présente plus d'avantages que de risques immédiats pour le Pouvoir. La gestion directe, en fermes d'Etat notamment,

---

54. Un membre du comité de gestion de l'Hôtel Aletti nous a, un jour, interrogé sur la mission des croupiers socialistes. Qu'il se soit sincèrement posé la question, qu'il l'ait fait dans le cadre de cours où il était venu étudier, de sa propre initiative, donne une nouvelle fois l'image de la profondeur de l'aliénation, des contradictions de la petite-bourgeoisie quand elles sont saisies au plan individuel, en même temps que du confusionisme entraîné par la démagogie.

demanderait un engagement et une capacité d'organisation tels qu'il apparaît préférable de recueillir les fruits de la gestion directe des producteurs — d'autant plus qu'un an d'expérience a démontré l'isolement du secteur autogéré agricole du reste de la paysannerie qui n'a pas pu propager le ferment.

Et, lorsqu'en fin d'année, le Président de la République déclare la pause dans cette fulgurante marche au socialisme, les paysans pauvres, les ouvriers agricoles des propriétaires fonciers nationaux, le million et demi de chômeurs, les habitants des villages détruits, bref l'ensemble du prolétariat algérien moins les 110 000 « privilégiés de l'autogestion » selon l'idée force de l'époque, attend et la réforme agraire — ou sa troisième tranche si l'on épouse l'optique officielle —, et une politique d'industrialisation et un Plan harmonisant le tout.

De fait, rien n'est accompli, pas même commencé, de ce qui nécessite la mobilisation effective des masses, de ce qui est susceptible de les renforcer et d'impulser leur dynamique interne, de ce qui réclame aussi une cohésion interne que le Gouvernement est loin d'avoir.

Pourtant, et c'est là que se révèle le plus clairement son incapacité à surmonter ses incohérences, la coalition gouvernementale a besoin de ces mesures pour se développer elle-même. Sans promouvoir sa propre indépendance économique — les secteurs-clé sont toujours sous contrôle étranger —, sans dégager et planifier les sources essentielles d'accumulation, agricole et industrielle, en suivant sa naturelle allergie à tout investissement, elle se condamne elle-même.

En brisant dès le début de son installation l'élan des masses, en les désorganisant pour les mieux démobiliser, le Pouvoir central s'est du même coup interdit toute stabilité[55], tout développement objectif.

Mais en s'accommodant de l'autogestion, il leur laissait un foyer d'organisation.

---

55. Aurait-il choisi l'alliance avec les masses qu'il se condamnait aussi en tant que classe, tant il est vrai que son objectif est de durer, et son rôle historique de tomber sous les pressions des unes ou des autres classes fondamentales.

L'autogestion qui, en Algérie, a elle-même un besoin vital d'organisation de ses structures d'accueil, y représente en même temps, *le seul noyau ouvrier organisé.*

Va-t-elle jouer ce rôle de direction qui fait tant défaut au prolétariat algérien ?

Puisqu'est infirmée l'hypothèse d'un Pouvoir représentant les intérêts du prolétariat algérien, l'autogestion va-t-elle être le fer de lance de la lutte, des classes cette fois ?

Ce germe de pouvoir ouvrier que les dirigeants sont contraints de tolérer du fait de leurs contradictions internes ne va-t-il pas puiser des forces dans la société et se servir de ces contradictions ? Face à une idéologie qui, tout à la fois, renie son passé en acceptant le *Programme de Tripoli,* est garottée par l'impérialisme mais le respecte, est favorable au capitalisme mais n'y peut trouver sa place, refuse le socialisme mais n'ose assumer ce refus, qui voit déjà croître en elle une tendance au collectivisme bureaucratique tandis qu'elle se trouve surtout poussée vers l'étatisme bureaucratique, l'autogestion va-t-elle pouvoir manœuvrer, radicalisant, du coup, et par son existence même, toutes les forces de la société ?

C'est dans la nature de la réponse que vont se révéler les effets peut-être les plus profonds de la domination.

TROISIÈME PARTIE

PROBLÉMATIQUE DE L'AUTOGESTION

CHAPITRE VI

DIALECTIQUE DE L'AUTOGESTION

SECTION I

PRISE DE CONSCIENCE OUVRIÈRE : DES PROBLÈMES DE PRODUCTION A CEUX DU POUVOIR

Le climat dans lequel s'est déroulé le Congrès du SIS opposant — quelquefois âprement — l'appareil d'Etat aux congressistes, donne une image, réduite mais nette, de la pratique des rapports entre les uns et les autres.

1 — Les collectifs ouvriers et l'appareil d'Etat : quelques indices de leurs rapports

L'hostilité, ouverte, longuement développée, souvent étayée de preuves du côté ouvrier, feutrée et dominée sitôt le risque d'un affrontement ouvert, de l'autre, percera à travers de significatifs incidents qui vont émailler le cours de ce Congrès.

Les membres de la Commission économique et sociale du Bureau Politique du FLN, qui partagent la tribune avec des représentants de l'UGTA, sous la présidence d'un nouveau délégué ouvrier chaque demi-journée, avaient préparé un rapport que le président de cette Commission commentera à l'ouverture des travaux. En invitant les délégués à limiter leurs interventions aux propositions qui y sont développées, il soulèvera de vives protestations, la majorité des délégués ne l'ayant entre les mains que depuis quelques instants. Réduits à le parcourir, ils ne

peuvent ni en peser les arguments, ni, *a fortiori,* prendre l'avis de leurs mandants.

Ceci n'ayant empêché aucun des orateurs de traiter des problèmes essentiels à ses yeux, une autre manœuvre est tentée.

Lors de la seconde journée du Congrès, la pression sur les orateurs pour raccourcir les interventions, se fait ouverte : on demande aux délégués qui se sont inscrits et attendent de prendre la parole, d'y renoncer. Devant le tollé accueillant cette proposition, une seconde — tirage au sort de quelques délégués qui, seuls, interviendraient désormais — se heurtera à la même volonté des congressistes de se faire entendre. « Nous n'aurons pas d'ici longtemps la possibilité d'exprimer notre opinion sur les problèmes et les difficultés que nous rencontrons et proposer des solutions », jettera l'un d'eux, exprimant l'opinion générale.

A la suggestion de remettre les interventions aux commissions de travail sans les lire préalablement devant le Congrès, un délégué dénoncera avec une vigueur extrême le travail de ces commissions. « Le bureau ne remet pas les interventions aux commissions. Tout ce qui se dit ici est jeté au panier ». La confirmation qui en est donnée par un membre d'une des commissions de travail provoque de vastes remous dans la salle et une brève panique à la Commission économique du Bureau Politique, qui donne l'assurance que « le Congrès décidera souverainement du contenu des résolutions ».

A peine plus subtile est la pression sur les délégués quant au problème du reliquat. Alors que la tendance générale des interventions est au partage du reliquat entre les ouvriers, le président de séance prend la parole pour lire des messages d'entreprises n'ayant pu envoyer de délégués, mais « favorables au réinvestissement ». Imperturbables, les orateurs suivants viennent dire leur option pour le partage.

Puis, c'est l'interdiction discrète, mais impérative, de *Gestion et Planification*[1] — revue publiée pour la première et unique fois par l'Institut d'Etude de la Gestion des Entreprises et de la

---

1. Au sommaire de cette revue, datée de mars 1964 et imprimée par le Centre National de Production et de diffusion des Moyens Pédago-

Planification du Développement —, pour avoir été distribuée dans la salle du Congrès, lors d'une interruption de séance.

Mais c'est la fin du Congrès qui sera marquée de l'opération la plus spectaculaire.

Il avait été décidé que les résolutions présentées par les différentes commissions de travail seraient adoptées par applaudissement. Quant aux amendements, ils seraient votés à main levée.

Vient le tour de la résolution relative au reliquat. Compromis fragile, prêtant le flanc, par sa rédaction, à toute interprétation dans le sens du réinvestissement[2], cette résolution provoque de

---

giques (Alger), on trouve notamment une introduction du professeur Jacques PEYREGA, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques d'Alger, qui souligne, sous le titre « Former et Informer » la fonction impartie à la revue dans cette perspective, une étude du professeur Henri DENIS consacrée à la planification, et à la première partie d'une « Chronologie de l'édification du Socialisme », diplôme d'Etudes Supérieures de Sciences Economiques, présentée par Mustapha DAIDJ.

2. Voici les textes de cette résolution :

Considérant que :

— dans le cadre d'une application totale et complète des Décrets de mars, ce qu'on appelle le « problème du reliquat » ne se pose pas. En effet, ces Décrets ont prévu la contribution des entreprises socialistes à l'effort général d'investissement du pays ;

— la participation des entreprises socialistes à la solidarité entre travailleurs des villes et des campagnes et à la solidarité entre entreprises riches et entreprises pauvres ;

— ces mêmes Décrets précisent que le reliquat est, compte tenu de tous les prélèvements prévus plus haut, à la disposition de l'Assemblée Générale des travailleurs ;

— des difficultés pratiques s'offrent à l'application immédiate des Décrets de mars en ce qui concerne le calcul des différentes prestations à la collectivité nationale, demande

— que toutes les Assemblées Générales des travailleurs des entreprises ayant des reliquats décident :

— de mettre en réserve pour l'affectation à la considération de l'organisme financier du secteur socialiste les sommes disponibles ;

— de ne pas procéder en conséquence à des distributions contraires à l'esprit de solidarité du secteur socialiste et qui soient supérieures à un mois de salaire par travailleur ;

— que soient rapidement promulguées des mesures réglementaires prévues par les Décrets de mars concernant le mode de calcul du revenu et le montant des prélèvements pour le fonds d'amortissement financier des entreprises, fonds national d'investissement et fonds national d'équilibre de l'emploi.

violentes et très nombreuses réactions. Debout, main levée, des groupes compacts de congressistes réclament le rejet, pour le moins l'amendement de ce texte. Mais, alors, le Président Ben Bella pénètre dans la salle : l'assistance applaudit. Il n'est désormais plus question de résolution, encore moins de contestation. Cette résolution figurera, inchangée, parmi l'ensemble des résolutions adoptées par le Congrès.

2 — Recherche d'une réelle gestion ouvrière

Ces incidents prêtent une singulière sonorité aux accusations très précises qui sont, dans le même temps, lancées à la tribune contre l'appareil d'Etat dans ses relations avec l'autogestion.

Il est remarquable que ce soit autant à travers la recherche, bien souvent même la proposition de solutions concrètes à des problèmes réels dont ils se rendent compte qu'ils sont vastes, généraux et nationaux, qu'à partir de la dénonciation unanime des marques d'hostilité rencontrées, que les ouvriers parviennent à exprimer une certaine analyse de la nature de l'Etat. Ils indiquent en cela l'ampleur de leur sens de la responsabilité.

L'abondance des propositions, la progression, au fil des interventions, depuis la recherche de solutions par des techniques économiques, à la mise en cause des rapports sociaux, n'est pas, en effet, la moindre caractéristique de ces journées si saisissantes à bien des égards.

On a vu combien capables furent les congressistes de dresser le bilan de l'autogestion, et d'en voir les causes de paralysie tant dans les structures internes qu'externes[3]. A ces problèmes-clef de la gestion, des solutions ont été cherchées, des mesures proposées qui, si elles n'étaient pas toutes également opportunes, témoignent de la volonté de les aborder en toute responsabilité.

Ces trois journées, celle du pré-congrès déjà, témoignent de l'intelligence ouvrière de la gestion dont les limites ne sont que celles imposées par la carence des formateurs.

Ils vont chercher des solutions, et rapidement au delà de l'organisation interne à l'autogestion.

---

3. Voir pp. 37 et suivantes.

Une organisation de la production les retient, en effet, un moment : une centrale d'achat des pièces détachées est notamment réclamée, puis une approvisionnant en matières premières toutes les entreprises autogérées d'une même branche. Les avis se partagent bientôt[4] sur une centralisation identique de la vente de la production. C'est qu'en aval, la notion de concurrence joue plus fortement : c'est sur cette base que s'opposeront les représentants de deux briqueteries, l'un favorable à l'unification des prix, l'autre désireux au contraire de garder, par leur liberté, « une certaine concurrence et une diversité dans la qualité ».

Cette organisation sera grandement facilitée, avance un délégué, si les différents ministères prennent la précaution d'avertir les comités de gestion de leurs projets, de façon à permettre à ceux-ci d'établir un plan de travail.

A la Tutelle, plus précisément, sont réclamées des tâches particulières. Des commissions itinérantes devront calculer les prix de revient dans chaque unité de production, « mais surtout, ils nous apprendront à le faire ». Des comptables, appartenant à l'autogestion, seraient ainsi formés, qui travailleraient pour plusieurs unités. A l'étranger, les représentations commerciales et consulats algériens prospecteraient les marchés internationaux. «Non», répond un délégué, « on resterait alors esclaves du privé ».

En même temps qu'un tarif préférentiel accordé par la Douane — d'autant plus que certains de ses services détaxent « des amis privés » —, une carte permanente d'urgence sera délivrée par elle aux comités de gestion qui pourront ainsi accélérer le dédouanement de leurs matières premières — « On perd tous les marchés à cause de ces délais ». Déjà la résolution du pré-congrès d'Alger réclamait la « suppression de certaines pratiques paperassières notamment en matière douanière »[5].

---

4. Plus, notamment, que lors des pré-congrès d'Oran où la résolution demandait la « création d'une centrale d'achat avec succursales régionales, qui se chargerait des approvisionnements en matières premières, des démarches administratives et de l'écoulement de la production du secteur industriel autogéré ».

5. Presse quotidienne, 16 mars 1964.

En proposant un service social et l'organisation de leur formation, c'est un nouvel aspect de l'incurie de leur Tutelle que tentent de pallier les ouvriers. Médecine du Travail et dispensaires qui font cruellement défaut sont âprement revendiqués. Démunis devant les accidents du travail, les congressistes réclament la création d'une caisse d'assurance accidents qui soit propre à leur secteur « car les assureurs nous refusent »[6].

Face à cette hostilité de la société dominante, les ouvriers de l'autogestion veulent s'armer. Donc se former. « Donnez-nous les maîtres, nous construirons nous-mêmes notre école professionnelle ». Simultanément, « un journal de l'autogestion doit être créé »[7], un bulletin intérieur de la Tutelle doit « nous faire connaître les uns les autres pour confronter nos points de vue, nos solutions, nos besoins »[8]. Un délégué réclamera de la presse la prise en charge de la publicité, « d'abord gratuite », du secteur autogéré.

Mais bientôt la recherche de solutions effectivement efficaces porte les interventions à un autre niveau.

Pour dégager l'autogestion des structures qui la compriment, une option sans équivoque est demandée à l'Etat. Et, d'abord, il devra accorder la priorité de ses marchés au secteur autogéré

---

6. Quelques jours avant, *Révolution Africaine,* dans sa livraison du 14 mars (n° 59, p. 2), publiait un encart qui, sous le titre « Un coup de pouce », décrivait un accident, un pouce à demi-arraché, dans une entreprise autogérée. « On imagine l'angoisse du directeur de l'entreprise ; ses ouvriers ne sont pas assurés. Aucune compagnie n'accepte de couvrir le risque », et poursuivait : « Nous nous sommes laissé dire que le phénomène était général : le refus d'assurer est une des manières mises au point par certains pour tenter de saboter l'autogestion. A quand les assurances autogérées ? ». Quant à *Gestion et Planification,* elle corroborait, dans son n° 1, mars 1964, p. 48, cette manœuvre, essuyée cette fois par la SATT, compagnie de transports autogérée : « ...sachant qu'aucune compagnie d'assurances n'a accepté de couvrir les risques pour la marchandise transportée, les chauffeurs portent une attention particulière à l'arrimage et au bâchage des chargements ».

7. Il en existe déjà un, le *Bulletin de l'Autogestion* (voir p. 242). Mais il est très peu connu.

8. Un court moment *L'Ouvrier Algérien,* organe de l'UGTA, qui portait ce nom jusqu'au premier Congrès de la Centrale, se fit le trait d'union des comités en publiant les besoins précis, en outillage notamment, de certains d'entre eux. L'initiative ne devait pas être poursuivie.

« au lieu de les confier de gré à gré aux entreprises privées. On se cache derrière une loi faite sous le colonialisme qui exige de nous une série de formalités que nous ne pouvons remplir. C'est là une forme déguisée de sabotage. Je propose la création d'un bureau d'études qui donnerait les marchés de gré à gré aux entreprises autogérées ».

Mais c'est au niveau des débats relatifs aux organismes articulant[9] l'activité des unités autogérées que l'analyse se fait politique, que la lutte est clairement menée contre la société dominante.

La nécessaire organisation de l'autogestion est vivement ressentie : « Le secteur privé, pour être sûr de ses bénéfices, est organisé en chambres de commerce, industrielle, etc. Notre expérience d'un an et demi d'autogestion montre qu'en dehors des Décrets de mars, l'autogestion a dû se débrouiller toute seule. Nous aussi, nous devons nous organiser pour résister au secteur privé, pour démasquer les opportunistes, les profiteurs qui cherchent à utiliser l'appareil d'Etat. Que ce Congrès désigne une commission pour décider de la création de cette organisation de l'autogestion tout entière ».

Sera-ce une organisation autonome, ou non ? Ici, les points de vue divergent, violemment soutenus. Les uns veulent une structure autonome, coexistante à celle des autres secteurs : « Nous ne pouvons pas être mis dans le même sac que le secteur privé qui veut nous étrangler, et les fonctionnaires, nommés par l'Etat, seront là pour serrer le nœud ». L'autogestion doit, par conséquent, avoir son Ministère — « le Tourisme a bien le sien... » — et sa banque. Il ne saurait être question d'organismes exclusivement consacrés à l'autogestion, ripostent les autres, car « les autres secteurs auront alors les mains libres. Il faut un seul organisme pour tous les secteurs, pourvu que des ouvriers de l'autogestion fassent partie de chaque service ».

Quant à la banque de l'autogestion, préférée quasi unanimement à une banque unique pour tous les secteurs, elle permettra d'obtenir les crédits actuellement systématiquement

9. Nous devrions, à ce stade de notre étude, pouvoir écrire sans risque d'incompréhension ou contestation — « désarticulant ».

refusés, de se libérer du mépris des directeurs de banque « qui n'ont pas confiance en nous ». Mais « attention » dira un délégué d'Annaba, « cette banque doit être autogérée. L'Etat ne doit pas l'accaparer. Sinon, ceux qui font des détournements seront, comme en ce moment, libérés de prison par leurs amis députés. Nous sommes pris dans un piège... »[10].

La transformation des structures économiques fondamentales est certes demandée au pouvoir central ; nationalisation des banques, du commerce extérieur, planification, nationalisation des entreprises privées qui sabotent la production, contrôle ouvrier dans les autres — « Que les ouvriers du secteur privé exercent un véritable droit de contrôle à l'intérieur de leurs usines »[11]. Car « il ne faut pas se faire d'illusions quant à la possibilité que le secteur socialiste entraîne le secteur capitaliste pour l'édification du socialisme ».

D'illusions, les ouvriers ne s'en font pas, qui portent tous leurs efforts sur leur propre cohésion. C'est pourquoi ils défendront véhémentement, contre les conseils régionaux que le Parti les engageait[12] à préférer, les Conseils Communaux où devront travailler solidairement « toutes nos masses, les ouvriers du secteur autogéré industriel, les paysans de l'autogestion, les ouvriers du secteur capitaliste, nos étudiants et intellectuels révolutionnaires qui réalisent la véritable alliance pour combattre le capitalisme. L'autogestion n'est pas un monde clos. Il ne doit pas y avoir de cassure entre les fellahs et nous. Nous avons les mêmes morts, les mêmes ennemis ».

En effet, ils vont dire ce qu'ils pensent de l'Etat.

---

10. La traduction, transmise par écouteurs individuels, ne fut plus assurée pour la fin de cette intervention qui se termina dans une grande confusion. Les comptes rendus de presse ne devaient y faire, à notre connaissance, aucune allusion.

11. Cette idée, toujours présente dans les esprits et qui sera énoncée périodiquement, a été émise par la presse, à quelques jours du Congrès : « ...la gestion par les travailleurs eux-mêmes d'une partie de l'économie industrielle du pays doit s'accompagner d'un contrôle ouvrier dans les entreprises, usines complexes qui sont encore aux mains des capitalistes étrangers ou nationaux », *Le Peuple,* 10 mars 1964.

12. *Bulletin de la Commission Economique du FLN,* déjà cité.

3 — Une certaine mise en cause du pouvoir politique

Ce sont ses rouages exécutifs, les mieux connus des ouvriers de l'autogestion directement confrontés à eux, qui sont les premiers attaqués.

« Actuellement, il y a les pauvres et les fonctionnaires... je suis pour le socialisme et je pense que tout le monde doit être traité au même grade, du simple manœuvre au fonctionnaire »[13].

Cette constatation d'une dichotomie de la société algérienne faite par un ouvrier à quelques semaines du Congrès, dichotomie à l'endroit de laquelle il y a sans doute méprise, présente néanmoins le grand intérêt de donner des rapports individuels tels qu'ils sont vécus par la classe ouvrière algérienne, ici en autogestion, l'image de rapports sociaux.

Le fonctionnaire, dont l'incompétence est d'autant plus insultante que son pouvoir est discrétionnaire et son action paralysante, fait l'objet de maintes critiques. Tel ouvrier d'une distillerie, rapportera avec féroce humour la remarque absurde d'un fonctionnaire quant à la remise en marche de la distillerie en deux mois, alors que l'usine est démontée et à l'arrêt depuis deux ans et provoquera l'hilarité de ses camarades en leur demandant si, parmi eux, « quelqu'un sait ce qu'est une chaudière, un refroidisseur pour l'apprendre à ce Monsieur ». Beaucoup d'amertume, beaucoup de colère sous-tendent cette boutade. Cette distillerie pour betteraves sucrières des environs de Sidi Bel Abbès, nationalisée le 17 septembre 1963, n'a reçu aucun crédit depuis. La Caisse Algérienne de Développement n'a jamais crédité les 10 millions qu'elle avait promis ; « Traitez les prochaines betteraves, et la Tutelle vous cautionnera auprès des banques » avait alors répondu le fonctionnaire ridiculisé.

L'incident prend alors de nouvelles dimensions, celles de la mise en cause d'une politique délibérée contre l'autogestion. En la matière, les interventions abondent, dénonçant, tantôt tel organisme, tantôt l'hostilité des services centraux.

« Nous n'avons pu payer les allocations familiales. On nous a pénalisé de 5 000 F. Devrions-nous alors pénaliser les ministères

---

13. *Révolution Africaine*, 28 décembre 1963, n° 48.

qui ne nous paient pas les factures ? » demande quelqu'un sous les ovations. Un autre précise alors que les allocations sont de 50 DA pour un fonctionnaire et de 23 DA pour un ouvrier dans une situation semblable. Un autre encore dénonce l'Office National de la Réforme Agraire qui s'approvisionne en matériel agricole dans le privé et dont certains membres — les noms sont donnés — refusent de recevoir les ouvriers en autogestion ; il accuse ensuite la Mairie d'Alger de n'avoir pas livré le matériel agricole qui devait être exposé pendant le Congrès.

Mais si une épuration est unanimement demandée dans ces organismes, certains délégués vont au delà et mettent en cause de nombreux aspects de la politique gouvernementale. Ils dénoncent les atteintes officielles à l'autogestion : le délégué d'Acilor accuse le Gouvernement d'avoir pris prétexte des arrestations lors du scandale[14] pour étatiser l'entreprise et y supprimer l'autogestion, « tout s'est fait au-dessus de nos têtes » ; le représentant d'une entreprise de matériel électrique dénonce la « mise en location » de certaines entreprises autogérées et souligne « que veut dire ce mot « location » ? Est-il normal en autogestion ? ».

L'option gouvernementale en faveur de la coopération technique est mise en cause : « Nous nous demandons en quoi l'autogestion a profité de la coopération ». Certains techniciens français, soupçonnés d'être venus uniquement pour faire fortune en Algérie, sont accusés d'y servir « l'économie libérale et le droit bourgeois ».

Au plus fort de la polémique sur le reliquat, au milieu des plaintes contre l'absence d'aide financière, le délégué d'une entreprise de bâtiment dénonce la politique gouvernementale en faveur des investissements privés. « La création des Sociétés Mixtes est un exemple. On arrive à prêter de l'argent à des gros commerçants pour les transformer en industriels alors que nous manquons de fonds de roulement pour payer nos ouvriers ».

Et c'est en s'expliquant sur leur volonté, largement majoritaire,

---

14. Voir p. 65. Rappelons que le règlement de l'aspect scandaleux de cette affaire avait été fait séance tenante, sur les lieux mêmes, par le Ministre de l'Economie lui-même.

ici comme lors de l'enquête, de disposer de ce reliquat, qu'ils vont poser les problèmes à la racine.

Aux partisans de l'option contraire, qui baseront leurs arguments en faveur du réinvestissement sur la double nécessité d'éponger le chômage et d'utiliser les rares capitaux disponibles, ils répliqueront d'abord par des arguments techniques et psychologiques sur le caractère stimulant du partage. « Le rendement va encore baisser si les ouvriers sont privés de leurs droits reconnus par décret ». Puis ils explicitent le sens des pressions qu'ils ont subies pendant trois jours en faveur du réinvestissement : « On cherche par ce biais à liquider l'autogestion... Depuis un an, nous avons dit aux ouvriers qu'on partagerait le reliquat. S'ils ne l'ont pas, adieu l'autogestion ».

Quant au chômage, d'autres mesures s'imposent, avant d'y consacrer le reliquat : « que l'Administration nous ouvre les marchés, et nous doublerons les effectifs », lance quelqu'un. « Des agitateurs parlent pour que les bénéfices ne soient pas partagés. Je n'ai pas de 404, moi. Alors, je suis pour le partage » martèle cet autre. Alors un troisième, prenant appui sur un poème pour mieux capter l'attention, de jeter : « S'il y a si peu de capitaux, pourquoi les investir dans des secteurs improductifs comme les mosquées ? ». C'est à un délégué de Tlemcen qu'il reviendra de cristalliser les positions : « Si le pouvoir était entre les mains des ouvriers et des paysans, je serais pour verser tout le reliquat dans un fonds commun. Mais en ce moment, comment « leur » faire confiance ? ».

En effet, ça n'est pas le cas, appuie un nouvel orateur : « La structure juridique et administrative de l'État actuel ne correspond pas à notre option socialiste. Demandez combien il y a d'ouvriers et de paysans dans l'Assemblée Nationale, dans nos ministères et dans tous les organismes de direction de l'Etat ? C'est à cause de cela que, dans son ensemble, l'appareil d'Etat actuel n'a pas aidé et a même saboté l'autogestion ».

« Nous n'avons pas combattu pour un drapeau. Nous n'avons pas combattu contre la France mais contre l'oppression ». Et la conclusion : « Une autre révolution est à entamer qui concerne l'économie et la politique. La révolution socialiste commence seulement aujourd'hui ».

Cependant, pour la majorité des délégués à ce Congrès, une telle mise en cause n'est pas compréhensible. Sa compréhension ne remonte pas jusqu'au Pouvoir ; dans son explication du fait que le secteur autogéré rencontre tant d'obstacles et si peu de stimulation dans leur pays où l'option socialiste est officielle, elle n'inclue pas, comme facteur, la nature de la direction politique du pays qui a justement énoncé cette option. Elle l'attribue, plutôt, à la dégradation d'une volonté suprême parfaitement adéquate à la leur et à leurs aspirations par des échelons subalternes, dans la plupart des cas et parfois par des individus des échelons supérieurs. C'est la raison pour laquelle l'apothéose du Congrès fut l'accueil fait au Président de la République qui en cette heure là fut plébicité.

Cette conscience-là pèse beaucoup sur celle des individus d'avant-garde : elle explique aussi pourquoi ne se redresse pas la pratique de ces derniers dans leur collectif : prise de décisions et action solitaire en lieu et place des comités et des Assemblées Générales ou à l'abri de leur débat : l'inverse entraînerait une dégradation de leur volonté ou une impossibilité d'atteinte des objectifs que s'est fixée cette volonté ou encore l'atteinte de résultats opposés à cette volonté. Rappelons-nous que, dans l'exemple cité[15], pour ce président de comité, c'est la perturbation introduite par le collectif dans l'application de sa volonté qui amène des résultats néfastes, préjudiciables aux producteurs eux-mêmes. La conclusion qu'il en tire est qu'il faut encore davantage se passer de la volonté de ces producteurs.

Il est possible, à présent, d'avancer une réponse à la question précédemment posée de l'importance des forces véhiculées par l'autogestion pour la constitution de l'avant-garde des travailleurs autogérés en avant-garde de la classe ouvrière. L'exercice de l'autogestion engendre-t-il parmi les travailleurs de ce secteur une pleïade de dirigeants ouvriers indiquant la voie — parce qu'en connaissant les premières étapes — de l'émancipation générale ?

Le hiatus entre les individus de l'avant-garde de l'autogestion et leur collectif de base indique les limites de la conscience dont ils ont fait preuve lors de ces congrès.

---

15. p. 78.

Certes, elle y a saisi la radicale incompatibilité entre l'autogestion et la classe dominante. Certes, il fut quelqu'un pour se raviser, après les inévitables vivats à l'UGTA et au Parti, et crier « vive nous ».

Mais on a vu que cette conscience ne la préservait pas d'une bureaucratisation qui l'empêche de faire, avec le collectif de base, un corps cohérent, donc organisé pour l'expansion.

Il n'est cependant pas possible d'enfermer la réponse dans les limites de ces seuls rapports internes à l'autogestion.

La situation nouvelle, la confrontation plus directe encore avec les contradictions sociales que connaissent les ouvriers de ce secteur, ne sont pas sans entraîner de transformations pour les ouvriers en autogestion.

Reste aussi la seconde partie de la question. A savoir, le rôle joué par l'autogestion au sein du prolétariat algérien et en celui de la société tout entière.

SECTION II

AUTOGESTION ET AUTOGESTIONNAIRES

1 — Transformations objectives et limitations subjectives

En quoi, et jusqu'où la situation objective des travailleurs de l'autogestion a-t-elle été transformée ?

Il n'y a pas, nous semble-t-il, d'équivoque sur les bases objectivement nouvelles des rapports sociaux nés avec l'autogestion. La propriété privée a effectivement disparu. La confusion entretenue quant à l'identité du propriétaire collectif, qui se place à un autre niveau, n'entame en rien cette première réalité. Quant à la déformation qui fait de la jouissance de certains éléments de cette propriété, une prérogative individuelle, ses effets se situent, eux aussi, ailleurs.

La réponse est plus complexe, s'agissant de la fonction de gestion impartie aux unités de production ainsi que de leur pouvoir de jouir du revenu produit par elles — les unités de production étant considérées ici, comme un tout, vis-à-vis de la société environnante, et non dans leur structure interne.

Les contraintes de la situation limitent la gestion autonome de l'unité : pas de conception neuve dans la marche de l'entreprise ; réponse à une contradiction par une autre, qui fait préférer le marché privé, payeur plus ponctuel ; impossible apprentissage qui interdit toujours l'établissement de comptes d'entreprises. S'y ajoute le poids des textes. Ceux de juin 1964 surtout, qui imposent la tutelle centrale de l'Etat sur les entreprises de première importance et qui multiplient les initiatives unilatérales de ce même Etat sur le programme annuel du collectif ouvrier et sur toute activité financière de toutes les catégories d'entreprises, d'intérêt local ou national, par l'intermédiaire de l'autorité de Tutelle et de la banque.

Bref, le collectif ouvrier fait l'expérience d'une gestion extrêmement étroite, le maintien de l'entreprise en activité étant

encore la préoccupation première. Point n'est question — point n'est possible — de découvrir de nouveaux marchés, de mettre au point de nouveaux procédés de production, d'essayer des matières nouvelles, de diversifier la production, d'en calculer le moindre coût, même.

Mais dans les conditions difficiles que l'on sait, maintenir l'entreprise ouverte, n'est-ce pas, déjà, gérer ?

Le pouvoir dont dispose chaque unité sur son revenu est, lui aussi, étroitement limité, par celui de l'organisme de Tutelle, à qui incombe notamment la révision des taux de rémunération en chacune des unités de production. La répartition entre unités se trouve, de même, par le truchement du fonds de rémunération, de son ressort. Le pouvoir sur la répartition du revenu est, lui aussi, rétréci.

Avec les Décrets de juin, la participation des producteurs au produit du travail, de fait réglé sur l'exécution ou non du Plan, réduit d'autant leur autonomie.

Mais n'est-ce pas inhérent à la structure même de l'autogestion, que de se trouver limitée dans son autonomie par la nécessaire intégration au Plan national ? N'y a-t-il pas un germe structurel de contradiction, un équilibre précaire à trouver, entre une conception décentralisée de pouvoirs économiques locaux et une nécessaire planification ? On pressent la nature des problèmes théoriques qui vont bientôt se poser.

Présentement, cette limitation de leurs pouvoirs de disposer souverainement du revenu de leur travail est assez mal comprise par les collectifs ouvriers dans un domaine dans lequel le mot « autogestion » les engageait à espérer plus d'initiative. D'autant plus que la boutade du Président de la République « On ne vous prendra pas un sou » avait été prise au pied de la lettre. Le problème se déplace donc et conduit à examiner les éléments subjectifs qui ont commandé la pratique de l'autogestion.

Avant de les aborder et pour en terminer avec le bilan des apports objectifs de la structure autogérée, on soulignera que répartition et gestion sont conçues, à l'intérieur de l'unité de production cette fois, mais du point de vue structurel toujours, sur des bases nouvelles. Le salariat est supprimé, remplacé par une répartition effectuée selon les normes de qualification indi-

viduelle. Prestations à la collectivité nationale faites, le résidu est réparti selon ces mêmes normes.

Quant à la gestion, sa répartition fonctionnelle entre organismes élus au sein de l'unité de production, la fait collective.

On sait quelles distorsions la pratique a fait subir à ces fondements théoriques de l'autogestion, en en limitant du même coup la portée novatrice. La question est alors : ces distorsions n'ont-elles pas compromis l'adhésion à l'autogestion, tant de la part des intéressés que de celle de l'ensemble du monde du travail ? Dans l'affirmative, quelle est la mesure des réticences ?

La propriété privée de l'usine n'a jamais été, ne peut être l'objectif de l'ouvrier d'industrie, comme l'est la propriété de la terre pour certaines couches paysannes. Le poids ancien du patron s'est essentiellement fait sentir en deux points douloureux intimement liés, le monopole de la gestion et la frustration du fruit du travail. C'est donc la perte d'une parcelle de l'un ou l'autre de ces éléments de récent pouvoir ouvrier qui trouvera sa pleine résonnance dans la conscience ouvrière.

Les effets de la domination subie par la société algérienne réduisent ce pouvoir par le double fait de la bureaucratisation interne, et surtout externe, et du caractère exceptionnel, en l'état des structures environnantes, de la réalisation d'un produit net, donc d'une quelconque répartition. Ce fait entraîne une conscience confuse d'un changement, à plus forte raison une compréhension ambiguë de l'autogestion. « C'est à nous » diront la plupart des ouvriers interrogés. Mais la plupart dira aussi : « C'est comme avant ».

D'un terme à l'autre se mesure toute l'étendue des conséquences de la bureaucratisation.

Quels changements sont, en effet, ressentis — non plus réels, mais ressentis — par les ouvriers du collectif de base dans le quotidien de leurs relations de travail ?

Le déroulement, souvent contestable, des élections, l'autoritarisme, le refus d'informations relatives à l'entreprise — « Si on demande des comptes, on nous menace de prison » — ; les infractions aux Décrets, mais souvent l'ignorance complète des possibilités qu'ils offrent — « On a le droit de se réunir ? »

demandera un ouvrier, questionné sur les réunions de l'Assemblée Générale — ; le maintien en vigueur de l'ancien règlement intérieur, les renvois arbitraires, l'embauche non moins arbitraire, sont autant de faits qui n'incitent pas les ouvriers permanents à trouver ces changements considérables. « Le changement », répondra le grutier d'une sablière, « c'est qu'avant le patron nous battait. Maintenant, personne ne nous touche plus ». Quant aux ouvriers non permanents, leur statut inchangé en fait une masse aussi peu intéressée à la gestion que par le passé.

Plus proche de l'ancien salariat que de la définition théorique qu'en fonde l'autogestion, la composition du revenu des producteurs n'a, en deux années d'expérience, guère contribué à façonner en eux une conscience neuve.

Outre l'infériorité et l'irrégularité de versement des salaires dans les entreprises autogérées par rapport à celles du secteur privé, les ouvriers acceptent très mal d'être frustrés de l'intéressement matériel promis. C'est, sans conteste, le point évidemment le plus sensible. Nous avons indiqué précédemment[16] combien cette partie du revenu était une catégorie complexe, dans la mesure où la condition première de sa formation — dégager un reliquat — est d'ordre économique, faisant intervenir aussi la structure dominante du marché dans l'économie algérienne. Il n'en demeure pas moins difficile d'envisager un intérêt réel à la gestion, sans intérêt matériel ou fruit de cette gestion.

Et ce, d'autant moins que sont constatés les relativement hauts salaires — à tout le moins, plus réguliers puisque la plupart du temps mensuels et non horaires — des responsables de la gestion.

Mieux payés, désertant les lieux de production, dominant le collectif de base d'un pouvoir d'autant plus arbitraire qu'il est contesté, ceux-ci deviennent pour ceux-là « les nouveaux patrons »[17].

16. Voir p. 58.

17. Titre de l'article de Juliette MINCES dans *Révolution Africaine*, 20 avril 1963, n° 12, pp. 12-13.

2 — Dialectique de l'adhésion

Puisqu'il est de moins en moins évident aux ouvriers que l'entreprise est à eux, qu'il l'est, par contre, de plus en plus que « c'est comme avant », à preuve l'éclosion de ces « nouveaux patrons », ils vont être induits à se conduire, eux aussi, « comme avant ».

Nous rappelant, en fin de visite à une entreprise où le climat était fort lourd, un soudeur — l'ancien syndicaliste qui joue à présent au football — se décidait à nous parler : « nous sommes trois soudeurs à vouloir 0,30 F d'augmentation par heure. Nous sommes en grève. En tant que syndicaliste, je sais que la grève est interdite dans le secteur autogéré. Mais en tant que soudeur... »

Cette grève, comme celle qui se termina ailleurs par l'intervention des forces de police sur requête du président du comité de gestion[18], ne sont pas phénomènes rares : dix-sept mouvements de grèves connus ont éclaté dans des entreprises autogérées du Grand Alger entre les mois de juin 1963 et juin 1965.

Les grèves existent. Existent aussi des sabotages : « depuis que « le clan des promesses » dresse les ouvriers contre moi, des pannes bien bizarres se sont produites dans cinq pressing à la fois », dira le directeur du complexe de teinturerie. Existent encore de violentes révoltes contre de trop dégradantes pressions. Ainsi une pétition signée sous la contrainte du président d'une tannerie et dirigée contre un ouvrier qui s'était opposé à lui, devait dresser brutalement le collectif de base. Ces phénomènes expriment sans équivoque la réaction ouvrière à la bureaucratisation de ses cadres.

La conséquence directe de la bureaucratisation est que la production ne s'élève pas dans la proportion que permettent parfois les conditions techniques internes et économiques externes. L'ouvrier freine volontairement, on l'a vu, son rendement : « si je travaille plus, « ils » auront plus d'essence pour se promener ».

18. Voir p. 78.

Un processus se développe alors, qui trouve sa dynamique interne.

Si le producteur se sent frustré, il entérine son exclusion de la gestion en s'installant dans une indifférence d'autant plus totale que le phénomène de bureaucratisation interne qui provoqua cette indifférence se développe désormais sans borne grâce à lui. L'asphyxie extérieure de l'unité, en empêchant toute accumulation de s'y faire, tout reliquat de s'y dégager, accentue pour sa part l'indifférence des ouvriers[19].

Comment s'étonner, alors, que pour la conscience de tant d'ouvriers, l'autogestion prenne la forme de leur profonde déception — « C'est travailler plus pour gagner moins », « c'est changer de patron », « c'est manger des galettes de souci »[20], « c'est travailler pour que d'autres se promènent », « c'est leur permettre d'apprendre la coiffure sur la tête d'un orphelin »[21]. Comment s'étonner que pour tant d'autres, l'autogestion ne représente rien d'exprimable — « j'ignore ce que c'est, je travaille, c'est tout » ?

Ainsi déçus, les ouvriers répondent avec les seuls armes connues d'eux. Mais ils s'efforcent rarement de se servir de l'arme que représentent pour eux les Décrets, de mars 1963 surtout, et dont sont bien loin d'être utilisées toutes les possibilités qu'ils offrent aux ouvriers. Si la raison essentielle en est l'ignorance dans laquelle ils sont maintenus, l'amertume n'y est, pour sa part, pas tout à fait étrangère.

Mais surtout, c'est à travers la pratique d'une autogestion déformée que les ouvriers sont amenés à en juger la structure théorique. Car l' « Autogestion », c'est bien évidemment, pour eux, l'autogestion dans leur entreprise.

---

19. Nous avons eu l'occasion d'étudier ce problème chez les tisserands du Sahel tunisien *les tisserands du Sahel et la coopérative,* Enquête menée auprès des artisans de Monastir, Khniss et Sayada, mars-avril 1963, Institut de Science Economique appliquée, Centre d'Afrique du Nord, Tunis, août 1964.

20. Les ouvriers, surtout ceux dont l'urbanisation est récente, mais aussi les plus pauvres d'entre les autres, consomment plus fréquemment des galettes — pain pauvre — que du pain.

21. Traduction d'un proverbe sans doute Kabyle.

Rejettent-ils cette expérience et, à travers elle, la théorie de l'autogestion ?

Par rapport au passé, l'option est très claire : à une exception près, tous préfèrent l'autogestion telle qu'ils la vivent, à l'ancien salariat. Un ouvrier dalleur, ancien combattant placé dans une cimenterie autogérée, regrettera le temps du patron : « Dans le privé, si on travaille bien, on a 0,10 F de plus. Ici, on est tous pareil (sic), qu'on travaille ou qu'on soit paresseux ». Mais il est le seul, tout au moins parmi les ouvriers demeurés dans le secteur autogéré[22], à nous avoir fourni cette réponse. Même ceux pour qui l'autogestion ne représente rien, ont su s'animer pour préférer dans l'entreprise, le présent au passé.

Mais préfèrent-ils l'étatisation ou l'autogestion ? Il est moins facile, ici, de trancher.

Malgré les reproches formulés à l'encontre de l'Etat, quelquefois sitôt après avoir témoigné de la difficulté des rapports des ouvriers en autogestion avec lui, nombre d'ouvriers justifient l'option étatique. « Onze personnes pour commander, ça ne peut pas réussir », « Si tout le monde est fonctionnaire, il y aura moins de bagarres », « L'argent tombera plus régulièrement », « On pourra enlever tous ces incapables du comité. Et si on avait un bon comité de gestion, ce serait la même chose qu'avec le Gouvernement, les tracas en plus », et, espoir unanime des représentants de cette position, « on sera plus tranquilles ». Parmi les présidents, quelques-uns abondent dans ce sens, insoupçonneux de se condamner par là même : « On n'aurait plus à passer par l'Assemblée Générale », « ça empêcherait les ouvriers[23] de croire que tout est à eux, comme à présent ». Les directeurs, plus logiques avec leurs intérêts, sont tous partisans de l'étatisation, à une exception près : celle de l'entreprise de plastiques et peaux où le directeur s'avéra compétent.

---

22. Nous n'avons pu rencontrer d'ouvriers ayant quitté le secteur autogéré pour travailler dans d'autres. Analyser leurs motivations nous eût sans doute été grandement utile.

23. On remarquera ici, comme dans les réponses suivantes des responsables, la coupure entre eux et le collectif de base jusque dans le langage utilisé à leur égard.

Les positions contraires, celles favorables à l'autogestion, sont émises sans hésitation là où l'autogestion est pratiquée le plus collectivement possible, là aussi où, moins partagée, elle est assumée par des individus compétents : « ça ne va pas bien, mais nous sommes nos maîtres », « au moins, on est tous ouvriers. Au GG[24], il y a de tout », disent les ouvriers ; les présidents, plus nuancés, à peine plus réticents, peut-être : « Nous sommes prolétaires et nous sommes patrons, il faut qu'ils se conduisent comme les deux. C'est pourquoi c'est plus difficile. Mais ils apprendront ». Puis, le significatif raccourci de cet autre : « Quand ce sera l'Etat, ils ne prendront pas de liberté. A présent, ils prennent leur temps, se douchent, se changent. Mais quand il faut foncer, ils foncent... Alors il vaut mieux l'autogestion ». Enfin, la conclusion du directeur exceptionnel : « S'ils ne savent pas travailler, à qui la faute ? Et puis, où mieux apprendre qu'en travaillant pour eux ? Car ils seront capables de réussir, tellement ils m'étonnent »...

Quant aux positions intermédiaires, ambiguës par définition, elles sont surtout intéressantes par ce qu'elles sous-entendent de griefs précis, de motivations personnelles. Ainsi ce président, relativement reconnu par le collectif de base : « Si on dépend de l'Etat, tout le monde se lavera les mains. S'il y a des bénéfices, ils marchent » ; et cet autre : « L'autogestion, ce n'est pas mal, mais trop regardent le présent. Si 50 % regardent l'avenir, l'autogestion sera une bonne chose. Sinon, qui peut investir ? » « L'autogestion, c'est mieux », dira spontanément un ouvrier qui, se prenant à hésiter, « mais autrement, l'Etat prendra tous les soucis. On aura des marchés sans courir ». « Nous sommes libres maintenant » déclare un mécanicien qui, après un temps, ajoute : « mais c'est là le problème... » Enfin, celui-là, vieux militant des années 40 : « Si ça continue comme ça entre nous, oui, je préfère l'étatisation ».

Ainsi, qu'elles prennent le contre-pied des défauts les plus reprochés à l'autogestion, qu'au contraire elles la défendent

24. L'ancien Gouvernement Général, devant le Forum, devenu le Palais du Gouvernement, où sont concentrés de nombreux ministères. L'appellation ancienne demeure encore fréquente.

comme un acquis de classe, ou qu'enfin elles expriment un détachement par lassitude, les opinions émises révèlent une insatisfaction unanime de la gestion collective, telle qu'elle est vécue. Mais l'étatisation, posée comme alternative, n'en est pas moins considérée souvent comme un pis-aller.

Est-ce à dire que les principaux intéressés sont eux-mêmes prêts à laisser démanteler leur acquis ?[25].

La colère des ouvriers des minoteries[26] de l'Algérois, interrogés après que leur fut imposée la gestion étatique, l'agitation entretenue par les ouvriers des Tabacs et Allumettes pendant les trois jours du Congrès du SIS pour obtenir l'autogestion suffisent à imposer une attitude critique vis-à-vis des apparences.

Si les derniers réclament une forme d'organisation qu'ils ont pu observer depuis un an et demi autour d'eux ; si les autres la réclament après l'avoir expérimentée — semblablement aux ouvriers d'Acilor dont on se souvient des accusations lors du Congrès[27] —, c'est que, au delà de ses défauts, de ses distorsions, des difficultés qu'elle entraîne dans la vie de ceux qui la pratiquent, l'autogestion représente un acquis. Et un acquis que les ouvriers veulent irréversible, si l'on en juge par les réactions de colère à la vente, à la « location », à la fermeture d'une unité autogérée, lorsqu'elle vient à être connue.

C'est que, au delà des fonctions qu'elle sous-entend, la gestion ouvrière symbolise plus encore qu'elle n'est.

Certes, elle n'est qu'un pouvoir local, seulement économique encore et économique restreint, qui plus est. Mais « la participation ouvrière... à la gestion, c'est un nouveau cheval de Troie, c'est l'ennemi introduit dans la place »[28]. C'est déjà cette victoire politique que représente son existence même ; c'est celle qu'elle promet au plan de la société tout entière, que porte l'autogestion dans la conscience ouvrière.

---

25. Nous nous étions déjà posé la question, p. 61.

26. *Révolution et Travail,* n° 47, pp. 8-9.

27. p. 65.

28. Daniel Villey, cité par André Babeau en exergue à son ouvrage *Les conseils ouvriers en Pologne,* Paris, Armand Colin, 1960.

Mais si les ouvriers savent cela pour l'avoir appris de l'âpreté des affrontements, ils le savent obscurément encore.

Placés comme ils le sont, objectivement à l'avant-garde de la classe ouvrière, il ne leur est cependant pas possible, freinés qu'ils sont dans leur prise de conscience par leur passé de dominé, de jouer le rôle de direction que leur situation leur aurait permis de jouer.

S'ils savent mener une lutte spontanée pour répondre à une pression précise — les grèves et autres mouvements le prouvent —, ils le font tout comme le fit leur avant-garde au Congrès[29] en exprimant une brutale révolte, canalisée sitôt que manifestée, et dont les traces sont fugitives. Mais ils n'ont su, en deux ans et demi, mener un combat systématique, se mobiliser pour exiger que soient partout créés les Conseils Communaux notamment, exigence que leur permettait pourtant de satisfaire les Décrets de mars. Là[30] où une tentative de création fut faite, autre que formelle — sitôt démantelée, d'ailleurs — elle ne cristallisa aucune solidarité, n'entraîna aucun mouvement semblable, ne provoqua aucun remous apparent[31] lorsqu'elle se termina en défaite, tant il est vrai que se défendre est une science et qu'il ne suffit pas de supporter pour savoir résister. Il fut des ouvriers interrogés, des présidents même, pour ignorer l'expression « Conseil Communal ».

On a pu constater les limites de la solidarité interne aux entreprises autogérées par la conception concurrentielle qu'elles avaient les unes des autres, par certaines réactions au projet de consolidations d'entreprises.

Les liens entre collectifs ouvriers agricoles et industriels sont encore plus ténus.

La seule entreprise visitée qui, pour produire du matériel

29. Mais, s'ils savaient faire mieux, de leurs rangs se dégageraient une nouvelle avant-garde.

30. Conseil Communal de Bou Ismaïl (Castiglione) où les animateurs avaient entrepris un travail actif, où les problèmes traités n'étaient pas seulement techniques.

31. Le mécontentement, permanent, entretenu par de tels épisodes est certes tout à fait sensible. Mais il demeure à l'état de mécontentement.

agricole, pouvait être supposée entretenir des rapports avec les fermes autogérées, de la Mitidja notamment, confirma cette coupure. Certes, elle a noué des liens avec les comités de gestion des domaines. Certes, elle va dépanner les tracteurs jusqu'à Blida même. Mais ces gestionnaires vont parler des collectifs agricoles comme de clients — et de clients désargentés retiennent-ils surtout. Lors des réunions du Conseil Communal de Rouiba, commune du Grand Alger dont ils dépendent, ils ont bien écouté des présidents de domaines exposer leurs problèmes, se plaindre des contraintes imposées par l'appareil d'Etat, mais « chacun parlait de ses problèmes particuliers qui n'intéressaient pas les autres, alors on a cessé d'y aller ».

Pas un seul des ouvriers de l'autogestion industrielle, rencontrés lors de l'enquête ou ailleurs, ne s'était intéressé au « Congrès des Fellahs ».

Une tentative de quelques éléments — n'appartenant pas tous à l'autogestion, pas tous ouvriers — pour expliquer, avec le *Bulletin de l'Autogestion*[32], les problèmes du secteur, pour créer enfin ce lien interne à toute l'autogestion, mais aussi à l'ensemble du prolétariat algérien, en dégageant les racines politiques des

---

32. D'abord intitulé *Bulletin intérieur de l'Autogestion* lorsqu'il parut en juillet 1964, puis *Bulletin de l'Autogestion* ensuite, ce journal imprimé de huit pages, et bientôt vendu dans les kiosques, fera paraître cinq numéros, le dernier daté de juillet 1965. Sorti des presses d'une imprimerie autogérée — El Djemhouria — il se proposait « d'exprimer dans ses pages la volonté ferme des ouvriers et des fellahs de construire une société socialiste » (n° 1). Bientôt amené à dépasser les problèmes de l'autogestion en les abordant sur leurs lignes de force centrales, il en vient à examiner les tâches politiques du Conseil Communal (n° 2), à dénoncer les manœuvres de la Banque Centrale (n° 3), à soumettre des propositions au deuxième Congrès de l'UGTA, exigeant que « ceux qui sont les plus sûrs défenseurs de la révolution socialiste aient des pouvoirs réels et directs » (n° 4, p. 5), pour en venir à dénoncer l'envoi dans les entreprises autogérées de tracts de l'ambassade américaine justifiant la politique des USA au Vietnam, à prendre position sur la planification et, dans son éditorial sur l'éviction de Ben Bella le 19 juin où « un événement important nous a surpris sur nos lieux de travail », à prendre note « de l'intention des membres du Conseil (de la Révolution) de nous faire recouvrer notre liberté usurpée ainsi que notre dignité bafouée » (n° 5, pp. 1, 3 et 6).

problèmes de gestion ouvrière, ne suscita d'intérêt actif que chez les membres des appareils, qu'elle inquiéta[33].

Vidée de sa substance, déformée par la société dominante, mal assimilée de ce fait même, l'autogestion n'a donc pu être le fer de lance des luttes sociales en Algérie.

Pourtant, si elle subit des atteintes vitales par la capture de certaines de ses unités, opérée silencieusement pour le compte du système privatif, le Pouvoir n'osa cependant jamais ouvertement prononcer sa mort, tant est chère au prolétariat son existence même.

Le facteur de radicalisation qu'elle représente au sein de la société tout entière n'y est pas étranger.

33. Chaque Ministère mènera, auprès du directeur du *Bulletin de l'Autogestion*, une enquête qu'il voudra discrète : chaque Ministère pense, en effet, ce Bulletin création d'un Ministère concurrent. Ceci illustre l'hétérogénéité du Pouvoir dont il fut si souvent question ici.

SECTION III

AUTOGESTION, FACTEUR DE RADICALISATION SOCIALE

Aussi limités que soient les risques attachés à la tactique du Pouvoir amené à tolérer l'autogestion, ils s'avèrent exister, pourtant.

Toute marginale qu'elle soit, l'autogestion, par cette seule existence, rend en effet difficile le recours au mythe de l' « Etat arbitre ». Les représentants de l'Etat n'ont que la seule alternative de frapper ou d'étendre l'autogestion ; par l'un ou l'autre choix, ils révèlent la nature de cet Etat. Ainsi le Président de la République déclare : « A partir de maintenant, c'est l'expansion du secteur socialiste qui assurera la réussite de la Révolution... Toute la souveraineté nationale doit être exercée par les travailleurs et les paysans afin que l'expérience algérienne soit réussie »[34]. Mais c'est une expérience, concrète elle, comme celle des Sociétés Mixtes par exemple, qui caractérisera la nature de classe du pouvoir.

Dans la société telle qu'elle apparaît, toute carence vis-à-vis de l'autogestion et qui est une mesure objectivement à son encontre, permet de caractériser cette société un peu plus précisément. L'activité démagogique autour du secteur autogéré ajoute un trait à la physionomie de cette société. Mais, plus clairement encore, l'autogestion est catalyseur des tendances profondes que véhiculent les différentes formations sociales et courants au sein de ces formations.

1 — Radicalisation hors de la classe ouvrière

Le député Aït Ahmed, s'il a d'autres raisons, quitte néanmoins l'Assemblée Nationale avec le vote du décret du 18 mars[35]. La

34. Discours du 29 mars 1963.

35. Absent le jour du vote, il passera bientôt à l'opposition légale avant de démissionner quelques mois plus tard.

démission de Ferhat Abbas, le départ d'Ahmed Francis, ne seraient-elles pas, en dernière analyse, le refus des éléments bourgeois les plus représentatifs de se laisser entraîner sur les voies incertaines que suit l'opportunisme qui tient lieu de politique aux éléments petit-bourgeois au pouvoir ?

Ce Pouvoir, lui-même, se trouve, sinon débordé, du moins contraint de frapper, dès lors de se montrer sans fard, lorsque des tentatives sont faites pour prendre ses déclarations au sérieux — ainsi du Conseil Communal de Bou Ismaïl, ainsi des Unions Paysannes[36], ainsi des volontés trop déterminées de mettre en autogestion des entreprises disputées au secteur privé.

De fait, c'est sur l'autogestion que vont s'appuyer les querelles au sein de l'appareil d'Etat[37], au sein des appareils qui en tiennent lieu — Ministère, Syndicat[38], Fédération, Daïra, Kasma, Région Militaire. Prétexte à ces querelles bureaucratiques, l'autogestion n'en radicalise pas moins les positions de chacun[39]. Ainsi, prenant sa défense, un noyau va apparaître au sein de l'appareil militaire, celui du Commissariat Politique de l'ANP dont les surprenants articles consacrés à l'autogestion dans la revue de l'armée *El Djeich*[40] qu'il contrôle, donnèrent quelque fondement aux rumeurs persistantes sur une tendance collectiviste dans l'armée.

---

36. Associations coopératives de paysans pauvres.

37. 48 heures avant la crise de juin 1965, le Comité Central du FLN appelait une nouvelle fois à la réalisation des Décrets de mars, à la création d'une comptabilité pour les entreprises en autogestion et à la création des Conseils Communaux.

38. « Economie » contre « Agriculture », « Agriculture » contre UGTA — la création de la Fédération des Travailleurs de la Terre ayant mis à jour les intérêts contradictoires de ces deux derniers, comme on le verra plus loin.

39. Ainsi le dernier Comité Central de la première équipe dirigeante, celui du 14 au 16 juin 1965, envisageait-il une action, étatique certes, mais pour l'application des Décrets de mars 1963 et juin 1964.

40. Voir notamment n° 23, mars 1965 : « L'autogestion, rôle et conditions d'application ».

La « gauche du FLN »

Simultanée à cette pression subie de mauvaise grâce[41], mais subie, la sourde lutte qui, trois années durant, conduira le pouvoir à tantôt imposer aux peu nombreux opposants qui, en son sein, le pressent sur sa gauche, tantôt à composer avec eux, sera marquée d'épisodes publics derrière le bouclier de l'autogestion[42].

De ces éléments que l'on nomma la gauche du FLN, bien qu'elle ne fut, elle non plus, homogène, on peut schématiquement dire qu'elle s'exprima par *Révolution Africaine,* tant, du moins, que Mohamed Harbi en fut le directeur et qu'elle s'attacha à défendre l'autogestion, tremplin pour elle au développement d'oppositions plus larges.

Parvenant à consacrer à la défense de l'autogestion quelques passages de la *Charte d'Alger*[43], ces éléments réussiront également à y dénoncer ses ennemis bureaucratiques, sans doute au prix d'efforts et de compromis avec les autres rédacteurs, ce dont témoigne l'hétérogénéité du texte.

Parallèlement, de mai 1964 à avril 1965[44] *Révolution Africaine* sera la tribune d'un double combat : celui de la dénonciation

41. Lors du Congrès du SIS, les ouvriers sauront plus d'une fois jouer sur l'opposition à peine voilée entre la démagogie du Président du Conseil « Vous aurez cette banque même si vous avez tort » et l'hostilité méprisante du Ministre de l'Economie « Ce n'est pas en mettant vos haillons en commun que vous ferez un pardessus ».

42. « Qu'est-ce qu'un producteur ? » demande Hocine ZAHOUANE, responsable de la Commission d'Orientation du FLN, dans un article reproduit par l'ensemble de la presse et qui provoquera de vastes remous en affirmant que c'est une marchandise si « des gestionnaires au service de l'Etat des travailleurs, donc dépendant des travailleurs et non pas se situant au-dessus d'eux, s'introduisent dans les syndicats des producteurs et les caporalisent... Il y a seulement changement de forme dans l'exploitation des travailleurs ». Le même interviendra pendant la campagne de préparation du 2e Congrès de l'UGTA en énonçant trois contradictions : incapacité de l'UGTA à comprendre son rôle actuel, coupure d'avec sa base, et sous-estimation par le pouvoir de la fonction syndicale.

43. *Charte d'Alger.* « Caractéristiques de l'Algérie », paragraphes 17 et 18 ; « La période de transition » paragraphe 20.

44. Avant, le directeur en était Jacques Mansour Vergès ; et après, Amar Ouzegane.

concrète des saboteurs et bureaucrates en même temps que le témoignage des difficultés précises rencontrées par les entreprises ; celui de la recherche d'une clarification théorique quant à la nature de l'Etat et aux perspectives de l'autogestion dans le cadre d'une société transitoire au socialisme.

Mais la vigueur de ces articles, dont certains témoignent de positions qui mériteraient une longue analyse critique, n'empêche pas les résultats, s'agissant de l'autogestion tout au moins, d'être très inférieurs à l'effort fourni.

Ici encore se retrouve la méthode, à présent maintes fois soulignée. Le maintien du *Programme de Tripoli* à l'état de programme, ne laissait-il pas prévoir qu'une nouvelle analyse des rapports de forces à travers une nouvelle Charte, si elle était utile, si elle favorisait une vision réelle de ces rapports, ne suffirait pas, à elle seule, et par le seul entretien du mécontentement, à les transformer ?

La conception même de *Révolution Africaine* pouvait-elle mobiliser des ouvriers pour la défense de l'autogestion, des ouvriers analphabètes dans leur quasi-totalité, mais surtout des ouvriers imperméables à ces analyses si marquées d'intellectualisme[45], depuis l'angle d'appréhension des problèmes jusqu'au vocabulaire utilisé[46] ?

Le nombre d'écrits qui tiennent lieu d'action aux intellectuels algériens, dans la plus grande indifférence des masses auxquelles ne suffisait pas de se les faire lire mais qui réclamaient qu'on les leur explique, la méfiance acquise vis-à-vis de tout ce qui

45. « Quand on explique une chose au peuple, on ne doit pas perdre de vue ceci : s'efforcer d'être clair et simple quand on parle, sans employer les mots qui restent incompris ou mal interprétés par la suite », lettre de lecteur, *Alger Républicain*, 15 mai 1964.

46. L'objectif de sa direction semble s'être situé ailleurs que dans la classe ouvrière. La création des « Amis de Révolution Africaine », regroupant surtout de jeunes lecteurs, et l'attention portée à la jeunesse du FLN tendraient à indiquer une recherche de radicalisation de l'intelligenzia, de la jeune génération notamment. Juger cette option dépasse le cadre de cette recherche. Mais en demeurant dans le cadre de nos préoccupations, on notera que la méthode choisie demeure une nouvelle fois intérieure au Parti, une nouvelle fois extérieure au prolétariat algérien.

portait la marque du Parti, suffisent à tracer les limites rencontrées par les brochures rédigées par ces éléments dynamiques du FLN. Que là encore, s'agissant d'eux on ne puisse parler que d'éléments et non d'un groupe cohérent, donne une nouvelle fois la mesure de la non consistance qui caractérise chacune des composantes de la société algérienne, et explique que de ce secteur non plus ne soit pas née une direction pour l'autogestion.

Les étudiants

Quant aux étudiants, dont les plus actifs sont regroupés au sein de leur Union, l'UNEA[47], le Pouvoir central doit compter, sinon avec leur opposition, du moins avec leur dynamisme. Leur idéalisme turbulent comprendra des discours comme des appels à l'action.

Soutiens enthousiastes et permanents à l'autogestion, ils lui apporteront même un temps leur bonne volonté active : en avril 1963, un Comité d'Action Révolutionnaire des Etudiants à la Campagne (CAREC) est créé par les plus actifs d'entre eux. L'action de ce Comité s'embourbera dans un travail de Commissions qui gèlera les enthousiasmes.

Des séminaires débattent des problèmes de l'autogestion. Des travaux pratiques d'enseignements universitaires lui sont consacrés sous forme de visites à des entreprises. Mais déjà, lorsqu'une participation plus active est réclamée, l'intérêt s'amenuise : un appel à des volontaires pour tenir les livres de comptes de certaines entreprises autogérées ne trouve que des réponses isolées, même si dans le même temps les séminaires consacrés à l'autogestion se déroulent dans des salles régulièrement combles.

Mais l'attitude des étudiants, justifiant en partie la méfiance prolétarienne envers eux, n'est-elle pas directement induite par leur situation transitionnelle, instable, contradictoire au sein de la société ?

---

47. L'UGEMA devait, lors de son congrès tumultueux d'août 1963, se débarrasser de la marque musulmane de son sigle pour devenir l'Union Nationale des Etudiants Algériens. Dès lors, animée par des éléments gagnés à un aspect schématique du marxisme, elle sera un sujet de soucis pour les responsables successifs du Pouvoir central.

L'existence de l'autogestion a certes radicalisé les options de certains d'entre eux[48]. Elle a, certes, suscité des sympathies, des velléités. Mais l'ambiguïté de la situation objective des étudiants empêche le clivage en leur sein d'être parfaitement précis. On peut seulement avancer que les problèmes de l'autogestion ont notamment contribué à la prise de conscience de certains étudiants au seul plan intellectuel. Une praxis ne fut le fait que de quelques individus. Plus vulnérables encore que d'autres couches sociales, les étudiants peuvent-ils être, moins qu'elles, marqués par le passé de l'Algérie ?

La vivacité de certaines réactions des responsables du syndicat des commerçants à une prise de position étudiante n'en est que plus instructive.

L'Union Générale du Commerce Algérien

A l'extérieur du mouvement étudiant, les positions de l'UNEA vont, en effet, contraindre l'UGCA, l'Union Générale du Commerce algérien, à expliciter ses positions.

Un séminaire de l'UNEA concluait le 14 mars 1964 sur la lutte des classes actuelle entre des paysans alliés aux ouvriers et aux intellectuels révolutionnaires et la bourgeoisie. L'UGTA devait, dans ce cadre, s'implanter chez les petits commerçants contre l'organisation rivale l'UGCA qui « personnifie la classe exploiteuse »[49]. Aussitôt l'UGCA, sous la plume de son président

48. Comme le prouva l'échec d'une expérience qu'il nous fut donné de vivre. La tentative, en effet, de donner l'impulsion première à « un centre de recherches sur l'autogestion » dont nous supposions que les étudiants puiseraient assez dans une matière vivante, proche d'eux et les concernant, pour animer eux-mêmes le travail et faire un apprentissage sociologique dans des conditions optimales, devait buter sur cette radicalisation. Si quelques éléments se sentirent, en effet, concernés, ils consacrèrent dès lors leur énergie à des activités moins universitaires. L'un des autres, résumant si bien la position majoritaire « Mon père est propriétaire, alors, l'autogestion pour moi... » devait, dans la voie qu'il prit, nous éclairer vivement. Engagé par l'organisme de Tutelle de l'autogestion industrielle, il nous racontait bientôt, tandis que son frère était chargé de gestion, quels avantages il retirait de sa situation : le nettoyage gratuit de ses vêtements par les teintureries autogérées, notamment.

49. *Le Peuple*, 16 mars 1964.

Omar Aïchoun, publiait un tract dont une stupéfiante quantité d'injures[50] à l'égard du Vice-Président de l'UNEA s'expliquait bientôt avec l'exposé des griefs fondamentaux :

« *Quant à la lutte de classe*[51] que prône « notre espèce » (sic) afin de consolider les assises des « Incompétents » et des « Imposteurs ».

« *Cette forme hideuse,* stérile et stupide de l'aberration mentale, implantant l'abjecte discrimination et mettant sciemment et bêtement en marge de la Communauté *une importante catégorie de citoyens* dont Monsieur le Ministre Boumaza a souligné le dynamisme et l'expérience qui ne peuvent qu'être bénéfiques à l'Economie nationale.

« *Cette odieuse spéculation idéologique* qui traîne le chaos, l'arbitraire, l'injustice, la misère, l'aventure et qui porte une atteinte grave aux principes démocratiques pour lesquels près d'un million et demi des nôtres sont tombés héroïquement, *ne peut avoir sa raison d'être* en Algérie à plus d'un titre.

« Tout d'abord, il s'agit d'une Politique Socialiste radicale concrétisée par des mesures qui n'instaurent pas la discrimination entre Algériens et épargnant par conséquent à notre pays la néfaste politique du « collectivisme miséreux » elle relève du patrimoine national, vouée à tous les Algériens sans distinction d'autant que ceux-ci relèvent d'une Révolution.

« Dans ces conditions, en toute logique, en devoirs et en droits, *où est la différence qui pourrait exister entre le Fellah, l'Ouvrier, l'Intellectuel et le Commerçant ?* »

Concluant sur un appel à l'Islam et un rapprochement entre l'UGCA et « la vraie UGTA, sœurs jumelles enfantées par cette source pure et limpide, *le FLN des temps héroïques* », ce tract éclaire d'un jour extrêmement cru l'idéologie véhiculée par la petite bourgeoisie lors de sa sinueuse progression entre ses contradictions internes déjà soulignées.

---

50. « Ce faussaire, ce mal venu... à la faculté morbide d'apprendre pour clamer des insanités... cet utopiste d'un cynisme qui n'appartient qu'aux ratés », sont de courts extraits d'une fort longue énumération, mais qui suffiront sans doute à rendre compte du niveau de la polémique.

51. Les passages soulignés sont en caractères gras dans le texte.

Ainsi l'autogestion, parce qu'elle existe, radicalise toutes les positions, descelle les lèvres, contraint à se situer. Par elle, plus personne n'est tout à fait semblable. Mais par cet élan même, par celui de ses ennemis, elle n'est non plus tout à fait aussi isolée.

C'est pourtant à la classe ouvrière qu'il appartiendra de transformer cette radicalisation en phénomène qualitativement autre, en acquis concret. Et c'est en son sein que cette dynamique sera la plus remarquable.

2 — La classe ouvrière, l'autogestion et le problème du contrôle ouvrier

L'autogestion existe, grosse de nombreux espoirs confus. Maladroite, moins efficace que téméraire, son avant-garde s'exprime. Réceptif, sinon aussi attentif qu'aurait pu s'y attendre un observateur ignorant de son passé, le monde du travail, tout au moins les éléments les plus dynamiques en son sein, va assimiler l'expérience en fonction de sa propre compréhension des problèmes vécus.

Le lien est certes tenu entre les ouvriers du secteur autogéré et ceux des autres secteurs. On a vu la pression exercée sur les rares Conseils Communaux vivants, réels traits-d'union possibles entre les uns et les autres. Il est de plus fragilisé par la dominante concurrentielle des rapports économiques qui commande les rapports humains. Agricoles ou urbains, les ouvriers de l'autogestion sont considérés comme les privilégiés du prolétariat. Le fait que leurs revenus soient plus faibles et plus irréguliers que ceux du secteur privé ne met pas cette dominante en cause : c'est entre les chômeurs, déguisés ou non et les autres, que passe le clivage décisif en Algérie — et c'est d'autant plus visible dans le domaine des attitudes. Ainsi se croisent des aspirations contradictoires : les ouvriers dirigés par un comité de gestion bureaucratisé désirent d'autres structures ; ceux des autres secteurs luttent contre le système qui les domine. Les uns et les autres entretiennent peu de rapports.

Ces rapports existent, pourtant.

D'abord l'aide au secteur autogéré préoccupe quelques ouvriers, comme celui-ci qui propose « que chaque citoyen aide au développement du secteur socialiste. Par exemple, dans la vie quotidienne, il serait bon que chaque ménagère fasse ses achats en secteur socialiste »[52].

Ensuite, il y eut quelques ouvriers du secteur privé pour vouloir y lutter contre le secret professionnel et communiquer tous les renseignements utiles, à l'obtention des adjudications notamment, à ceux du secteur autogéré — laquelle volonté achoppera rapidement sur celle plus puissante, de la direction syndicale.

Des brigades de volontaires[53], presque uniquement impulsés par des cheminots et quelques dockers, cadres subalternes du syndicat et en conflit couvert avec lui dès lors que l'expérience dépassait les dimensions démagogiques, concrétiseront cette solidarité en effectuant des réparations le dimanche dans des entreprises autogérées.

Mais le mouvement, qui s'essouffle rapidement, n'a jamais concerné qu'une exceptionnelle minorité.

Tel est le recensement des rares ponts jetés sur le fossé entre les uns et les autres. L'état actuel de la société algérienne, le passé de ses membres l'expliquent, disions-nous.

Reste la question centrale. L'autogestion est-elle un modèle social pour le prolétariat algérien ?

En fait, la dialectique de son développement va conduire à dépasser ce modèle sitôt que tracé.

Transparent à toutes les vicissitudes de l'autogestion, ce modèle, au moment même où il se forme, véhicule les problèmes

52. « Dialogues avec nos lecteurs », *Révolution Africaine*, 9 mai 1964, n° 67, p. 3.

53. Bien que ces brigades aient été régulièrement relancées par les syndicalistes de base, *une seule* des entreprises visitées dira avoir été aidée par elles. Encore le dit-elle en ces termes : « Ils sont venus avec des journalistes. On ne les a pas revus après. Ça ne peut pas aller : ils ne restent pas assez longtemps. Et si c'est gratuit, on ne peut rien leur dire ».

vitaux des revenus, bas, incertains que connaissent ses promoteurs, ses difficultés face à l'hostilité de l'appareil, les tendances à la bureaucratisation de ses cadres. Mais essentiellement, il va porter à l'évidence des consciences combien dérisoire est l'instrument de lutte que représente l'autogestion dans la phase présente de l'histoire de la société algérienne. Les difficultés à s'imposer sur le marché, les journées de chômage en attendant le bon vouloir des transitaires, voire la fermeture définitive d'une entreprise, la perte d'une récolte entière du fait de l'organisme de Tutelle[54], vont en apprendre beaucoup et très vite à la classe ouvrière sur la contradiction entre un pouvoir économique local assumé sans apprentissage, et la puissance politique d'une classe dominante.

Alors, le modèle sera dépassé. C'est pourquoi, une seule[55] des nombreuses grèves qui jalonnent les trois années qui nous occupent, culminant au cours de l'hiver 1965 — après une pointe au printemps[56] — va soutenir parmi ses revendications, celle de s'autogérer — encore est-ce au sein d'une coopérative.

Partout ailleurs, c'est le contrôle ouvrier qui devient la structure revendiquée.

---

54. *Révolution Africaine* du 20 juin 1964, sous le titre « Irresponsables ou saboteurs ? » mettait en cause l'honnêteté de certains responsables administratifs et la politique de l'ONRA causant au domaine de Mohamedia des dégâts considérables. Le 11 juillet 1964, le Ministre de l'Agriculture, Mahsas défendait dans le même organe, les responsables incriminés, expliquant leur train de vie, non par des malversations, mais par leur appartenance à une famille aisée.

55. Celle des ouvriers des Bains Maures spectaculairement déclenchée avec le début du « Ramadhan », mois de jeûne où les Musulmans ont coutume de longuement fréquenter ces « hammam » — qui se prononcent pour une coopérative des bains maures du Grand Alger (*Le Peuple*, 6 janvier 1965).

56. Commencées en décembre 1963 par celle des employés de Monoprix, les grèves connues vont, dans une première pointe au printemps 1964, toucher plus de 4 000 travailleurs de 19 entreprises — et non des moindres, comme Neyrpic, Dunlop, Cablaf ou Altairac. En hiver, touchant à peu près le même effectif, 3 500 environ et 11 entreprises tout aussi importantes — Saint Frères, Durafour, la Compagnie John Brown de construction de pipes, Bata, la Compagnie Générale de géophysique, notamment, elles se caractériseront par leur étendue à plusieurs villes algériennes comme Constantine, Laghouat, El Asnam (Orléansville) Annaba (Bône) paralysant la vie du pays, comme celle des dockers du port d'Alger.

« L'autogestion, telle qu'elle est prévue par le Décret n° 63-95 du 22 mars 1963, reste le modèle de gestion que se proposent toutes les entreprises et tous les organismes sociaux de l'Algérie Socialiste. Néanmoins, à titre transitoire, il est institué un contrôle de la gestion par les travailleurs »[57].

Ainsi l'autogestion, réservée à la future Algérie socialiste où elle sera structure dominante, n'est-elle pas considérée, en l'actuelle période transitoire, comme le meilleur modèle d'organisation ouvrière.

Né de la pratique des insuffisances de l'autogestion, le contrôle ouvrier va devenir la revendication la plus fréquemment exprimée à la fois dans les entreprises privées, les Sociétés Mixtes et celles sous gestion étatique.

En effet, lors des flambées revendicatrices qui éclatent dans le secteur privé, ce mot d'ordre est celui des grévistes de Neyrpic, Unilever, Berliet, Sati-Michelin, Durafour, comme celui des dockers des ports autonomes d'Algérie. A son tour, l'Etat est attaqué dans ses fonctions d'entrepreneur lorsque, souligné par des grèves — celle du chantier de construction de l'hôtel Aurassi, dans le quartier algérois des Tagarins, sans conteste le plus grand chantier ouvert en Algérie (2 000 ouvriers), ouvrira l'année 1965 sur de brutaux affrontements entre CNS[58] et grévistes — se développe le même mouvement réclamant le contrôle ouvrier sur tous les secteurs de l'activité économique.

De son côté, la section syndicale de Renault-Algérie votait, le 20 mai 1964[59], la motion suivante : « Considérant que les mouvements qui ont éclaté... tendent tous... au contrôle par les travailleurs, de la gestion des entreprises..., considérant que les travailleurs de Renault-Algérie ont engagé l'action pour les mêmes objectifs... demande au Gouvernement... *la promulgation d'un texte instituant le contrôle ouvrier des entreprises, non autogérées* ».

57. Projet de statuts de la Société Nationale d'Hôtellerie et de Thermalisme — Titre IV, article 23.

58. Equivalent des CRS.

59. *El Moudjahid*, 30 juin 1964.

La direction nationale de l'UGTA, affolée par un mouvement qui, inquiétant le Pouvoir, l'acculait elle-même, tentera surtout d'enrayer les grèves[60]. Quant au contrôle ouvrier, il préoccupe trop unanimement l'avant-garde ouvrière pour qu'il soit temps encore d'en raccourcir la portée.

La presse lui consacre de longs articles, recherche sa signification : « Contrôle de gestion ne signifie pas gestion et il faut beaucoup d'incompréhension... pour voir dans les comités d'entreprises pratiquant le contrôle ouvrier l'amorce des comités de gestion ». Pourtant, les comités d'entreprises seront « comme les comités de gestion quoique à un degré moindre, *l'école de la gestion* ». « Les entreprises privées qui n'ont rien à cacher n'ont pas à s'inquiéter de ce contrôle. Quant aux entreprises publiques non autogérées, elles ne pourraient que se féliciter de l'instauration du contrôle de gestion qui renforcerait des directions souvent techniquement insuffisantes »[61].

Mais, surtout, avec les congrès préparatoires au 2e Congrès de l'UGTA, qui se tiendra en mars 1965, les Fédérations, Unions régionales, locales, sections d'entreprises exigent une à une[62] que le « Congrès se prononce sans équivoque pour une législation du travail d'avant-garde conformément à nos options

60. « Les derniers développements sur le plan social ont révélé des déphasages. Dans certains cas, le sommet n'a pu être à l'écoute de la base dont il a ignoré par la suite les préoccupations » (*Révolution Africaine,* n° 105 du 30 janvier 1965, Editorial, p. 5). Ainsi avertis, les dirigeants syndicaux ne pouvaient pourtant pas à la fois écouter la base et le Pouvoir central. Ils affirmèrent donc : « Il ne faudrait pas quand même perdre de vue que le Gouvernement est un gouvernement socialiste, issu du peuple... les grèves dans le secteur public sont inadmissibles. Les travailleurs du privé, avant d'arriver à la grève, doivent réfléchir et ne pas accepter une augmentation... qui créerait une hausse perpétuelle des salaires et des prix » (Editorial de *Révolution et Travail* du 20 janvier 1965). « Faire la grève, c'est renoncer au combat, déposer les outils ; c'est déposer les armes qui construisent le socialisme » (*Rapport d'orientation de la Commission préparatoire du Congrès de l'UGTA*).

61. *El Moudjahid,* 11 juillet 1964.

62. Celle des postiers, de l'Electricité et Gaz d'Algérie, du bâtiment, du Pétrole et du Gaz ; Moussa Kebaïli, secrétaire général de cette dernière essuiera, pour avoir signé un éditorial sur ce thème dans *Le Flambeau,* organe de la Fédération (n° 2, février 1965), les durs reproches des secrétaires nationaux.

socialistes où les travailleurs prennent une part active à la gestion du patrimoine national »[63] pour enfin accéder à « l'exercice du pouvoir politique »[64].

Et c'est une direction syndicale de plus en plus discréditée[65], de plus en plus consciente de l'inconfort de sa position qui ouvre le Congrès. Bien que très gouvernementalement préparé, celui-ci, où il sera beaucoup débattu des fonctions revendicatives ou gestionnaires du syndicat, comme s'il s'agissait des deux termes d'une alternative sans contexte historique, se déroulera dans un climat qui pour être paisible lors des travaux, n'en sera pas moins suffisamment coloré des récents mouvements, pour qu'il ne soit plus donné suite à l'enquête annoncée deux mois auparavant par la commission exécutive, sur un document clandestin mais largement distribué, consacré au « Contrôle ouvrier »[66]. Et les débats se termineront sur une résolution de politique générale où il est constaté la nécessité « de consolider

63. Résolution du Congrès de la Fédération du pétrole et du gaz (20 février 1965).

64. Hocine Zahouane, au Congrès de l'Union Régionale du Grand Alger, 4 septembre 1964.

65. D'une visite chez les dockers, un journaliste rapporte l'échange suivant : « Non, je ne suis pas au courant de la tenue de ce Congrès » — « Comment cela se fait-il ? » — « Je ne sais pas lire et je n'écoute pas la radio » — « Mais les autres travailleurs n'en parlent pas ? » — « Non, je ne les ai pas entendus. Il est vrai que je suis tout nouveau ici... ». Je m'approche d'un autre frère, nettement plus âgé : « Il n'y a pas beaucoup de marchandises aujourd'hui », me dit-il. Et le Congrès ? — « Je préfère attendre pour donner une opinion. Nous n'avons pas assez d'informations... »

« Je décide de changer d'endroit.

« D'un autre groupe, cette réponse : « De ce Congrès, nous attendons que sorte un syndicat nouveau, des responsables valables... Alors nous serons en mesure de faire notre devoir » (*Alger Républicain*, 20 janvier 1965). La direction sortante sera pourtant reconduite, à deux membres près, le premier ne pouvant cumuler avec d'autre tâches, le second trop marqué par une prise de position droitière.

66. Ce document de plus de 30 pages, surtitré « UGTA » et intitulé *Projet de Programme sur le contrôle ouvrier* avait été précédé d'un *document sur les thèses du Congrès FLN. Amendements et propositions à la Charte d'Alger,* daté de mai 1964, qui réclamait plus radicalement « que tout le pouvoir politique soit effectivement dans les mains des ouvriers et des paysans pauvres ».

et d'étendre le système de l'autogestion ouvrière et paysanne et d'organiser l'ensemble des secteurs de notre vie nationale en conformité avec cette institution capitale ». Dans le secteur privé, engageant les ouvriers à supporter patiemment les contradictions sans recourir à la grève, la résolution leur promet le « rôle de gestionnaire que la révolution socialiste finira inéluctablement par leur confier », tandis que « dans le secteur étatique notre Etat révolutionnaire étant le représentant des travailleurs, le rôle de l'UGTA doit aider à la participation effective des travailleurs à la gestion ».

Les Unions Paysannes elles-mêmes prennent rang d'organisations nationales — un peu curieusement au même titre que les organisations de jeunes et de femmes[67] — qu'il est nécessaire de renforcer. A qui connaît l'histoire de ces Unions, le fait est d'importance. Impulsées par des cadres syndicalistes locaux, les Unions Paysannes sont un complexe de Coopératives à la fois de production et de service, qui regroupent les petits paysans. L'expérience commence en été 1964, avant la création de la Fédération des Travailleurs de la Terre[68], donc, s'élargit bientôt, et des Unions se créent dans l'Oranais, à Hillil près de Mohammedia (Perregaux), en Kabylie à Taourirt (Maillot), dans le Titteri, à Rebaïa (Médea). Ici 300 familles, là 400 « font sauter les bornes de leurs champs »[69].

Ainsi, né dialectiquement de l'autogestion, le contrôle ouvrier,

67. « Considérant que la durée de la période de transition pourrait être écourtée... grâce aussi au renforcement de toutes les autres organisations nationales (Union Nationale des Femmes Algériennes, Jeunesse FLN, Unions Paysannes) » — Résolution de politique générale, paragraphe 4.

68. Créée le 27 décembre 1964, la FNTT, parce que regroupant avec les fellahs, les fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture et de ses différents rouages, sera violemment contestée et son congrès constitutif, le théâtre de manœuvres ouvertes. Cette création n'a-t-elle pas pour objet de faire pièce aux animateurs des Unions qui, par leur truchement, commençaient à les organiser ? Le rapprochement des dates, la colère des cadres nationaux, essuyée par certains de ces cadres de base, donnent quelque fondement à cette hypothèse.

69. *Alger Républicain*, 19 juin 1964 et *Le Peuple*, 24 novembre 1964.

d'emblée revendiqué par l'action puisque par la grève, s'impose-t-il[70], préféré à l'autogestion.

S'agit-il du choix délibéré d'une forme préalable à l'autogestion : contrôle, donc affolement du patron, départ, autogestion ; par la cogestion, maîtrise à long terme de l'appareil d'Etat dans tous ses rouages ? Est-ce l'indice d'un accomodement aux contraintes d'un propriétaire ou d'un Etat plus forts, ou la conscience des limites que représente le pouvoir attaché à l'autogestion ouvrière ? Les motivations de ce choix participent sans doute de tous ces facteurs.

Nous n'estimons pas devoir remettre en cause les raisons fondamentales avancées pour expliquer la faible mobilisation, le faible intérêt même de la classe ouvrière algérienne pour l'autogestion. Mais ne faudrait-il pas y ajouter celle de ne pas reconnaître en ce pouvoir économique restreint, la solution la plus efficace aux problèmes que connaît cette classe ouvrière en cette période transitoire ?

L'autogestion est-elle, en effet, un mode d'organisation ouvrière adéquat pour impulser la transcroissance d'une société telle que la société algérienne ?

En d'autres termes, jusqu'où l'autogestion ouvrière peut-elle être facteur de développement social ? Jusqu'où peut-elle révolutionner la société transitoire telle qu'elle se présente en Algérie ? Quelle est sa problématique dans le cadre d'une part de la théorie qui fonde ses principes et fixe ses objectifs, d'autre part des caractéristiques et contraintes de cette société algérienne de transition ?

---

70. Il s'impose à la conscience ouvrière en s'opposant aux slogans, d'un tout autre niveau, de la direction syndicale, tels qu'elle en lancera le 1er mai 1965 : « Pour la victoire du socialisme, produisons plus que nous consommons » — « Le socialisme, c'est la fin de la misère et de l'ignorance » — « L'autogestion vaincra » — « Le volontariat est le ciment de l'édification socialiste » — « L'augmentation de la productivité, c'est un nouvel emploi de créé » (Cité par *Alger Républicain*, 1er mai 1965).

CHAPITRE VII

AUTOGESTION ET PÉRIODE DE TRANSITION

SECTION I

L'AUTOGESTION, FACTEUR D'ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET SOCIAL

1 — Théorie de l'autogestion

L'expression « Autogestion » jette une insuffisante clarté sur le phénomène réel qu'elle désigne.

Elle indique, en effet, que la gestion, c'est-à-dire l'organisation des activités appliquées à un objet qu'on a responsabilité de mettre en valeur, est autonome : selon un cadre, des normes, des objectifs par soi-même fixés, à soi-même imposés, ces activités se développent selon des forces par soi-même impulsées et grâce à des moyens par soi-même trouvés. Qui autogère est libre de son action sur un objet dont il a la charge. Libre conception, organisation, réalisation d'une activité indépendante de toute interférence extérieure, tel est le phénomène dont rend compte l'expression.

Mais, au delà, le mot est opaque. Qui gère ? S'agit-il d'un individu, d'un groupe d'individus, d'une classe sociale ? Gère-t-on des biens, des hommes, les uns et les autres tout à la fois ? S'agissant d'hommes, gère-t-on soi-même ou autrui ? Si l'autogestion est administration des choses, l'objet géré est-il bien domestique ou productif ? Est-il unité de production, unité

sociale[1] ou l'un et l'autre ? Quel type de propriété suppose l'autogestion ?

Car, à s'en tenir au strict sens du mot autogestion, on peut entendre par ce terme toute autonomie dont jouit l'agent d'une activité. Ce dernier peut être le noyau bourgeois des communes moyenâgeuses, reconnu autogestionnaire de ces unités sociales par le pouvoir national. L'expression anglaise « self-government » ou « self-management » dont le mot français autogestion est sans doute une traduction dérivée, rend assez clairement compte de cette acceptation par le phénomène moderne qu'il a évoqué : l'autonomie interne des colonies vis-à-vis de la Couronne.

Mais ce peut être aussi, l'expression stricto sensu n'impliquant pas de forme de propriété, l'autonomie de gestion dont jouit l'entrepreneur propriétaire de l'unité de production dont il conçoit et organise librement la mise en valeur en y affectant des instruments adéquats, main-d'œuvre et capitaux, dans une proportion par lui-même fixée, selon des coûts par lui-même assumés et pour un profit pour lui-même recueilli.

Ce peut-être encore la liberté de gestion dont jouit le collectif ouvrier qui conçoit, organise, exécute au sein d'une unité de production un travail dont le fruit lui revient, dans une proportion variable, mais qui tend vers l'intégralité.

Mieux vaut donc indiquer la classe, ou le secteur de la classe autogestionnaire. Dans la dernière acception, celle qui nous intéressa dans la présente analyse et qui nous occupa seule, il serait préférable de parler d'autogestion ouvrière, ce qui précise le phénomène et permet d'appréhender la théorie de l'autogestion ouvrière[2].

1. Il nous paraît essentiel de distinguer unité sociale et unité économique. L'unité sociale est le siège de l'interpénétration de toutes les composantes sociales, tandis que l'unité économique n'est directement celui que des relations économiques. Si des facteurs politiques pénètrent dans une unité économique, telle l'entreprise, ils ne sont pas facteurs dominants directs. L'entreprise est, en principe, conçue pour résoudre les seuls problèmes de production.

2. Cette précaution prise et, puisque seule l'autogestion ouvrière nous occupa, nous continuerons à l'appeler autogestion, ainsi qu'on la nomme en Algérie.

Le premier principe fondant l'autogestion est celui de la propriété collective. Assumée par un collectif ouvrier, l'autogestion ne peut s'appliquer qu'à des biens de production dont la propriété est collective. Conduire l'entreprise en toute liberté, recevoir le fruit de son développement, implique l'inexistence du divorce entre propriété particulière des moyens de production et exercice généralisé d'une fonction productive sur ces moyens. Cette propriété peut être collective restreinte — communale — ou nationale. Elle ne peut être étatique, puisque l'autogestion se substitue à l'autorité supérieure. Le collectif ouvrier autogestionnaire ne peut être non plus le propriétaire collectif restreint. C'est notamment ce qui distingue l'autogestion d'autres formes d'organisation collective ouvrière, certaines formes coopératives notamment.

Le deuxième principe est celui d'autonomie des autogestionnaires. Ce qui, dans le cas d'un collectif ouvrier, implique une gestion à soi-même appliquée. Le collectif qui autogère puisque foyer unique de conception du travail, s'autogère, parce qu'ouvrier, en appliquant sa propre force pour exécuter le travail ainsi conçu. La forme pronominale réfléchie à laquelle l'usage courant met volontiers le verbe autogérer est l'expression de ces rapports nouveaux entre agents, objets et instruments de la gestion. C'est le retour du produit du travail entre les mains du collectif ouvrier autonome qui est fondement à la fois de ces rapports nouveaux et de leur dynamique. Bénéficiaires du produit de leur travail, les ouvriers élèvent d'autant plus leurs revenus qu'ils organisent mieux ce travail et en sont de meilleurs instruments d'exécution.

Mais le principe d'autonomie interne suppose un développement autonome, impulsé par les seules forces internes à l'unité économique : l'autofinancement. Par conséquent, les ouvriers qui recherchent pour eux la plus ample exploitation de leur énergie propre, doivent en même temps réaliser la plus ample exploitation du capital fixe que représente l'entreprise. Pour cela, ils doivent affecter à l'entreprise une partie du produit de leur travail. L'autonomie engendre une unité nouvelle par la nature des rapports nouveaux entre le collectif ouvrier et l'entreprise.

Le troisième principe est celui d'égocentrisme. L'autogestion

implique la suppression de tout pouvoir central, qu'il soit économique ou politique. L'organisation décentralisée est fondée sur l'unité économique de production au sein de laquelle s'intègre l'organisation politique au niveau communal. La fédération, librement acceptée à tous les niveaux successifs, communal, régional, national, international, par les groupements de collectifs en autogestion, n'est pas une centralisation mais bien une structure fédérale dans son sens théorique d'association. Elle coordonne les initiatives multiples sans les annuler. Pour plus ample sécurité, les syndicats garantiront chaque collectif contre le danger d' « irrédentisme » des autres collectifs.

Sur ces principes se fonde l'objectif que le mode de production en autogestion a pour tâche d'atteindre.

L'autogestion se veut un mode social de production tel qu'il parvienne à propulser un développement optimal de l'ensemble de la société par celui de la classe ouvrière. L'objectif est donc un système socialiste de production.

Ce développement optimal transitoire à la société socialiste est un développement social, c'est-à-dire politique, économique et mental.

Après que la socialisation intégrale des biens productifs ait assuré le pouvoir entre les mains de la classe ouvrière, l'autogestion doit permettre le développement du potentiel économique de la société.

Si chaque unité est autonome et se développe à partir de forces internes appliquées aux intérêts de collectifs ouvriers, une société organisée en unités autogérées trouvera sa dynamique dans chacune de ces dynamiques autonomes. Ce qui suppose l'intérêt général servi par la satisfaction d'intérêts particuliers. Que ces intérêts soient ceux de la classe ouvrière colore idéologiquement la théorie de l'autogestion, mais ne modifie pas une telle conception des interrelations sociales. Cette conception suppose notamment que les relations entre unités autogérées, entre telle d'entre elles et son environnement, ne sont pas supposées contradictoires, mais fondées sur la « solidarité » pour reprendre le terme prêté à Bakounine[3]. C'est cette harmonie

3. BAKOUNINE, *Œuvres*, Suite à l'Empire Knouto-germanique, 1872.

supposée, cette sympathie pourrait-on dire, qui permet la progression vers un système socialiste. Par le développement autonome de chaque unité productive est assuré le développement d'une telle société transitoire au socialisme.

La désaliénation, sans laquelle le développement économique des forces productives au service de la classe ouvrière perd toute signification, s'inscrit dans l'objectif général de libération individuelle et sociale que se donne l'autogestion. Le producteur, libéré de l'assujettissement imposé par le système privatif et de la médiation que ce système implique entre lui et son travail, doit justement trouver l'humanisation, un plein épanouissement, une pleine possibilité de développement de toutes ses facultés dans et par le travail productif qu'il autogère. Responsable, il en maîtrise toutes les phases : même si le cas échéant, la nationalisation de ce travail lui assignait une tâche concrète parcellaire, sa participation à la conception de l'ensemble du processus doit lui épargner la tâche aveugle. Assuré du retour du produit de son travail, il mène d'autant mieux celui-ci. Dans cette immédiate libération individuelle s'inscrit celle, plus lointaine mais inhérente aux principes sinon de l'autogestion elle-même, du moins de sa finalité : la libération de la soumission aux anciennes catégories : salariat, marchandise et loi de la valeur, solvabilité, Etat.

Telle est la théorie de l'autogestion qui, au delà de l'autonomie des collectifs ouvriers, passée l'enceinte de l'entreprise, entend instaurer, à la place de la société capitaliste, une société nouvelle. Transitoire, celle-ci ne fait que préparer l'éclosion d'une autre, la société socialiste.

Mais les liaisons par lesquelles parvenir des unes aux autres ne sont pas toujours d'une évidente cohérence.

2 — Autogestion et sous-développement

Le premier problème naît du fait que les interrelations, facteur essentiel de l'organisation sociale, sont rejetées dans l'ombre par le principe d'autonomie qui fonde l'autogestion. Ce problème s'aiguise encore avec les objectifs de développement : leur réali-

sation passe, en effet, par l'action puissante sur les interrelations sociales. Le facteur de développement dans l'autonomie que veut être l'autogestion n'entrerait-il pas en contradiction avec l'organisation nécessairement planifiée de ce développement ? Cette question mérite attention.

Au sein de l'ensemble de la société, une unité de production effectue une parcelle du processus productif. Plutôt qu'une cellule elle est une unité fonctionnelle et à ce titre, nullement un centre de la production sociale. La multiplicité de ces unités n'est, pas davantage, une addition de centres. En effet, depuis la division technique du travail, c'est l'intégration de toutes les unités fonctionnelles, leur complémentarité verticale ou horizontale qui fait la production sociale. Dès lors que l'autogestion se situe à un stade de développement auquel la production est une production socialisée, aussi bien la production que la réalisation du produit du travail ne peuvent s'effectuer que dans l'inter-dépendance des producteurs. Les liaisons en amont et en aval de la production d'une unité contredisent son autonomie, face à laquelle fournisseurs et clients sont de bien réelles contraintes.

De plus, dans une société « sous-développée »[4], les diverses productions « individuelles » sont notablement plus intégrées au processus de production d'autres économies qu'entre elles. Leur intégration nécessite bien souvent la création de branches entières. Si chaque collectif est autonome, est maître, par conséquent, de la répartition du produit de son travail entre consommation et accumulation ainsi que de l'emploi de cette dernière, par quelle harmonisation spontanée l'affectation des diverses accumulations des diverses unités autonomes, correspondrait-elle à l'affectation souhaitable pour la création de ces branches ? Or l'autogestion ne s'est, jusqu'à présent, jamais durablement implantée dans une société développée : ses problèmes se posent dans le cadre du sous-développement.

---

4. Sur le sens que nous donnons à ce terme, voir p. 109 et note 50, p. 124.

C'est cette situation, aggravée par les données spécifiques que nous avons analysées, qui retiendra notre attention quant à l'autogestion algérienne. A cet égard, la capacité d'unités autonomes à ouvrir à l'ensemble de la société l'accès au mieux-être collectif, n'est-elle pas d'autant plus limitée que le point de départ se situe à un bas niveau de développement social ? La cohérence, impératif pour le développement de toute société — plus singulièrement dans les sociétés sous-développées qui sont en mal de cohésion — n'est-elle pas contredite par l'égocentrisme ?

On voit déjà ici les principes de l'autogestion poser des problèmes au niveau de leur impact dans une société concrète, sous-développée notamment.

Le deuxième problème est, lui aussi, situé au plan concret de la réalisation du principe d'autogestion : c'est celui de la définition du pouvoir détenu par le collectif ouvrier autogestionnaire.

Le mieux-être que doit connaître la collectivité grâce à l'autogestion passe par de nouveaux rapports sociaux. Comme les Communes libres servirent à ancrer le pouvoir de la classe bourgeoise préalablement assurée de la propriété des forces productives et organisée en corporations, lui permettant la maîtrise de la société tout entière, l'autogestion doit porter ou maintenir la classe ouvrière au pouvoir. C'est un pouvoir réel, à la fois économique et politique que détenaient les bourgeois à l'aube de leur développement. Leur pouvoir résultant de la franchise communale complétait celui que procurait l'étal, bientôt la manufacture. C'est sur cette synthèse que se développa la classe bourgeoise, selon une ligne de force basée, non sur l'indépendance interne des communautés de bourgeois, mais sur l'unification des marchés obligeant à la formation des nations centralisées, à l'encontre de la juxtaposition féodale des fiefs, des baronnies, des duchés, des principats, des provinces. La bourgeoisie ne s'émancipa en tant que classe sociale que par l'exercice de sa dictature sur la féodalité.

De quel pouvoir, pour sa part, peut disposer un collectif ouvrier autogestionnaire d'une unité économique de production telle que précédemment définie ? Il est, on l'a vu, surtout économique. La politique doit, dans la pensée d'un Proudhon

comme dans celle d'un Bakounine, se *dissoudre* dans le moule du fédéralisme économique[5]. Or, avant même de pénétrer dans ce système de pensée, avant même d'en considérer l'éventuelle logique interne, se pose un préalable.

Ou bien l'autogestion apparaît dans une société où la classe ouvrière ne possède pas le pouvoir. L'autonomie économique du collectif ouvrier autogestionnaire est alors confrontée au système privatif environnant, comme ce fut le cas en Europe au siècle dernier. La comparaison de la force respective de chacun des pouvoirs commande une constatation sans appel : c'est la possibilité de trouver solution aux problèmes de production posés par l'entreprise grâce aux seuls pouvoirs économiques du collectif autogestionnaire qui est à mettre en question ; en d'autres termes, c'est la viabilité même de l'entreprise autogérée qui, dans un tel contexte et avec de faibles moyens, est rien moins qu'assurée. Les comités de gestion algériens nous ont fourni à cet égard, une complexe matière à réflexion.

Ou bien l'autogestion apparaît avec un pouvoir ouvrier ou un embryon de pouvoir ouvrier et aux problèmes posés aux ouvriers par la gestion de l'entreprise répondent des solutions fournies par la politique économique de la classe ouvrière au pouvoir, attachée à disputer à l'ancienne classe dirigeante le pouvoir résiduel que celle-ci détient encore. Le pouvoir économique n'est qu'un aspect de l'exercice du pouvoir de classe. Mais on ne peut alors plus parler de pouvoir économique, fondement exclusif du système d'autogestion, puisqu'il se trouve, dans les faits, étayé par un pouvoir politique de classe.

Dans les deux cas, la possibilité d'instaurer un système social nouveau par le seul pouvoir économique de producteurs juxtaposés, achoppe sur des données sociales concrètes.

---

5. C'est dans cette dissolution que réside l'anéantissement de la bureaucratie.

Quant à la désaliénation, et c'est le troisième problème, peut-elle s'inscrire dans le cadre du développement autonome de chacune des unités autogérées ?

Le collectif ouvrier et l'unité de production sont apparus comme une synthèse unissant hommes productifs, biens productifs et biens produits : chacun est à la fois facteur et produit de la transformation des autres. C'est par l'autofinancement, en affectant une partie du produit du travail à l'entreprise, que le collectif ouvrier est censé, constations-nous, élever ses conditions d'existence.

Les ouvriers en autogestion trouvent naturel d'affecter une partie du produit du travail équivalente au renouvellement des moyens de production utilisés au cours du cycle productif, d'assurer, par cette reproduction simple, le maintien des possibilités de production pour eux-mêmes et l'entreprise : le besoin de préserver leurs conditions d'existence fait de cette condition de survie un fait d'expérimentation pour chacun d'eux[6].

Par contre, placés en un point de la production sociale, duquel la connaissance des relations et des proportions à observer entre productions particulières est impossible, leurs décisions d'investissement sont éminemment subjectives. La reproduction élargie, l'affectation d'une partie du produit du travail supérieure au renouvellement des moyens de production utilisés, en d'autres termes le progrès des forces productives ne peut pas résulter de la somme des subjectivités. C'est pourtant la seule voie d'expansion, le seul moyen qui assure le développement de la production en permettant, par des moyens de production accrus ou plus efficients, un produit du travail supérieur d'un cycle productif à l'autre ; la seule source, donc, d'accroissement du revenu du collectif ouvrier. Or, dans le mode de production autogestionnaire, il n'est pas de loi agissant dans

6. La notion d'amortissement des machines n'est pas comme on l'a vu, d'emblée familière à tous les collectifs ouvriers.

le sens de cette reproduction là[7]. Les lois n'y sont, au mieux, que des collections d'arbitrages.

Une première implication des relations dialectiques nouées entre le collectif ouvrier et l'entreprise, apparaît. L'amélioration des conditions d'existence du collectif passe par le développement de la seule entreprise que ce collectif autogère. S'il ne peut assurer ce développement[8], la non-péréquation du produit et des pertes au plan de l'ensemble des producteurs, non-péréquation que suppose l'autonomie des autogestionnaires, le condamne à être sanctionné, seul, par les lois de la concurrence. De même, si la reproduction simple n'est, elle-même, pas assurée par une entreprise — qu'elle le soit dépend des relations entre celle-ci et les autres, mais n'est pas une donnée immédiate — c'est le collectif ouvrier qui, encore seul, supporte les pertes dues, là encore à la concurrence[9]. En effet, nous avons constaté, d'une part, que l'interdépendance s'impose aux producteurs de façon générale et non seulement du fait de la proximité dans tel ou tel processus de production ou entre régions ; d'autre part que la théorie de l'autogestion substitue à cette interdépendance une juxtaposition de centres producteurs. Il faut, par conséquent, bien se rendre à l'évidence qu'il n'est pas d'autre ciment social que le marché, qu'une série de marchés. Il sera on ne peut plus instructif d'observer à cet égard que l'orientation du développement d'une économie autogérée concrète selon l'approfondissement de la théorie économique de l'autogestion, conduit à

7. Dans le cas de la gestion ouvrière au plan de la classe, la Loi de Plan tend à réaliser les conditions dans lesquelles chaque entreprise peut assurer son développement, ou à éventuellement réorienter son activité de telle manière que la reproduction élargie s'opère à l'échelle de l'ensemble de la société.

8. Les causes peuvent être dues aux qualités du collectif, mais aussi et le plus fréquemment à la place de l'entreprise : place dans la branche, place de la branche, demande du produit, situation géographique, bref à sa situation dans le marché.

9. Supposition qui rendrait évidemment la reproduction simple pour l'ensemble des entreprises, aléatoire, et par conséquent le maintien de conditions d'existence au moins équivalentes pour la classe ouvrière, incertain. Nous aurons à nous en souvenir lors de l'analyse des problèmes des comités de gestion algériens.

la généralisation des marchés jusqu'à la réapparition même de celui de la main-d'œuvre[10].

Comment alors, et c'est la seconde implication étroitement liée à la première, concevoir la désaliénation en même temps que le maintien des lois du marché ? Instrument, agent et objet d'un développement économique sanctionné par ces lois, comme le collectif ouvrier autogestionnaire peut-il se désaliéner ? Comment un tel assujettissement, serait-il à soi-même imposé, peut-il garantir la libération mentale ? A fortiori, comment le mode de production autogestionnaire peut-il atteindre l'objectif assigné de désaliénation de l'ensemble de la société ? Avec la propriété collective organisée sur ce mode, l'aliénation n'aurait-elle pas plutôt changé de forme que disparu ? Libérés parce que devenus autonomes, les ouvriers ne seraient-ils pas prisonniers des contraintes et effets de cette autonomie même ?

10. Comme cela se produit actuellement en Yougoslavie.

SECTION II

UNE SOCIÉTÉ DE TRANSITION D'UN TYPE NOUVEAU

1 — La notion de transition

Nous n'avons pas traité des problèmes de l'autogestion dans les sociétés où, à l'accomplissement d'une révolution sociale, s'ouvre une période transitoire au socialisme sous la direction de représentants du prolétariat.

Ce qui, là, caractérise cette période transitoire, et ce qui caractérise celle qui, en Algérie, est nommée du même terme, se différencient tellement qu'il devient, à ce stade de l'analyse de l'expérience algérienne, fondamental d'en marquer les contours respectifs.

Dans les autres sociétés, la révolution sociale accomplie, les deux pôles de propriété et gestion d'une part, de production de l'autre, se rejoignent en tant que *structure sociale* dominante : la classe au pouvoir est le prolétariat. Le problème de la gestion ouvrière s'est posé d'emblée avec la prise du pouvoir politique par la classe ouvrière. Il s'est agi d'organiser, au plan national, la gestion d'un patrimoine collectif d'une classe sociale. Après des décades d'élaboration d'un mode de gestion pour la première fois dans l'histoire appliqué à une très vaste production sociale, elle-même fondée sur la propriété sociale généralisée des moyens de production et après l'élargissement du champ des révolutions ouvrières renouvelant ainsi les conditions initiales de la construction du socialisme par rapport à celles qui avaient prévalu pour l'Etat Soviétique, un des partis ouvriers élabora — en Yougoslavie — un mode de gestion posé comme authentiquement ouvrier — les modèles antérieurs n'en ayant été que des déformations —, l'autogestion. Les problèmes relatifs au mode de gestion se situent donc au plan de l'organisation interne d'une seule classe, celle-là même qui détient le pouvoir politique.

Or, les révolutions sociales accomplies, l'ont jusqu'à présent toujours été en pays sous-développé, alors que les rapports

mondiaux se maintiennent dans leurs lignes de force majeure, en faveur de la classe possédante.

Cette situation implique une période transitoire pendant laquelle sont jetées les bases d'implantation du mode de production socialiste.

C'est-à-dire que l'action de la classe ouvrière au pouvoir va tendre à développer les éléments déjà dominants de la future formation sociale — pouvoir politique, nationalisation des rouages économiques essentiels — par le démantèlement des résidus, encore fortement ancrés, de l'ancienne.

Dans cette société, hier encore dominée où les structures économiques et sociales sont par conséquent sous-développées, la persistance des structures capitalistes est, en effet, suffisamment puissante pour que, si la classe ouvrière détient le pouvoir politique, le pouvoir économique soit toujours aux mains de l'ancienne classe dominante. La structure du marché, la loi de la valeur basée sur la marchandise, le calcul des prix, les normes de salaires, sont autant de marques du maintien de l'ancien mode de production.

Au sein des problèmes de développement qui vont se poser à cette société, le choix de la forme décentralisée d'organisation de la production que représente l'autogestion sera, par conséquent, basé sur de tout autres données qu'en Algérie, puisque les pouvoirs économiques locaux seront entre les mains de membres de la même classe sociale que celle qui détient le pouvoir politique à l'échelle de la société. Qu'ensuite puisse apparaître une distorsion telle qu'elle défigure totalement ce schéma, pose des problèmes quant aux *caractéristiques* des composantes de cette classe au pouvoir, mais n'en remet pas en cause *la nature*.

En Algérie, par contre, l'autogestion, qui « exprime la volonté des couches laborieuses du pays à émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante » ne fut pas le choix d'une classe ouvrière au pouvoir — non plus qu'elle ne lui a, jusqu'à présent, permis d'y accéder.

Toute la différence entre ces deux types de périodes transitoires, entre les deux types d'expériences d'autogestion qui s'y déroulent, est que l'une est le fait de la classe ouvrière qui

détient le pouvoir politique, tandis que l'autre se développe malgré la classe possédante, petite-bourgeoise qui détient le pouvoir et cherche à acquérir le pouvoir économique encore maîtrisé par l'étranger. Ce qui entraînera une nouvelle différence dans les perspectives d'évolution de cette société.

La différence est si évidente que nous aurions hésité à la souligner si elle eût été évidence pour tous.

Mais l'aura socialiste de l'Algérie, l'existence de l'autogestion structure d'Etat Ouvrier, les nécessités d'amalgame pour justifier l'orientation de la politique économique de la coalition au pouvoir, vont y secréter une épaisse confusion et favoriser, quant aux rapports entre les secteurs capitalistes et socialistes, des ellipses étonnamment hardies identifiant l'une et l'autre périodes transitoires.

Que l'économie algérienne soit toujours dominée par le pouvoir étranger, qui continue d'en maîtriser les secteurs-clef — commerce extérieur, banques, industries existantes — que les circuits intérieurs soient entre des mains nationales privées, suffit à certains, sans que soit autrement pris en considération le caractère marginal du secteur collectivisé, essentiellement représenté par l'autogestion-alibi. Sans prendre garde que la collectivisation des moyens essentiels de production est un critère fondamental d'identification de la période transitoire et nonobstant la différence dans la classe au pouvoir, les partisans de cette thèse évoqueront « la dialectique, la Vraie », celle qui conduisit Lénine à ne pas craindre de réintroduire, avec la Nouvelle Economie Politique, le capitalisme en Russie[11].

---

11. *Révolution Africaine,* 29 février 1964, n° 57, p. 3, publie une lettre où, évoquant la conférence du 22 février, lors de laquelle Tiano, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques d'Alger, fit cette analogie à propos du « Contenu économique du socialisme algérien », un assistant de la même Faculté, Michel Mazière, répond que, s'agissant de la NEP, « cette concession en 1921 aux forces de l'ancienne société est celle d'une classe ouvrière au pouvoir... Elle était rendue nécessaire par le faible développement des forces productives en Russie et dans les autres Républiques qui se fédéreraient bientôt, par l'arriération économique et sociale marquée de façon générale par la prédominance de la petite paysannerie... Mais cette concession n'a été possible que parce que l'Etat était un Etat prolétarien, propriétaire des fonds de

Pourquoi, alors, nous dit-on, choisir entre consolider le secteur socialiste en l'étendant, ou l'organiser dans une fructueuse collaboration des deux secteurs privé et socialiste ? Pourquoi se passerait-on à terme du « capital intelligent », puisqu'un Etat, lui aussi dans une période transitoire au socialisme, a choisi la NEP ? Pourquoi les syndicats n'auraient-ils pas le rôle qu'ils ont eu au sein d'un Etat ouvrier ?[12].

Ce n'est donc pas la seule préoccupation méthodologique qui commande la distinction entre périodes transitoires de type différent.

Que l'Algérie soit dans la phase antérieure à la révolution sociale, le contenu de la guerre de libération et des trois années qui suivirent, la présence au pouvoir de la petite-bourgeoisie nationale suffisent à en étayer l'affirmation.

Aller plus loin et avancer que ne s'y est aucunement ouverte une période transitoire au socialisme, serait, du coup, nier les caractères particuliers qui distinguent l'Algérie des autres sociétés dominées et récemment indépendantes.

2 — La société transitoire algérienne

On a pu dégager, au début de cette étude, le caractère nationaliste du mouvement d'indépendance algérien. Mais on a longuement pu également constater la profonde modification dans les rapports sociaux qui marqua les trois premières années

---

base essentiels, monopolisant le commerce extérieur et le crédit. L'appel aux concessionnaires impérialistes... s'est réalisé sans recul sur les conditions fondamentales de l'existence d'un Etat ouvrier... sans dénationalisation du sol... On ne connaît point de situation historique où un tel Etat l'ait fait — et pour cause — quand le capitalisme est dominant à la fois intérieurement (secteur industriel et bancaire) et extérieurement ». *Le Peuple*, des 25 février et 3 mars 1964, rendait compte de cette conférence et des controverses qu'elle souleva.

12. *Alger Républicain* du 30 mars 1964 : le rôle et les tâches des syndicats dans les conditions de la Nouvelle Economie Politique — Décisions du comité central du Parti communiste (bolchevik) de Russie (12 janvier 1922). « Ce texte que nous publions aujourd'hui a une valeur pour notre pays qui fait ses premiers pas dans la voie du socialisme ».

d'indépendance. Simultanément à cette révolution, apparaît un secteur autogéré. L'existence objective de ce début de socialisation des moyens de production n'est évidemment pas mise en cause par l'analyse que nous avons cherché à en faire ; comment est né ce secteur, quels problèmes, quelles limites il rencontre, pèsent sur sa dynamique mais non sur le fait qu'il existe. C'est en cela que la société algérienne est irréductible à d'autres schémas sociaux.

Au demeurant, ses traits essentiels pourraient ainsi se caractériser : le poids d'un prolétariat, rural notamment, assez lourd pour faire germer des structures socialistes au sein d'un mouvement nationaliste, assez lourd pour que la classe au pouvoir n'ose les démanteler dans un affrontement ouvert, mais trop faible pour achever cette transcroissance en révolution sociale à son profit ; celui de la petite-bourgeoisie qui, parvenue à se hisser au pouvoir, mais non aux principales commandes économiques, se confirme incapable d'y affirmer des intérêts propres en même temps que d'entrer en lutte ouverte avec le prolétariat ; l'existence d'un noyau bourgeois compradore, incapable cependant de s'imposer davantage ; l'importance, au sein d'une société analphabète, de l'intelligentzia, dont la lucidité achoppe sur une méthode d'action extérieure aux cercles du Pouvoir.

L'instabilité idéologique de la petite-bourgeoisie reflète et accuse à son tour cette instabilité structurelle. En effet, une impression d'action concertée a pu se dégager de ce qui a été dit des rapports entre la coalition au pouvoir et les ouvriers en autogestion. Il ne s'agit pourtant que de la résultante de réponses données empiriquement et dans l'instant aux diverses situations contradictoires, et non d'une conscience interne d'intérêts propres rendant la petite-bourgeoisie capable de se tracer une ligne cohérente de conduite — tout au moins jusqu'en juin 1965.

En outre, et en plus de la situation économique, quelques autres caractéristiques ont été soulignées au fil de la recherche, toutes greffées sur la domination extérieure qui provoqua le mouvement nationaliste : incapacité de la petite-bourgeoisie à jouer le rôle progressif qui fut celui des bourgeoisies européennes à l'égard de l'ensemble de la société qu'elles dominaient ; inorganisation de *toutes* les classes sociales, la caste militaire

relativement structurée faisant exception[13] ; bureaucratisation de nature différente, mais frappant, là aussi, tous les membres de l'une ou l'autre classe investis d'une parcelle de pouvoir ; acculturation profondément compromise, à des degrés divers, mais chez tous les membres de cette société, les plus menacés étant les moins intellectuellement démunis.

L'analyse de bien d'autres traits, l'approfondissement de ceux-ci, tel serait l'objet de la recherche d'une typologie de ces sociétés en l'étape nationaliste de leur développement. Malgré les découvertes passionnantes qu'elle promet, cette recherche est pourtant quasi totalement à faire.

Cependant, ne nous attache, ici tout au moins, que la présence de l'autogestion.

On a vu comment, sous l'impulsion des forces libérées par la révolution nationaliste, a pu éclore l'autogestion ouvrière. On se souvient aussi que ce fut beaucoup moins dans le mouvement de libération lui-même que dans la dialectique de son évolution, notamment par la dialectique du fait colonial, qu'a essentiellement pu s'inscrire cette gestion ouvrière de l'unité de production.

Or, c'est précisément la présence de l'autogestion dans une telle société qui a pu faire énigme pour les uns et tromper les autres.

L'autogestion rend, par sa présence même, par la complexité de ses rapports avec le Pouvoir, la société algérienne irréductible à l'une ou l'autre de celles qui connurent ou connaissent l'autogestion. Qu'il en soit ainsi est également l'indication la plus significative de contradictions particulières, d'une instabilité particulière.

13. Ce fait explique sans doute un peu l'importance de l'armée et la fréquence des régimes militaires dans ces sociétés, qu'elles soient moyen-orientales, ou latino-américaines. Dans ce dernier cas, pourtant, l'existence de bourgeoisies nationales modifie quelque peu le schéma. Quant au Maghreb, si, à présent une seule société connaît une direction politique des militaires, il convient de remarquer d'abord que la royauté obvie ici à l'émergence de la petite-bourgeoisie, que l'allégence à l'Occident, là, a consolidé un temps cette dernière sans lui permettre pour autant un rôle autonome. Enfin, le type militaire du régime algérien actuel serait à plus soigneusement démontrer.

Comme ce pourrait être la norme dans les Etats Ouvriers transitoires au socialisme l'autogestion est officiellement admise, d'emblée nantie des fonctions d'organisation économique du développement, mais sans que les producteurs y aient acquis le pouvoir politique par une révolution sociale, et sans y être dominante ou intégrée à un ensemble collectivisé dans ses rouages essentiels.

A l'inverse, elle a donc, comme dans les sociétés régies par le système capitaliste ayant connu une expérience analogue, surgi dans une société où le Pouvoir appartient à la classe possédante, elle y est, ici comme elle fut là, économiquement marginale et cernée d'un plus puissant environnement hostile. Mais elle est tolérée par un Pouvoir qui, de plus, s'en déclare le premier allié ; et loin d'être le fruit d'une lutte de classe, elle est celui de conditions spécifiques à la dialectique de la révolution nationaliste.

Au demeurant, il est apparu au fil de l'analyse des rapports entre l'autogestion et la société algérienne, que les différences avec les expériences d'autogestion en système capitaliste peuvent finalement s'exprimer par une différence dans le degré de développement, l'homogénéité, la puissance économique, le degré d'autonomie économique et politique de la classe au pouvoir. Cette différence est par conséquent moins irréductible que celle qui la distingue des expériences d'autogestion dans les Etats Ouvriers : la nature de la classe au pouvoir y est autre.

Ainsi insérée dans une société dont les structures dominantes sont toujours de type capitaliste[14], empruntée aux formes d'organisation de l'Etat Ouvrier, l'autogestion algérienne est donc un indice hautement significatif du type de relations internes à cette formation sociale, jusque dans ses limites mêmes.

Economiquement étouffée, politiquement intruse, mais tolérée, elle révèle la faiblesse de la classe au pouvoir, en même temps qu'elle illustre la mutation, que connurent toutes les composantes de cette société sous l'exclusive bannière du nationalisme. Qu'elle

14. Ou plutôt impérialiste, c'est-à-dire pour ce qui nous occupe ici, sans classe capitaliste capable d'investissements productifs qui puissent pallier, ou seulement immobiliser l'inégalité des échanges avec les économies développées.

ne remplace pas, cependant, ce pouvoir autre, est révélateur d'antagonismes d'un type particulier, inhérents, qui bloquent sa croissance et minimisent sa valeur d'exemple pour le reste de la classe ouvrière : faible intérêt, adhésion limitée, faible pouvoir de cristallisation des énergies.

Cependant, ce qui fut d'abord réponse aux contraintes conjoncturelles puis instrument incomplet entre les mains du prolétariat algérien dans sa lutte pour le pouvoir politique, s'est avéré être une accumulation d'énergie assez grande pour engendrer à son tour un déséquilibre dynamique. Il suscitait, en effet, un mouvement actif ou réactif dans chaque classe ou couche de la société, en même temps que son propre dépassement par la formation d'un modèle social autre au fur et à mesure que se dessinait le sien propre.

Pas uniquement par l'autogestion, mais beaucoup plus clairement à travers elle, la société algérienne se détache, sous la direction d'une petite-bourgeoisie en cours de bureaucratisation, du système des sociétés capitalistes développées. Elle s'en détachera de plus en plus, l'alternative au renforcement du prolétariat algérien jusqu'à sa prise de pouvoir ne pouvant être qu'une gestion étatique de type bureaucratique de plus en plus généralisée, sans pour autant qu'elle entre automatiquement par ce processus dans une période transitoire au socialisme dans le sens où l'on emploie généralement cette expression.

Faut-il, s'agissant de cette phase-ci du développement de la société, dire qu'elle est la première phase de la période transitoire au socialisme ? Non : il serait bien hardi, dès lors que cette phase est déjà différente des premiers moments que connurent les Etats Ouvriers (qui eux, par contre, ne connurent pas de phase nationaliste) d'assigner à cette société un processus de développement identique au processus connu ailleurs.

Dira-t-on alors que l'Algérie est dans une phase pré-transitoire au socialisme ? Certes pas : elle est déjà entrée dans une phase transitoire.

Vaudra-t-il mieux, enfin, parler de phase nationaliste ? Ce serait dangereusement réduire le contenu de cette période et, surtout, ce serait faire des rapports dialectiques entre nationalisme et luttes de classe une simple suite chronologique d'étapes marquant un processus linéaire.

Le langage est insuffisant à rendre compte des nuances du concret dont le rythme de développement plus rapide ne s'accomode bientôt plus des anciens cadres d'analyse. C'est ainsi que nous avons été amenés à discuter du terme de sous-développement, de celui d'acculturation, de celui, même, d'autogestion. A présent, nous nous trouvons dans l'incapacité de nommer cette société transitoire qu'est la société algérienne par un terme capable d'en respecter toutes les particularités.

Nous nous contenterons donc d'appeler « société transitoire de type algérien », une société pour laquelle s'ouvre une période qui porte encore tous les stigmates d'une récente domination, toujours effective en bien des points, et où une impulsion nationaliste connaît une transcroissance en lutte de classe telle que des éléments petit-bourgeois hétérogènes en cours de bureaucratisation dominent mal un prolétariat enrichi d'acquis plus objectifs que subjectifs.

Société transitoire de type algérien, la société algérienne ? Et qui plus est, la seule à participer présentement de ce type ? Sans doute aurions-nous pu accéder à cette originale découverte en nous épargnant les longs développements précédents... L'expression est bien évidemment inadéquate. Mais, s'il s'avère que les préoccupations qui nous conduisent à avancer ces éléments de typologie, trouvent effectivement confirmation dans le développement social réel, alors un terme juste sera forgé.

Ce qui nous importe plus, c'est de souligner pourquoi une typologie nous paraît nécessaire : si l'Algérie s'intègre au mouvement de libération coloniale qui marque notre époque, l'existence de l'autogestion la fait apparaître différente des autres pays coloniaux récemment indépendants.

Rapporté à la seule Algérie, l'intérêt méthodologique de notre tentative est très faible. Tant que cette société est seule en cause, il suffit en effet de dégager les indices qui permettent de comprendre le développement inégal et combiné de la société algérienne par rapport au reste du monde. C'est à cet égard que l'autogestion a retenu notre attention. Mais, s'agissant de l'évolution de sociétés transitoires à venir, une typologie nouvelle s'appuyant sur l'analyse de leur développement — sans préjuger des formes qu'il prendra dans chacune — nous paraît prendre alors tout son sens.

CHAPITRE VIII

PROBLÉMATIQUE DE L'AUTOGESTION EN ALGÉRIE

De l'examen des contradictions entre l'autogestion algérienne et la société où elle naquit, se dégagent notamment le caractère particulier de cette société de transition et le rôle dynamique qu'y joue l'autogestion. Les freins opposés à cette dynamique sont, on l'a vu, de nature structurelle, inhérents à cette société de transition.

Mais n'en existe-t-il pas d'inhérents aux principes mêmes de l'autogestion ?

La question à présent est donc : l'autogestion peut-elle dans une telle période, développer les contradictions jusqu'à transformer ces structures qui freinent son expansion ? Peut-elle jouer le rôle que lui assigne sa théorie même ? Est-elle, peut-elle être facteur de développement social capable de porter la société transitoire qui l'a engendrée à une phase supérieure de son développement vers le socialisme ? Sinon, jusqu'où ses forces internes peuvent-elles l'impulser, et avec elle la société environnante ?

Section I

AUTOGESTION ET DÉVELOPPEMENT

1 — Autonomie et relations sociales

Le développement d'une société donnée peut se définir comme un processus de démantèlement des anciennes structures sociales au profit de nouvelles, telles qu'elles représentent un mieux-être pour le plus grand nombre des membres de cette société, mieux-être dans leurs situations et dans leurs relations. Production accrue pour une répartition tendant à de mieux en mieux satisfaire les besoins autres que solvables, rapports sociaux désaliénés, axent ce progrès social.

Dans cette perspective, nous définirons un facteur de développement comme une force susceptible d'engendrer ou de nourrir ce processus de transformation sociale en suscitant l'éclosion de nouvelles organisations sociales, de nouvelles structures.

Cet accès à un stade social supérieur, ce progrès, passe donc par le bouleversement de chacune des activités humaines en fonction des besoins, capacités, rythme propre des autres activités, considérées elles aussi dans *leurs relations* avec le tout social.

Le développement est donc une transformation dans les rapports entre les différents termes sociaux de telle sorte que chacun d'eux accède à un stade supérieur par accession des autres à ce stade : la réforme agraire ouvrant un marché aux biens d'équipement et de consommation produits par l'industrie illustre ce phénomène de développement par le jeu sur les interrelations sociales. D'autant que cette réforme agraire est elle-même impulsée par de nouveaux rapports de classe.

L'échec des tentatives de développement sans transformation des structures et rapports sociaux souligne le caractère fondamental du développement : modification de *tous* les éléments d'une société par la modification de *toutes leurs interrelations* matérielles et mentales.

De ce point de vue, l'autogestion est-elle, peut-elle être un facteur de développement ?

Le principe d'autonomie, d'indépendance qui la fonde, peut-il trouver place dans cette conception du développement par la progression des activités dans leurs interrelations ?

Et avant que de parler de développement, ce principe d'autonomie dans une société transitoire du type algérien, n'interdit-il pas toute viabilité à ces collectifs autonomes ?

Dans une telle société, les perspectives de développement dans lesquelles s'inscrit la problématique de l'autogestion sont d'une nature telle que se pose en effet cette viabilité : entre les tâches et les contraintes de la période, c'est la conception même de l'autogestion qui est à mettre en question.

Les tâches de développement sont communes à toutes les sociétés transitoires. Jusqu'à présent, en effet, seules des sociétés sous-développées sont entrées dans une phase transitoire au socialisme. Quant aux sociétés transitoires du type algérien, leur définition même implique le sous-développement : parler en effet de direction petite-bourgeoise, c'est sous-entendre une société dominée, dans la mesure où la fonction historique des classes sociales n'a pas, jusqu'alors, permis à la petite-bourgeoisie d'accéder à la direction d'une société développée.

Ainsi, quel que soit le type de société transitoire, toutes doivent effectuer ce que les économistes, après Rostow, appellent le « take-off », le « décollage » ou, en d'autres termes, l'accumulation primitive permettant le développement social des forces productives, rationalisé par une planification globale.

Toutes inscrivent à leur programme d'action économique les quatre points fondamentaux, à savoir l'indépendance économique nationale[1], l'industrialisation, la réforme agraire, le tout coordonné par une planification centralisée.

1. Avec la complexité croissante des relations internationales, de moins en moins de sociétés peuvent prétendre à cette indépendance. Nous ne voulons parler ici que de la reprise par l'Algérie des entreprises et secteurs intégralement et sur place entre des mains étrangères, comme le pétrole ou les banques.

Et la direction petite-bourgeoise d'une société transitoire du type algérien est conduite objectivement, on l'a vu dans l'expérience algérienne, à entreprendre ce programme de développement. Mais alors la question est : *au profit de quelle classe* sera menée cette action ? On a vu quelle réponse a donnée la petite-bourgeoisie algérienne.

Mais, dès lors qu'une action de développement ne sera tentée qu'au seul profit[2] de la petite-bourgeoisie, le contenu, le rythme et les capacités de réalisation intégrale d'un tel programme seront compromis.

En effet, l'autre aspect du développement, celui sans lequel il n'est pas de développement économique est un triple processus de désaliénation dans les rapports sociaux par la limitation, bientôt l'interdiction de toute possibilité d'accumulation privative ; d'élaboration de bases nouvelles de répartition du produit du travail ; de lutte, enfin, contre le danger de bureaucratisation qui ne serait que la substitution d'une aliénation à une autre. La désaliénation culturelle s'intègre alors, dialectiquement à ce processus.

Au terme de ce programme, le prolétariat accède au pouvoir en tant que classe dominante d'une société transitoire pour laquelle s'ouvre, dès lors, une nouvelle phase de développement : celle qui suit une révolution sociale.

Or les contraintes à ce développement total — mais il n'est pas de développement partiel — sont les caractères mêmes qui font de la société petite-bourgeoise une société transitoire d'un type particulier, et qui ont déjà longuement retenu l'attention. Ils imposent au développement de passer par celui des antagonismes sociaux. Le renversement des rapports de classes, soumettant la petite-bourgeoisie actuellement au pouvoir, à la classe ouvrière, dès lors dominante, est en effet, comme l'expérience

2. C'est du moins son objectif. Dans les faits, toute mesure étatique prise dans une telle société jette les bases *objectives* d'un futur mieux-être pour le prolétariat.

de l'autogestion algérienne a pu le démontrer, la condition de réalisation du programme de développement.

Jusqu'où la petite-bourgeoisie aura-t-elle, sous le fouet de ses contradictions internes, réalisé les prolégomènes au développement avant que ne s'accomplisse ce renversement dans les rapports ? Jusqu'où, plus précisément, auront pu être élargies les bases collectives du patrimoine national grâce à l'autogestion notamment ?

Tout dépendra du rythme de mutation de cette petite-bourgeoisie en une bureaucratie consciente d'une communauté d'intérêts (et non plus d'une concurrence d'intérêts partiels) moins surannés que l'écumage de profits passagers[3]. C'est-à-dire de sa capacité à trouver un centre de gravité entre ses besoins de consommation, son refus d'investir, ses complaisances envers l'ancien maître, sa peur des masses ; centre de gravité qui lui assure une assise relative si l'on fait abstraction de toute poussée internationale et en l'absence de toute poussée du prolétariat algérien.

Car tout dépendra justement et au même titre de l'autre terme du rapport : la rapidité du prolétariat à organiser la défense de ses intérêts dans une action concertée pour finalement passer à l'offensive.

Ces deux termes se développent dans des relations dialectiques : plus grande sera la cohésion active du prolétariat, plus faible et instable sera la sédimentation des éléments petit-bourgeois, et plus malaisée l'opposition à l'organisation ouvrière. Et une partie d'autant plus grande du programme de développement aura été réalisée avant la révolution sociale : plus forte sera la poussée, plus grandes seront les concessions aux revendications ouvrières.

La question est d'importance, puisque déterminant le *niveau de développement* atteint par une telle société lors de l'éclosion de la révolution sociale. On voit tout l'intérêt de l'expérience d'une société de transition *sans* la direction du prolétariat ayant

3. Nous avons mis en relief ces caractères au sujet des Sociétés Mixtes, de groupements d'achat, p. 200.

jeté, par la transcroissance achevée de sa phase nationaliste, les bases objectives de son développement.

Dans une période transitoire de ce type, la problématique de l'autogestion s'inscrit donc dans une situation définie par les trois coordonnées que sont l'impératif de développement, la contrainte politique que représente la classe au pouvoir, dont la puissance économique est cependant dominée par le capitalisme étranger, et la forme d'organisation ouvrière d'unités de production autonomes, décentralisées, dotées d'un pouvoir économique réduit à elles-mêmes, et néanmoins conçues pour s'élargir au point de devenir structure économique dominante, et pour porter ses membres à la direction politique du pays.

Entre l'actuel pouvoir économique restreint et le futur pouvoir politique dominant, se situe la contradiction fondamentale de l'autogestion.

2 — **Développement et Pouvoir**

Jusqu'où l'intrusion d'un pouvoir économique restreint dans un environnement socio-politique dominant et hostile est-elle possible ? Quelle est, en d'autres termes, la capacité de mise en cause du pouvoir politique central par un pouvoir économique local et marginal ?

Parce qu'elle est basée sur un principe autonomiste opposant l'indépendance aux interrelations, l'autogestion se trouve enfermée sur elle-même et ne peut trouver prise sur les problèmes économiques qui se posent à elle à l'échelle d'un plus grand diamètre social, pas plus que sur ceux qui se posent à la collectivité environnante.

Parce qu'elle est issue d'une conception dichotomique du politique et de l'économique et plus généralement opaque aux rapports sociaux, l'unité de production autogérée est totalement désarmée dans un contexte que, dans une période transitoire de ce type, elle est appelée à âprement combattre.

Alors qu'il ne vit qu'en fonction de ses relations politiques et économiques extérieures — et l'expérience de l'autogestion algérienne l'a amplement démontré —, le collectif ouvrier en autogestion se trouve sans pouvoir économique hors de l'entreprise, sans pouvoir politique même dans l'entreprise.

C'est la croyance utopique en la possibilité d'existence de ces microcosmes, artificiellement clos parce que niant des relations très réelles, qui retranche les ouvriers en autogestion de l'activité commune, les condamnant à un combat solitaire donc désespéré.

Ecartés des réels centres de décision économique au niveau du Pouvoir central, et ils ne peuvent que l'être en cette période, ces collectifs ouvriers sont également étrangers aux activités des autres secteurs économiques, qui les concernent pourtant au premier chef.

Mais ils ne vivent pas non plus de relations actives avec le reste de la classe ouvrière, en ce sens qu'ils ne partagent, avec les ouvriers urbains et ruraux des secteurs privé, étatique, coopératif, ni tout à fait les mêmes intérêts ni tout à fait les mêmes combats. Un clivage s'opère, qui les enferme dans leur autonomie apparente.

Et si ce pouvoir économique attaché à l'autogestion est circonscrit à l'unité de production, il importe de rappeler que l'ensemble de ces unités ne forme qu'un appendice de l'appareil productif : l'autogestion ne représente que quelques îlots dans le système économique dominant.

En évoquant l'occupation des usines, la part du marché que leur production représente et qui échappe ainsi aux secteurs concurrents privés, du même coup d'un petit domaine économique, on aura résumé ce par quoi l'autogestion, concrètement, est parvenue à s'opposer au système économique environnant.

Mais lorsqu'il s'agit de s'imposer, de s'étendre, de développer ses forces productives, alors l'autogestion est impuissante à obvier aux freins structurels qui jouent sur elle.

Incapable de réaliser une sensible accumulation de capital à partir de sa situation déficitaire première, l'autogestion demeure marginale sur le marché dont elle ne peut, *a fortiori,* modifier ni les mécanismes, ni la structure ; elle ne peut pas plus y introduire de nouvelles normes de calcul des prix ou de relations entre consommation et production.

Faut-il, dès lors, expliciter que ni l'industrialisation, ni la réforme agraire, ni la planification ne seront réalisables par la seule force de l'autogestion, pour conclure à l'incapacité, pour l'autogestion, d'être un facteur de développement économique

— toutes choses égales par ailleurs — et ce, malgré la parcelle de pouvoir économique dont chacune des unités autogérées est le siège ?

Parce qu'il pose à son existence économique des problèmes d'emblée politiques, le pouvoir de la petite-bourgeoisie sur une société transitoire du type algérien peut aisément prendre l'autogestion au piège de sa propre contradiction : à l'autonomie économique interne ne sont accordés que des pouvoirs économiques internes. Il ne reste plus à l'autogestion, comme le notait récemment un journaliste algérien, « qu'à mourir de sa belle mort »[4] — tant il est vrai que les structures sociales sont des rapports vivants et non des juxtapositions de mondes clos.

Dans une telle période, ce ne sont donc pas des problèmes de technique du développement à partir de la forme autogérée de l'organisation du travail qui se posent. Avant eux, se posent ceux des rapports de force entre les pouvoirs dominants, politique entre les mains d'une classe intérieure et économique entre celles d'une classe étrangère, et cet embryon de pouvoir économique entre les mains d'une troisième.

C'est seulement à partir d'un pouvoir politique leur donnant accès à toutes les activités de la société, que les producteurs pourront utiliser leur pouvoir économique. Une preuve en est donnée par le problème de l'extension du secteur autogéré.

Cette extension est un impératif vital pour l'autogestion. Elle n'est cependant pas concevable dans une période transitoire du type algérien.

Seule, en effet, une généralisation de l'autogestion aurait quelque chance d'accumuler les problèmes au point de déboucher sur une dualité entre le pouvoir économique détenu, toujours localement mais dans la totalité de l'échelon local, par la classe ouvrière et le pouvoir politique détenu par la petite-bourgeoisie bureaucratisée.

Hypothèse fragile que cette généralisation : c'est très précisément à cause de l'affrontement en germe dans la consolidation

4. *Révolution Africaine*, du 20 au 26 mars 1967, n° 214.

de l'autogestion par son extension que, dans les faits, la petite-bourgeoisie algérienne s'efforce de maintenir celle-ci dans les étroites limites qu'elle avait à ses premiers moments. C'est également pourquoi l'extension de l'autogestion n'est théoriquement pas concevable dans une telle période transitoire.

Sans pouvoir sur l'environnement, quelles sont les chances de l'autogestion de s'étendre, c'est-à-dire de renverser les rapports de force au point d'arracher de nouvelles unités de production et de les intégrer ?

Puisque seule l'extension peut lui donner vie en lui donnant marchés, coûts compétitifs, accumulation donc, l'autogestion se trouve confinée dans des limites étroites que, sans pouvoir sur un environnement hostile, elle ne peut faire éclater.

Incapable de réaliser de par sa dynamique interne une accumulation de capital telle qu'elle transforme qualitativement ses rapports avec l'environnement, l'autogestion dont l'unique forme d'extension que prévoient ses principes fondamentaux est l'auto-financement, doit, faute de pouvoir l'assurer, attendre de l'extérieur une impulsion économique sous forme de crédits budgétaires[5]. C'est dire à nouveau combien elle se trouve entièrement soumise au Pouvoir central.

A cet égard, les rapports théoriquement possibles entre l'organisme du Plan et les unités autogérées, en une telle période transitoire, toujours, sont fort significatifs.

Les législateurs algériens avaient conçu, en juin 1964[6] un plan non dénué d'intérêt dans ses rapports avec les unités autogérées : il était, en effet, prévu que celles-ci fourniraient au pouvoir planificateur central les informations de base destinées à étayer le plan national.

Signalons la carence majeure de cette conception, l'absence des autres secteurs économiques dont on ignore tout des liaisons

5. La nature des problèmes rencontrés par l'autogestion dans une période transitoire de ce type rend prématurée la question théorique de savoir si l'allocation de crédits ne va pas à l'encontre d'un des principes centraux de l'autogestion : l'auto-financement.

6. Voir p. 185.

avec le secteur autogéré dans le cadre d'un plan, et attachons-nous aux rapports entre celui-ci et l'autogestion.

Bien qu'apparemment difficile, le syncrétisme entre centres de décision autonomes et planification centrale est théoriquement réalisé : les collectifs ouvriers locaux sont investis d'un pouvoir exécutif pour réaliser les impératifs globaux lancés par le plan national, lui-même fondé sur les projets soumis par lesdits collectifs de base et agrégés au niveau du département.

Le pouvoir exécutif ainsi conçu, pouvoir et non devoir, imposé à des groupements de producteurs salariés dont les avis ne sont nullement pris en considération, implique des instruments d'exercice de ce pouvoir : budget, marché, protection douanière, matières premières notamment. Sans eux, nul plan n'est exécutable, nul pouvoir exécutif n'existe.

C'est précisément les planificateurs qui, formulant les orientations décisives et fixant les choix de politique économique, impartiront à chacun des secteurs crédits et marchés. L'action sur les prix, celle sur les salaires concrétiseront ces choix. L'instrument le plus puissant du planificateur sera la Banque Centrale.

Or, dans cette société transitoire, quelle classe sociale servent les planificateurs, sinon celle qui détient le pouvoir ? Quelle garantie, dès lors, auront les producteurs organisés en unités autogérées de voir leurs intérêts respectés à ce niveau central ? La même question se pose, d'ailleurs, quant aux intérêts de la collectivité nationale, que le pouvoir planificateur central est censé représenter face aux intérêts particuliers de chaque unité de production.

Ainsi les unités autogérées, à soi confinées, dès lors dépouillées de tout pouvoir réel, même économique, représentent-elles un danger relativement restreint pour le pouvoir.

Mais, tant il est vrai que le tout n'est pas la somme des parties, l'ensemble de ces unités autogérées, l'autogestion, renverse cette proposition, tout au moins jusqu'à un certain point.

SECTION II

AUTOGESTION ET DÉSALIÉNATION

1 — Des intérêts particuliers aux intérêts collectifs

Il n'est pas vrai que l'intérêt d'un collectif ouvrier soit sauvegardé par le seul fait que ce collectif s'autogère derrière les murs de son entreprise.

Mais il est vrai que, dans une société de transition du type algérien, par rapport et en opposition aux intérêts des différentes couches de la bourgeoisie, *ce sont les intérêts de la classe ouvrière que représente l'autogestion*.

En l'état de carence de l'organisation syndicale ouvrière, l'autogestion est même la *seule institution* représentative des intérêts ouvriers.

C'est ici que se situe le plus clairement la dialectique de l'autogestion dans une telle société : c'est au moment où elle se montre incapable même de servir les seuls intérêts particuliers d'un collectif restreint, développant par là son aspect négatif, que l'autogestion défend ceux de la classe ouvrière et, par là, se dépasse en tant qu'autogestion.

C'est précisément à la tangente des intérêts particuliers de chaque collectif ouvrier et de ceux de l'ensemble de la classe ouvrière que se situe la transcroissance de l'autogestion, que nous avions constatée dans les faits[7].

Tant qu'il revendique des adjudications, des facilités douanières ou des prêts bancaires, le collectif ouvrier en autogestion recherche avant tout des solutions à ses propres problèmes. Certes, tout manque à gagner des autres classes est un acquis pour toute la classe ouvrière. Il n'en demeure pas

---

7. Voir p. 251.

moins que ce combat isolé que mènent les collectifs ouvriers n'intéresse pas directement le reste du prolétariat.

Et c'est au moment où le collectif en autogestion, ou plus exactement son avant-garde, prend conscience de la nécessité de chercher *hors* de l'entreprise les solutions aux problèmes vitaux *de* l'entreprise, au moment, donc, où la volonté de conservation, les mobiles égocentriques engendrent des forces centrifuges, qu'il met en cause le Pouvoir central dans ses lignes de force politiques, qu'il revendique, pour mieux vivre, des structures collectivistes, un Etat nouveau.

Dès lors sont représentés les intérêts du prolétariat tout entier. Dès lors l'autogestion en tant qu'enclave économique autonome s'est dépassée. Et elle s'est dépassée, répétons-le, au moment où elle avait développé jusqu'à son terme la défense de ses intérêts particuliers.

Et c'est ce spectaculaire passage dialectique du particulier au général, des intérêts de groupe à ceux de classe qui fait l'intérêt sociologique fondamental de la dynamique de l'autogestion.

Car, tant que ne s'est pas opérée cette transcroissance de l'autogestion, ses principes mêmes, qui en limitèrent les capacités de développement au plan économique, jouent sur son objectif : le processus de désaliénation que doit engendrer l'autogestion.

Le démantèlement de l'appropriation privative n'est, en effet, pas une fin en soi. Le retour à la propriété collective n'est considéré que comme un moyen de parvenir au plein épanouissement des facultés de l'homme dans toutes ses activités matérielles et mentales.

La même finalité commande le renversement des rapports entre intérêts collectifs et intérêts particuliers. Tant que ceux-là servent ceux-ci, la relation est univoque et l'activité du plus grand nombre assujettie aux besoins privés. Tout au contraire, lorsque priorité est donnée aux intérêts collectifs, les intérêts individuels, et non plus privés, sont, dans le même temps, servis : l'exemple vient d'en être fourni par les revendications propres à l'autogestion, intégrées à celles du prolétariat dans son ensemble dès lors qu'elles deviennent collectives.

L'objectif de l'autogestion s'inscrit dans cette finalité. La maîtrise, notamment, que retrouve l'ouvrier sur son travail en le concevant avant que de l'exécuter, de même que le retour entre ses mains d'une partie du fruit de ce travail participent de ce vaste processus de désaliénation.

Or, deux types d'obstacles apparaissent, l'un inhérent à la période transitoire sous direction petite-bourgeoise, l'autre à la conception même de l'autogestion.

A l'égard des problèmes relevant de la période, nous ne rappellerons que pour mémoire, que les bases pour de nouvelles normes de répartition du produit du travail prennent racine dans une situation économique externe à l'entreprise, situation elle-même commandée par la réalité politique. Tant que dureront les rapports sociaux dominants, le reliquat approprié par les ouvriers sera plus qu'aléatoire. Nous ne pensons pas utile d'en rappeler les conséquences au plan des consciences des ouvriers en autogestion[8].

Quant aux freins inhérents à l'autogestion même, ils jouent au niveau de ces consciences mêmes. Il n'est plus question ici de l'adhésion limitée que les ouvriers en autogestion apportent à cette structure du fait des déviations concrètes qu'ils lui connaissent pour les vivre.

Nous voulons mettre en cause l'attitude que l'autogestion inculque au collectif d'une entreprise autogérée dans ses rapports avec l'environnement. Le principe d'auto-financement surtout, fait d'une unité de production une *communauté d'intérêts spécifiques restreints*, opposée, le cas échéant, à la collectivité.

Au moment où elles entrent en autogestion, les unités de production sont, les unes par rapport aux autres, dans une situation inégalitaire selon qu'elles disposent d'un meilleur équipement, bénéficient d'une situation préférentielle sur le marché, ou font partie d'une branche d'activité à plus grande rentabilité.

L'auto-financement ne peut qu'élargir cette disparité dans la mesure où il permet un développement d'autant plus rapide

8. Voir p. 58.

que les entreprises, les plus largement bénéficiaires, peuvent investir.

Le point fondamental est que la notion, pourtant essentielle, *de progression collective, de péréquation des risques et des profits entre tous les membres d'une collectivité* est étrangère à la conception de l'autogestion. L'entreprise qui s'autogère assume, en effet, seule, tous les risques de la production, supporte, seule encore, toutes les charges d'amortissement, se nourrit, seule enfin[9], des bénéfices qu'elle en retire. La seule péréquation, la seule solidarité existante est celle qui unit le collectif ouvrier à son entreprise.

Dès lors les seuls intérêts pris en considération sont ceux de cette collectivité restreinte. Les prix sont fixés en fonction de leur compétitivité ; seuls les besoins solvables sont retenus. La valeur marchande demeure la seule norme.

Dès lors l'objectif de cette collectivité restreinte devient l'extension de l'entreprise à travers ces mécanismes. *Le profit pour cette seule collectivité devient la finalité de l'effort.* La concurrence en demeure le moyen.

Emulation de chacun, au demeurant profitable à tous, nous dira-t-on ? Emulation, certes, dans le sens de rivalité que lui donne le dictionnaire Larousse. Quant à faire de la somme de ces rivalités particulières l'instrument du progrès général, ressemble étrangement à reproduire le modèle social capitaliste que précisément rejette une société transitoire, et singulièrement l'entité de l'autogestion.

Il suffira d'une divergence entre l'intérêt d'une entreprise en autogestion et celui général, collectif, c'est-à-dire du plus grand nombre pour que surgisse la contradiction et que se trouve infirmée cette proposition : qu'une entreprise vivant d'un

---

9 Les différents fonds nationaux, prévus par les Décrets de mars 1963, notamment le Fonds National d'amortissement constituent une *déformation* et non une infirmation de ce principe de non-solidarité que contient l'autogestion. (Nous avons déjà marqué notre préférence pour un développement basé sur l'intérêt collectif, le seul développement concevable à nos yeux, pour penser ne pas devoir nous expliquer longuement sur ce terme de « déformation ».)

marché profitable, un produit de luxe par exemple, doive se reconvertir en une activité plus *utile* à la collectivité mais pour un *profit moindre,* et le collectif ouvrier de l'entreprise coulera sa conduite dans le moule de l'entrepreneur cher aux saint-simoniens. Entrepreneur qui vécut et vit du grossissement de *son* capital.

Combien lointain est ce processus, de la recherche d'un développement harmonisé pour le mieux-être matériel et mental du plus grand nombre.

L'ouvrier membre d'une entreprise en autogestion se trouve déjà dans l'impossibilité d'accéder à une conscience claire de ses intérêts personnels au sein d'une entreprise : la nature de la période transitoire fait — et ne peut théoriquement que faire — de son expérience vécue la caricature de cette accession au bonheur que se proposent de permettre les principes de l'autogestion.

Mais, avec le nouveau type de rapports qu'elle implique, ou plutôt l'ancien type qu'elle maintient, un nouveau pas est franchi. Par le mode de production dont se nourrit l'autogestion, l'ouvrier ne peut non plus prendre conscience de la réalité des rapports qui structurent la totalité du monde extérieur dont il est cependant sujet et acteur : ceux qu'il entretient avec son unité et, à travers elle, avec le monde, la fragmentent.

Si l'aliénation n'est pas la même que celle qui accompagne l'appropriation privative, *elle est toujours aliénation.*

Nous avions relevé deux types d'obstacles à l'objectif de réhumanisation que se propose l'autogestion, obstacles inhérents à la période transitoire du type algérien et obstacles engendrés par les principes qui sous-tendent l'autogestion.

Il est un problème qui ne se laisse enfermer dans aucune de ces catégories parce que participant de l'une et de l'autre : nous voulons parler du problème de la bureaucratie, et singulièrement du processus de bureaucratisation.

La bureaucratisation est, en effet, le produit d'une période transitoire de ce type. Mais la conception même de l'autogestion rend celle-ci impuissante contre ce phénomène.

Examinons d'abord le premier point.

2 — Autogestion et bureaucratisation : une fausse alternative

L'autogestion est souvent présentée comme l'alternative au phénomène de bureaucratisation.

Cette position se base sur un triple aspect du phénomène bureaucratique : la distinction des individus selon les fonctions de décision et d'exécution ; leur éloignement dans l'espace, ce qui implique l'existence d'un chapelet d'intermédiaires non seulement coûteux mais facteurs de distorsion entre la décision qui devient ordre péremptoire et l'exécution contrainte au mutisme ; l'impossible dialogue donc des ouvriers avec les anonymes et lointains responsables de décisions contestées et *a fortiori*, l'impossible contrôle de ceux-là sur ceux-ci.

En système d'autogestion, au contraire, les deux centres coïncident : et l'entreprise, et les individus sont unités de conception et de réalisation. S'ils exécutent plus qu'ils ne conçoivent, les ouvriers, du moins, avalisent les projets et exercent un contrôle d'autant plus aisé qu'il est direct. Dès lors, à la gestion bureaucratique s'oppose bien l'autogestion.

Mais ce point de vue repose sur une confusion fondamentale quant à l'analyse du bureaucratisme. La distinction entre décision et exécution, l'écartement de ces deux pôles, est une *expression* du phénomène bureaucratique. Et si, comme toute expression, son poids accentue le phénomène, *celui-ci ne lui est pourtant pas réductible*.

On a vu la genèse de la bureaucratisation de la petite bourgeoisie, et comment, pour elle, elle est la seule venelle praticable pour, non pas surmonter, mais provisoirement concilier[10] toutes ses contradictions[11].

---

10. Concilier : mettre d'accord, obtenir un compromis apaisant dans l'instant les relations conflictuelles entre des éléments antagonistes, sans en transformer la nature respective.

Surmonter : parvenir à une synthèse qui, de l'opposition entre deux contraire, engendre, par leur disparition, une nouvelle réalité, supérieure, puisque nourrie de leur substance.

11. Voir p. 206 l'exposé de ces contradictions telles qu'elles engendrent le processus de bureaucratisation.

Dans une telle société « de temps à autre, dans les moments solennels, le bureaucrate... celui qui a des fonctions dirigeantes et qui secrète, jour après jour, le bureaucratisme, fruit permanent de son travail... ne dédaigne pas d'invoquer la Révolution socialiste, qu'il assimile le plus souvent au maintien de l'ordre, c'est-à-dire au maintien de ses prérogatives de bureaucrate »[12].

Et, parce qu'elle explique cette description, il faut aussi citer cette analyse : « ...il faut répéter que c'est une mystification que de prétendre que, pour défendre le peuple travailleur et barrer la route aux privilèges, il suffit d'avoir des « militants armés idéologiquement », de telle ou telle doctrine. Quoi ? Il suffira que des bureaucrates, vautrés dans un confort qui les place des dizaines et des centaines de fois au-dessus du niveau de vie des masses soient « acquis au socialisme », pour qu'on puisse les considérer comme des serviteurs fidèles du peuple ? Non, là également la théorie révolutionnaire n'est qu'une boussole et tout dépend en fin de compte de la nature sociale de ceux qui l'utilisent »[13].

Ces intérêts, cette nature sociale des bénéficiaires, sont la véritable racine de la bureaucratie, racines politico-économiques au niveau de la société dans son ensemble.

On sait combien le sous-développement engendre pour le prolétariat un double dénuement : économique et culturel. En écrivant dénuement culturel, nous ne nous référons pas seulement à la culture au sens général du terme, ni même à la culture que représente la gestion de la production industrielle, mais au simple inventaire et à son écriture. Dès lors, la différenciation par la fonction entre producteur permanent et permanent des bureaux sera d'autant plus profonde dans un collectif ouvrier que les détenteurs des embryons de cette culture-là sont rares dans l'ensemble du prolétariat, sous cette réserve qu'aucune force concentrée du prolétariat ne vienne lutter sans arrêt contre le comportement engendré par la longue relégation des ouvriers

---

12. *Révolution Africaine*, 27 juin 1964, n° 74.

13. *Révolution Africaine*, 20 juillet 1963, n° 25.

dans l'exécution des tâches de production et qui se traduit en l'occurence par la tendance à l'abdication devant l'apprentissage de cette culture.

Il est inévitable que cette division se sanctionne par une hiérarchisation de revenus, nous ne disons pas encore : par une attribution de privilèges. Mais dans une société où le dénuement économique du prolétariat s'accompagne d'une relative supériorité de la base matérielle de vie pour les autres classes, les bureaucrates d'Etat et du Parti, la jouissance d'intérêts supérieurs va être engendrée, du fait de l'exploitation de la fonction occupée, par création — au contact obligatoire du reste de la société mercantile — d'aspects nouveaux et parasitaires de la fonction première. Prend ainsi forme une fonction de représentation (contre laquelle les Décrets de mars prévoient des dispositions — Art. 26 et 27 — mais vaines) dont l'exercice nécessite l'attribution de moyens nouveaux (frais de déplacement, de mission, usage de véhicule, frais de réception), l'éloignement du lieu de production, la libre disposition de l'emploi du temps. En définitive, la fonction offre la possibilité objective pour son titulaire de s'extraire de l'usine et de la collectivité de producteurs permanents[14]. L'extraction tendra à être permanente ; mais comme elle est impossible, elle sera concrétisée dans le collectif de travail sous une autre forme : réduction de la vie législative et de contrôle du collectif, fréquentation superficielle pour finir par une hiérarchisation plus importante des niveaux de réalisation (contremaîtres, chefs d'atelier, chefs de postes).

Le bureaucratisme est donc objectif, structurel jusque dans les fondations d'une telle société — la production.

Ainsi le sous-développement dénue le prolétariat au point de l'aliéner à l'ascension de ceux de ses membres qui, sincères, ou de bonne foi peu importe, illustrent la loi selon laquelle

14. Cette extraction peut se manifester de façon extrême dans la concession, la manipulation de marchés, de devis, de factures et le détournement de fonds. Peu d'exemples ont défrayé la chronique, mais il faut tout de même souligner que le seul qui ait eu un retentissement se soit situé dans une véritable entreprise industrielle à effectif important, Acilor, et non dans les quasi-ateliers que sont la majorité des entreprises autogérées.

le moindre mieux-être est profusion, donc prérogative dans un monde démuni. On a pu mesurer aussi combien sont aliénés par ce même phénomène les responsables ouvriers eux-mêmes : les confidences involontaires de l'un d'eux sont extrêmement significatives à cet égard. On se souvient, en effet[15], de ce président de comité de gestion contraint de faire cesser une grève avec l'appui des forces de police. Convaincu d'être indispensable, reconnu comme tel par un collectif ouvrier analphabète, on avait vu comment il se distanciait de lui. Il est intéressant ici de revenir sur ce rapport, entre les uns et les autres, immobilisé par un processus de bureaucratisation. L'immobilisation de ce rapport se traduit dans une modification des positions premières des partenaires : l'autogestionnaire redevient le salarié exploité et réagit avec les armes de l'exploité, notamment les grèves. Le membre du comité de gestion devient un titulaire de privilèges, enfin acquis, mais une fois pour toutes, réagissant avec les armes dont disposent les privilégiés dans une société qui connaît la défense des privilèges : la répression par la police d'Etat, plutôt qu'en renonçant à son mandat, comme le fait un mandaté lorsque la confiance vient à lui faire défaut. L'immobilisation du rapport est de l'aliénation au sens propre. Ce qui explique la leçon que tire de l'événement le président dont nous parlons : celle qu'aurait pu tirer un patron de la petite industrie. Il en sort en effet renforcé dans sa conviction que sa personne est source de la vie des ouvriers. Sans elle, en effet, ils iraient à la mort, ils se « suicideraient ».

Combien peu dangereux est alors ce pouvoir économique que possède l'unité de production sur elle-même, comparativement à ces profondes racines ; combien relative, cette solution qui consiste à rapprocher les deux centres, de conception et d'exécution, et qui n'évite même pas la bureaucratisation locale. Les présidents, les directeurs interrogés lors de l'enquête, n'étaient-ils pas sur place ? Les directeurs y servaient-ils moins clairement les intérêts de la classe qui les y avait placés ? Les présidents étaient-ils plus empêchés de rompre avec leur classe ?

---

15. Voir pp. 78 et 230.

Nous retournons, certes, aux faits, à l'expérience concrète en rappelant une déviation et non le principe d'une forme d'organisation : selon ce principe, le directeur, représentant de l'Etat, garant de l'intérêt général, est censé promouvoir une fructueuse coordination avec les intérêts particuliers du collectif ouvrier restreint dont le président est l'émanation. Mais que vaut ce principe par rapport aux contraintes de la période de transition sous la direction de la petite-bourgeoisie.

Ce n'est pas la division technique du travail de conception et d'exécution qui font la bureaucratisation ; non plus que leur éloignement. Ils l'aggravent seulement. C'est la *division sociale des pouvoirs* qui est le véritable générateur de ce phénomène.

Et c'est pourquoi, et la période historique que traverse cette société transitoire, et les principes dont se nourrit l'autogestion sont, l'un facteur de ce processus, les autres impuissants à y parer.

Ainsi l'autogestion achoppe, là encore, sur ce nouveau facteur d'aliénation qu'est la bureaucratisation.

3 — L'autogestion et les ouvrières

Il est un autre aspect de l'aliénation qui, pour être fondamental en toute société contemporaine puisque concernant la moitié de l'humanité, est particulièrement crucial en Algérie : celui de la femme.

Deux fois aliénée par la domination coloniale et son statut sexuel, la femme algérienne l'est trois fois si elle travaille, victime alors de l'aliénation inhérente au salariat. Elle n'est, jusqu'à présent, libérée que de la première contrainte.

Quant aux deux autres, elles sont, comme dans toutes les sociétés sous-développées, dans des relations complexes.

Actuellement, le mariage est, pour l'Algérienne, une *nécessité économique,* un déterminisme vital : sans lui, pas de chance de subvenir à ses besoins, à commencer par la nourriture. Aussi, tout travail est-il une libération. Mais, à peine cherche-t-elle accès à la vie productive, que se combinent l'aliénation inscrite dans le salariat et celle qu'impose le bas niveau culturel environnant : si la femme est tenue pour un sous-produit humain, la femme

qui travaille, à peu près forcément dévoilée, forcément moins assujettie à ses statuts et rôles traditionnels, est autrement, mais guère mieux considérée. Prise aux rêts de ces contradictions, l'ouvrière est encore plus loin que l'ouvrier du plein épanouissement de toutes ses facultés[16].

Or, des ouvrières travaillent dans des entreprises autogérées. Nous en avons rencontré lors de l'enquête ; quelques-unes assistaient au Congrès de l'autogestion industrielle. Certaines, même, sont membres de comités de gestion, voire présidentes[17].

Pour celles-là, la participation à une entreprise libérée de l'appropriation privative, où, malgré les déformations imposées par la société dominante, se vivent des rapports sociaux moins dégradants, représente une issue. Là, peut se trouver, pour elles, l'impact à leur volonté de libération, libération d'emblée triple. « C'est au sein des comités de gestion, des conseils des travailleurs que les femmes algériennes défendent leurs droits et acquièrent leur liberté »[18]. A considérer l'autogestion comme une entité, cette proposition est, certes, incontestable.

Mais pour qui se refuse à considérer cette structure autrement que dans ses rapports avec son environnement social, la question est : l'autogestion, telle que praticable dans la société qui nous occupe et dans le cadre de ses propres principes, est-elle solution *individuelle* pour les femmes qui y sont intégrées ; est-elle amorce de solution *sociale* au problème de la situation féminine en pays sous-développé ?

Au plan individuel, le petit millier d'ouvrières qui travaillent dans des entreprises industrielles autogérées, n'y est qu'à peine toléré : « Ils n'acceptent pas beaucoup les femmes ici. Ce n'est

16. Mais, mutatis mutandis, cette discrimination est-elle si étrangère aux sociétés développées européennes et à leur éthique familiale dominante ? La comparaison des rémunérations féminines et masculines pour des travaux identiques, l'analyse de contenu des nombreuses interviews de patrons et de cadres d'entreprises, nourriraient une instructive analyse comparée des sociétés développées et sous-développées à cet égard.

17. La première fut élue le 12 février 1965.

18. *Révolution Africaine*, 13 février 1965, n° 107.

pas bien »[19]. Lorsqu'elles le sont, c'est, à travail égal, pour une rémunération moindre que celle des ouvriers, comme c'est le cas dans le complexe de teinturerie où elles sont nombreuses — et ceci explique cela.

A fortiori, ne sont-elles pas intégrées à la vie de l'entreprise, à sa gestion collective : au printemps 1965, on comptait parmi elles deux membres de comités de gestion et une présidente dans tout le secteur autogéré, industriel, agricole et tertiaire. Quelques quarante autres sont membre de conseils des travailleurs ou déléguées syndicales.

Ce pourcentage très réduit n'a cependant pas de quoi surprendre, s'agissant de la fraction la plus analphabète, la plus dominée d'une société dominée.

Plus grave, plus lourd de sens est le niveau de conscience de celles qui se trouvent à ces postes de responsabilité. Une enquête devait révéler[20] que sur les quarante interrogées, membres du conseil des travailleurs ou du syndicat, trois seulement ont pu dire ce qu'est un syndicat : « Ce sont des femmes qui n'accordent pas beaucoup d'importance aux activités syndicales... Dix-sept sont syndiquées et ne savent pas pourquoi ». Quant aux autres, leur attitude est plus cohérente, dans la mesure où elles se refusent à être trompées : « Notre déléguée a été choisie par le président du comité de gestion, puis elle nous a été présentée. Il ne nous restait qu'à applaudir ». On se souvient, à cet égard, de la remarque de cette femme, membre du comité de gestion d'une entreprise de textiles : « Le syndicat est venu faire les listes pour créer le comité. Il m'a mise dessus ».

Là non plus ce n'est pas le faible niveau de conscience de ces femmes, écrasées comme elles le sont par un si ancestral assujettissement, qui est étonnant.

Mais la question est bien plutôt comment, malgré cette faiblesse, elles peuvent se trouver chargées de ces responsabilités.

Ou bien leur ignorance fait de ces femmes les instruments

---

19. *Révolution Africaine*, 25 février 1965, n° 107.

20. *Révolution Africaine*, 16 janvier 1965, n° 103.

les meilleurs pour toute manœuvre et prévarication profitable à ceux qui ne les ont placées à ces postes que pour ce faire.

Ou bien, variante de la précédente opération, elle n'y furent placées que pour que n'y accède pas quelqu'un de plus conscient.

Ou bien elles ne sont que symboles, rejoignant par là petits cireurs et brigades de volontaires. Il est, à cet égard, intéressant de noter que la présidente, ancienne trésorière, fut élue à la tête d'un complexe, celui du bois, dont on a dit les conditions de consolidation, et que l'une des deux membres d'un comité de gestion fait partie du complexe hôtelier que nous avons eu, aussi, à signaler : dans ces deux cas, il s'agit d'entreprises où l'autogestion n'est pas le souci majeur des responsables.

L'explication participe sans doute de ces trois hypothèses à la fois. Mais, au delà de ce qui n'est, au demeurant, que trois variantes d'une même opération tactique — confisquer le pouvoir local d'un collectif en autogestion en le confiant à des individus maléables — nous retiendrons, ici, l'attitude mentale sous-jacente.

Travailler côte-à-côte, mais dans des tâches purement exécutives ne suffit pas à vaincre des préjugés qui plongent leurs racines ailleurs. Dans les pays développés la xénophobie, le racisme qui ravagent les relations entre ouvriers d'une même entreprise le prouvent. La mystification idéologique est innervée par les centres vitaux de la société : dans les rapports de forces où sont impliquées chacune des classes, là où se décide le contenu de l'idéologie dominante. C'est seulement à ce niveau que l'analyse de toutes les ramifications des rapports sociaux peut parvenir à une prise de conscience synthétique de la fonction sociale des idéologies, en l'occurrence les préjugés. C'est à ce seul niveau que peut être efficace une lutte contre eux. Au niveau de chacune des entreprises, les rapports entre ouvriers baignent dans trop de contradictions, trop de problèmes vitaux les occupent pour leur permettre d'aborder ceux moins visiblement liés à l'économique. Chacun, chacune, remporte intacts, au soir d'une journée passée dans l'entreprise, les modèles inculqués par une très contraignante éducation, par une prégnante et permanente socialisation.

Par la structure autogérée, l'aliénation est sans doute un peu moins totale, les possibilités de collaboration dans le travail

au niveau de la recherche de solutions aux problèmes qu'il pose dissolvent sans doute un peu la guangue des préjugés. Mais rapportées à l'ampleur du problème, ces améliorations sont bien minimes, encore sont-elles aléatoires, et fonction des possibilités laissées aux ouvriers de s'autogérer.

La place faite aux femmes dans l'autogestion est telle qu'on peut dire qu'elle représente *une solution économique individuelle* pour certaines d'entre elles : veuves de guerre, dans la conserverie et les textiles notamment, très jeunes célibataires, c'est-à-dire les seules qui travaillent, et en ville[21] n'ont pas à enfreindre les interdits conjugaux en travaillant[22].

Mais l'entreprise autogérée n'est, pour le moment, qu'un lieu de travail à leurs yeux *comme un autre :* peu leur importe la forme de propriété d'une unité donnée si la société environnante

21. Nous n'avons pas de données sur les attitudes des paysans algériens à l'égard de ce problème. Mais notons, d'une part, que la paysanne travaille beaucoup plus hors de chez elle que l'urbaine ; elle est, d'ailleurs, assez souvent dévoilée. D'autre part, nous avions, lors d'une enquête menée en Tunisie (« les travailleurs des chantiers de lutte contre le sous-développement » — brochure citée) posé en deux points de la région de Sousse, aux travailleurs des chantiers de chômage, tous ruraux, la question suivante : « Accepteriez-vous que votre femme et votre fille travaillent dans des ateliers de tissage, de confection, ou des fabriques de scourtins (couronnes d'alfa utilisées pour presser les olives) ? » 88 % d'entre eux acceptent, dont 11 % sous conditions (apprentissage, ateliers exclusivement féminins et implantés dans le village même). Mais il est intéressant de souligner que, parmi les 12 % qui s'y refusent, 8 % avancent des raisons plus économiques que psychologiques : éloignement, âge de la femme, longueur de l'apprentissage. Quant aux autres, ils invoquent effectivement la tradition, la nécessité des tâches domestiques, l'obstacle pour leur fille à tout mariage futur. Soulignons, enfin, le compromis trouvé par certains — « oui pour mes filles, non pour ma femme » — pour concilier nécessité économique et tradition. Tradition dont on dit pourtant que les paysans, plus que d'autres, s'y soumettent, et que Moknine, où fut notamment menée l'enquête, serait la farouche gardienne. Il est peut-être bon de préciser à un lecteur occidental que leur revenu moyen *annuel et par famille* se situait en 1962 autour de 60 dinars, soit 600 NF. Quelle conception traditionnelle résisterait à ces chiffres ?

22. Il serait intéressant d'établir une corrélation entre travail féminin et divorce : dans un service de l'hôpital Mustapha, à Alger, la plupart des infirmières ni veuves, ni célibataires, étaient divorcées du fait, selon elles, de l'hostilité de leur mari à leur décision de travailler. Nous avons observé ce fait en octobre 1963.

pèse toujours aussi lourdement sur leur volonté d'épanouissement. Là non plus la solution, située au niveau de l'ensemble des relations sociales, ne passe pas par l'autogestion.

Et c'est parce que rien n'est changé dans son statut par le miracle d'un rôle de pure forme, c'est parce qu'elle est surtout instrument d'opération démagogique, que nous parlons d'alibi, de symbole, pour la responsable syndicale ou d'organes d'autogestion. Symbole aussi, parce que se profilent les très nombreuses et très réelles « désespérées »[23], celles qui, faute de trouver dans l'Algérie nouvelle les structures que l'on dit, écrivent aux journaux, à pages pleines[24], ou se suicident.

Quant à l'impossible solution du problème *social* qui se pose aux femmes dans toutes ses ramifications, il ne paraît pas nécessaire de s'y arrêter plus longuement. D'une part, un problème qui plonge au cœur de la collectivité nationale, de l'autre une structure sans pouvoir à ce niveau : c'est ici encore les limites principielles de l'autogestion qu'il nous faut mettre en cause.

De même, il n'est plus nécessaire de débattre la question centrale de savoir si l'autogestion est en soi susceptible de porter la société jusqu'à la révolution sociale, tant la réponse est inscrite dans la dynamique et les limites de cette dynamique inhérentes à l'autogestion.

Dans cette société de transition où les ouvriers n'ont pas le pouvoir, où ceux qui le détiennent apprennent empiriquement à gouverner, l'autogestion joue un rôle progressif. Elle est un facteur de précipitation du mouvement interne de la société vers la constitution des fondements socio-économiques d'un dévelop-

---

23. Ayant dû publier dans le numéro précédent et en première page à la fois l'annonce de l'élection d'une présidente à un comité de gestion et l'annonce d'une tentative de suicide, la 176e à Alger depuis un an, ainsi que la suite d'une affaire de mariage forcé, *Alger Républicain* du 14 février 1965 consacre son éditorial à ce rapprochement sous le titre « De la présidente à la désespérée ».

24. La somme des lettres de lectrices — et lecteurs — sur ce problème ferait effectivement matière à un volume d'une certaine épaisseur. Rappelons sur ce sujet l'ouvrage cité de Fadela M'rabet *La femme algérienne*.

pement national concordant avec la tendance générale du développement des classes de la société internationale contemporaine.

Conçue pour résoudre des problèmes micro-économiques, elle pose, en effet, de par sa seule existence, des problèmes macro-sociaux, des problèmes à la fois politiques et économiques, par conséquent.

Mais dans le même temps où elle permet un mûrissement des contradictions, où elle favorise la prise de conscience de la situation du terrain où la lutte est décisive, elle démontre son incapacité à accéder à ce terrain, à participer à cette lutte. Par là même, elle commande son propre dépassement.

Apprendre à gérer la production n'est pas pour la classe ouvrière — pas moins que pour toute autre classe fondamentale — ni une simple technique, ni une finalité. C'est une partie intégrante de l'exercice du pouvoir de classe. Cet apprentissage n'est possible qu'en possession de toutes les données. En leur absence, toute entreprise de clarification est forcément limitée, et toute action, bornée. Le pouvoir économique restreint est alors, lui-même, à peine pouvoir.

CONCLUSION

Il y aurait quelque hardiesse à prétendre conclure une recherche limitée et individuelle sur un aussi vaste sujet.

Plutôt que résumer les propositions qui ont pu être avancées au fil de l'analyse, nous voulons simplement dégager des lignes de force, qui pourraient susciter d'autres recherches et des débats éventuels, permettant sans doute de mieux approcher la compréhension des problèmes que pose, quant au développement social, l'existence de l'autogestion, même déformée. Ces problèmes se distinguent de celui des conditions de l'appropriation et de l'exploitation collective des moyens d'existence encore fondamentaux, les terres, dans de telles sociétés où la paysannerie constitue la partie de loin majoritaire de la population.

L'existence légale de l'autogestion dans une société transitionnelle où la classe ouvrière ne détient pas le pouvoir est un phénomène récent, un effet jusqu'alors inconnu, du développement inégal des sociétés, de la domination des unes sur les autres. Cette forme nouvelle de la dynamique du sous-développement que représente la coexistence de l'autogestion, même limitée à un secteur non primordial de l'économie industrielle et d'une direction politique petite-bourgeoise dans une société qui accède à l'indépendance, ne peut s'expliquer qu'à l'examen des interrelations au sein de cette société et dans ce contexte de sous-développement.

Il en ressort que si l'autogestion est un facteur de révélation et de radicalisation des rapports sociaux, elle ne paraît pas capable de développer cette radicalisation jusqu'au renversement des rapports de force existants, à moins de se nier en tant qu'autogestion.

C'est, en effet, en vertu même des principes qui la fondent, que l'autogestion ne peut assumer une fonction organisatrice de la classe ouvrière.

Par la structure autonomiste de l'autogestion, la classe ouvrière se trouve éclatée en autant de collectifs singuliers que d'unités productives autogérées, ses intérêts parcellarisés en autant d'intérêts restreints, concurrentiels, rendus sourds à l'intérêt collectif. L'autogestion n'est pas facteur de maturation d'une conscience de classe tant qu'il n'atteint pas le seuil de l'action sur les rapports sociaux.

Lorsque, à l'expérience des difficultés, les ouvriers parviennent à dominer la vue fragmentaire que leur donne l'usine, et accèdent à une vue synthétique des rapports de classe, ils mesurent les limites du pouvoir inhérent à l'autogestion et cherchent hors d'elle des solutions à leurs difficultés.

Dans une société transitoire du type algérien telle qu'elle est apparue dans ses caractéristiques majeures, si la classe ouvrière n'est pas organisée hors de l'autogestion — étant entendu qu'elle ne peut l'être par elle — le secteur autogéré ne peut s'étendre. Utile en tant que générateur de plus-value pour la bureaucratie en même temps qu'alibi politique, il n'est toléré qu'à cette condition. Il ne peut s'accroître que par un affrontement des intérêts de classe. C'est alors que s'avère indispensable l'organisation de la classe ouvrière. Mais alors, à moins de facteurs exogènes, plus cette organisation est forte, moins ses cadres seront tentés par les principes de l'autogestion.

Avec l'autogestion algérienne est apparue une société transitoire d'un type nouveau, parce qu'à la fois petite-bourgeoise et tolérant un secteur autogéré. Elle révèle des rapports internes et une dynamique tels que l'autogestion n'y est pas viable.

Mais les principes mêmes de l'autogestion ne la rendent-ils pas inadéquate aux objectifs socialistes d'un Etat ouvrier ?

Si, comme on a l'habitude de l'entendre, et comme sa concrétisation dans la réalité sociale en donne l'exemple jusqu'à présent, l'autogestion représente l'antinomie de la gestion du centre — toujours mise en identité du reste avec gestion bureaucratique — pour s'assimiler à une juxtaposition de gestions exercées par chaque collectif d'ouvriers, d'ingénieurs et d'employés d'établissements industriels, agricoles et commerciaux ou même de collectifs communaux, on surestime considérablement l'impact

de cette forme de pouvoir dans la solution de la déformation bureaucratique qu'ont connue et que connaissent les Etats Ouvriers anciens et nouveaux. Nous voulons dire que c'est du Sismondisme aggravé par un siècle de retard. On est aveugle devant les progrès de la socialisation de la production (du processus de production) réalisée par le capitalisme comme mode mondial de production que poursuit bien évidemment le mode de production des économies en transition du capitalisme au socialisme ; ou bien l'on rêve de l'état idyllique de l'économie que serait, après avoir atteint le niveau de développement des forces productives ultra-nationales, l'atomisation d'une économie post-capitaliste de petites collectivités de producteurs fondant (servant de socle à) des collectivités administratives auto-suffisantes, à l'échelle des communes. Cette dernière optique est, du point de vue du développement des hommes en société, anachronique[1].

Pour la bonne raison que le développement social exige le développement d'une base matérielle — base toujours constituée par l'accumulation des résultats de l'activité productrice des hommes avec et sur la nature, accumulation qui se fait dans le cadre d'un mode de production déterminé par elle et qui modifie ce cadre lorsqu'il est trop étroit pour elle. L'économie de petits producteurs, à ce titre, est un cadre bien antérieur et bien inférieur au stade actuel de l'accumulation du capitalisme mondial et incontestablement aussi de celui des économies de transition, même prises individuellement.

Si la liberté des producteurs socialistes devait signifier la liberté d'autant de groupes de producteurs concentrés dans chaque unité de production, on aurait tôt fait de voir l'état général de la société de ces producteurs régresser, c'est-à-dire revenir à un état antécédent de la satisfaction individuelle et collective des besoins de toute espèce, à commencer par les besoins matériels, du fait d'un gâchis considérable des forces productives existantes et de leur rapetissement.

---

1. Nous dirions « réactionnaire » si ce terme pouvait être pris dans son sens de frein à l'action et non dans celui qu'il a généralement.

Ou bien l'autogestion est une gestion de forces productives particulières juxtaposées et elle est entrave au développement, ou bien elle se situe au niveau exigé par le degré de socialisation de la production de l'homme en société — et donc se déplace avec lui — et alors elle meurt en tant que telle, ou bien l'on revient à un stade antérieur du développement de la classe ouvrière — y compris de sa conscience de classe — et la gestion à coup sûr, même à la base, est confisquée par des non-producteurs, ou bien la classe ouvrière exerce effectivement sa gestion sociale au centre et du centre. Dans cette dernière situation, on ne peut plus parler d'autogestion telle que définie dans sa théorie.

La transition n'est pas apparue sur la base du plus haut développement historique, mais bien au contraire dans les sociétés à développement et arriération induits dans lesquelles le saut par dessus la formation sociale capitaliste a été rendu nécessaire du fait du retard de développement de la base matérielle et sociale du capitalisme de ces sociétés par rapport au développement extensif des vieux capitalismes. Ainsi, encore bien plus que dans les anciennes économies capitalistes où chacune d'elles est *relativement* complète et auto-suffisante dans le cadre de chaque nation, le développement de ces sociétés exige avant tout l'édification, souvent à partir de zéro, de secteurs et de branches entiers dont l'absence est un obstacle insurmontable au progrès économique. C'est une conséquence inéluctable de l'état de la division du travail dans le monde capitaliste ordonnée entre et autour des économies dominantes, au moment où les Etats Ouvriers s'imposent. Edifier ces secteurs et ces branches, supprimer ou commencer à combler ces solutions de continuité dans une production nationale ne peut être le fait que d'une autorité générale, globale et non partielle, encore moins locale. Cette autorité — nous ne définissons pas ici son contenu — doit très certainement aller à l'encontre ou même léser des intérêts immédiats de collectivités de producteurs particulières.

De façon générale, la résolution de l'allocation des ressources — donc aussi de leur collecte — ne peut être adoptée, dans une mesure se rapprochant d'une rationalité (nous ne disons pas :

la rationalité parce qu'elle-même est historique et contingente à telle société donnée), que du centre.

Production, répartition, échange ou distribution forment un système de contraintes réciproques du point de vue des entreprises individuelles, qu'elles résultent d'un développement avant tout spontané comme dans le capitalisme ancien ou qu'elles soient le produit d'un agencement avant tout volontaire effectué par une autorité supérieure (planificateur central, bureaucratie politique centrale, par exemple). Ou bien pour chaque entreprise considérée individuellement des contraintes subsistent, celle-ci étant incapable de les modifier, et la gestion s'identifie alors à la résolution de problèmes au jour le jour ; ou bien des contraintes sont déplacées par une ou quelques entreprises qui deviennent dominantes dans la branche jusqu'à absorber les autres, ou bien se développe une concurrence (possible dans le cadre de la décentralisation) et elle finit par vicier les directions générales du Plan national et par le pulvériser avec comme conséquence une fragmentation de la classe ouvrière autour d'intérêts restreints et contradictoires. On voit que le seul niveau, duquel l'action sur les contraintes liées dans l'espace et le temps est requise, est le niveau central.

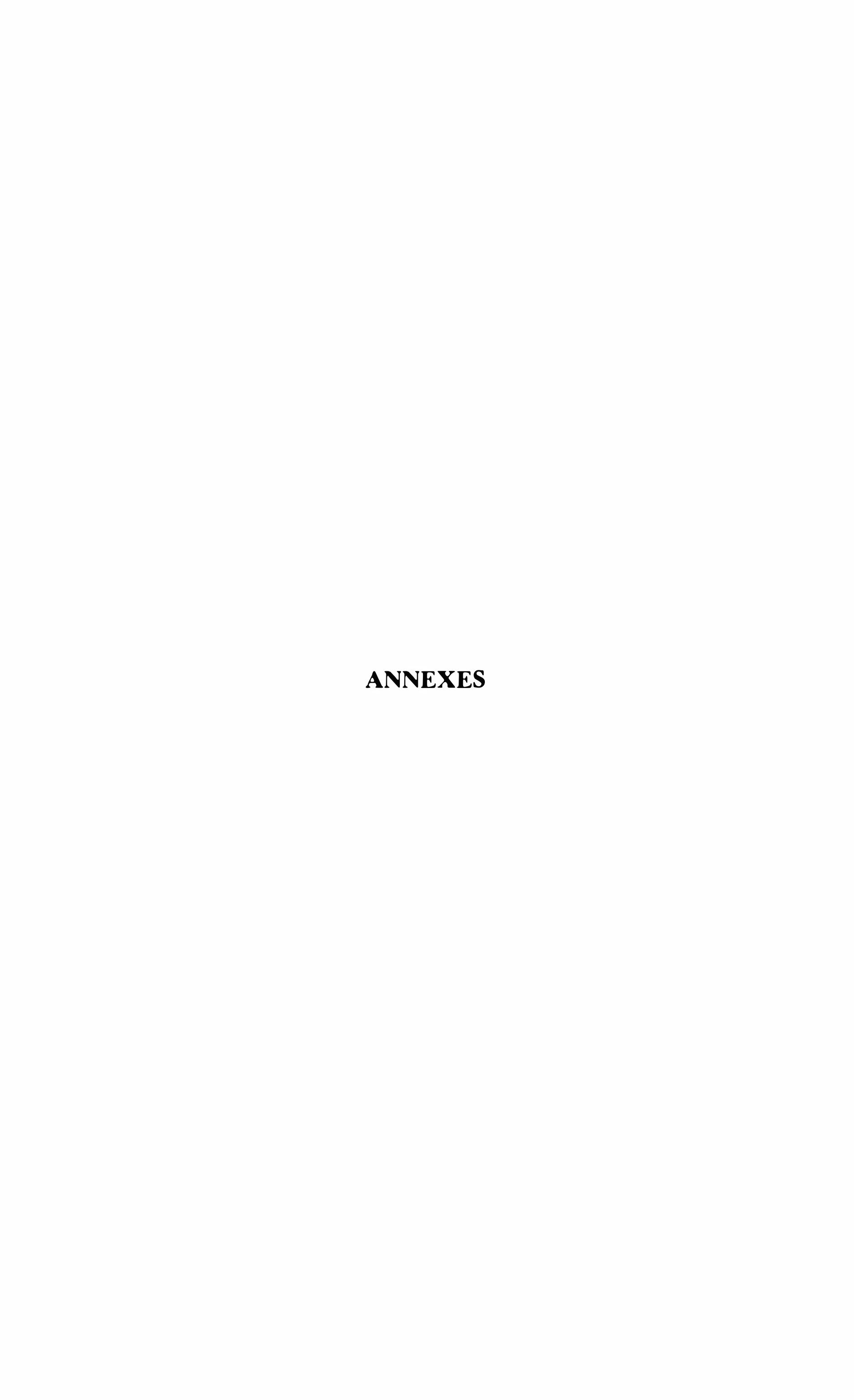
A notre avis, donc, le débat anti-bureaucratique se préoccupant des modes d'organisation nécessaires à l'exercice réel de la démocratie ouvrière dans le socialisme fait fausse route en opposant à la centralisation de la planification et de l'administration économiques connues jusqu'il y a peu de temps dans les Etats Ouvriers, la décentralisation allant — si elle n'est pas fiction — jusqu'à la manipulation par les entreprises des catégories telles que prix, salaires, monnaie, taux d'intérêt en adéquation avec la spontanéité du marché qu'elles créent entre elles, et entre elles et les consommateurs, après tout la décentralisation connue comme autogestion actuellement en Yougoslavie.

La solution de la lutte anti-bureaucratique est de même nature à l'échelon central jusqu'aux échelons de base ou intermédiaires : la division fonctionnelle est un produit du bas niveau général de développement culturel et organisationnel des producteurs, elle s'opère aussi bien dans l'entreprise que dans l'ensemble de la société ; elle est le terrain nourricier d'une

différenciation sociale possible à l'intérieur des producteurs. Celle-ci tendra à se reproduire par la monopolisation des instruments nécessaires à maintenir la différenciation fonctionnelle, à savoir de la culture gestionnaire, administrative et d'organisation par opposition à la culture « manuelle » (habileté, savoir-faire, technologie appliquée). De même, la lutte contre les « monopoleurs » ne peut aboutir au succès que pour autant que les producteurs atteignent un haut degré de centralisme.

La résorption de la division fonctionnelle ne peut être envisagée historiquement qu'à partir d'un développement considérable de la base matérielle de la vie des hommes en société, développement tel qu'il permette la prise en charge par la société avant ou pendant la période active, productrice, des hommes, d'un temps socialement inutile du point de vue de la production, imparti à l'apprentissage de la gestion à tous les niveaux, de l'administration à tous les niveaux. Cet apprentissage permet à son tour la permutation courante de tous les producteurs à tous les postes en dedans et en dehors de la production en même temps qu'un allègement du temps nécessaire consacré à produire pour chaque producteur, ce temps étant imparti à un nombre bien plus important d'hommes et la charge des improductifs étant réduite pour la société. C'est là la condition nécessaire du début de la disparition de la différence entre travail manuel et travail intellectuel.

Ce n'est que sur la base d'un considérable développement des forces productives, y compris de toutes les facultés humaines, que l'autogestion sera possible. Loin d'être l'alternative à la bureaucratie, elle réclame au contraire, pour vivre, que soient extirpées par d'autres moyens les racines objectives du mal. C'est pourquoi ce nous paraît être un mode d'organisation *actuellement* anachronique : passéiste ou futuriste.



ANNEXES

ANNEXE I

L'ENQUÊTE

1 — Cadre de l'enquête

Cadre géographique

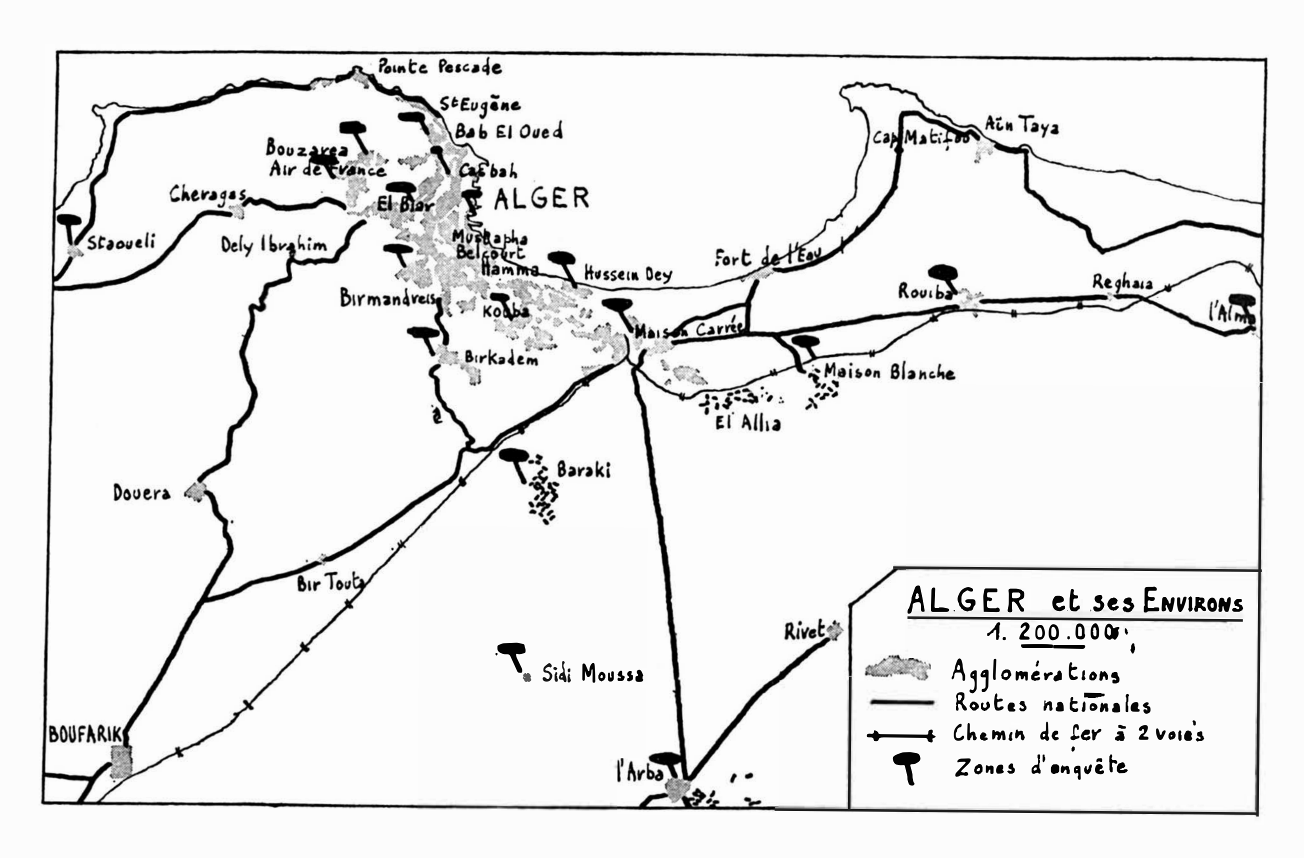
Les entreprises industrielles autogérées sont concentrées dans le département d'Alger et notamment dans la région qui, sous le nom de Grand-Alger, désigne cette ville et sa banlieue. La recherche trouvait dans ce cadre administratif, une unité économique, sociologique même, significative à condition de l'élargir aux communes, industrialisées ou connaissant quelques industries, de la grande banlieue algéroise. Nous avons donc ajouté cinq communes au Grand-Alger[1] et tracé le cadre de l'enquête tel qu'il apparaît sur la carte ci-après.

Population interrogée

Dans le cadre ainsi défini, nous avons personnellement recensé, en juillet 1964[2], 118 entreprises autogérées. Ce qui représente

1. Les dix arrondissements du Grand-Alger sont : 1° Bab El Oued ; 2° Casbah Climat de France ; 3° Alger-Centre ; 4° Mustapha, Belcourt ; 5° Clos Salembier, Hamma, Ruisseau ; 6° St-Eugène, Bouzarea ; 7° El Biar, Dely Ibrahim ; 8° Kouba, Birmandreis ; 9° Hussein Dey ; 10° Maison Carrée, Oued Smar, Baraki. Nous avons inclus dans l'enquête Rouiba, l'Alma, l'Arba, Guyotville et Staoueli.

2. Commencée à cette date, l'enquête se termina début novembre.


Pointe Pescade
St Eugène
Bab El Oued
Bouzarea
Air de France
Casbah
ALGER
Cheragas
El Biar
Staoueli
Dely Ibrahim
Mustapha
Belcourt
Hamma
Hussein Dey
Birmandreis
Kouba
Birkadem
Maison Carrée
Fort de l'Eau
Cap Matifou
Aïn Taya
Rouiba
Reghaia
l'Alma
Maison Blanche
El Allia
Baraki
Douera
Bir Touta
Sidi Moussa
BOUFARIK
l'Arba
Rivet
ALGER et ses ENVIRONS
1. 200.000
Agglomérations
Routes nationales
Chemin de fer à 2 voies
Zones d'enquête

près de 60 % des 199 entreprises industrielles autogérées du département d'Alger et 27 % de telles entreprises implantées en Algérie : nous en avions en effet recensé à la même date 432 sur l'ensemble du territoire algérien.

Parmi les 118 entreprises réparties dans le Grand-Alger tel que précédemment défini, nous avons choisi d'en visiter 24, soit 20 %.

Cette population est double : les entreprises et les travailleurs. La définition adoptée est la suivante : sont travailleurs tous les individus qui sont employés dans ces entreprises de façon permanente ou non ; sont des entreprises autogérées toutes celles où la propriété n'est pas privée et où fonctionne un comité de gestion. Ce qui fournit un critère de distinction vis-à-vis des entreprises étatisées ou coopératives[3] et résoud le problème relatif aux complexes d'entreprises qui en réunissent plusieurs : toutes les fois où, dans ce cas, demeure un comité de gestion propre à l'entreprise, celle-ci est comptée pour une unité.

Nous avons fixé notre choix sur les 24 entreprises selon la distinction fonctionnelle suivante : les effectifs qui s'y autogèrent et la production de l'entreprise[4]. Les ouvriers ont été interrogés sur la base suivante : d'une part, les responsables du comité de gestion, d'autre part les ouvriers du collectif de base, c'est-à-dire de l'Assemblée Générale les travailleurs, enfin le directeur toutes les fois que l'entreprise en était pourvue. Nous avions fixé des quotas pour chacune de ces catégories en fonction de l'effectif global de chaque entreprise visitée. Le climat dans certaines entreprises, les découvertes faites, devaient modifier ce plan : là où les problèmes étaient particulièrement aigus, nous avons augmenté le nombre d'interviews. Cette modification avait d'autant plus d'importance que l'objet de notre recherche ne se prêtait que partiellement à une réduction statistique qu'auraient permis des variables simples discrètes et continues. Par contre, il était, pour notre propos, tout à fait impératif de recueillir le plus d'éléments possibles dès que le climat s'y prêtait.

3. Voir pp. 30-31 l'importance pratique de cette distinction.

4. Voir p. 37 pourquoi il n'était pas significatif d'y ajouter l'équipement technique.

Voici la répartition des entreprises autogérées dans le Grand-Alger, selon les branches d'activité, le nombre d'ouvriers ainsi que la double population statistique de l'enquête.

TABLEAU I

Répartition des entreprises du Grand-Alger et base de l'enquête

Entreprises du Grand Alger	Nombre	Nombre d'ouvriers	Nombre d'entre-prises visitées	Nombre d'ouvriers interrogés
Bâtiment	36	1 630	7	34 (2,0 %)
Métallurgie	35	900	7	28 (3,1 %)
Bois	15	500	3	16 (3,2 %)
Alimentation	12	700	2	16 (2,2 %)
Papier	11	300	2	8 (2,6 %)
Chimie (teinturerie de service)	6	460	2	15 (3,2 %)
Textiles	3	200	1	4 (2,0 %)
TOTAL	118	4 690	24	121

Trois branches ont plus spécialement retenu notre attention :

— la métallurgie pour son importance dans le processus de production ;

— le bois, pour le phénomène de concentration qui s'y produisait dans des conditions difficiles[5] ;

— la chimie parce que foyer de tensions particulièrement sensibles[6].

2 — Conduite de l'enquête

Ecartant d'emblée le questionnaire à distance, nous avons choisi l'interview intensive non directive. La trame d'interview

5. Voir p. 180.

6. Voir pp. 72, 73 et 236.

(Annexe II) ne sera jamais matériellement produite lors de l'entretien mené à la guise de l'informateur.

Nous fûmes accompagnés, lors des entretiens, de deux enquêteurs. Leur souci, au moins égal au nôtre de comprendre la vie de l'autogestion, le fait que l'un d'eux soit algérien, nous paraît à la fois pondérer les déformations que fait subir un enquêteur isolé aux informations qu'il recueille, assurer une traduction des réponses formulées en arabe exempte des quiproquos habituels à un traducteur non averti et réduire la distance qui eût pu s'établir du fait de notre propre nationalité.

Nous sommes toujours allés dans les entreprises sans avertir de notre visite. Ce faisant nous voulions éviter que des réponses à nos questions soient éventuellement dictées aux ouvriers. Nous désirions, en outre, aborder chacun au cours de l'accomplissement ordinaire des occupations productives, administratives ou gestionnaires.

Nous avons toujours interrogé isolément chaque informateur, et les responsables du comité de gestion les premiers : ce qui dans certains cas nous permit une information plus riche ; des ouvriers, assurés que nous ne verrions plus les responsables après leur propre interview, devaient nous accompagner au portail pour témoigner alors des faits les plus significatifs et formuler les causes d'insatisfactions les plus précises.

Nous avons, enfin, systématiquement, visité les locaux de l'entreprise. Notre but était triple : constater le niveau global et l'état de l'équipement, saisir les conditions de travail dans leurs grands traits et constater si les responsables savaient nous servir de guide en témoignant de la connaissance du processus de production dans l'entreprise et du maniement des divers instruments de travail.

Les résultats furent tels, les matériaux amassés si riches, qu'il ne pouvait être question de centrer ailleurs la recherche, dont ils devaient constituer dès lors le foyer. C'est donc en fonction d'eux que nous avons tracé l'organisation définitive de notre travail : précision de l'axe d'analyse et de ses limites, choix des principales lignes de force à dégager, orientation des investigations complémentaires.

ANNEXE II

TRAME DE L'INTERVIEW

Thème 1

HISTORIQUE DE L'AUTOGESTION

— Comment l'entreprise a-t-elle été mise en autogestion et par qui ?

— De l'occupation à l'autogestion : récit.

— Les protagonistes.

— Les conditions : facilités, difficultés et leur source.

— Comment a été formé le premier comité ?

— Préparation et organisation des élections.

— Déroulement des élections : autorités présentes, mode de scrutin.

— A ce moment, proportion des anciens ouvriers et des nouveaux.

— Qui étaient les membres du premier comité ?

— Anciens membres de l'entreprise ou nouveaux venus ?

— Dans le premier cas, anciens postes ; dans le second, origine.

— Quels grands problèmes se sont alors posés ?

— Matériel, stocks et capitaux : état de l'entreprise ; marché : modifications de la clientèle (départ ou hostilité).

- — Personnel : carence qualitative et quantitative. Machines à l'arrêt.
- — Techniciens étrangers : combien sont restés dans l'entreprise ?
- — Environnement : premières relations avec la société.

— Quelles furent les solutions trouvées ?

- — Capitaux : comment ont été trouvés les premiers fonds ?
- — Matières premières : comment et par qui ont-elles été fournies ?

— Que représentait l'autogestion pour les ouvriers qui la vivaient alors ?

- — Opinion des ouvriers interrogés.
- — Opinion des responsables des organes de gestion.

THÈME 2

SITUATION ACTUELLE

— Nombre actuel d'ouvriers permanents et éventuellement saisonniers. Est-ce suffisant pour le travail effectué ?

— Etat du matériel : machines à l'arrêt ; machines achetées depuis la mise en autogestion ; problème des réparations de matériel.

— Situation financière : bilan financier ; comptabilité d'entreprise.

— Organes de gestion.

- — Le chargé de gestion : origine professionnelle ; activités dans l'entreprise ; salaire ; activité lors des réunions. Les ouvriers ont-ils été consultés à son sujet ?
- — Le comité de gestion : y a-t-il eu de nouvelles élections depuis la mise en autogestion ? Sur la demande de qui ? Si oui, y a-t-il eu des modifications dans la composition

de l'équipe des responsables ? Qualification antérieure et travail actuel de chacun des membres.

— Le conseil des travailleurs : s'il en existe un, quel est son rôle théorique et effectif ?

— Activité des organes de gestion.

— Périodicité et ordre du jour des réunions.

— Y a-t-il des réunions exclusivement consacrées à l'explication de l'autogestion et notamment des décrets ?

— Qui demande le plus généralement la tenue des réunions ?

— Comment ont été sélectionnés les délégués au Congrès du SIS ? Y a-t-il eu des comptes rendus du Congrès en Assemblée Générale ?

— Y a-t-il des séances d'alphabétisation, de culture générale, professionnelle ou syndicale, et par qui sont-elles faites ?

— Problèmes économiques.

— Approvisionnement : les problèmes et leur origine par la description du processus de production.

— Production : difficultés techniques ou d'organisation du travail.

— Marché : organisation et problèmes du marché.

— Relations avec d'autres entreprises en autogestion.

— Problèmes techniques actuels.

— Problèmes financiers.

— Relations avec les banques.

— Possibilités de crédit.

— Problèmes de gestion.

— Y a-t-il eu réorganisation du travail ?

— Se produit-il des ruptures de stocks ?

— Comment s'effectue le calcul des prix et par qui ?

— Y a-t-il de nouveaux produits, de nouveaux clients ?

— Relations internes.

— Existe-t-il un nouveau règlement intérieur ?

— Procédure de licenciement.

— Qualités et défauts des responsables du comité.
— Chacun sait-il combien gagne chacun des autres ? Comment ont été fixés les salaires ? Régularité dans le versement des salaires.
— Que faudrait-il améliorer dans la pratique de l'autogestion ?
— Comment devrait fonctionner une entreprise en autogestion ?

THÈME 3

ROLE DU PARTI, DU SYNDICAT ET DU GOUVERNEMENT

— Nombre d'ouvriers syndiqués et existence d'une cellule du Parti dans l'entreprise.
— Activités de l'une et l'autre organisations : rythme et mobiles des visites, travail effectué dans l'entreprise. Un responsable extérieur est-il venu expliquer les Congrès de l'autogestion ?
— En cas de litige, laquelle des deux organisations est saisie ? Le problème reste-t-il au contraire intérieur à l'entreprise ?
— Participation aux appels d'offre. Explication de la réponse donnée.
— Si l'entreprise a changé de nom, quelles difficultés ont pu surgir ? Par contre, quels avantages en sont nés ?
— Les inspecteurs du travail viennent-ils visiter l'entreprise ? Si oui, quelles questions sont débattues ?
— Des brigades du dimanche sont-elles venues dans l'entreprise ?
— Comment fonctionne le Conseil Communal ?
— Opinions sur les consolidations et unions fonctionnelles.
— Intérêt d'une banque, d'un Ministère de l'autogestion. Serait-ce bon aussi pour résoudre les problèmes des fellahs en autogestion ?

— Position sur la polémique relative au reliquat. Cette question a-t-elle fait l'objet d'une réunion avant le Congrès ?

— Comparaison des avantages et inconvénients entre l'autogestion et l'étatisation.

Thème 4

CONNAISSANCE DE L'AUTOGESTION ET OPINION OUVRIÈRE

— Dans une entreprise autogérée *qui* embauche, licencie, fixe les salaires, provoque les réunions et établit leur ordre du jour, décide des investissements ? Le comité de gestion est-il tenu de travailler à la production ? En cas de conflit, quels sont les droits des ouvriers vis-à-vis du chargé de gestion ?

— Quelle est la difficulté principale que rencontre l'autogestion ?

— Quels changements principaux ont été apportés par l'autogestion ?

  — Changements objectifs.

  — Changements subjectifs.

— Quelles sont les améliorations à lui apporter ?

ANNEXE III

ENTREPRISES VISITÉES

BATIMENT

Briqueterie de l'Alma, l'Alma.
Briqueterie Abdel Kader, Rouiba.
Sablière Pons, Maison-Carrée.
Sotraba, Alger.
Soparal, Sidi Moussa.

MÉTALLURGIE

Chaabia, Maison-Blanche.
Constructions Métalliques Algériennes, Maison-Carrée.
Mateco, Birkadem.
Mazella, Maison-Carrée.
Ben Badis, Rouiba.
Blanc, Alger.
Mareth, Alger.

BOIS

Daru, Birmandréis.
Coboas, Staoueli.
Embalbois, Hussein Dey.

ALIMENTATION

Cobiscal, Maison-Carrée.
Biscuiterie du Littoral, Saint-Eugène.

Papier, cuirs

Limia Saîd, Alger.
Cuirs et Peaux, Alger.

Chimie, caoutchouc

Coteintal, Alger.
Sarep, Maison-Carrée.

Textiles

Albenque, Rouiba.

ANNEXE IV

SITUATION FINANCIÈRE (en dinars alg.) D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE L'ALGÉROIS APRÉS PRÉLÈVEMENT POUR LE FONDS CENTRAL D'INVESTISSEMENT (au 31-12-1964)

1 — Entreprises n'ayant pas envoyé de déclaration à la Direction Régionale de l'Industrie

Spécification de l'entreprise	Revenu annuel	Taux de prélèvement (%)	Montant prélèvement	Résultat d'exploitation	Reste après prélèvement
Entreprises qui peuvent faire face au prélèvement					
Bâtiment	106 000	15	15 900	60 000	44 000
Chimie	462 000	15	69 300	243 000	174 000
Papeterie	383 000	15	57 450	143 000	86 000
Bâtiment	432 000	15	64 800	113 000	48 000
Bât. T. P.	407 000	15	61 500	108 000	47 000
Bâtiment	85 000	15	12 750	41 000	28 000
Bâtiment	109 000	15	16 350	105 000	27 000
Bâtiment	566 000	15	34 900	105 000	20 000
Chimie	83 000	10	8 300	20 000	12 000
Teinturerie	137 000	10	13 700	24 000	10 000
Entreprises qui ne peuvent faire face au prélèvement					
Électricité	793 000	10	79 300	12 000	−67 000
Bâtiment	473 000	15	70 950	−88 000	−159000
Bâtiment	312 000	15	46 800	8 000	−39 000
Bâtiment	224 000	15	33 600	5 000	−29 000
Coop. cuirs et peaux	49 000	10	4 900	−20 000	−25 000
Bâtiment	86 000	15	13 300	−10 000	−23 000
Papeterie	583 000	10	58 800	55 000	−4 000
Chauffage	33 000	10	8 300	6 000	−2 000
Bâtiment	232 000	15	43 800	44 000	0

2 — Entreprises ayant adressé des déclarations à la Direction Régionale de l'Industrie

Spécification de l'entreprise	Revenu annuel	Taux de prélève-ment (%)	Montant prélève-ment	Résultat d'exploi-tation	Reste après prélève-ment
Entreprises qui peuvent faire face au prélèvement					
Textiles	2 106 543	15	315 981	1 514 616	1 199 000
Papeterie	2 457 857	15	371 378	1 042 656	671 000
Chauffage	427 146	15	64 072	138 081	74 000
Métallurgie	285 678	10	28 567	110 183	82 000
Bois	193 323	10	19 332	108 533	89 000
Peinture	30 143	10	3 014	14 167	11 000
Bâtiment	844 021	15	126 603	237 173	111 000
Mécanique	201 223	15	30 183	123 461	93 000
Bâtiment	140 134	15	21 020	64 761	43 000
Entreprises qui ne peuvent faire face au prélèvement					
Cuirs et peaux	89 458	10	8 945	3 337	−5 000
Bâtiment	501 887	15	75 283	5 147	−70 000
Bâtiment	360 960	15	54 144	46 012	−8 000
Bâtiment	900 476	15	135 071	112 019	−23 000
Imprimerie	44 858	10	4 485	265	−4 000
Bàtiment	10 525	10	1 052	1 838	0

BIBLIOGRAPHIE

AUTOGESTION ET SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE CONTEMPORAINE

L'autogestion en Algérie n'a encore fait l'objet que d'un très petit nombre d'ouvrages. Le dépouillement systématique de la presse et des publications constitue la source obligatoire d'informations écrites. Elles offrent d'ailleurs, à la date de notre étude, la matière exploitable la plus riche.

1 — Ouvrages

AMIN Samir. — *L'économie du Maghreb,* tome I : *La colonisation et la décolonisation,* Paris, Editions de Minuit, 1966, 348 p.

D'ARCY François, KRIEGER Annie, MARILL Alain. — *Essais sur l'économie de l'Algérie nouvelle,* Paris, PUF, 1965, 254 p.

BERGHEAUD Edmond. — *Le premier quart d'heure ou l'Algérie des Algériens de* 1962 *à aujourd'hui,* Paris, Plon Ed., 1964, 224 p.

BERQUE Jacques. — *Le Maghreb entre deux guerres,* Paris, Editions du Seuil, 1962, 446 p.

BOUDIAF Mohamed. — *Où va l'Agérie ? Notre révolution,* Paris, Librairie de l'Etoile, 1964, 209 p.

BOURDIEU Pierre. — *Sociologie de l'Algérie,* Paris, Que Sais-je ? PUF, 1963, 126 p.

BOURDIEU Pierre, DARBEL, RIVET et SEIBEL. — *Travail et travailleurs en Algérie,* La Haye-Paris, Mouton et Cie, 1963, 556 p.

Cercle Taleb Moumié, *Fidel Castro ou Tchombé ; La voie algérienne vers le socialisme,* Paris, Maspero Ed., 1962, 93 p.

CHALIAND Gérard. — *L'Algérie est-elle socialiste ?,* Paris, Maspero Ed., 1964, 163 p.

FANON Frantz. — *L'An V de la Révolution algérienne,* Paris, Maspero Ed., 1959, 183 p.

FANON Frantz. — *Les damnés de la terre,* Paris, Maspero Ed., 1961, 244 p.

GUÉRIN Daniel.

— *L'Algérie qui se cherche,* Paris, Editions Présence Africaine, 1964, 105 p.

— *L'Algérie caporalisée ?,* Paris, Ed. Présence Africaine, 1965, 96 p.

HELIE Damien. — *Le secteur autogéré de l'industrie algérienne.* Etude sociologique et économique, Paris, thèse, 1967, 210 p.

JULIEN Charles André. — *L'Afrique du Nord en marche,* nationalisme musulman et souveraineté française, Paris, Julliard, 1952, 416 p.

JUVING Alexandre Alfred. — *Le socialisme en Algérie,* Alger, Ed. J. Carbonel, 1924, 297 p.

LACOSTE Yves, NOUSCHI André, PRENANT André. — *L'Algérie, passé et présent,* Paris, Editions Sociales, 1960, 463 p.

LE TOURNEAU Roger. — *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane,* 1920-1961 (notamment pp. 325-462), Paris, A. Colin, 1962, 503 p.

MANDOUZE André. — *La révolution algérienne par les textes.* Documents du FLN, Paris, Cahiers Libres, Maspero Ed., 1961.

MATHIEU Yves. — *Evolution du financement des entreprises du secteur industriel socialiste en Algérie,* Alger, 1965, ronéo., 25 p.

M'RABET Fadela. — *La femme algérienne,* Paris, Maspero Ed., 1964, 140 p.

NOUSCHI André. — *La naissance du nationalisme algérien* (1914-1954), Paris, Les Editions de Minuit, 1962, 163 p.

Tableaux de l'économie algérienne. Statistique générale de l'Algérie, Alger, Ed. Baconnier, 1960, 248 p.

TEILLAC Jean. — *Autogestion en Algérie,* Paris, Centre de Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Ed. J. Peyronnet, 1965, 68 p.

TEMMAR Hamid. — *L'autogestion et la problématique du socialisme algérien,* Paris, thèse de Droit, 1966, 321 p.

WEISS François. — *Les conflits du travail en Algérie dans le secteur privé non agricole,* Alger, mémoire de DES de Sciences Economiques, 1965.

2 — **Périodiques et publications**

Les périodiques et publications de source algérienne ont été systématiquement dépouillés de mars 1962 à juillet 1965. Pour les autres, la rubrique consacrée à l'Algérie a été, pour la même période, régulièrement suivie.

A — PÉRIODIQUES

Actualités et Documents, organe du Ministère de l'Information, bimensuel, Alger.

Al Djazairi, (*l'Algérien*), organe de l'émigration algérienne en France et en Europe, tous les deux mois, Paris.

Alger Ce Soir, quotidien, Alger.

Alger Républicain, quotidien, Alger.

Algérie Presse Service, Série documents, reportages, enquêtes sur les problèmes économiques, politiques, culturels et sociaux, hebdo., Alger.

An Nasr, quotidien, Constantine.

Annuaire de l'Afrique du Nord, publié par le Centre de Recherches sur l'Afrique Méditerranéenne, Aix-en-Provence, Paris, Ed. du CNRS ;

1 — 1962, 942 p. notamment :

— BEY ANISSE Salah. — « L'Assemblée Nationale Constituante Algérienne », pp. 115-125.

— MARTHELOT Pierre. — « Les implications humaines de l'irrigation moderne en Afrique du Nord », pp. 127-154.

— MANTRAN Robert. — « Les données de l'histoire moderne et contemporaine de l'Algérie et de la Tunisie », pp. 243-248.

— LE TOURNEAU Roger. — « Chronique politique, Algérie », pp. 271-310 et « Chronologie, vie politique, Algérie », pp. 312-417.

— ZARKA Claude. — « Chronique économique, Algérie », pp. 438-540.

— ADAM André. — « Chronique sociale et culturelle », pp. 545-562 et « Chronologie économique, sociale et culturelle », pp. 587-652.

— Documents :
Accords de cessez-le-feu, pp. 655-682.
Programme de Tripoli, pp. 683-704.
Tract du PRS en date du 20-9-1962, p. 713.
Accords FLN-UGTA, pp. 740-741.

2 — 1963, 1 197 p., notamment :

— FOUGÈRE L. — « La Constitution algérienne », pp. 9-22.

— LE TOURNEAU R. — « Chronique politique, Algérie », pp. 236-253 et « Chronologie, Algérie », pp. 255-329.

3 — 1964, 963 p., notamment :

— LE TOURNEAU R. — « Le Congrès du FLN et la Charte d'Alger », pp. 9-20.

— FAVRET J. — « Le syndicat, les travailleurs et le pouvoir en Algérie », pp. 44-62.

— LE TOURNEAU R. — « Chronique politique, Algérie », pp. 111-131 et compte rendu de *Où va l'Algérie ? Notre révolution* de M. BOUDIAF, pp. 736-737.

— ADAM A. — « Chronique sociale et culturelle, Algérie », pp. 165-193.

— PARODI M. — « Chronique économique », pp. 231-283.

— « Chronologie », pp. 337-442.

Annuaire statistique de l'Algérie, 1963-1964, Alger, 1965.

Atlas, hebdomadaire, Alger.

Autogestion : Etudes, débats, documents. Cahiers, Paris, Editions Anthropos.

Bulletin de l'autogestion, cinq numéros parus de juillet 1964 à juillet 1965, Alger.

Caisse Algérienne de Développement, *rapports annuels*.

Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alger, mensuel, irrégulier, Alger.

El Djeich, organe de l'ANP, Ministère de la Défense Nationale, Direction du Commissariat Politique, mensuel, Alger.

El Moudjahid, nouvelle série, hebdomadaire, dernier numéro paru, n° 189, Alger.

Jeunesse, organe de la Jeunesse du FLN, hebdo., Alger.

Journal Officiel de l'Etat Algérien, jusqu'au 25-9-1962, puis *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire.*

La Dépêche d'Algérie, quotidien, Alger (a cessé de paraître le 18-9-1963).

La Vie Française, hebdomadaire, Paris.

Le Peuple (*Chaab*), quotidien, a cessé de paraître le 1-7-1965.

Le Révolutionnaire, organe du PRS, périodicité irrégulière, Algérie, Paris.

Les Echos, quotidien, Paris.

L'Ouvrier Algérien, organe central de l'Union Générale des Travailleurs Algériens du 17-8-1962 au 8-2-1963, hebdomadaire, Alger.

Maghreb, La Documentation Française, mensuel, premier numéro en février 1964, Paris.

Révolution Africaine, organe du FLN, hebdomadaire, Alger.

Révolution et Travail, organe de l'UGTA depuis février 1963, hebdomadaire, Alger.

Révolution à l'Université, organe de l'UGEMA ; devenu *Révolution-Université,* organe de l'UNEA, mensuel irrégulier, Alger.

Revue Algérienne des Sciences Juridiques Politiques et Economiques, Faculté de Droit d'Alger, trimestriel, Alger.

On pourra trouver des extraits suivis de l'ensemble de la presse paraissant en Algérie dans « La revue de la presse algérienne » de l'Ambassade de France à Alger, bimensuel, ronéo., Alger.

B — PUBLICATIONS

Bibliographie de l'Algérie. Périodiques, Ministère de l'Orientation Nationale, Alger 1964.

Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Alger, 1964.

Documents sur les Thèses du Congrès FLN, Amendements et propositions à la Charte d'Alger, Alger, ronéo., mai 1964, 30 p.

Essai de bibliographie Algérienne, 1er janvier 1954 - 30 juin 1962 ; Lectures d'une guerre ; *Cahiers Nord-Africains,* oct-nov. 1962, Alger, 113 p.

FLN, Bureau Politique :

— *Avant-projet du programme proposé au Congrès des Travailleurs du Secteur Socialiste Industriel,* mars 1964, ronéo.

— *Premier Congrès du Secteur Socialiste Industriel. Programme proposé aux travailleurs en Alger* les 28-29 et 30 mars 1964.

FLN, Commission Centrale d'Orientation :

— *Comprendre l'autogestion,* Constantine, non daté.

— *Le système des Coopératives,* Constantine, non daté.

— *Le rôle des syndicats dans la période actuelle à la lumière de la Charte d'Alger,* Constantine, non daté.

« L'Algérie en marche vers le socialisme », *Alger Républicain,* supplément aux N° 414 à 440, Alger, 1965, 93 p.

La Charte d'Alger, Alger, 1964.

Lettres de Mohamed BOUDIAF, publication de *La Voie Communiste,* Paris, septembre 1963, 4 p.

Ministère de l'Economie Nationale, *Secteur Industriel Socialiste de l'Algérie,* Alger, non daté.

Ministère de l'Industrie et de l'Energie, *Annuaire des Industries d'Algérie,* Alger, 1965.

Ministère de l'Orientation Nationale, Direction de la Documentation et des Publications :

— *Documents sur l'autogestion,* Alger, mars 1964 ;

— *Le Secteur Socialiste Industriel,* Annaba, non daté ;

— *Premier Congrès des fellahs,* 25, 26, 27 octobre 1963, Alger, non daté.

— Une année de révolution socialiste, 1962-1963, Alger, 1964.

Projet de Plate-forme, Parti de la Révolution Socialiste, Algérie, janvier 1963, 80 p.

Projet de Programme pour la réalisation de la Révolution Démocratique Populaire (dit de Tripoli), juin 1962, Alger, sans date.

« Situation économique en 1963 », *Revue du Plan et des Etudes Economiques,* Alger, avril 1964.

UGTA, *La Charte Syndicale,* Alger 1965.

UGTA : *Comptes rendus des deux Congrès Nationaux* (janvier 1963 et mars 1965) et *des Congrès des Fédérations des Postiers* (juin 1964), *des Cheminots* (juin 1964), *des Dockers* (juillet 1964), *des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture* (juillet 1964), *des Travailleurs du Pétrole* (octobre 1964), *des Travailleurs du Bâtiment* (novembre 1964), *des Travailleurs de l'Electricité et Gaz d'Algérie* (décembre 1964), les Editions de l'UGTA, Alger, 1964.

UGTA, *Projet de Programme sur le Contrôle Ouvrier,* Alger, ronéo., sans date, 34 p.

3 — **Articles et études**

Vu l'abondance en la matière nous ne signalons ici que les articles et les études ayant une valeur documentaire certaine.

Algérie 1963, *Preuves* N° 153, nov. 1963, Paris, pp. 22-44.

BARBE Raymond. — « Les classes sociales en Algérie », *Economie et Politique,* N° 59, juin 1959, Paris, pp. 7-23.

BEN KHEDA — « Analyser la crise algérienne pour y proposer divers remèdes », *Le Monde,* 5-6 août 1962.

« Entretien avec Aït Ahmed », *France-Observateur,* mars 1962.

« Entretien avec Mohamed Boudiaf », *La Voie Communiste,* N° 31, nov.-déc. 1962.

« Géographie et sous-développement », *Annales de Géographie,* nov.-déc. 1967, notamment P. MARTHELOT, « Autogestion en Algérie de Jean Teillac », p. 744.

KAROL K.S. — « Ben Bella m'a dit », *L'Express,* 12 juillet 1962.

LACHERAF Mostefa.

— « Le nationalisme algérien en marche vers l'unité », *Les Temps Modernes* n° 115, juin 1956.

— « Le nationalisme algérien, sens d'une révolution », *Les Temps Modernes,* n° 127-128, sept.-oct. 1956, pp. 214-255 (tous deux réédités dans *Algérie, Nation et Société,* M. LACHERAF, Paris, Maspero Ed., 1965).

MINCES Juliette. — « Autogestion et luttes de classe en Algérie », *Les Temps Modernes,* n° 229, juin 1965, pp. 2205-2231.

Le Monde a reproduit quelques textes officiels, non signalés parmi les publications : *Les Accords d'Evian,* 29 mars 1962 — *Le Programme de la Fédération de France,* 9 août 1962.

« Où va l'Algérie ? », *Jeune Afrique,* Tunis, numéro spécial, 1er juillet 1963.

« Problèmes de l'Algérie Indépendante », étude présentée par François PERROUX, Paris, *Tiers-Monde,* PUF, 1963, 207 p.

ROBERT Jacques. — « La République Algérienne Démocratique et Populaire », *Revue du Droit Public et de la Science Politique en France et à l'Etranger,* n° 2, mars-avril 1964, pp. 293-388, Paris.

ZIEGLER Jean. — « L'autogestion Algérienne », *Revue Syndicale Suisse,* n° 12, décembre 1964, pp. 348-354.

SOURCES GÉNÉRALES

1 — **Ouvrages**

ADLER Max. — *Démocratie et Conseils Ouvriers,* Vienne 1919. Présentation et notes d'Yvon Bourdet, Paris, Maspero Ed., 1967, 124 p.

BABEAU André. — *Les Conseils Ouvriers en Pologne,* Paris, A. Colin, 1960, 309 p.

BAKOUNINE. — *La liberté,* choix de textes, Paris, J.-J. Pauvert Ed., 1965, 318 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. — *La gestion ouvrière des entreprises en Yougoslavie,* Genève, 1962, 367 p.

BOBROWSKI Czeslaw. — *La Yougoslavie socialiste,* Paris, A. Colin, 1956, 237 p.

BLANQUI Auguste. — « Lettre à Maillard », 6 juin 1852, publiée dans *Le Cri du Peuple* des 1er, 2 et 3 octobre 1885.

BRIZON Pierre. — *Histoire du travail et des travailleurs,* Paris, Delagrave, 1907, 533 p.

CHARLETY Sébastien. — *Histoire du Saint-Simonisme*, 1896, Genève, Médiation, réédition 1964, 282 p.

Collectif « La Bureaucratie », Revue *Arguments*, n° 17, 1er trimestre 1960, Paris, 81 p.

Encyclopédie Socialiste, Syndicale et Coopérative de l'Internationale Ouvrière, sous la direction de COMPÈRE MOREL, en particulier « Un peu d'histoire », « La Révolution Sociale », « Le mouvement syndical », Paris, Quillet Ed., 1912-1913.

FRANKLIN Alfred. — *La vie privée d'autrefois, comment on devenait patron (du XIIe au XVIIIe siècle)*, Paris, Plon, 1889, 307 p.

GEORGE Pierre. — *Sociologie et Géographie*, Paris, PUF, 1966, 218 p., « Sociologie géographique », *Traité de Sociologie*, Paris, PUF, 1958, tome I, pp. 255-274.

GOULD Robert Freke. — *Histoire abrégée de la franc-maçonnerie*, édition française, Paris, Librairie Générale des Sciences, Arts et Lettres, 1903, 476 p.

GUÉRIN Daniel — *L'anarchisme*, Paris, NRF, Collection Idées, 1965, 190 p.

HAUSER Henri. — *Les débuts du capitalisme*, Paris, Alcan, 1931, 326 p.

LASSÈRE Georges. — *L'entreprise socialiste en Yougoslavie*, Paris, Bibliothèque Internationale de Sociologie de la Coopération, 1964, 130 p.

LÉNINE. — *Œuvres complètes*, édition française, tome 32, Moscou-Paris, 1962, 593 p.

LEROY Maxime. — *Les précurseurs français du socialisme*, Paris, Editions du Temps Présent, 1958, 446 p.

LEVASSEUR Emile.

— *Histoire des classes ouvrières en France* depuis 1789 jusqu'à nos jours, Paris, Guillaumin, 1859, 2 vol., 535 et 575 p.

— *Histoire des classes ouvrières en France et de l'industrie avant* 1789, Paris, A. Rousseau, 1900-1901, 2 vol., 318 et 912 p.

MARTIN-SAINT-LÉON Etienne. — *Histoire des Coopérations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en* 1791, Paris, Guillaumin et Cie, 1897, 670 p.

MARX Karl. — *La guerre civile en France en* 1871, Paris, Editions Sociales 1952, 96 p.

Critique des Programmes de Gotha et d'Erfurt, Paris, Editions Sociales, 1950.

MEISTER Albert. — *Socialisme et autogestion, l'expérience yougoslave*, Paris, Edition du Seuil, 1964, 399 p.

MORAZÉ Charles. — *Histoire des faits économiques et sociaux*, Paris, Université de Paris, Institut d'Etudes Politiques 1950-51, Edition Les Cours de Droit, ronéoté, 397 p.

NAUDON Paul. — *Les origines religieuses et corporatives de la franc-maçonnerie*, Paris, Edition Dervy, 1953, 286 p.

SÉE Henri. — *La France économique et sociale au XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 1925, 193 p. — *Les origines du capitalisme*, Paris, A. Colin, 1946, 210 p.

SICARD Emile. — *La zadruga sud-slave dans l'évolution du groupe domestique*, Paris, Ophrys, 1944, 705 p. Thèse, ouvrage couronné par l'Académie Française, Prix Halphen 1944.

ZAGORSKY Simon. — *La République des Soviets, Bilan économique*, Paris, Payot, 1921, 352 p.

2 — Périodiques et publications

Commune de Paris, Journal Officiel, réédition, éd. de Delphes, Paris, 1963.

Generalitat de Catalunya, Conselleria d'Economia, Decret de Collectivitzacions, Barcelona, Ed. De La Conselleria, trilingue, 1936.

KAVCIC Stane. — *L'autogestion en Yougoslavie*, Belgrade, 1961, 52 p.

Congrès de la Ligue des Communistes Yougoslaves, Belgrade, 1958 et 1964.

KOVAC Pavel — *Développement de l'autogestion en Yougoslavie*, Belgrade, 1961, 54 p.

Petit Manuel Statistique de la Yougoslavie, Belgrade, Institut Fédéral de la Statistique, édition annuelle.

Questions actuelles du Socialisme, Agence Yougoslave d'Information, Paris, trimestriel.

République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, Etudes Economiques de l'OCDE, Paris, 1966 et 1967.

VELJKOVIC L, TODOROVIC M., KRAJGER B. — *La réforme économique en Yougoslavie*, Belgrade 1965, 108 p.

Syndicats Yougoslaves, Publication du Conseil Central des Syndicats yougoslaves, Belgrade, trimestriel.

VUCMANOVIC TEMPO Svetozar. — *Dix années de gestion ouvrière*, Belgrade, 1961, 39 p.

3 — Articles et études

AHTIK Vito. — « Participation socio-politique des ouvriers d'industrie yougoslaves », *Sociologie du Travail*, janvier-mars 1963, pp. 1-23.

De l'organisation des Services Publics dans la Société Future, Association Internationale des Travailleurs, de Paepe, Bruxelles 1874, Alger, dactylographié, 1965, 88 p.

FISERA Joseph. — « Enquête sur le cumul des responsabilités en Yougoslavie ». Paris, *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération*, 1961, N° 10, pp. 138-154.

GEORGE Pierre. — « Blocages et freinages de la croissance et du développement », *Tiers-Monde*, avril-juin 1966, pp. 233-283.

GORICAR Joze. — « L'autogestion ouvrière en Yougoslavie », *Autogestion*, Cahier n° 2, avril 1967.

HADJI-DIMOU Pierre. — « Notes sur un aspect nouveau du problème du changement social au XXe siècle : la nécessité d'une clarification des concepts en matière de « Structures en train de se faire », *Archeion Oikonomikon Koinonikon Epistemon*, Athènes, 1958, tome 38, pp. 364-378.

KOLLONTAÏ Alexandra. — « L'Opposition Ouvrière », 1921, *Socialisme ou Barbarie*, n° 35, vol. VI, janvier-mars 1964, Paris, 55 p. plus notes de l'édition anglaise.

KOSTIC Cvetko. — « Transformations des Communautés rurales en Yougoslavie et en Algérie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XLIII, 1967, PUF, Paris, pp. 109-122.

« La Sociologie Industrielle en Pologne », *Sociologie du Travail* numéro spécial, janvier-mars 1966, Paris, 110 p.

LIMON Didier. — « Lénine et le contrôle ouvrier », *La Revue Internationale*, n° 4 et 5, avril-mai 1946, pp. 366-379 et pp. 455-470.

LUKIC D. Radomir. — « L'influence de l'autogestion ouvrière sur la structure de classe de la société yougoslave », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. XXXIX, 1965, pp. 185-196.

MARTHELOT Pierre. — « Science, technique et développement », *Tiers-Monde*, oct. déc. 1964, pp. 627-858.

MATKOVIC Zoran. — « Réalité de l'autogestion yougoslave », *Les Temps Modernes*, n° 229, juin 1965, pp. 2187-2203.

SICARD Emile.

— « De la communauté domestique dite de « zadruga » à la coopérative kolkhozienne », *Revue d'Economie Politique*, 1953, p. 84.

— « Le droit révolutionnaire yougoslave : formes traditionnelles et institutions modernes », *L'Année Sociologique*, PUF 1953-54, pp. 386-394.

— « Notes sur quelques problèmes sociologiques yougoslaves », *L'Année Sociologique*, PUF 1955-56, pp. 345-360.

— « Autour des persistences ou « traces » communautaires », *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération*, 1958, pp. 164-174 (avec une bibliographie des travaux de l'auteur sur ce sujet).

— « De la nécessité de connaître les persistances communautaires en vue de la solution des problèmes socio-politiques de leur adaptation », *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération*, 1959, pp. 73-120.

TATU Michel. — « La Yougoslavie en mouvement », *Le Monde*, 8-12 juillet 1966.

Imprimé en France
Dépôt légal éditeur N° 235.23
Imprimerie Marcel BON
70 - Vesoul
D. L. 1593-9-11-70

S'appuyant sur ce qu'a été dans des situations historiques autres, l'autogestion — soit aspiration à la prise du pouvoir par la classe ouvrière, soit modèle de développement pour la classe ouvrière au pouvoir — la recherche présentée dans cet ouvrage a été précisément suscitée par ce que l'auteur nomme le « paradoxe politique du choix algérien de l'autogestion par un pouvoir non prolétarien ».

Il ne s'agit donc pas de décrire un phénomène isolé de son contexte, dont l'expression « auto-gestion » ne suffit pas d'ailleurs à rendre compte des différents types. Il ne s'agit pas non plus de dégager les principes d'une théorie de l'autogestion. L'enquête sociologique que l'on lira, n'a pas pour principal objet d'apporter des documents pourtant souvent uniques, car n'ayant fait l'objet que de trop rares attentions.

Mettant à nu une société concrète, en l'espèce sous-développée, à caractéristiques historiques, sociales et mentales particulières, il nous est proposé, à travers la description et la mise en relation constante de l'autogestion industrielle algérienne avec la société qui l'a vue naître et l'a revendiquée — « l'autogestion exprime la volonté des couches laborieuses du pays à émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante » — de définir à la fois l'une et l'autre, de dégager les lignes de force par lesquelles, de 1962 à 1965, elles ont évolué l'une par l'autre.